

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Passation d'avenants et attribution de marchés.**

#### Passation d'avenants

Les détails relatifs aux avenants proposés à l'approbation du Conseil sont retracés dans l'annexe ci-jointe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,  
sur proposition de la Commission plénière,  
après en avoir délibéré,  
approuve*

*la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les avenants et documents y relatifs.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**



**Annexe : avenants nécessitant un avis favorable de la Commission d'appel d'offres ou du Comité interne avant inscription en délibération (avenants de plus de 5% passés sur des marchés dont le montant est supérieur à 209 000 € HT)**

**Abréviations utilisées :**

CAO= Commission d'appels d'offres ; PF= Procédure formalisée ; MAPA= Marché à procédure adaptée.

DCPB= Direction de la Construction et du Patrimoine bâti ; DEPN= Direction des Espace Publics et Naturels ; DRL= Direction des Ressources Logistiques ; DMGPU= Direction de la Mobilité et des Grands Projets Urbains, etc.

Type de procédure de passation	Directeur porteur	Réf. Marché (n° Coriolis)	Objet marché initial	Montant marché initial en euros HT	Titulaire marché	Avenant n°	Montant avenant en euros HT	Total cumulé avenants en %	Nouveau montant du marché en euros HT	Date avis CAO ou Comité interne
PF	DCPB	V2013/868	Travaux de construction de l'Ecole Européenne de Strasbourg - Quartier de la Robertsau -	1 848 616,80	CLEMESSY SA	6	2 993,35 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 121 231,64 € HT)	6,72	1 972 841,79	17/03/2016
Objet de l'avenant au marché V2013/868: Le présent avenant a pour objet tout d'abord de renforcer l'éclairage de la voie d'accès à la maternelle qui est insuffisant car elle est uniquement éclairée par la lumière de la cour d'école. D'autre part afin d'éviter des déclenchements par inadvertance du boîtier de coupure d'urgence dans la cuisine, il convient de l'équiper d'un coffret translucide semi-rigide.										
PF	DCPB	V2011/416	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et mise en sécurité du Palais des Fêtes et du bâtiment Marseillaise	2 239 250	SPITZ MICHEL ARCHITECTE	4	106 200 (le montant du ou des avenants précédents s'élève à 64 985,74 € HT)	7,64	2 410 435,74	23/03/2016
Objet de l'avenant au marché V2011/416 : cet avenant porte sur des études complémentaires de diagnostic et de faisabilité suite à la réduction du budget affecté à la tranche II des travaux (budget ramené de 10M€HT à 4M€HT). Il est ainsi demandé à l'architecte mandataire de réaliser une reprise des études de diagnostic et faisabilité pour redéfinir le contenu opérationnel de la tranche II des travaux.										

## Communication au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Présentation des comptes 2015 et du budget 2016 du Crédit Municipal.**

Le Conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse de crédit municipal a approuvé en avril 2016 ses comptes 2015.

Ce rapport est présenté au Conseil municipal conformément à l'article 2 de la loi du 15 juin 1992 relative aux caisses de crédit municipal.

L'activité de la Caisse en 2015 concerne principalement le prêt sur gages et les ventes publiques y afférentes.

La section d'exploitation fait apparaître un excédent de 62 258 €.

Au cours de l'exercice 2015, les prêts sur gage ont baissé de 2,9%. L'encours de ces prêts s'élève à 5,3 M€ au 31 décembre 2015. Les droits d'adjudication ont baissé de 16,3%. Cette diminution est à relativiser en raison d'une opération exceptionnelle réalisée en 2014 qui avait permis à elle seule, d'encaisser une recette d'environ 13 000 €. Globalement, le Crédit municipal constate que ses recettes ont atteint un palier après de fortes progressions observées, entre 2009 et 2013, liées à une forte hausse des cours de l'or et à l'arrivée massive de nouveaux clients / usagers à la recherche de solutions de relais financiers.

Ainsi, les recettes de l'activité courante ont baissé de 4,9 %.

La ville de Strasbourg a versé en 2015 au Crédit municipal une subvention d'équilibre de 45 000 € et une subvention d'investissement de 17 000 €.

De plus, elle a octroyé à la Caisse, pour un an, une avance de 300 000 € remboursable, sans intérêt, pour pallier le manque d'implication des banques qui ne répondent pas sur l'ensemble des besoins du Crédit municipal en matière de lignes de trésorerie ou si elles y répondent, le font à des coûts restant élevés. Ces crédits court-terme financent essentiellement les prêts sur gages.

Les charges totales y compris les éléments exceptionnels ont baissé de 4,1 % par rapport à 2015. Elles comprennent principalement la masse salariale qui reste relativement stable par rapport à l'exercice précédent, les petits travaux et services extérieurs (en baisse de

7,5 %) et les frais financiers (en baisse de 27,2 %). Ce dernier poste est en recul pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 3 ans en raison de la diminution de l'encours, de la baisse des index monétaires (actuellement négatifs), même si les banques maintiennent des niveaux de marges importants malgré les volumes de liquidités excédentaires.

Les impôts et taxes évoluent à la baisse en raison du volume moindre des ventes aux enchères et de la diminution de la valeur des métaux précieux.

En section d'investissement, on constate un déficit de 15 928 €, en hausse par rapport à 2014 (déficit de 2 306 €). Le Crédit municipal a consacré une grosse partie de ses dépenses d'investissement à la poursuite de sa modernisation via l'acquisition de logiciels et du matériel informatique devenu obsolète et à la reprise de provisions pour un montant exceptionnellement élevé en raison du décès d'un retraité du cadre local. Les recettes d'investissement restent relativement stables.

Ainsi, le solde global sur les deux sections en 2015 est en excédent de 46 329 € contre 13 960 € en 2014.

Le budget 2016 est en baisse de 2,21 % en section de fonctionnement par rapport à 2015. Il est en hausse de 1,88 % en section d'investissement sachant que cette hausse s'explique pour l'essentiel par l'acquisition de logiciels, de mobilier et de matériel de bureau.

Les éléments financiers dans leur ensemble, notamment au regard du coefficient d'exploitation (rapport entre les frais généraux et les dotations nettes aux amortissements et les produits d'exploitation), traduisent une situation équilibrée, saine et rassurante pour l'avenir. Les efforts consentis par la Caisse en termes de modernisation, de maîtrise des dépenses et de communication vont bien dans ce sens.

**Communiqué le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## SECTION D'INVESTISSEMENT COMPTE 2015

ARTICLES	DEPENSES	COMPTES 2014	BUDGET 2015 définitif après autorisations spéciales	COMPTES 2015	% de réalisation
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>173 199,55</b>	<b>178 800,00</b>	<b>144 041,86</b>	
1051	Excédents capitalisés	3 503,18	0,00	0	
1055	Subvention d'équipement	29 500,00	33 000,00	31 200,00	94,55%
1056	Fonds publics affectés			0,00	
111	Réserve libre			0,00	
120	Report à nouveau solde créditeur	12 357,32		0,00	
121	Report à nouveau solde débiteur			0,00	
151	Prov.pour Aff. Opér.cred. Moy. terme			0,00	
152	Autres prov.règlem. Court terme			0,00	
1550	Provis.pour risques op.banc.(gages)	3 900,00	4 400,00	4 300,29	97,73%
1555	Autres prov (prêts fonctionnaires)	13 000,00	2 600,00	0,00	0,00%
1582	Prov. pour retraités du cadre local	10 127,00	70 800,00	68 494,00	96,74%
159	Provisions pour impôts				
1693	Emprunts pour investissements	14 727,21	19 000,00	18 863,41	99,28%
2013	Frais d'établissement et d'études	3 000,00	1 000,00	0,00	0,00%
20183	Amort. Frais d'établiss. et d'études			0,00	
2030	Logiciels	24 674,10	6 000,00	1 836,62	30,61%
2038	Amortissement des logiciels		0,00	0,00	
208	Immobilis. Incorp.(certif.d'invest.)	3 000,00	4 000,00	4 000,00	100,00%
2140	Matériel hors informatique	2 011,20	9 500,00	8 898,40	93,67%
2141	Matériel Informatique	22 563,44	10 500,00	5 662,80	53,93%
21480	Amortiss. matériel hors informatique		0,00	0	
21481	Amortiss. matériel informatique			0	
2160	Mobilier et matériel de bureau	6 080,66	3 000,00	0	0,00%
21620	Agenc.Aménag.Installation	20 755,44	9 000,00	486,34	5,40%
21680	Amortissement mob.et mat.bur.			0	
21682	Amort.Agenc.Aménag.Installation			0	
2300	Immobilisation corp. en cours	0,00	1 000,00	0	0,00%
2301	Immobilisation incorp. en cours	0,00	1 000,00	0	0,00%
2701	Autres dép. versés (fds de garantie)	4 000,00	4 000,00	300	7,50%

## SECTION D'INVESTISSEMENT COMPTE 2015

ARTICLES	RECETTES	COMPTES 2014	BUDGET 2015 définitif après autorisations spéciales	COMPTES 2015	% de réalisation
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES</b>	<b>170 893,41</b>	<b>178 800,00</b>	<b>128 113,48</b>	
1050	Dotation initiale				
1051	Excédents capitalisés	0,00	0,00	744,15	
1052	Bonis capitalisés	15 860,50	15 000,00	15 521,75	103,48%
1055	Subvention d'équipement	40 000,00	17 000,00	17 000,00	100,00%
1056	Fonds publics affectés	0,00	0,00	0,00	
120	Report à nouveau solde créditeur			0,00	
121	Report à nouveau (solde débiteur)			0,00	
1550	Prov.pour risques opér.prêts s/gages	0,00	5 000,00	0,00	0,00%
1555	Autres provisions (prêts fonctionnaires)	0,00	52 300,00	22 739,50	43,48%
1582	Prov.pour charges de retraites obligatoires				
159	Provision pour impôts				
1693	Emprunts pour investiss. autres établ. fin.	40 000,00	0,00	0,00	
2013	Frais d'établissement et d'études				
20183	Amortissement frais d'établis. et d'études	102,78	8 000,00	1 000,00	12,50%
2030	Logiciels	1 012,00		0,00	
2038	Logiciels (amortissements)	14 339,89	20 000,00	15 067,10	75,34%
2089	Prov.pour dépréc.des immob.incorp.	3 000,00	0,00	0,00	
2140	Matériel hors informatique	1 116,00		0,00	
2141	Matériel Informatique	107,64		0,00	
21480	Amortiss.matériel hors informatique	6 589,64	11 000,00	7 548,47	68,62%
21481	Amortissement du matériel informatique	8 431,90	9 000,00	9 072,17	100,80%
2160	Mobilier et matériel de bureau	0,00		0,00	
21620	Agenc.Aménag.Installation			0,00	
21680	Amortiss. des autres immobilisations	12 159,26	11 500,00	12 456,57	108,32%
21682	Amortiss.agenc.amén. instal.	24 066,16	24 000,00	22 963,77	95,68%
2300	Immobilisations corporelles en cours	107,64	1 000,00	0,00	0,00%
2301	Immob.incorporelles en cours	0,00	1 000,00	0,00	0,00%
2701	Autres dépôts versés (Fonds de Garantie)	4 000,00	4 000,00	4 000,00	100,00%
	<b>Report dépenses d'investissement</b>	<b>173 199,55</b>	<b>178 800,00</b>	<b>144 041,86</b>	
	<b>Report recettes d'investissement</b>	<b>170 893,41</b>	<b>178 800,00</b>	<b>128 113,48</b>	
	<b>Différence entre mouvements de l'actif et du passif</b>	<b>-2 306,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-15 928,38</b>	

# SECTION D'EXPLOITATION

## COMPTE 2015

Articles	DEPENSES	COMPTES 2014	BUDGET 2015 définitif après autorisations spéciales	COMPTES 2015	% de réalisation
	<b>60 Achats</b>	<b>29 711,38</b>	<b>29 000,00</b>	<b>23 041,45</b>	<b>79,45%</b>
602	Matières et fournitures consommables	29 711,38	29 000,00	23 041,45	79,45%
	<b>61 Frais de personnel</b>	<b>534 440,78</b>	<b>545 800,00</b>	<b>532 460,71</b>	<b>97,56%</b>
612	Rémunération du Personne	348 457,91	353 600,00	346 988,19	98,13%
615	Rémunérations divers Personnel (Mutuel.)	9 025,16	9 200,00	9 040,32	98,26%
617	Charges de S.S. et régimes de prévoy.	140 530,29	131 000,00	130 455,27	99,58%
617	Réduction de charges patronales CICE 4%	-10 736,01		0,00	
618	Autres charges sociales	44 824,43	44 000,00	43 468,63	98,79%
619	Autres frais de pers. (formation)	2 339,00	8 000,00	2 508,30	31,35%
	<b>62 Impôts et taxes</b>	<b>58 313,72</b>	<b>56 600,00</b>	<b>52 004,42</b>	<b>91,88%</b>
620	Impôts et taxes (taxe sur salaire et taxe d'apprentissage)	38 958,00	41 200,00	36 962,00	89,71%
624	Droits d'enregistrement et de timbre	9 925,00	8 600,00	8 302,00	96,53%
629	Autres impôts (taxe sur métaux précieux et droit au bail)	9 430,72	6 800,00	6 740,42	99,12%
	<b>63 Trav.et services extérieurs</b>	<b>120 986,80</b>	<b>123 800,00</b>	<b>111 930,10</b>	<b>90,41%</b>
630	Location de matériel	9 072,04	9 200,00	9 072,04	98,61%
631	Entretien et réparations	4 470,93	5 000,00	1 725,50	34,51%
633	Petit matériel et outillage	1 330,41	3 300,00	1 301,37	39,44%
634	Fournitures extérieures	5 895,95	6 200,00	6 127,38	98,83%
635	Location d'immeubles et charges locat.	98,26	100,00	97,30	97,30%
636	Prestations de services (maintenance...)	59 969,31	56 000,00	53 899,28	96,25%
637	Rémunération d'intermédi. et honoraires	12 673,00	12 000,00	10 650,00	88,75%
638	Primes d'assurances	27 476,90	32 000,00	29 057,23	90,80%
	<b>64 Transports et déplacements</b>	<b>5 772,71</b>	<b>9 000,00</b>	<b>5 783,21</b>	<b>64,26%</b>
640	Transport du personnel	0,00	100,00	68,00	
641	Voyages et déplacements	3 700,75	5 900,00	4 087,31	69,28%
642	Transports de fonds	2 071,96	3 000,00	1 627,90	54,26%
	<b>65 Opérations Sociales</b>	<b>10,04</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
650	Dégagements gratuits	10,04	100,00	0,00	0,00%
651	Autres opérations à caractère social	0,00	0,00	0,00	
	<b>66 Frais divers de gestion</b>	<b>80 570,20</b>	<b>73 700,00</b>	<b>68 412,55</b>	<b>92,83%</b>
660	Publicité et propagande	55 443,39	44 200,00	44 118,63	99,82%
661	Missions et réceptions	2 463,09	4 000,00	3 999,83	100,00%
662	Imprimés administratifs	5 246,65	5 900,00	3 266,79	0,00%
663	Documentation générale	802,66	700,00	632,75	90,39%
664	Frais de P.T.T.	10 471,92	12 000,00	10 138,56	84,49%
665	Frais d'actes et de contentieux	214,32	0,00	0,00	
667	Cotisation Conférence Permanente	2 270,00	2 700,00	2 270,00	84,07%
668	Autres frais divers de gestion	3 658,17	4 000,00	3 985,99	99,65%
669	Dépenses imprévues	0	200,00	0	0,00%
	<b>A reporter</b>	<b>829 805,63</b>	<b>838 000,00</b>	<b>793 632,44</b>	<b>94,71%</b>

## SECTION D'EXPLOITATION COMPTE 2015

Articles	DEPENSES	COMPTES 2014	BUDGET 2015 définitif après autorisations spéciales	COMPTES 2015	% de réalisation
	<b>Report</b>	<b>829 805,63</b>	<b>838 000,00</b>	<b>793 632,44</b>	<b>94,71%</b>
	<b>67 Frais financiers</b>	<b>78 782,33</b>	<b>72 100,00</b>	<b>57 375,39</b>	<b>79,58%</b>
670	Intérêts bons de caisse		0,00		
675	Intérêts emprunts p/invest. organ. financ.	5 293,87	6 500,00	5 786,03	89,02%
67615	Int.des comptes ouv. Caisse d'Epargne	29 391,20	20 500,00	14 947,45	72,91%
67619	Int. compte ouvert Crédit Agricole	19 620,57	26 800,00	20 897,72	77,98%
67621	Int. Prêt Crédit Municipal Nantes	11 000,00	0,00	0,00	
67622	Int. Prêt Crédit Municipal Rouen	253,15	4 600,00	4 465,98	97,09%
679	Frais financiers divers	13 223,54	13 700,00	11 278,21	82,32%
	<b>68 Dotation aux amortis.et prov.</b>	<b>77 740,18</b>	<b>139 800,00</b>	<b>104 365,61</b>	<b>74,65%</b>
6810	Dotations aux frais d'établissement		3 400,00	1 000,00	29,41%
6811	Dotation aux amortissements (logiciels)	14 442,67	15 100,00	15 067,10	99,78%
6814	Dotations aux amortiss.(informatique)	15 021,54	17 000,00	16 620,64	97,77%
6816	Dotations aux amortiss. Autres immob.	36 225,42	35 500,00	35 420,34	99,78%
6851	Dotations aux prov.créances dout.ou litig.	12 050,55	14 000,00	13 518,03	96,56%
6854	Dotations autres provisions pour risques	0,00	54 800,00	22 739,50	41,50%
689	Dot. aux prov.pour Impôts	0,00	0,00	0,00	
	<b>69 Impôt sur les Sociétés</b>	<b>1 469,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
690	Impôt sur les bénéfices	1 469,00	9 000,00	0,00	0,00%
691	Imposition forfaitaire annuelle				0,00%
	<b>87 Pertes sur réalis. diverses</b>	<b>17 993,90</b>	<b>16 700,00</b>	<b>9 529,01</b>	<b>57,06%</b>
872	Charges sur exercices antérieurs	14 583,28	7 000,00	2 141,41	30,59%
8741	Moins values sur réalis.de gages corp.	2 470,02	5 000,00	3 479,00	69,58%
8743	Titres annulés ex. antérieur	940,60	200,00	183,40	91,70%
8746	Créances irrécouvrables	0,00	4 000,00	3 725,20	93,13%
8749	Autres pertes exceptionnelles	0,00	500,00	0,00	0,00%
	<b>Total des dépenses d'exploitation</b>	<b>1 005 791,04</b>	<b>1 075 600,00</b>	<b>964 902,45</b>	<b>89,71%</b>
880	Excédent à capitaliser	16 265,90		62 257,75	
	<b>Totaux égaux en recettes et en dépenses</b>	<b>1 022 056,94</b>	<b>1 075 600,00</b>	<b>1 027 160,20</b>	

## SECTION D'EXPLOITATION COMPTE 2015

Articles	Recettes	COMPTES 2014	BUDGET 2015 définitif après autorisations spéciales	COMPTES 2015	% de réalisation
	<b>70 Produits des opér.de prêts</b>	<b>863 294,91</b>	<b>845 100,00</b>	<b>821 089,20</b>	<b>97,16%</b>
700	Intérêts et droits sur gages corporels	737 075,47	730 000,00	715 416,25	98,00%
70200	Intérêts sur créances court terme				
70201	Intérêts sur créances moyen terme				
702492	Intérêts prêts fonctionnaires	114,44		81,35	
705	Intérêts et pénalités sur prêts				
706492	Intérêts intercalaires prêts fonctionnaires				
707	Droits sur adjudications	126 105,00	115 000,00	105 591,60	91,82%
708	Intérêts et pénalités	0,00	100,00	0,00	0,00%
	<b>71 Subvention</b>	<b>59 500,00</b>	<b>118 700,00</b>	<b>76 200,00</b>	<b>64,20%</b>
710	Subvention d'équipement versée résultat	29 500,00	33 700,00	31 200,00	92,58%
711	Autres subventions( <i>subv équilibre ville</i> )	30 000,00	85 000,00	45 000,00	52,94%
	<b>72 Ventes de déchets</b>	<b>0,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
720	Vente d'objets hors service	0	100,00	0	0,00%
	<b>73 Charges récupérées</b>	<b>11 471,63</b>	<b>5 100,00</b>	<b>9 271,45</b>	<b>181,79%</b>
731	Recouvrement de prestation	4 398,60	4 000,00	3 538,60	88,47%
736	Frais d'affranchissement récupérés	663,83	900,00	739,70	82,19%
738	Recouvrement des frais de poursuite				
739	Autres charges récupérées	6 409,20	200,00	4 993,15	2496,58%
	<b>76 Produits accessoires</b>	<b>1 084,00</b>	<b>1 300,00</b>	<b>924,00</b>	<b>71,08%</b>
765	Locations diverses				
7691	Autres produits (commission escompte)	0,00	0,00	0,00	
7699	Autres charges récupérées	1 084,00	1 300,00	924,00	71,08%
	<b>77 Produits financiers</b>	<b>383,64</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00%</b>
7730	Intérêts des fonds placés au Trésor	383,64	500,00	0,00	0,00%
7731	Intérêts des fonds placés à la C.D.C.				
779	Autres produits financiers				
	<b>78 Reprises sur amortiss. et prov.</b>	<b>58 794,87</b>	<b>81 800,00</b>	<b>91 192,88</b>	<b>111,48%</b>
7851	Reprise sur prov. créances dout.et litig.	31 767,87	13 000,00	18 398,59	141,53%
7854	Reprise s/prov.pour risques et charges	27 027,00	68 800,00	72 794,29	105,81%
786	Reprise s/prov.exceptionnelles				
789	Reprise s/provisions pour impôts				
	<b>87 Profits</b>	<b>27 527,89</b>	<b>23 000,00</b>	<b>28 482,67</b>	<b>123,84%</b>
871	<i>Subvention d'équilibre ant.</i>				
873	Produits aux exercices antérieurs	428,42	1 000,00	49,87	4,99%
8750	Plus values s/réalisations d'actifs	0	500,00	0	0,00%
8751	Profits exc.plus values/réal.gages corp.	15 521,75	13 000,00	13 689,59	105,30%
8753	Mandats annulés ex. antérieur	7 346,79	4 000,00	8 149,00	203,73%
8755	Recouvr. après adm.en non valeur	4 230,85	4 000,00	6 594,21	164,86%
8759	Produits exceptionnels	0,08	500,00	0,00	0,00%
	<b>Total des recettes d'exploitation</b>	<b>1 022 056,94</b>	<b>1 075 600,00</b>	<b>1 027 160,20</b>	<b>95,50%</b>
881	Déficit à prélever sur la dotation	0,00		0,00	
	<b>Totaux égaux en recettes et en dépenses</b>	<b>1 022 056,94</b>	<b>1 075 600,00</b>	<b>1 027 160,20</b>	

# BALANCE GENERALE COMPTES 2015

Libellés	COMPTES 2014	BUDGET 2015	COMPTES 2015
<b>Dépenses</b>	<b>1 178 990,59 €</b>	<b>1 254 400,00 €</b>	<b>1 108 944,31 €</b>
Débit de la section de dotation	173 199,55 €	178 800,00 €	144 041,86 €
Dépenses de la section d'exploitation	1 005 791,04 €	1 075 600,00 €	964 902,45 €
<b>Recettes</b>	<b>1 192 950,35 €</b>	<b>1 254 400,00 €</b>	<b>1 155 273,68 €</b>
Crédit de la section de dotation	170 893,41 €	178 800,00 €	128 113,48 €
Recettes de la section d'exploitation	1 022 056,94 €	1 075 600,00 €	1 027 160,20 €
<b>Résultat</b>	<b>13 959,76 €</b>	<i>(en équilibre)</i>	<b>46 329,37 €</b>

**Excédent global 2015 de 46 329,37 euros**

**A raison d'un solde débiteur de la section d'investissement de 15 928,38 euros et d'un excédent de 62 257,75 euros en section d'exploitation**

Présenté par le Directeur et les membres du Conseil d'Orientation et de Surveillance.

A Strasbourg, le 2016

Frédéric NITSCHKE  
Président-Délégué

Gérard FISCHER  
Directeur

Visé par le Conseil Municipal réuni en séance du

Maire de la Ville de Strasbourg

A Strasbourg, le

Le Préfet

# BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

ACTIF		PASSIF	
Immobilisations nettes	274 417,27 €	Dotation initiale	1 219 592,14 €
Autres dépôts versés	16 300,00 €	Excédents capitalisés	976 821,66 €
Prêts personnels capital+ratt.	2 343,96 €	Bonis capitalisés	498 112,52 €
Prêts consentis sur gages corp.	5 212 134,09 €	Subvention d'équipement	278 483,19 €
Créances rattach. prêts s/gages	173 724,28 €	Prov.pour pertes sur gages corp.	265 938,07 €
Capitaux dout.-prêts personnels	21 013,59 €	Prov.pour charges de retr. oblig.	89 670,00 €
Capitaux dout.-prêts s/gages	73 163,00 €	Autres provisions	22 739,50 €
Créances ratt. dout.- prêts personn.	1 228,25 €	Emprunts pour investissements	148 356,42 €
Créances ratt. dout.- prêts s/gages	9 592,64 €	Prov.pour créances dout.et litig.PF	22 241,84 €
Débiteurs divers	280 441,64 €	Provisions créances dout.gages	14 912,64 €
Cartes bancaires à recouvrer	0,00 €	Bonis à régler gages corporels	72 083,00 €
Chèques Postaux	506,12 €	Créanciers divers	108 626,17 €
Trésor Public	59 394,05 €	Empr.auprès d'organismes financ.	2 298 716,46 €
Caisse + Régie	17 758,59 €	Dettes rattach.-empr.Ets de Crédit	63 466,12 €
Déficit d'exploitation		Excédent d'exploitation	62 257,75 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 142 017,48 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 142 017,48 €</b>

Le montant du bilan diminue cette année de 140 974,43 euros soit de -2,24 % par rapport à 2014

Les postes suivants sont **en diminution** :

A L'ACTIF		AU PASSIF	
Immobilisations nettes	47 223,92 €	Subvention d'équipement	14 200,00 €
Autres dépôts versés	3 700,00 €	Prov.pour pertes sur gages corp.	4 300,29 €
Prêts personnels	739,86 €	Prov.pour charges de retr. oblig.	68 494,00 €
Prêts consentis sur gages corporels	34 531,51 €	Emprunts pour investissements	18 863,41 €
Créances ratt. dout.- prêts s/gages	750,17 €	Prov.pour créances dout.et litig.PF	6 053,10 €
Capitaux dout.-prêts personnels	5 189,10 €	Bonis à régler gages corporels	82 650,02 €
Capitaux douteux - prêts s/gages	3 613,00 €	Créanciers divers	102 190,14 €
Créances ratt. dout.- prêts personn.	864,00 €		
Créances ratt. dout.- prêts s/gages	2 497,46 €		
Débiteurs divers	11 154,54 €		
Cartes bancaires à recouvrer	12 152,25 €		
Chèques Postaux	974,54 €		
Trésor Public	2 831,31 €		
Caisse + Régie	14 752,77 €		

Les postes suivants sont **en augmentation** :

A L'ACTIF		AU PASSIF	
		Excédents capitalisés	744,15 €
		Bonis capitalisés	15 521,75 €
		Autres provisions	22 739,50 €
		Provisions créances dout.gages	1 172,54 €
		Empr.auprès d'organismes financ.	18 716,46 €
		Dettes rattach.-empr.Ets de Crédit	50 890,28 €
		Excédent d'exploitation	45 991,85 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLES	INTITULES	BUDGET 2015 TENANT COMPTE DES DM + VIREMENTS INTERNES	PROPOSITION VOTE BUDGET PRIMITIF 2016	EVOLUTION
<b>DEPENSES</b>				
		1 016 800,00 €	994 300,00 €	-2,21%
60	<b>ACHATS</b>	29 000,00	31 000,00	6,90%
602	Matières et fournitures consommables	29 000,00	31 000,00	6,90%
61	<b>FRAIS DE PERSONNEL</b>	545 800,00	531 400,00	-2,64%
612	Rémunérations du personnel	356 600,00	350 500,00	-1,71%
615	Rémunération diverses personnel	9 200,00	8 300,00	-9,78%
617	Charges de sécurité sociale et régimes de prévoyance	135 000,00	135 000,00	0,00%
	CICE	-11 000,00	-9 500,00	-13,64%
618	Autres charges sociales (dont pensions)	48 000,00	40 100,00	-16,46%
619	Autres frais de personnel (formation)	8 000,00	7 000,00	-12,50%
62	<b>IMPOTS ET TAXES</b>	53 600,00	53 500,00	-0,19%
620	Impôts, taxes et versements assimilés	39 000,00	39 000,00	0,00%
624	Droits d'enregistrement	10 000,00	9 500,00	-5,00%
629	Autres impôts	4 600,00	5 000,00	8,70%
63	<b>TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS</b>	123 800,00	127 800,00	3,23%
630	Location de matériel	9 200,00	9 200,00	0,00%
631	Entretiens et réparations	5 000,00	5 000,00	0,00%
633	Petit matériel et outillage	4 000,00	4 000,00	0,00%
634	Fournitures extérieures	5 500,00	5 500,00	0,00%
635	Locations immobilières et charges locatives	100,00	100,00	0,00%
636	Prestations de service (maintenances...)	56 000,00	58 000,00	3,57%
637	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	12 000,00	13 000,00	8,33%
638	Primes d'assurances	32 000,00	33 000,00	3,13%
64	<b>TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS</b>	9 000,00	7 300,00	-18,89%
640	Transport du personnel	100,00	100,00	0,00%
641	voyages et déplacements	5 900,00	4 800,00	-18,64%
642	Transports de fonds	3 000,00	2 500,00	-16,67%
65	<b>OPERATIONS SOCIALES</b>	100,00	100,00	0,00%
650	Dégagements gratuits	100,00	100,00	0,00%
651	Autres opérations à caractère social	0,00	0,00	0,00%
66	<b>FRAIS DIVERS DE GESTION</b>	73 700,00	68 200,00	-7,46%
660	Publicité	42 000,00	37 000,00	-11,90%
661	Missions et réceptions	3 000,00	3 000,00	0,00%
662	Imprimés administratifs	7 000,00	7 000,00	0,00%
663	Documentation générale	1 700,00	1 700,00	0,00%
664	Frais de P.T.T.	12 000,00	11 500,00	-4,17%
665	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	1 000,00	0,00%
667	Cotisation aux organismes du réseau (conférence permanente)	2 800,00	2 800,00	0,00%
668	Autres frais divers de gestion	4 000,00	4 000,00	0,00%
669	Dépenses imprévues	200,00	200,00	0,00%

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLES	INTITULES	BUDGET 2015 TENANT COMPTE DES DM + VIREMENTS INTERNES	PROPOSITION VOTE BUDGET PRIMITIF 2016	EVOLUTION
67	FRAIS FINANCIERS	72 100,00	66 300,00	-8,04%
675	Intérêts des emprunts pour investissement	6 500,00	6 500,00	0,00%
676-15	Intérêts sur disponibilités - compte ouvert à la Caisse d'Epargne	22 500,00	24 000,00	6,67%
676-19	Intérêts sur disponibilités - compte ouvert au Crédit Agricole	31 000,00	19 000,00	-38,71%
676-22	Intérêts sur disponibilités - compte ouvert CM Rouen	4 400,00	7 800,00	77,27%
679	Frais financiers divers	7 700,00	9 000,00	16,88%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	92 000,00	92 000,00	0,00%
681-0	Dotation aux frais études	8 000,00	6 000,00	-25,00%
681-1	Dotation aux amortissements logiciels	15 000,00	18 000,00	20,00%
681-4	Dotation aux amortissements matériels et outillage	17 000,00	17 000,00	0,00%
681-6	Dotations aux amortissements des autres immobilisations	34 000,00	35 000,00	2,94%
685-1	Dotations aux provisions sur créances douteuses ou litigieuses	14 000,00	12 000,00	-14,29%
685-4	Dotations aux autres provisions pour risques	4 000,00	4 000,00	0,00%
69	IMPOTS SUR BENEFICES ET ASSIMILES	1 000,00	1 000,00	
690	Impôts sur les bénéfices	1 000,00	1 000,00	0,00%
87	PERTES ET PROFITS SUR REALISATIONS DIVERSES	16 700,00	15 700,00	-5,99%
872	Charges diverses imputables sur exercices antérieurs	7 000,00	6 000,00	-14,29%
874-1	Moins values sur réalisations de gages corporels	5 000,00	5 000,00	0,00%
874-3	Titres annulés exercices antérieurs	1 200,00	1 200,00	0,00%
874-6	Créances irrécouvrables	2 500,00	2 500,00	0,00%
874-9	Autres pertes exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 016 800,00 €</b>	<b>994 300,00 €</b>	<b>-2,21%</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
ARTICLES	INTITULES	BUDGET 2015 TENANT COMPTE DES DM + VIREMENTS INTERNES	PROPOSITION VOTE BUDGET PRIMITIF 2016	EVOLUTION
		<b>1 016 800,00 €</b>	<b>994 300,00 €</b>	<b>-2,26%</b>
<b>RECETTES</b>				
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES OPERATIONS DE PRETS</b>	<b>845 100,00</b>	<b>825 100,00</b>	<b>-2,42%</b>
700	Intérêts et droits sur gages corporels	730 000,00	718 000,00	-1,67%
705	Intérêts et pénalités prêts contentieux	0,00	0,00	
707	Droits sur adjudications	115 000,00	100 000,00	-15,00%
	Droits sur ventes volontaires		7 000,00	
70821	Pénalités de retard sur mensualités de prêts	100,00	100,00	0,00%
7083	Produits d'apporteur d'affaires	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>71</b>	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>118 700,00</b>	<b>117 900,00</b>	<b>-0,68%</b>
710	Subventions d'équipement	33 700,00	32 900,00	-2,43%
711	Autres subventions (ville de Strasbourg)	85 000,00	85 000,00	0,00%
<b>72</b>	<b>VENTES DE DECHETS</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>0,00%</b>
720	Ventes d'objets hors service	100,00	100,00	0,00%
<b>73</b>	<b>CHARGES RECUPEREES</b>	<b>5 100,00</b>	<b>5 400,00</b>	<b>5,56%</b>
731	Recouvrements de prestations	4 000,00	4 000,00	0,00%
736	Recouvrements de frais d'affranchissements	900,00	900,00	0,00%
739	Autres charges récupérées	200,00	500,00	60,00%
<b>76</b>	<b>PRODUITS ACCESSOIRES</b>	<b>1 300,00</b>	<b>800,00</b>	<b>-62,50%</b>
765	Locations diverses	0,00	0,00	
769-9	Autres produits accessoires	1 300,00	800,00	-62,50%
<b>77</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	
773	Intérêts sur comptes ordinaires	500,00	0,00	
<b>78</b>	<b>REPRISE DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>0,00%</b>
785-1	Reprises sur provisions créances douteuses ou litigieuses	13 000,00	13 000,00	0,00%
785-4	Reprises sur provisions pour risques et charges	10 000,00	10 000,00	0,00%
786	Reprises sur provisions exceptionnelles	0,00	0,00	
<b>87</b>	<b>PERTES ET PROFITS SUR REALISATIONS DIVERSES</b>	<b>23 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>-4,55%</b>
873	Produits divers imputables sur exercices antérieurs	1 000,00	1 000,00	0,00%
875-0	Plus-values sur réalisations d'actifs	500,00	500,00	0,00%
875-1	Plus-values sur réalisations de gages corporels	13 000,00	12 000,00	-8,33%
875-3	Mandats annulés exercices antérieurs	4 000,00	4 000,00	0,00%
875-5	Recouvrements après admissions en non-valeur	4 000,00	4 000,00	0,00%
875-9	Produits exceptionnels	500,00	500,00	0,00%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 016 800,00 €</b>	<b>994 300,00 €</b>	<b>-2,26%</b>
REPORT DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 016 800,00 €	994 300,00 €	-2,21%
REPORT RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 016 800,00 €	994 300,00 €	-2,26%
DIFFERENCE ENTRE MOUVEMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF		0,00 €	0,00 €	

## SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLES	INTITULES	BUDGET 2015 APRES DM	PROPOSITION VOTE BUDGET PRIMITIF 2016	EVOLUTION
<b>DEPENSES</b>				
		<b>128 000,00 €</b>	<b>130 400,00 €</b>	<b>1,88%</b>
1051	Excédents capitalisés	0,00	0,00	
1055	Subvention d'équipement	33 000,00	32 900,00	-0,30%
105-6	Fonds publics affectés	0,00	0,00	
111	Réserve libre			
120	Report à nouveau (solde créditeur)		0,00	
151	Provisions pour risques opérations de crédit à moyen terme	0,00		
152	Autres provisions réglementées à court terme			
1550	Provisions pour pertes sur réalisations de gages corporels	4 000,00	5 000,00	
1555	Autres provisions prêts fonctionnaires	3 000,00	3 000,00	0,00%
158-2	Provisions pour charges de retraites obligatoires	12 000,00	10 000,00	-16,67%
159	Provisions pour impôts			
169-3	Emprunts pour investissement: autres établissements de crédit	19 000,00	19 000,00	0,00%
201-3	Frais étude	5 000,00	6 000,00	
203-0	Logiciels	6 000,00	8 000,00	33,33%
208	Immobilisations incorporelles	0,00	1 000,00	
214-0	Matériel hors informatique	9 500,00	9 500,00	0,00%
214-1	Matériel informatique	10 500,00	10 000,00	-4,76%
216-0	Mobilier et matériel de bureau	3 000,00	5 000,00	66,67%
216-2	Agencements, aménagements, installations	17 000,00	15 000,00	-11,76%
230-0	Immobilisations corporelles en cours	1 000,00	1 000,00	0,00%
230-1	Immobilisations incorporelles en cours	1 000,00	1 000,00	0,00%
270-1	Dépôts versés (fonds de garantie)	4 000,00	4 000,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 000,00 €</b>	<b>130 400,00 €</b>	<b>1,88%</b>

RECETTES				
		128 000,00 €	130 400,00 €	1,88%
105-0	Dotation initiale			
105-1	Excédents capitalisés	0,00	0,00	
105-2	Bonis capitalisés	15 000,00	14 000,00	-6,67%
105-5	Subvention d'investissement	17 000,00	17 000,00	0,00%
105-6	Fonds publics affectés	0,00	0,00	
155-0	Provisions pour risques opérations prêts sur gages	5 000,00	5 000,00	0,00%
155-5	Autres provisions prêts fonctionnaires	1 500,00	1 500,00	0,00%
158-2	Provisions pour retraités du cadre local			
159	Provisions pour impôts			
169-3	Emprunts pour investissement: autres établissements de crédit	0,00	0,00	
201-83	Amortissement frais étude	8 000,00	6 000,00	
203-8	Amortissement des logiciels	20 000,00	20 000,00	0,00%
208-9	Provisions pour dépréciation des opérations incorporelles			
214-80	Amortissement du matériel hors informatique	11 000,00	13 000,00	18,18%
214-81	Amortissement du matériel informatique	9 000,00	11 000,00	22,22%
216-80	Amortissement des autres immobilisations	11 500,00	11 500,00	0,00%
216-82	Amortissement des agencements, aménagements, installations	24 000,00	25 400,00	5,83%
230-0	Immobilisations corporelles en cours	1 000,00	1 000,00	0,00%
230-1	Immobilisations incorporelles en cours	1 000,00	1 000,00	0,00%
270-0	Cautionnements versés	4 000,00	4 000,00	0,00%
279	Provisions pour dépréciations (dépôts et cautionnements)			
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 000,00 €</b>	<b>130 400,00 €</b>	<b>1,88%</b>
<b>REPORT DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 000,00 €</b>	<b>130 400,00 €</b>	<b>1,88%</b>
<b>REPORT RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>128 000,00 €</b>	<b>130 400,00 €</b>	<b>1,88%</b>
<b>DIFFERENCE ENTRE MOUVEMENTS DE L'ACTIF ET DU PASSIF</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Indemnité de conseil allouée au receveur des finances par la ville de Strasbourg.**

Par délibération du 25 juin 2001, le Conseil municipal a approuvé le principe de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Receveur des finances, selon les modalités de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et l'a fixée au montant maximum prévu par les textes, soit le traitement brut annuel correspondant actuellement à l'indice majoré 203 (indice brut 100).

A titre indicatif cette indemnité est évaluée en 2014 à 11 279,39 € bruts pour la ville de Strasbourg.

Le 25 novembre 2013, le Conseil Municipal a reconduit cette indemnité à M. Pierre DANJOIE, nommé Receveur des finances le 1<sup>er</sup> juillet 2013. M. Pierre DANJOIE a été remplacé, à ce poste par M. Bertrand LANOTTE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les dispositions qui régissent ces indemnités prévoyant la nécessité d'une nouvelle délibération lorsque se produit un changement de titulaire de la fonction ou lors du renouvellement du conseil, il vous est demandé de bien vouloir confirmer le maintien de cette indemnité aux mêmes conditions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière*

*vu les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux, vu les délibérations du Conseil Municipal de la ville de Strasbourg des 25 juin 2001, 2 mai 2006, 23 juin 2008, 16 avril 2012 et 25 novembre 2013,*

*après en avoir délibéré*

*approuve*

- *le maintien de l'allocation au Receveur des finances de la ville de Strasbourg de l'indemnité de conseil fixée au montant maximum prévu par les textes réglementaires ;*
- *le versement de cette indemnité à M. Bertrand LANOTTE ;*

*décide*

- *l'imputation de cette dépense sur les crédits ouverts au budget de la ville de Strasbourg (020-6225.II-RH01B), dont le solde avant le présent Conseil municipal est de 11 500 €.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Indemnité de conseil allouée au receveur des finances de la Fondation de l'Oeuvre Notre Dame.**

Par délibération du 25 juin 2001, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'attribution de l'indemnité de conseil allouée au Receveur des finances, selon les modalités de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et l'a fixée au montant maximum prévu par les textes, soit le traitement brut annuel correspondant actuellement à l'indice majoré 203 (indice brut 100).

A titre indicatif cette indemnité est évaluée en 2014 à 949,79 € bruts pour la Fondation de l'Œuvre Notre Dame.

Le 25 novembre 2013, le Conseil municipal a reconduit cette indemnité à M. Pierre DANJOIE, nommé Receveur des finances le 1<sup>er</sup> juillet 2013. M. Pierre DANJOIE a été remplacé à ce poste par M. Bertrand LANOTTE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Les dispositions qui régissent ces indemnités prévoyant la nécessité d'une nouvelle délibération lorsque se produit un changement de titulaire de la fonction ou lors du renouvellement du conseil, il vous est demandé de bien vouloir confirmer le maintien de cette indemnité aux mêmes conditions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière*

*vu les dispositions de l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,*

*vu les délibérations du Conseil municipal de la ville de Strasbourg des 25 juin 2001, 2 mai 2006, 23 juin 2008, 16 avril 2012 et 25 novembre 2013,*

*après en avoir délibéré*

*approuve*

- *le maintien de l'allocation au Receveur des finances de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame de l'indemnité de conseil fixée au montant maximum prévu par les textes réglementaires ;*
- *le versement de cette indemnité à M. Bertrand LANOTTE ;*

*décide*

- *l'imputation de cette dépense sur les crédits ouverts au budget de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame (020-6225-RH01B), dont le solde avant le présent Conseil municipal est de 1 000 €.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Avis sur les emplois Ville.**

Les emplois relevant des compétences de la ville de Strasbourg sont créés par la Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole et la charge est répartie entre les deux collectivités selon la convention du 3 mars 1972.

L'avis préalable du Conseil municipal est sollicité quant à la suppression, à la création et à la transformation d'emplois de la Ville par la prochaine Commission permanente (Bureau) du Conseil de l'Eurométropole.

1) des suppressions d'emplois présentées en annexe 1.

Ces suppressions ont été soumises pour avis au CT.

- 2 emplois au sein de la Direction de l'Enfance et de l'éducation permettant pour l'un la création concomitante d'un autre emploi au sein de cette direction ;
- 2 emplois au sein de la Direction de la Culture ;
- 1 emploi au sein de la Direction de l'Animation urbaine.

2) une création d'emploi présentée en annexe 2 :

- 1 emploi au sein de la Direction de l'Enfance et de l'éducation compensé par la suppression concomitante d'un autre emploi au sein de cette direction.

3) des créations d'emplois saisonniers présentées en annexe 3.

Comme chaque année, un certain nombre de créations temporaires est proposé pour répondre aux besoins saisonniers de certains services dont l'activité est en augmentation en été ou pour pallier les absences pour congé annuel afin d'assurer la continuité du service public.

Il s'agit ici, dans le cadre du budget qui leur a été alloué, d'emplois saisonniers pour les directions des Solidarités et de la santé, de la Culture, et de l'Animation urbaine.

4) des transformations d'emplois permanents présentées en annexe 4.

Les transformations d'emplois créés précédemment peuvent être rendues nécessaires lorsque les missions et/ou la configuration de l'emploi sont modifiées (*changement d'intitulé, de la nature des fonctions, et/ou de la fourchette de grades*).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,  
vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales,  
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg,  
sur proposition de la Commission plénière,  
après en avoir délibéré,*

*approuve*

*après avis du CT, les suppressions, créations et transformations d'emplois présentées en annexe.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Annexe 1 à la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016 relative à la suppression d'emplois

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 agent d'entretien des écoles	Assurer l'entretien et le nettoyage des locaux scolaires.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 02/02/16.
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Famille et petite enfance	1 agent d'entretien	Effectuer le nettoyage des structures petite enfance.	Temps complet	Adjoint technique	Adjoint technique de 2ème classe à adjoint technique principal de 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 31/03/16.
Direction de la Culture	Musées	1 assistant scientifique	Recenser, inventorier et indexer les collections du Musée historique.	Temps complet	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation à assistant de conservation principal de 1ère classe	Suppression d'emploi suite au CT du 31/03/16.
Direction de la Culture	Action culturelle	1 chargé du suivi des grandes associations culturelles	Examiner les demandes et attribuer les subventions. Conseiller les associations. Suivre les montages financiers. Mettre en œuvre et renouveler des conventions de mise à disposition de locaux.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Suppression d'emploi suite au CT du 31/03/16.
Direction de l'Animation urbaine	Evènements	1 pianiste "artiste"	Assurer la prestation musicale dans le cadre de la saison d'été. Animer les maisons de retraite.	Temps complet	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Suppression d'emploi suite au CT du 31/03/16.

**Annexe 2 à la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016 relative à la création d'emplois**

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
Direction de l'Enfance et de l'éducation	Patrimoine pour l'enfance et l'éducation	1 référent qualité prestations de nettoyage	Contrôler et vérifier sur sites la qualité des prestations de nettoyage. Alerter et mettre en œuvre les actions préventives et correctives.	Temps complet	Adjoint technique ou agent de maîtrise	Adjoint technique de 2ème classe à agent de maîtrise principal	

**Annexe 3 à la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016 relative à la création d'emplois correspondant à un besoin saisonnier**

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		
Direction	Service	Intitulé du poste	Nombre de mois de travail	Nature des fonctions	Cadre d'emplois	Grade	Traitement de base
Direction des Solidarités et de la santé	Soutien à l'autonomie	Agent canicule	18	Réaliser la campagne d'appel et de visites à domicile des personnes âgées.	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2ème classe	IB 340
Direction de la Culture	Musées	Agent d'accueil et de surveillance	35	Assurer la surveillance dans les musées.	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	IB 340
Direction de l'Animation urbaine	Evènements	Agent logistique et technique	3	Veiller au respect des conditions de sécurité des opérations sur l'espace public. Assurer le fonctionnement logistique et technique des opérations.	Adjoint technique	Adjoint technique de 1ère classe	IB 342
Direction de l'Animation urbaine	Evènements	Educateur sportif	2	Assurer la mise en place et l'animation d'ateliers sportifs à destination du grand public.	Educateur des APS	Educateur des APS	IB 348
Direction de l'Animation urbaine	Evènements	Animateur (BAFA)	13	Assurer des activités d'animation à destination du grand public.	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation de 1ère classe	IB 342

**Annexe 4 à la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016 relative à la transformation d'emplois permanents créés  
précédemment**

Descriptif de l'emploi					Niveau du recrutement		Observations
Direction	Service	Intitulé du poste	Nature des fonctions	Durée hebdo de travail	Cadre d'emplois	Fourchette de grades	
<b>Transformations avec incidence financière à la hausse</b>							
Direction Urbanisme et territoires	Mission Participation citoyenne	1 chargé de développement participation citoyenne	Impulser des événements autour de la participation citoyenne. Monter et animer des réseaux. Suivre les démarches et instances de participation citoyenne. Assurer un appui méthodologique et logistique. Contribuer aux actions de communication.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Modification de la fourchette de grades (avant calibré attaché à attaché principal).
Direction de la Réglementation urbaine	Marchés et domaine public	1 responsable du département foires et marchés, adjoint au chef de service	Coordonner la gestion administrative et assurer l'expertise juridique du service. Encadrer et animer le département. Piloter et suivre des dossiers. Seconder et remplacer le chef de service en son absence.	Temps complet	Attaché	Attaché à directeur	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable du département foires, marchés, braderies et brocantes calibré d'attaché à attaché principal).
<b>Transformations avec incidence financière à la baisse</b>							
Direction de la Réglementation urbaine	Marchés et domaine public	1 chargé des occupations du domaine public	Gérer l'occupation du domaine public. Instruire, délivrer et contrôler les autorisations. Participer à l'organisation et au bon déroulement des manifestations sur le domaine public.	Temps complet	Rédacteur	Rédacteur à rédacteur principal 1ère classe	Modification de l'intitulé, de la nature des fonctions et de la fourchette de grades (avant responsable des occupations du domaine public, adjoint au chef de service calibré d'attaché à directeur).
<b>Transformations sans incidence financière</b>							
Direction de la Culture	Musées	1 médiateur culturel	Concevoir, réaliser et assurer les actions éducatives pour les musées. Assurer l'accueil des publics (ateliers, visites découvertes, parcours ludiques).	Temps complet	Attaché de conservation	Attaché de conservation	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant adjoint au responsable du service éducatif).
Direction de l'Animation urbaine	Événements	1 chargé d'événements	Définir le contenu artistique des événements et les moyens logistiques. Assurer la coordination des événements et manifestations. Encadrer le personnel mobilisé sur les manifestations. Préparer les budgets et assurer le suivi financier.	Temps complet	Attaché	Attaché à attaché principal	Modification de l'intitulé et de la nature des fonctions (avant régisseur).

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Groupement de commandes Ville / Eurométropole de Strasbourg / OND pour l'acquisition, la mise en œuvre de plans de sécurité, consignes de sécurité dans les bâtiments, et de plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées de la Ville.**

#### **Contexte**

- 1) L'affichage ainsi que la mise à jour des plans et consignes de sécurité dans les Etablissements Recevant du Public (ERP) et les locaux de travail est une obligation réglementaire dont la responsabilité incombe à l'exploitant de l'établissement qui est tenu d'assurer leur vérification au moins une fois par an. Toutes modifications apportées à l'établissement suite à des travaux ou à des changements de consignes de sécurité, doit s'accompagner de la vérification des plans et, le cas échéant, leur mise à jour.
- 2) Le service des Musées de la Ville conserve d'importantes collections patrimoniales qu'il s'agit de préserver en cas de sinistres. Pour assurer cette sauvegarde, il y a lieu d'informer le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) en lui transmettant pour chaque Musée, les plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres.

#### **Groupement de commandes**

Compte tenu des besoins exprimés par les services et pour assurer une certaine homogénéité dans la présentation des informations affichées sur le parc immobilier de la collectivité, il est proposé de mettre à la disposition des directions gestionnaires, un marché de fournitures courantes et de prestations de services (FCPS) de type marché fractionné à bons de commandes, applicable à l'ensemble des établissements de la ville de Strasbourg, de l'Eurométropole de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

La société attributaire de ce marché à bons de commandes aura pour mission de concevoir les documents d'affichage de sécurité et les plans de sauvegarde des œuvres des musées, conformément aux stipulations du marché, d'en assurer la fourniture et la pose ceci en concertation avec le chef d'établissement où son représentant envers qui il aura également un rôle de conseil et d'information.

L'estimation de ce futur marché à bon de commandes est :

- montant minimum 80 000 € HT

- montant maximum 200 000 € HT.

Une convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et l'Eurométropole de Strasbourg, est constituée.

La ville de Strasbourg est désignée coordonnateur de ce groupement de commandes. A ce titre ses droits et obligations sont définis à l'article 4 de la convention constitutive de groupement de commandes.

Il est donc proposé d'adopter le groupement de commandes selon les modalités figurant dans la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en référence à l'art.8 –VII premier tiret du code des marchés publics et jointe en annexe à la présente délibération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *la mise en œuvre d'un groupement de commandes pour l'acquisition, la mise en œuvre de plans et consignes de sécurité dans les bâtiments et pour les besoins des plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées de la Ville. montant minimum estimé : 80 000 € HT, montant maximum estimé : 200 000 € HT ;*
- *la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame en référence à l'art.8 –VII premier tiret du code des marchés publics jointe en annexe à la présente délibération ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

- *à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ;*
- *à signer et à exécuter le marché, conformément au Code des Marchés Publics ;*

*autorise*

*l'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :*

- à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame ;
- à exécuter le marché, conformément au Code des Marchés Publics.

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

**Convention constitutive de groupement de commandes entre la Ville  
de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg  
et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame  
pour l'acquisition, la mise en œuvre de plans de sécurité, consignes de sécurité dans les bâtiments, et de plans  
de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées de la Ville.  
Art. 8-VII premier tiret du code des marchés publics**

Vu le titre II, Chapitre III, article 8 du Code des marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes, il est constitué :

Entre

La Ville de Strasbourg, représentée par Monsieur Roland RIES, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016

et

L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par Monsieur Robert HERRMANN, Président agissant en application d'une délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 24 mars 2016

et

la Fondation de l'Œuvre Notre Dame représentée par M. Roland RIES, administrateur agissant en application de l'article 2 de l'arrêté consulaire du 3 frimaire an XII.

un groupement de commandes pour l'acquisition des prestations de réalisation et de mise à jour de plans et consignes de sécurité ainsi que la réalisation de plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées.

## SOMMAIRE

Préambule .....	3
Article 1 : Constitution du groupement.....	3
Article 2 : Objet du groupement .....	3
Article 3 : Organes du groupement .....	4
Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur .....	4
Article 5 : Règlement des différends entre les parties.....	4

## Préambule

« Les services de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame ont recours de façon récurrente, dans le cadre de leurs missions, à des prestations de réalisation et de mise à jour d'affichage réglementaire de sécurité dans les bâtiments et à l'établissement de plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées. »

L'ensemble des besoins exprimé par les trois adhérents est identique, c'est pourquoi il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les trois entités sous la coordination de la Ville de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le Code des marchés publics institué par le décret n° 2006-975 en date du 1er août 2006, et plus particulièrement son article 8, encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les trois partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes la plus médiane, préservant en phase d'exécution l'autonomie de gestion des adhérents. Ainsi, en vertu de ce dispositif décrit à l'article 8.VII 1° du Code des marchés publics, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie le marché. Par la suite, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel, de se référer à cette formule.

### Article 1 : Constitution du groupement

Il est constitué entre la Ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame un groupement de commandes régi par le Code des marchés publics, notamment son article 8.VII 1°, et la présente convention.

### Article 2 : Objet du groupement

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article 8.VII 1° du Code des marchés publics, ci-après désigné « le groupement », a pour objet la passation d'un marché public pour des prestations d'affichage réglementaire de sécurité dans les bâtiments et à l'établissement de plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées. »

La durée maximale du marché est fixée à 4 ans (période unique).

Les besoins correspondants sont évalués comme suit :

Collectivité	Objet	Montant estimatif mini des prix unitaires en €HT	Montant estimatif maxi des prix unitaires en € HT
VDS & OND	Réalisation et mise à jour de plans et consignes de sécurité, établissement de plans de sauvegarde et d'évacuation des œuvres majeures des Musées. »	65 000	150 000
EUROMETROPOLE	Réalisation et mise à jour de plans et consignes de sécurité	15 000	50 000

### **Article 3 : Organes du groupement**

Les membres du groupement, l'Eurométropole de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre Dame et la Ville de Strasbourg ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux termes de l'article 8.VII premier tiret du Code des marchés publics.

En application de l'article 8.VII dernier alinéa du Code des marchés publics, la commission d'appels d'offres de la Ville de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour attribuer les marchés. Elle est composée conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales applicables au coordonnateur.

### **Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur**

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de l'Eurométropole et de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres..) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'adhérent les documents nécessaires des marchés en ce qui le concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents, de leur candidature ou de leur offre en application des articles 80 et 83 du Code des marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informé l'Eurométropole et la Fondation de l'Œuvre Notre Dame sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution du marché, et en particulier à informer l'adhérent de tout dysfonctionnement constaté.

### **Article 5 : Règlement des différends entre les parties**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux. Fait à

Strasbourg, le

Le Président de l'Eurométropole de  
Strasbourg  
Robert HERRMANN

Le Maire de Strasbourg  
Roland RIES

La Fondation de l'Œuvre Notre Dame  
Roland RIES

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Conclusion d'un marché pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air et approbation d'un groupement de commande entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg.**

La réglementation relative aux performances énergétiques des bâtiments impose des seuils de perméabilité à l'air pour l'enveloppe des bâtiments, mais également pour les réseaux aérauliques. La Direction de la construction et du patrimoine bâti, dans le cadre des chantiers de construction (construction neuve, extension, restructuration, rénovation... etc.) qu'elle engage, est amenée à réaliser, pour le compte de l'Eurométropole, de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame, les tests d'étanchéité à l'air réglementaires.

Les services de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour satisfaire leurs besoins en matière de test d'étanchéité à l'air. Les besoins étant de nature identique pour l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun avec conclusion d'un marché unique. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les trois entités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de la procédure de consultation unique,
- une gestion opérationnelle simplifiée.

En application des articles 28, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, le marché à conclure sera passé selon une procédure adaptée (Mapa), sous la forme de marché ordinaire, fractionné à bons de commande.

Les crédits correspondants au marché pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air émargent sur les autorisations de programme de chaque opération inscrite aux Programmes Pluriannuels d'Investissement pour ce qui la concerne.

Les valeurs estimatives du montant maximum du marché pour la durée totale du marché est de 44 000 euros hors taxes, pour les besoins de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre-Dame et 44 000 euros hors taxes pour les besoins de l'Eurométropole soit un montant maximum 88 000 euros hors taxes.

Le marché est du type fractionné à bons de commande. La durée maximale du marché est de 4 ans.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré*

*décide*

- 1) la conclusion d'un marché fractionné à bons de commande, pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air d'une durée fixe d'un maximum de 4 ans. Montant maximum en 44 000€ HT,*
- 2) la convention constitutive de groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordinateur,*

*Cette convention portera sur la réalisation de tests d'étanchéité à l'air sur les bâtiments dans le cadre d'opérations de la ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND et de l'Eurométropole de Strasbourg,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

- à signer la convention de groupement de commande avec l'Eurométropole de Strasbourg et la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, convention dont la copie est jointe en annexe.*

*L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des marchés.*

- à exécuter les marchés résultant du groupement de commande et concernant la ville de Strasbourg.*

*autorise*

*l'Administrateur de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame :*

- à signer la convention de groupement de commande avec la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, convention dont la copie est jointe en annexe.*

*L'Eurométropole de Strasbourg aura en charge le traitement des phases allant de la gestion des procédures de consultation jusqu'à la notification des marchés.*

- à exécuter les marchés résultant du groupement de commande et concernant la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

**VILLE DE STRASBOURG**

**EUROMETROPOLE**

**FONDATION  
ŒUVRE NOTRE DAME**

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDE ENTRE LA VILLE DE STRASBOURG,  
L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ET L'ŒUVRE  
NOTRE DAME**

**Pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air dans les bâtiments  
de la Ville de Strasbourg, de l'Eurométropole et de l'Œuvre  
Notre-Dame**

Vu le titre II, Chapitre III, article 8 du Code des marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes, il est constitué :

**Entre**

**L'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**, représentée par Monsieur Robert HERRMANN, Président agissant en application d'une délibération de la Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 novembre 2015,

**La Ville de Strasbourg**, représentée par Monsieur Roland RIES, Maire agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 20 novembre 2015

**Et**

**La Fondation de l'Œuvre Notre-Dame de Strasbourg (OND)**, représentée par Monsieur Roland RIES, administrateur agissant en application de l'article 2 de l'arrêté consulaire du 3 frimaire an XII et de la délibération du 20 novembre 2015.

**un groupement de commandes** pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air dans le cadre d'opérations de la Ville de Strasbourg, de la Fondation de l'OND, et de l'EMS.

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b>4</b>
<b><u>ARTICLE 1 – CONSTITUTION DU GROUPEMENT</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 2 – OBJET DU GROUPEMENT</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 3 – ORGANE DU GROUPEMENT</u></b>	<b>5</b>
<b><u>ARTICLE 4 – DROITS ET OBLIGATIONS DU COORDONNATEUR</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 5 – RESPONSABILITE</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 6 – FIN DU GROUPEMENT</u></b>	<b>6</b>
<b><u>ARTICLE 7 – REGLEMENT DES DIFFERENTS ENTRE LES PARTIES</u></b>	<b>7</b>

## Préambule

---

La réglementation relative aux performances énergétiques des bâtiments impose des seuils de perméabilité à l'air pour l'enveloppe des bâtiments, mais également pour les réseaux aérauliques. Les services de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg, dans le cadre des chantiers de construction (construction neuve, extension, restructuration, rénovation...etc.) qu'ils engagent, sont amenés à réaliser des tests d'étanchéité à l'air réglementaires.

Les services de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg sont amenés de façon récurrente à faire appel à des entreprises externes pour satisfaire leurs besoins en matière de test d'étanchéité à l'air. Les besoins étant de nature identique pour l'Eurométropole, la Ville de Strasbourg et l'Œuvre Notre-Dame, il a été convenu d'arrêter les bases d'un montage commun. Il s'inscrit dans la logique du groupement de commandes associant les trois entités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg et a pour double objectif :

- allègement des formalités et des frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement de la procédure de consultation unique,
- une gestion opérationnelle simplifiée.

## **ARTICLE 1 – Constitution du groupement**

Il est constitué entre l'EMS, la Ville de Strasbourg et de la Fondation de l'OND un groupement de commandes régi par le Code des marchés publics, notamment son article 8.VII 1° première ligne article 2, et la présente convention.

## **ARTICLE 2 – Objet du groupement**

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article 8.VII 1° première ligne article 2 du Code des marchés publics, ci-après désigné « *le groupement* » a pour objet la passation d'un marché public pour la réalisation de tests d'étanchéité à l'air sur les bâtiment.

En application des articles 28, 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, le marché à conclure sera passé selon une procédure adaptée (Mapa), sous la forme de marché ordinaire, fractionné à bons de commande.

Ces marchés s'étendront sur une période qui ne pourra excéder quatre années. L'estimation budgétaire y afférente pour la durée du marché est de 88 000€HT pour les collectivités et l'Œuvre Notre-Dame:

A titre indicatif la répartition entre les trois entités est estimée comme suit :

- 44 000 € HT maxi pour les services de la Ville de Strasbourg et de l'OND
- 44 000 € HT maxi pour les services de l'EMS

## **ARTICLE 3 – Organe du groupement**

Les membres du groupement, la Ville de Strasbourg, la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame et de l'Eurométropole de Strasbourg ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier le marché considéré, conformément aux termes de l'article 8.VII 1° première ligne article 2 du Code des marchés publics.

En application de l'article 8.VII deuxième alinéa du Code des marchés publics, la commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir le titulaire des marchés. Elle est composée des membres suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
HERTZOG Jean-Luc	ROZANT Edith
BEY Françoise	KOCH Patrick
KREYER Céleste	PEIROTES Edith
CUTAJAR Chantal	MEYER Paul
SCHULTZ Eric	QUEVA Michèle

Le Représentant du Pouvoir adjudicateur et Président de la Commission d'appel d'offres est BEUTEL Jean-Marie

## **ARTICLE 4 – Droits et obligations du coordonnateur**

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation du marché au nom des membres du groupement. Il transmet le marché aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame, les informations relatives au déroulement du marché. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appels d'offres) ;
- de communiquer, le cas échéant, à l'adhérent les documents nécessaires du marché en ce qui le concerne ;
- de signer et de notifier le marché ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents, de leur candidature ou de leur offre en application de l'article 80 du code des marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informé les adhérents sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution du marché, et en particulier à informer les adhérents de tout dysfonctionnement constaté.

## **ARTICLE 5 – Responsabilité**

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg et de la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame pourront demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, l'Eurométropole de Strasbourg, pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg ou par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame au regard des obligations qui incombent à ces dernières.

## **ARTICLE 6 – Fin du groupement**

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin suite à la notification du marché.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

## **ARTICLE 7 – Règlement des différents entre les parties**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Fait à Strasbourg le

L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

LA VILLE DE STRASBOURG

Robert HERRMANN  
Président de l'Eurométropole de Strasbourg

Roland RIES  
Maire de Strasbourg

LA FONDATION DE L'ŒUVRE NOTRE-DAME

Roland RIES  
Administrateur

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Reconstruction cabane à livres à l'orangerie : Subvention aux Compagnons du Devoir et du Tour de France.**

L'association de quartier ADIQ anime depuis plusieurs années un système de prêt gratuit de livres en libre service, abrité dans un édicule « Livres en Liberté » situé au sein du parc de l'Orangerie.

Cet édicule, mis à disposition de l'association ADIQ par la ville de Strasbourg, a été incendié lors de l'été 2015.

L'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF) s'est par la suite proposée de mettre à disposition ses compétences pour concevoir puis construire un nouvel édicule, dans le cadre d'un projet de formation interdisciplinaire. Elle a également exprimé son souhait de faire don à la collectivité du nouvel ouvrage ainsi réalisé.

L'ouvrage en question sera positionné par les Compagnons au Parc de l'Orangerie, en lieu et place du précédent, avec le concours logistique de la ville de Strasbourg.

Pour saluer cette initiative, qui représente une traduction concrète de l'éthique et des valeurs du compagnonnage, il est proposé d'attribuer à l'AOCDTF une subvention exceptionnelle.

Cette dernière permettra de couvrir les débours de fourniture, pour un montant maximal estimé de 5 000,- € TTC. Le montant exact de la subvention sera défini par voie de convention financière, à l'appui des dépenses réellement engagées par l'AOCDTF.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil,  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*l'affectation d'une subvention exceptionnelle, à concurrence de 5.000,- € TTC au plus,  
à l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France (AOCDTF)  
montant à imputer sur la ligne budgétaire 823 6574 EN03E*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer tous actes afférents à la subvention.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Adoption du plan "Strasbourg Grandeur Nature".**

La ville de Strasbourg bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu au niveau européen. Il participe tout autant à l'identité locale qu'à l'attractivité du territoire. Ce patrimoine fait l'objet d'actions de gestion en faveur de la biodiversité menées par la collectivité, qui lui ont permis d'être nommée **Capitale française de la biodiversité en 2014**.

Dans une ville et une agglomération à densité élevée, le défi majeur consiste à allier des objectifs souvent opposés : développement urbain, satisfaction des attentes des riverains, préservation du patrimoine naturel et adaptation au changement climatique, autre composante forte de la politique environnementale de Strasbourg.

Le renforcement de la place de la nature en ville contribue ainsi à améliorer le cadre de vie des strasbourgeois (lutte contre la pollution atmosphérique, diminution des ilots de chaleur, création d'espaces de convivialité, etc.).

Aujourd'hui, la ville de Strasbourg souhaite aller plus avant dans sa démarche. Afin d'optimiser les actions et les ressources, elle se dote d'un véritable **outil de stratégie et de suivi**, grâce au plan intitulé Strasbourg Grandeur Nature (cf. Annexe 1).

Durant l'année 2014, la ville s'est lancée dans l'élaboration d'un plan de préservation et de renforcement de la biodiversité et de la nature nourricière à Strasbourg, sous forme d'une démarche participative qui a associé les citoyens, professionnels, scientifiques et associations. Les modes d'animation retenus ont laissé place à la participation et à l'expression de chacun. Au final, cette phase de concertation a rassemblé **107 participants**, avec **53 structures** représentées et 45 personnes en moyenne par atelier. **Plus de 230 propositions** sont nées de cette concertation.

Dans sa conception, ce plan d'actions en faveur du maintien et du renforcement de la nature obéit à une double ambition :

- Répondre aux « incontournables » d'une telle démarche, tels que les travaux d'inventaire, la protection du patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement, la gestion durable du territoire et des nouveaux projets...
- Mettre en avant les forces et spécificités strasbourgeoises que sont la volonté d'associer les thématiques de la « ville nature » et de la « ville nourricière », la volonté

d'une large participation et appropriation citoyenne dès le plus jeune âge, celle d'allier biodiversité et solidarité et enfin de valoriser la place importante qu'occupent l'eau et l'arbre dans la ville.

**Les 230 propositions ont permis de structurer le plan d'actions qui s'articule autour de 4 axes majeurs et de 9 enjeux prioritaires.** Ceux-ci se déclinent à leur tour en objectifs stratégiques et en actions opérationnelles.

- Le premier axe intitulé « **un patrimoine naturel à transmettre** » regroupe les actions en faveur de la connaissance, indispensable pour permettre une protection efficace du patrimoine naturel de notre territoire.
- Les actions du deuxième axe « **une culture partagée de la nature** » ont pour objectif la diffusion de l'information afin de toucher tous les publics et d'accompagner les différents acteurs du territoire.
- Le troisième axe concerne la « **une gestion durable du territoire** » au niveau des espaces naturels mais aussi des éléments de nature en ville (agriculture durable, espaces verts, arbres, ville nourricière et jardinée, ...).
- Enfin, le quatrième axe appelé « **une ville exemplaire et attractive** » a pour objet d'animer le réseau d'acteurs et d'essaimer la démarche à travers toutes les politiques de la ville de Strasbourg.

Nombre de ces actions sont aujourd'hui déjà engagées par la ville et l'Eurométropole de Strasbourg. La construction de ce plan ayant permis de les hiérarchiser, les structurer et les rassembler dans des objectifs partagés par les différents acteurs. Cette organisation permet de disposer d'une meilleure visibilité sur les leviers à actionner pour améliorer encore la prise en compte de la nature à Strasbourg.

Les actions en cours, comme les nouvelles font chacune l'objet d'un échéancier et sont portées par des référents au sein des services et directions concernés (Annexe 2).

Un plan de communication dédié permettra aux Strasbourgeois d'appréhender les enjeux et de s'approprier les actions de ce plan. Ce dernier les invite par ailleurs à agir concrètement à leur échelle, dans un cadre professionnel, comme privé.

Strasbourg Grandeur Nature offre un dispositif structurant et fédérateur, ayant des impacts directs à l'échelle de la collectivité et de son territoire. Le dispositif permet de valoriser le travail et les résultats déjà obtenus et de gagner en efficacité grâce à une approche transversale des thématiques.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré*

*approuve*

- *les grandes orientations du plan d'actions en faveur du maintien et du renforcement de la nature nourricière et de la biodiversité, intitulé Strasbourg Grandeur Nature, produit en 2015 en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire.*
- *le programme d'actions proposé dans le plan Strasbourg Grandeur Nature avec l'engagement de nouvelles actions dont :*
  - *matérialiser le tissu naturel urbain :*
    - *avec des conventions de partenariat avec l'INSA de Strasbourg, l'INSA Centre Val de Loire pour expérimenter la matérialisation de la trame verte urbaine, baptisée « tissu naturel urbain » ;*
    - *avec une convention de partenariat AgroParisTech pour préparer un appel à projet citoyen qui permettra d'encourager la végétalisation de la ville et de favoriser son adaptation au changement climatique ;*
    - *le lancement d'une étude en 2017 pour identifier le potentiel de végétalisation des toitures terrasses à Strasbourg et des façades du patrimoine de la collectivité ;*
    - *la promotion du végétal en ville auprès des habitants (organisation de conférences et animations, diffusion des plaquettes réalisés avec le groupe de travail biodiversité).*
  - *favoriser l'attractivité de la ville en soutenant la découverte du territoire à travers le prisme de la nature (identité graphique, balisage de sentiers, sentier pédagogiques et visites de sites) ;*
    - *valoriser la démarche «Strasbourg grandeur nature » en interaction avec les habitants en proposant un guichet unique pour cette thématique : création d'un kiosque d'information avant 2020 pour encourager le jardinage au naturel en ville, promouvoir la végétalisation du bâti, le compostage et orienter les habitants vers les animations du SINE Bussierre.*
    - *adopter une stratégie spécifique pour inciter plus fortement le respect de la démarche zéro pesticide dans les jardins familiaux.*
- *le programme d'actions proposé dans le plan Strasbourg Grandeur Nature avec un engagement renouvelé pour les actions déjà initiées par la collectivité, dont notamment :*
  - *la démarche Zéro pesticide appliquée sur l'ensemble de l'espace public*
  - *la gestion différenciée et la lutte biologique pour la gestion des espaces verts*
  - *le suivi des arbres remarquables*
  - *la politique agricole et la ville nourricière*
- *les engagements de la Ville de Strasbourg de ce programme d'actions 2016-2020 selon les budgets votés par la Ville*

*décide*

*l'imputation des subventions d'un montant de 500 € net de TVA pour le partenariat avec AgroParisTech, sur le budget de fonctionnement (EN02F–nature 830–fonction 6226) dont le montant est disponible lors du vote de la présente délibération,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à :*

- *solliciter des subventions auprès d'organismes potentiellement financeurs des projets en lien avec le plan strasbourg Grandeur Nature ;*
- *signer la convention de partenariat avec AgroParisTech sur le thème de la végétalisation citoyenne.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**



**STRASBOURG**

**GRANDEUR NATURE**

**PLAN D' ACTIONS 2016-2020**





## ÉDITO

Une fois encore, le dialogue et la concertation, véritables marques de fabrique de la politique strasbourgeoise, ont présidé à l'élaboration d'un projet essentiel pour la ville. Alors que la Conférence mondiale sur le Climat de Paris s'est achevée sur un succès incontestable, en mettant l'accent sur le rôle de premier plan que doivent jouer les initiatives locales, notre ville se dote de son « Plan Strasbourg Grandeur Nature » et je m'en réjouis vivement.

Fruit d'une étude menée tout au long de l'année 2015, à l'initiative et sous l'égide de Christel Kohler, adjointe en charge de la nature en ville, ce document constitue désormais un véritable outil de planification des actions à mettre en œuvre au cours des années à venir pour renforcer la place de la nature en ville à Strasbourg et sur l'ensemble de notre territoire.

Cette démarche a comporté au total trois volets, une enquête auprès des Strasbourgeois pour évaluer leur sensibilité à cette question, six ateliers dans trois quartiers de la ville ayant réuni environ une centaine de participants et enfin des ateliers de projets qui ont permis de croiser les regards de l'ensemble des partenaires concernés : usagers, architectes, urbanistes, jardiniers, sociologues, associations, etc.

Dès la première enquête, les Strasbourgeois ont jugé « compatibles » la nature et la ville et plébiscité la présence d'arbres, de fleurs, de verdure et de parcs dans la ville, considérée comme un facteur de qualité de vie et de lien social.

Il nous revient donc de relever le défi consistant à assurer le développement urbain tout en préservant et en intensifiant notre patrimoine naturel.

De ce point de vue, notre territoire recèle de très nombreuses richesses à proximité ou parfois même en plein centre ville, à l'exemple de nos sites classés en réserve naturelle nationale tels que le Rohrschollen ou la forêt de Neuhof-Illkirch. Ce patrimoine exceptionnel est complété par la présence d'espèces emblématiques telles que le crapaud vert ou le hamster commun, ainsi que de nombreuses espèces de fonge, de flore et de faune.

Capitale de la biodiversité en 2014, Strasbourg est donc résolue à poursuivre et à renforcer son engagement en faveur de la nature et de la biodiversité, pour préparer notre territoire aux enjeux liés aux changements climatiques.

Je suis convaincu que ce plan servira de cadre efficace à nos actions tant dans le strict domaine de la nature en ville que dans les autres domaines de l'action municipale, car nous savons désormais que la préoccupation environnementale est transversale et concerne aussi bien l'air que nous respirons, notre alimentation, notre habitat que nos déplacements. Dans ce dernier domaine comme dans celui de la biodiversité, Strasbourg est incontestablement pionnière et compte bien conserver cette longueur d'avance.

**ROLAND RIES**  
**MAIRE DE STRASBOURG**



# UN CONSTAT GLOBAL, UNE RÉPONSE LOCALE

## 1. L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

### QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

Le terme biodiversité désigne la diversité du vivant. Intégré dans le langage courant grâce au sommet planétaire de Rio de Janeiro de juin 1992, il entend l'ensemble des espèces végétales, animales, des gènes et des écosystèmes. Il implique également les relations entre les êtres vivants, mais aussi avec leur milieu.

L'Homme dépend entièrement de la biodiversité pour sa survie. En effet, la biodiversité nous nourrit, nous permet de nous soigner, de nous chauffer, de nous habiller, etc.

La biodiversité nous rend ainsi de multiples services comme :

- Les services supports, nécessaires à la production de tous les autres services fournis par les écosystèmes. Ils concernent par exemple la production d'oxygène atmosphérique, la formation et la rétention du sol, le cycle de l'eau...
- Les services d'approvisionnement, comme la nourriture végétale et animale, les combustibles, des fibres comme le coton ou le chanvre, des plantes médicinales, etc.
- Les services de régulation, liés au bon fonctionnement des écosystèmes tels, entre autres, le maintien de la qualité de l'air, la régulation du climat ou encore la filtration des eaux.
- Les services culturels et sociaux : la nature influence les artistes et nous y puisons de nombreuses valeurs que l'éducation à l'environnement doit continuer de transmettre.

### UNE ÉROSION ALARMANTE

Lors de la conférence de Rio, les scientifiques ont interpellé l'opinion mondiale sur l'extinction alarmante de nombreuses espèces végétales et animales qui peuplent actuellement la Terre.

Les causes sont multiples : agriculture intensive, surpêche, urbanisation galopante, exploitation éfrénée des ressources naturelles, pollutions diverses... autant de facteurs qui concourent à une fragmentation des habitats et une destruction des milieux et de leur biodiversité.

D'autre part, la sauvegarde de la biodiversité est intimement liée à la lutte contre le changement climatique. L'urgence est donc à l'action si nous ne voulons pas être les témoins et les victimes d'une sixième extinction massive.

## 2. UNE PRÉOCCUPATION MONDIALE

Devant ce constat alarmant, le Sommet mondial de la Terre de Johannesburg en 2002, a réuni des représentants de tous pays dont l'objectif était de freiner significativement l'érosion de la biodiversité. Ne parvenant à un accord ambitieux, un nouveau sommet a été organisé à Nagoya au Japon en 2010. Il a permis d'aboutir à la signature de la Convention pour la diversité biologique (CDB).

La France a défini sa propre « Stratégie nationale pour la Biodiversité » en 2004 (la SNB), concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention sur la Diversité Biologique. Elle vise à « renforcer notre capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.) ».

## 3. UN ENGAGEMENT LOCAL : LE PLAN STRASBOURG GRANDEUR NATURE

L'Eurométropole de Strasbourg a la chance de bénéficier d'un patrimoine naturel exceptionnel, reconnu au niveau européen. Il participe tout autant à l'identité locale qu'à l'attractivité du territoire. La bande rhénane regroupe par exemple des milieux remarquables. Ils correspondent à l'ancien champ inondable du fleuve et sont constitués d'une mosaïque d'écosystèmes, abritant un cortège varié d'espèces végétales et animales. Cette zone fait d'ailleurs l'objet de mesures de protection spécifiques, menées notamment par la Ville de Strasbourg.

À ce patrimoine déjà exceptionnel viennent s'ajouter des espèces emblématiques et à forts enjeux comme le Crapaud vert ou le Hamster commun. Par ailleurs, la Ville abrite de nombreuses espèces de fonge, de faune et de flore, qui y ont parfois trouvé des milieux de substitution. Dans une ville et une agglomération à densité élevée, le défi majeur consiste à allier des objectifs souvent opposés : développement urbain, satisfaction des attentes des riverains, préservation du patrimoine naturel et adaptation au changement climatique. Ce dernier point est également une composante forte de la politique environnementale de Strasbourg.

Indispensable au maintien de la biodiversité locale, le renforcement de la place de la nature en ville contribuera aussi à améliorer le cadre de vie des Strasbourgeois (lutte contre la pollution atmosphérique, diminution des îlots de chaleur, création d'espaces de convivialité, etc.). Aujourd'hui, la Ville de Strasbourg, engagée depuis de nombreuses années en faveur de la biodiversité souhaite aller plus avant dans sa démarche. Afin d'optimiser les actions et les ressources, elle se dote d'un véritable outil de stratégie et de suivi, grâce à son plan intitulé Strasbourg Grandeur Nature.



# LA MÉTHODE DE CONSTRUCTION DU PLAN « STRASBOURG GRANDEUR NATURE »

Du printemps à l'automne 2015, une intense phase de travail et de réflexion a mobilisé très largement autour de la construction du plan « Strasbourg Grandeur Nature ». Ce travail a fait l'objet d'un accompagnement par un bureau d'étude dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette première partie présente brièvement les étapes de ce travail et les choix méthodologiques retenus.

Tout au long de la démarche l'accent a prioritairement été mis sur la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes. Les modes d'animation retenus ont laissé place à la participation et à l'expression de chacun.



## VISION GLOBALE DE LA DÉMARCHÉ

Afin de recueillir une grande diversité de contributions, la construction du plan s'est structurée autour de plusieurs temps de mobilisation des acteurs. Ceux-ci se sont articulés autour des 3 phases suivantes :

### 1<sup>ER</sup> TEMPS : APPRÉHENDER L'EXISTANT

Cette première phase s'est déroulée jusqu'à l'été 2015. Elle a été consacrée plus particulièrement à quatre chantiers :

- **L'identification des actions emblématiques déjà menées en faveur de la biodiversité par les services de la collectivité.** Il s'agissait d'aboutir à une meilleure vision globale des actions individuelles et de leur complémentarité. Elle a donné lieu à une vingtaine d'entretiens avec des services tels que les sports, les cimetières, les jardins familiaux, la vie scolaire, l'urbanisme ou tout naturellement les espaces verts et de nature,

- **La réalisation d'ateliers de quartiers sur la place de la nature en ville.** Ces ateliers étaient largement ouverts aux citoyens et représentants associatifs. Ils devaient permettre de mieux appréhender les thématiques prioritaires pour les participants, en lien avec la nature en ville, sa préservation et son renforcement. Cette étape est présentée synthétiquement dans le paragraphe suivant (« Zoom sur les ateliers de quartiers »),
- **La réalisation d'une synthèse des données naturalistes collectées sur le territoire de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.**
- **La réalisation d'une enquête de perception de la nature en ville auprès des strasbourgeois.** Ce travail est présenté dans la seconde partie, qui lui est consacrée.

### 2<sup>ND</sup> TEMPS : ELARGIR LA VISION DE LA THÉMATIQUE

Cette seconde phase a été menée parallèlement à la première et sur la même période. Elle a été consacrée aux tâches suivantes :

- **La recherche de retours d'expériences,** ciblée sur une dizaine de démarches du même ordre, menées par d'autres collectivités. Ce travail avait pour objectif d'alimenter la réflexion et d'élargir le « champ des possibles », tant sur le fond que sur la forme,
- **La constitution d'un groupe de travail** et l'organisation de séances thématiques de production d'idées.

### 3<sup>ÈME</sup> TEMPS : SÉLECTIONNER DES ACTIONS RÉALISTES ET COHÉRENTES POUR STRASBOURG

Cette ultime phase, réalisée au cours de l'été et de l'automne 2015 a été l'occasion :

- **d'identifier précisément les référents et porteurs de projets** internes et externes susceptibles de réaliser les actions pressenties,
- de travailler avec eux à la **sélection et l'appropriation des actions,** ainsi qu'à l'identification des freins et des leviers correspondants,
- de retenir avec les élus et représentants des services une articulation cohérente au service des ambitions du futur plan d'actions.

## ZOOM SUR LES ATELIERS DE QUARTIERS

Ces ateliers « pilotes » ont été organisés sur 3 quartiers strasbourgeois selon le calendrier suivant :

Quartiers	Bourse/ Esplanade/ Krutenau	Gare	Robertsau
1 <sup>ère</sup> séance	21/04/2015 Eurométropole 1 Parc de l'Etoile	21/04/2015 13 quai Saint-Jean	22/04/2015 119 rue Boecklin
2 <sup>ème</sup> séance	19/05/2015 Eurométropole 1 Parc de l'Etoile	18/05/2015 13 quai Saint-Jean	12/05/2015 119 rue Boecklin

L'objectif de la 1<sup>ère</sup> séance était d'identifier avec les participants leur représentation spontanée de la nature en ville et d'effectuer un inventaire des lieux de nature de leur quartier.

La 2<sup>ème</sup> séance a été l'occasion d'échanges avec des représentants de la collectivité pour mieux comprendre l'historique des lieux identifiés précédemment et les contraintes associées. Elle a également permis de découvrir les résultats de l'enquête de perception menée auprès des strasbourgeois et de hiérarchiser les thématiques à soumettre au groupe de travail.



Les 6 séances ont mobilisé une centaine de participants, dont certains ont intégré par la suite le groupe de travail en qualité de représentant des ateliers de quartier.

## ZOOM SUR LES SÉANCES DU GROUPE DE TRAVAIL

Sur la base de la perception de la nature en ville (enquête et ateliers de quartiers) et de hiérarchisation des thématiques et objectifs prioritaires, un groupe de travail a été constitué. Celui-ci devait proposer des actions susceptibles de répondre aux enjeux identifiés précédemment.

Le groupe de travail était structuré autour de quatre « collèges » :

- le premier collège représentait celles et ceux qui travaillent et créent de l'activité économique sur le territoire (collège « socio-économique »),
- le second collège représentait celles et ceux qui vivent sur le territoire (collège « société civile »),
- le troisième collège représentait celles et ceux qui administrent le territoire : les collectivités et propriétaires fonciers publics (collège « acteurs publics »),
- le quatrième et dernier collège représentait celles et ceux qui exercent une expertise de terrain indépendante en lien avec la thématique (collège « experts et naturalistes »).

Les membres des collèges ont participé à l'ensemble des séances selon leurs disponibilités et leurs centres d'intérêt, de telle sorte que chaque compétence et sensibilité a toujours été représentée lors des travaux. Après un temps de remise dans le contexte, les séances en atelier thématique ont été animées selon une méthode participative dite de « world café » permettant de démultiplier la créativité et la productivité des participants, tout en leur laissant le maximum de temps de parole.

### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 28 MAI 2015

Cette séance a été l'occasion de réunir le groupe de travail pour la première fois.



Outre une remise dans le contexte global, cette séance a permis de :

- présenter les résultats obtenus lors des étapes précédentes,
  - faire témoigner de nombreux acteurs issus des divers collèges afin d'amener un aspect très concret aux travaux,
  - présenter le déroulement des ateliers thématiques à venir.
- Cette séance de travail a regroupé près de **70 participants**.

#### ATELIER THÉMATIQUE DU 2 JUIN 2015 : CONNAÎTRE ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ



Les questions abordées lors de cet atelier :

- Comment développer, rassembler, mutualiser les savoirs en lien avec la biodiversité ?
- Comment renforcer la protection de la biodiversité en ville ?
- Comment intégrer la biodiversité comme élément essentiel des politiques publiques ?
- Comment prendre en compte la biodiversité dans les opérations d'aménagement et de construction ?
- Comment concilier la protection de la biodiversité et les usages sociaux des espaces verts ?

Cette séance de travail a regroupé une **cinquantaine de participants**.

#### ATELIER THÉMATIQUE DU 9 JUIN 2015 : INFORMER ET SENSIBILISER. CONSULTER ET MOBILISER



Les questions abordées lors de cet atelier :

- Comment informer, sensibiliser, éduquer tous les publics à la nature en ville et à ses bénéfices pour l'Homme ?
- Comment informer, sensibiliser et renforcer les compétences des agents de la collectivité sur la biodiversité ?
- Comment orienter et accompagner les professionnels vers des pratiques respectueuses de la biodiversité ?
- Comment consulter et associer dès l'amont les citoyens aux projets urbains en lien avec la nature ?
- Comment faciliter et inciter les initiatives et les actions des citoyens en faveur de la nature en ville ?

Cette séance de travail a regroupé une **cinquantaine de participants**.

#### ATELIER THÉMATIQUE DU 16 JUIN 2015 : MAINTENIR ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL



Les questions abordées lors de cet atelier :

- Comment restaurer et créer des espaces favorisant la biodiversité urbaine ?
- Comment renforcer le maillage vert de la ville et faciliter la mobilité de la faune et de la flore ?
- Comment promouvoir les pratiques d'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain et la construction ?
- Comment promouvoir une gestion écologique des espaces privés et publics ?
- Comment redonner sa place à l'eau en ville et en faciliter l'accès ?

Cette séance de travail a regroupé une **cinquantaine de participants**.

#### ATELIER THÉMATIQUE DU 23 JUIN 2015 : CONTRIBUER À LA RÉSILIENCE ET L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Les questions abordées lors de cet atelier :

- Comment préserver les espaces nourriciers agricoles ou non, implantés dans la ville ?
- Comment favoriser les circuits courts alimentaires et développer la capacité nourricière du territoire ?
- Comment travailler la complémentarité ville nature / ville nourricière ?
- Comment définir une gouvernance partagée sur les questions de ville nature et ville nourricière ?
- Comment faire du patrimoine naturel un outil d'attractivité du territoire ?

Cette séance de travail a regroupé une **trentaine de participants**.

**BILAN DES ATELIERS EN QUELQUES CHIFFRES :**  
107 participants. 53 structures représentées.  
45 personnes en moyenne par atelier.  
Plus de 230 propositions...

#### SÉANCE PLÉNIÈRE DU 30 JUIN 2015

Cette séance a été l'occasion de restituer une synthèse des propositions aux participants. Un travail collectif d'identification de leurs priorités a également été effectué. Cette séance de travail a regroupé près de **80 participants**.



#### LA CONSTRUCTION DU PLAN

Au cours de l'été et de l'automne 2015 de nombreuses séances de travail ont permis d'identifier la quarantaine de référents internes à la collectivité amenés à sélectionner et mettre en œuvre les actions proposées. Chacun d'eux a assumé la rédaction des « fiches actions » correspondantes. Par ailleurs des journées « dernières boutures » ont été organisées les 15, 25 et 29 septembre 2015.

Elles ont permis de rencontrer 9 porteurs de projets (internes et externes) volontaires, qui sont venus exposer de possibles pistes de collaboration sur le futur plan.

L'architecture définitive du plan d'actions « Strasbourg Grandeur Nature », structurée autour de 4 axes, 9 enjeux et 23 objectifs stratégiques a été retenue et validée en Comité de pilotage le 12 novembre 2015. Elle est présentée dans la partie qui lui est consacrée.





PARC DE L'ORANGERIE



BERGES DU RHIN

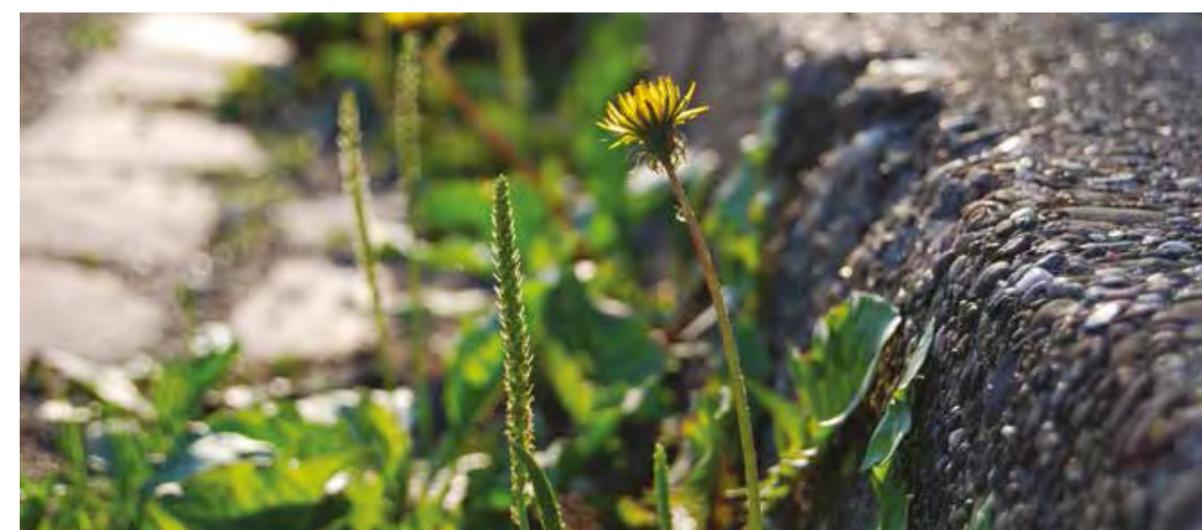
Encore une fois le parc de l'Orangerie est plébiscité (cité par 78% des répondants). Sur les quatre photos citées le plus fréquemment, l'eau est une des composantes principales de l'image (ou est évoquée par le type de végétation). La présence de nature à Strasbourg semble être intimement liée à la présence de l'eau. Ces quatre paysages ont un second point commun : la présence d'arbres relativement imposants, symboles prépondérants de la présence de nature en ville.

La gestion différenciée\* et les jardins partagés sont également mis en avant.

32% des Strasbourgeois disent aimer toutes les formes de nature en ville.



Seul 20 % des personnes interrogées n'apprécie pas les herbes folles au pied d'un lampadaire ou en bordure d'un trottoir.



\*La gestion différenciée consiste à ne pas appliquer à tous les espaces verts la même intensité ou la même nature de soins. Les espaces sont classés en plusieurs catégories, des plus horticoles (demandant des interventions fréquentes) aux plus extensifs (les plus favorables à la biodiversité). Elle peut se résumer ainsi : « intervenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible ».

### Zoom sur les espèces végétales préférées en ville :

Si des plantes horticoles (buddleia, rosiers, bégonias) conservent une place importante dans cet ordre de préférence, les espèces sauvages sont fortement encouragées, en particulier les espèces comestibles, symboles d'une ville nourricière.



### Zoom sur les espèces animales préférées en ville :

#### 30 espèces ont été soumises « au vote ».

Ecureuil, coccinelle, hérisson, paon du jour, mésange sont les espèces les plus citées, en compagnie de la cigogne, davantage perçue comme un symbole.

Les pollinisateurs bien qu'appréciés et reconnus pour leur rôle, sont encore sources de craintes relatives aux piqûres. Il est intéressant d'observer le très bon positionnement de la chouette hulotte ou de la pipistrelle. Ces espèces, jadis sources de mythes et légendes, semblent aujourd'hui être identifiées comme des témoins d'une ville plus accueillante pour la vie sauvage.

1/3 des strasbourgeois affirment que toutes les espèces animales ont leur place en ville, mais près de 30% d'entre eux sont tout de même dérangés par la présence des pigeons. Plus surprenant, la faune du sol (souvent méconnue), fait encore souvent l'objet de rejets.



# LE PATRIMOINE NATUREL DE L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

Une faune et une flore riches et spécifiques  
(Source Odonat)

Située au carrefour de la Bruche et du Rhin, Strasbourg jouit d'une situation géographique particulière, qui engendre une faune et une flore spécifique.

Du côté de la flore, on note ainsi environ 1600 espèces, dont 1000 indigènes ou spontanées et 600 plus ou moins cultivées dans les jardins et les parcs. Environ 20% de la flore spontanée (soit 197 espèces) est patrimoniale ou protégée (source Michel Hoff – Société botanique d'Alsace).

Du côté de la faune, nous ne sommes pas en reste, puisque près de 200 espèces d'oiseaux survolent le territoire toute l'année. On compte également des dizaines d'espèces de mammifères, six de reptiles et neuf d'amphibiens, sans compter quelques 150 espèces d'insectes ou autre microinvertébrés, poissons, etc.

Pour aller plus loin

- 197 espèces d'oiseaux, dont une quarantaine d'espèces rares ou peu communes : faucon pèlerin, pic noir, martin pêcheur, grive litorne, bergeronnette grise, corbeau freux, cygne tuberculé, merle noir...
- 34 espèces de mammifères, dont 6 rares ou peu communes et 8 de chauve-souris : grand hamster, castor, pipistrelle de Kuhl, renard, écureuil, sanglier...
- 6 espèces de reptiles : lézard des murailles, couleuvre à collier, tortue...
- 9 espèces d'amphibiens, dont le crapaud vert
- 42 espèces de libellules (odonates), dont 5 rares ou peu communes
- 46 espèces de lépidoptères (papillons), dont 6 rares ou très rares
- 33 espèces d'orthoptères, dont 3 rares ou très rares : sauterelles, criquets...

## PLUS DE 1000 ESPÈCES DE PLANTES ET 500 ESPÈCES ANIMALES.

Sur les 2110 taxons observés sur la Ville de Strasbourg, depuis le XIXe siècle, 1.155 espèces ont été notés sur la période 1995-2010.

Concernant la faune, ce sont pas moins de 511 espèces qui ont été observées sur le territoire de l'Eurométropole ces 10 dernières années (dont 384 uniquement sur Strasbourg). Parmi ces espèces, 79 sont considérées comme patrimoniales.

## QU'APPELLE-T-ON UNE ESPÈCE À ENJEUX ?

Une espèce peut-être rare sur un territoire donné et classé sur liste rouge. Ce n'est pas là un refus de figurer à l'annuaire, bien au contraire ! Il existe des listes rouges européennes, nationales et régionales pour les espèces menacées. Ces listes sont régulièrement actualisées. De nombreux éléments sont pris en compte pour attribuer ce statut à une espèce. Pour l'avifaune (oiseaux), on s'attachera particulièrement à son statut reproducteur (certain, probable, possible). Dans la majeure partie des cas, on observera l'importance relative des populations sur le territoire concerné.

Ces espèces à enjeux, aussi qualifiées d'espèces patrimoniales, peuvent faire l'objet de mesure de protection réglementaire.

## UNE TRENTAINE D'ESPÈCES À ENJEU FORT, VOIRE MAJEUR À STRASBOURG !

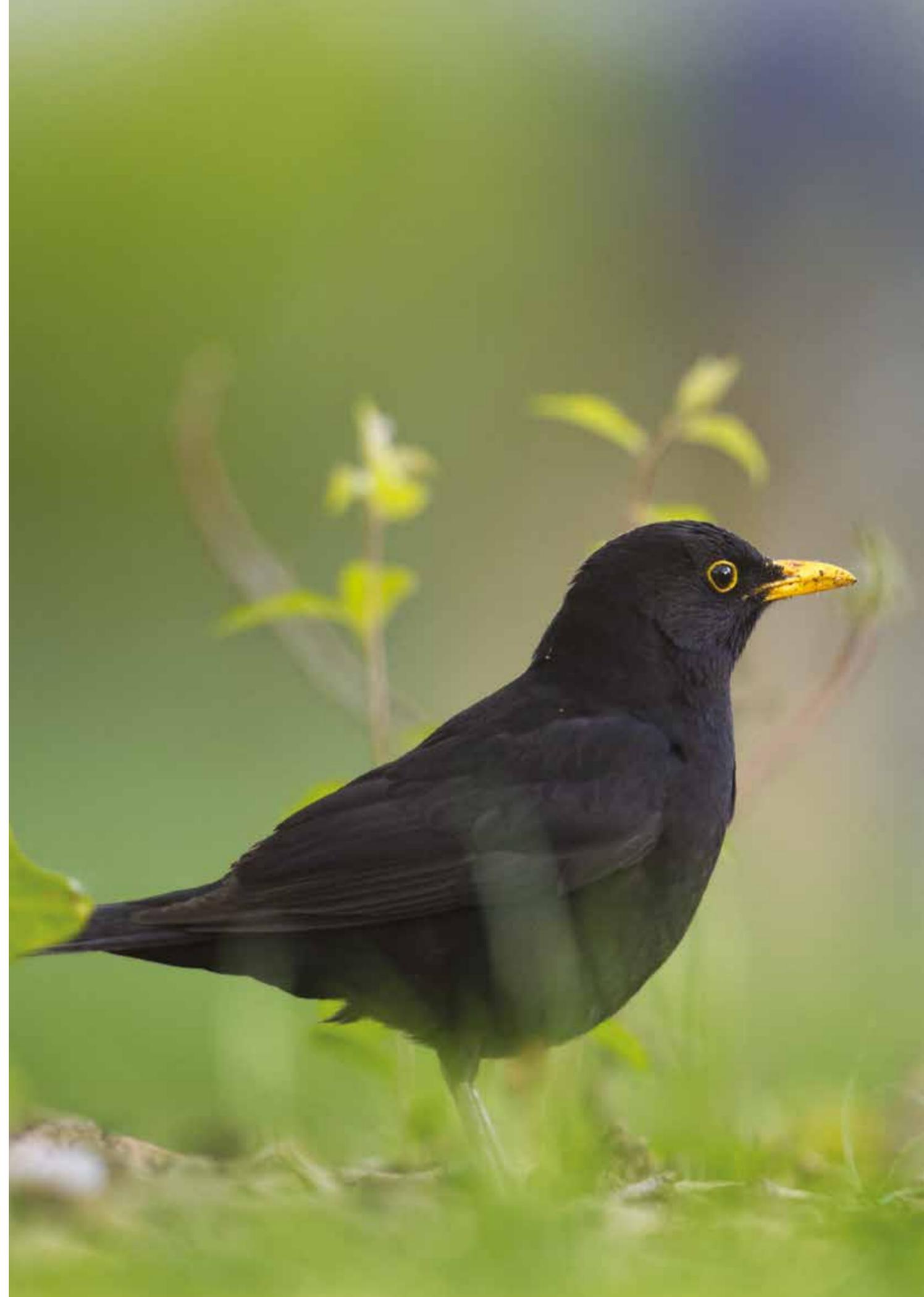
L'enjeu est dit « fort », voire « majeur » lorsque le territoire de l'Eurométropole abrite une part significative (voire très significative) de la population alsacienne de l'espèce et a une forte (voire très forte) responsabilité en vue du rétablissement d'un bon état de conservation.

## CONNAÎTRE, POUR MIEUX PROTÉGER !

Grâce à un important travail de synthèse et de saisie, la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, dispose aujourd'hui **d'une base de plus de 100 000 données naturalistes**. Les futures observations seront ajoutées à cette base, afin d'évaluer l'impact des mesures de préservation et de gestion de notre patrimoine naturel.

## DES ESPÈCES PAS ASSEZ OBSERVÉES ...

Les observations de la faune se concentrent sur les vertébrés. Les invertébrés ne totalisent que 8% des observations faunistiques, alors qu'ils représentent un tiers de notre patrimoine local. Alors, observez autour de vous et n'hésitez pas à enregistrer vos données sur le portail faune-alsace.org.



# LA STRUCTURE DU PLAN STRASBOURG GRANDEUR NATURE

AXE	ENJEUX	OBJECTIFS STRATÉGIQUES
AXE 1 : UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE	CONNAÎTRE & PARTAGER LES CONNAISSANCES	CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL
		VULGARISER ET PARTAGER LES CONNAISSANCES
	PROTÉGER & CONSERVER LE PATRIMOINE	MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
		PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE
AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE	DIFFUSER L'INFORMATION	INTERPELLER LE CITOYEN
	TOUCHER TOUS LES PUBLICS	SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE
		PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE
	ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS ET DÉCIDEURS	SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS
AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE	GÉRER & ENTRETENIR LES ESPACES	CONSERVER LES ESPACES NATURELS
		PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
		GÉRER LES ESPACES VERTS
		PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE
	RESTAURER, AMÉNAGER & RECRÉER DES MILIEUX	AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
		RESTAURER/RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES
		CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE
		DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE
AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE	CONSULTER & MOBILISER LES PARTIES PRENANTES	FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS
		CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE
	INNOVER EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ	PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE
		ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ
		DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES
		VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE

# SOMMAIRE

## AXE 1 : UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE

- CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL
- MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
- PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

## AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE

- INTERPELLER LE CITOYEN ET LES ACTEURS PROFESSIONNELS
- PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE
- SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS
- SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE
- FORMER ÉLUS, AGENTS ET PROFESSIONNELS À LA BIODIVERSITÉ

## AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE

- CONSERVER LES ESPACES NATURELS
- PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE
- GÉRER LES ESPACES VERTS
- PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE
- AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ
- RESTAURER/RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES
- CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE
- DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE

## AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE

- FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS
- CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHE
- PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE
- ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ
- DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES
- VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE



Dans sa conception ce plan d'actions en faveur du maintien et du renforcement de la biodiversité souhaite répondre à une double ambition :

- Répondre aux « incontournables » d'une pareille démarche, tels que les travaux d'inventaire, la protection du patrimoine naturel, l'éducation à l'environnement, la gestion durable du territoire et des nouveaux projets...
- Mettre en avant les forces et spécificités strasbourgeoises que sont la volonté d'associer les thématiques de la « ville nature » et de la « ville nourricière », la volonté d'une large participation et appropriation citoyenne dès le plus jeune âge, celle d'allier biodiversité et solidarité et enfin de valoriser la place importantes qu'occupent l'eau et l'arbre dans la ville.

L'architecture globale du plan, présentée ici, est détaillée dans les pages suivantes. Celle-ci se structure autour des 4 axes majeurs et des 9 enjeux prioritaires retenus. Ceux-ci se déclinent à leur tour en objectifs stratégiques et en actions opérationnelles. Nombre de ces actions sont aujourd'hui déjà engagées par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. La construction de ce plan ayant permis de les hiérarchiser, les structurer et les rassembler dans des objectifs partagés par les différents acteurs (élus, agents, professionnels, membres d'associations, citoyens). Cette organisation permet de disposer d'une meilleure visibilité sur les leviers à actionner pour améliorer encore la prise en compte de la nature à Strasbourg.

Ainsi, certaines actions se verront renforcées, car elles toucheront un public plus large, seront étendues à l'ensemble du territoire et mobiliseront davantage de parties prenantes. D'autres, objets de récentes expérimentations, seront démultipliées. Les actions en cours, comme les nouvelles font chacune l'objet d'un échéancier et sont portées par un référent au sein des services et directions concernés. Un plan de communication dédié permettra aux strasbourgeois d'appréhender les enjeux et de s'approprier les actions de ce plan. Ce dernier les invite par ailleurs à agir concrètement à leur échelle, dans un cadre professionnel, comme privé.

# AXE 1: UN PATRIMOINE NATUREL À TRANSMETTRE

## CONNAÎTRE ET INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL

### **INVENTORIER LE PATRIMOINE NATUREL (MILIEUX/ESPÈCES)**

#### → **Inventaires naturalistes sur les espaces de nature protégés**

Dans le cadre de l'application des plans de gestion dans les espaces protégés, un suivi des espèces et des milieux est réalisé. Il a pour objectifs d'améliorer la connaissance naturaliste et d'évaluer les modes de gestion. Une partie de ces inventaires est confiée aux associations naturalistes, via des conventions.

#### → **Inventaires naturalistes sur les espaces de nature ordinaire**

Il s'agit de développer une véritable connaissance d'indicateurs de biodiversité ordinaire à l'échelle locale et de pouvoir apprécier leur évolution dans le temps. A ce jour, un jardinier spécialisé est mobilisé à mi-temps pour le suivi des impacts de la gestion différenciée. Des inventaires sont réalisés dans le cadre de projets d'aménagement.

Le renforcement de la cellule expertise naturaliste permettra d'assurer cette mission. L'appui de bénévoles associatifs, mais aussi de stagiaires ou de services civiques peut être envisagé dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale.

#### → **Inventaire des zones de nature urbaine sanctuarisées et/ou protégées**

Il convient d'identifier et de cartographier les zones de nature en sites urbains, peu ou pas accessibles au public, pouvant constituer des refuges pour la faune et la flore. Cela passe également par un recensement de la richesse floristique et faunistique et un suivi de son évolution.

#### → **Inventaire des zones humides**

L'inventaire des zones humides sur le territoire de l'Eurométropole permet de recenser et de localiser ces milieux sensibles en vue de :

- les protéger, en particulier pour les préserver lors de l'élaboration des documents d'urbanisme,
- caractériser leur fonctionnalité et leur niveau de dégradation.

Les zones humides ont d'ores et déjà été cartographiées, hiérarchisées et font l'objet de fiches descriptives. Ce travail a permis de les intégrer dans la trame verte et bleue ou de prioriser leur restauration. Un point régulier sur l'état de conservation de ces zones est primordial.

#### → **Inventaire des arbres remarquables**

À l'image de tous les arbres de la Ville et de l'Eurométropole, les arbres remarquables sont identifiés et localisés individuellement sur le (SIG). Des critères sont renseignés afin de connaître leurs caractéristiques et les modes de gestion associées. Afin de les faire ressortir de la masse globale des arbres, une couche spécifique de SIG a été créée ce qui permet d'avoir une vision globale de ce patrimoine remarquable.

À partir de la couche SIG, des informations seront disponibles en opendata pour des intervenants ayant besoin de récupérer des informations sur les arbres et certaines données seront directement consultables pour le grand public, notamment l'essence et les dimensions de chaque arbre.





**CRÉATION D'UN RÉSEAU DE MARES À CÔTÉ DU MUHLBACH**

## DÉVELOPPER LES DÉMARCHES D'INVENTAIRES PARTICIPATIFS

### → Inventaire participatif des mares

Alsace Nature (fédération régionale des associations de protection de la nature en Alsace) a développé un portail internet baptisé « Observatoire citoyen des zones humides d'Alsace ». Son objectif est de collecter des informations en vue de la préservation de ces milieux (notamment les mares).

Une application dédiée permet, à qui le veut, de localiser et renseigner des informations sur les mares qu'il connaît. Ces données permettent d'avoir une vue générale du nombre et de l'état de conservation des mares en Alsace. Des actions de création et de restauration pourront être mises en œuvre grâce aux informations de l'inventaire. Il s'agit également d'un outil de sensibilisation du grand public, mais aussi des élus à l'importance de ces zones et aux services rendus par ces milieux.

L'Eurométropole contribue à relayer l'information et à essaimer cette démarche sur son territoire.

### → Elargir la base des observateurs sur le terrain : faune & flore

La connaissance de la biodiversité et l'identification des espèces n'est pas qu'une affaire de spécialistes. Toute personne intéressée est susceptible de pouvoir contribuer à la connaissance naturaliste de notre territoire. À cette fin, il est proposé des actions de sensibilisation à différents publics du territoire dès le plus jeune âge. Elles doivent impliquer toutes les populations : comptage en entreprises, à l'école, dans les quartiers... Ce sont les sciences participatives. Des supports sont d'ores et déjà installés dans les espaces verts de la Ville, afin de faciliter les observations. La collectivité s'est aussi engagée à communiquer sur l'existence du portail « faune-Alsace » pour en démocratiser l'usage. Concernant la flore, un travail est mené avec la Société Botanique d'Alsace et le Jardin des Sciences de l'Université de Strasbourg, pour créer en 2016, un portail d'échange pour les données flore. Cela permettra d'affiner la connaissance de la flore à l'échelle des rues de la Ville.

## CRÉATION DE MARES À CRAPAUDS VERTS À CÔTÉ DE L'OSTWALDERGRABEN



## IDENTIFIER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

### → Identification de la trame verte et bleue à l'échelle de l'Eurométropole

Après un plan « bleu-vert » mené dans les années 1990, l'Eurométropole a entrepris l'identification des continuités écologiques de son territoire dès 2011. De très nombreuses informations ont été croisées : données naturalistes, périmètres réglementaires, données d'aménagement du territoire. Elles ont ensuite été associées à une expertise de terrain. La précision de la donnée est à la parcelle.

L'identification de la (TVB) a été achevée en 2015. La TVB est aujourd'hui intégrée au futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et les éléments sont diffusés à l'ensemble des agents. Une plaquette de communication présentant la démarche et la cartographie obtenue est en cours de finalisation. Les données seront régulièrement mises à jour.



→ **Identification du Tissu Naturel Urbain, à l'échelle de la Ville de Strasbourg**

Depuis 2014, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont initié un projet pilote et novateur (en France) visant à identifier et développer des couloirs de déplacement des espèces dans les zones fortement urbanisées. Baptisé « Tissu naturel urbain » (TNU), il vise à établir des continuités végétales en centre ville, dont la fonctionnalité est différente des Trames Vertes et Bleues, mais néanmoins essentielle à la préservation des espèces. Le groupe de travail biodiversité de l'Eurométropole a ainsi choisi plusieurs axes de travail :

- l'identification du TNU (première cartographie réalisée en simulant les déplacements d'un écureuil),
- la matérialisation du TNU, l'évaluation des aménagements existants (construction d'une grille de notation),
- la mobilisation des acteurs.



**IDENTIFIER ET SUIVRE LES PERTURBATIONS DU MILIEU**

→ **Inventaire des plantes invasives**

La formation des agents gestionnaires à l'identification des principales espèces exotiques sera amplifiée. Un guide de poche leur sera remis pour faciliter la reconnaissance de ces espèces nuisibles pour la biodiversité et pouvant présenter des risques pour la santé.

Le service des espaces verts de Strasbourg compile également des données de localisation qui pourront être intégrées aux inventaires de recensement de la flore portée par le Conservatoire Botanique d'Alsace et la Société Botanique d'Alsace.

Ces données seront complétées par les associations naturalistes, voire le grand public. Un échange d'informations est en cours entre les associations et les gestionnaires en vue d'alimenter des bases de données. Un plan de lutte coordonnée contre les espèces invasives sera établi.

→ **Inventaire et suivi des pollutions**

Un diagnostic environnement (analyse de la qualité de l'eau et des sols) sera systématiquement engagé avant toute création de jardins collectifs. Un projet de cartographie permettra de faire apparaître le passé industriel de certains sites ayant une vocation nourricière.

# MATÉRIALISER ET PRÉSERVER LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

## PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

La préservation de l'environnement est une thématique à part entière du Plan Local d'Urbanisme (PLUi). Il s'agit d'un élément transversal de cohérence, dans toutes les politiques traditionnelles de l'aménagement du territoire : habitat, déplacement, développement économique. D'un point de vue quantitatif, la constructibilité des parcelles en milieu urbain, agricole ou naturel a été étudiée à la loupe. Pour l'aspect qualitatif de la prise en compte de la TVB, des préconisations sont notamment visibles dans l'Orientation d'Aménagement et de Planification Trame Verte et Bleue du PLUi.

Outre le travail réalisé au sein du groupe de travail « biodiversité » de l'Eurométropole, la concertation réalisée dans le cadre du PLUi permet de construire une vision partagée entre les services, les communes, les associations naturalistes, le monde agricole ou les personnes publiques associées (ex : Direction Départementale du Territoire, Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement).

## MATÉRIALISER LA TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)

L'Eurométropole a confié à la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO), via une convention d'objectifs, la mission de réaliser le diagnostic et la matérialisation de la TVB sur 2 sites pilotes de son territoire entre 2013 et 2015. Ce projet est cofinancé par la Région Alsace et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

La commune de Vendenheim a été retenue en tant que commune périurbaine et le Parc d'Innovation d'Illkirch en tant que zone d'activités.

Les diagnostics ont permis de dégager des propositions d'aménagement favorables au développement de la biodiversité sur les zones concernées. Les premières actions sont attendues pour 2016. L'objectif est de permettre à cette démarche d'essaimer sur de nouveaux sites.

## MATÉRIALISER LE TISSU NATUREL URBAIN (TNU)

Le Tissu Naturel Urbain (TNU) est une déclinaison fine de la Trame Verte et Bleue de l'Eurométropole à l'échelle de la Ville de Strasbourg. Il s'agit d'un outil d'identification des surfaces de végétation, supports d'une nature « ordinaire », pouvant contribuer aux continuités écologiques du territoire. Il permet notamment de relier les différents espaces verts et de nature de la Ville.

L'objectif est de valoriser ces espaces végétalisés jusqu'alors sous-estimés, cachés ou isolés en veillant à les maintenir et/ou à les améliorer afin de garantir et de renforcer leur fonctionnalité et à les intégrer dans les projets du territoire.

Ainsi, en renforçant la place du végétal en ville, le TNU contribue également à l'amélioration du cadre de vie. L'identification du TNU existant a mis en exergue les lacunes dans le maillage végétalisé de la Ville de Strasbourg. En 2016, il est proposé d'entamer une phase de renforcement de ce TNU afin, entre autre, de relier les différents parcs de la Ville. Un travail en partenariat l'École de la Nature et du paysage de Blois (ENSP) et l'école d'architecture de Strasbourg est projeté.

Les compétences des élèves architectes et paysagistes pourraient nourrir la réflexion visant la matérialisation de nouvelles connexions végétales. Toute forme de végétation peut être envisagée : en façade, en toiture, en suspension, en pleine terre, selon la configuration de la rue, du bâti et des usages y attenants.

Les leviers identifiés à prendre en compte sont les suivants :

- la végétalisation des espaces publics (en pleine terre de préférence) en privilégiant l'approche multistrates (arbres, arbustes, herbacées).
- La végétalisation du bâti prioritairement sur des bâtiments publics ou appartenant à des partenaires de la collectivité (bailleurs, entreprises signataires de la charte « tous unis pour plus de biodiversité », ...).
- La mobilisation de l'implication citoyenne et des services pour permettre d'optimiser la végétalisation du TNU à toutes les échelles.



# PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL REMARQUABLE

## PROTÉGER LES MILIEUX VIA LES OUTILS RÉGLEMENTAIRES

### → Réserve Naturelle Nationale du Neuhof – Illkirch (757 ha)

L'élaboration du plan de gestion de la réserve naturelle est en cours et sera finalisé pour 2017. Celui-ci comprendra un premier diagnostic écologique et socio-économique et définira la vocation de ces espaces à long terme. Le plan d'actions sera défini pour une période de 5 ans (2018-2022). Parmi les principaux objectifs, il conviendra de définir un plan de circulation, ainsi que d'identifier les zones à restaurer.

### → Réserve Naturelle Nationale de l'île du Rohrschollen (309 ha)

Le plan de gestion précédent est en cours d'évaluation. Ce dernier a conduit à l'aboutissement du projet de restauration hydraulique et écologique. Un nouveau plan de gestion sera élaboré avec pour objectif de suivre et d'évaluer les effets de la modification de la fonctionnalité du site.



TRAVAUX DU ROHRSCHOLLEN



### SANCTUARISER LES ARBRES REMARQUABLES

Le règlement de voirie a vocation à assurer une protection plus importante des arbres remarquables. Dans le périmètre d'un arbre remarquable, il impose de plus fortes contraintes aux mandataires de travaux sur l'espace public (concessionnaires, entreprise de travaux publics, etc.), notamment dans le cadre de travaux de terrassement. Cette protection pourrait également être renforcée grâce aux outils d'urbanisme comme le PLUi ou le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

### PROTÉGER LES ESPÈCES PATRIMONIALES

#### → Consolider les populations du grand Hamster

Le Grand Hamster d'Alsace est une espèce de mammifère terrestre protégée au niveau européen depuis 1992 et en France par l'arrêté du 23 avril 2007 (protection renforcée par les arrêtés du 6 août et 31 octobre 2012).

Présent sur son territoire, l'Eurométropole de Strasbourg a une responsabilité majeure dans sa conservation. Elle est partie prenante du Plan National d'Actions (PNA) piloté par l'Etat et prend en compte l'espèce dans ses projets d'aménagement de territoire et d'urbanisation (PLUi et Orientations d'Aménagement et de Programmation « Trame Verte et Bleue »).

#### → Favoriser la présence du Crapaud vert

Le long de l'Ostwaldergraben à Ostwald une quarantaine d'individus se reproduit dans des mares aménagées par l'Eurométropole de Strasbourg pour l'espèce en 2012.

Le Crapaud vert est une espèce rare et extrêmement menacée en France. Elle n'est présente que dans quelques départements de l'Est (Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Doubs, Corse). Seuls 11 sites de reproduction sont connus en Alsace. Elle bénéficie d'un Plan National d'Action (PNA) décliné en Plan Régional, porté par l'association BUFO (association pour la protection des amphibiens et reptiles). L'Eurométropole compte les plus belles populations alsaciennes (plus de 100 individus recensés à Geispolsheim, contre 40 pour l'ensemble du Haut-Rhin). Elle a de ce fait une responsabilité particulière dans la préservation de cette espèce. L'association BUFO est chargée des inventaires et du partenariat avec les exploitants des gravières (où l'espèce est majoritairement présente).

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg préservent les habitats à travers le PLUi, prennent en compte l'espèce dans les projets d'aménagement et récréent des milieux favorables à sa reproduction. Enfin, la collectivité informe ses habitants sur la présence du Crapaud Vert (ex : exposition itinérante « Safari urbain ») et exposition sur le site du Bohrie.

### METTRE EN PLACE UNE POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

La protection de notre patrimoine naturel passe aussi par une police de l'environnement de proximité, bien identifiée et disposant si besoin de moyens de répression dissuasifs.

Cette « police verte », présente dans les réserves, aura pour missions d'informer, de mettre en garde et de favoriser une prise de conscience. La répression constitue le dernier niveau de réponse. Les agents circuleront préférentiellement via des modes de déplacements doux, de façon à être au plus près de la population. 6 personnes devraient intégrer cette brigade.

LE CRAPAUD VERT  
EST UNE ESPÈCE RARE  
ET EXTRÊMEMENT  
MENACÉE EN FRANCE



## AXE 2 : UNE CULTURE PARTAGÉE DE LA NATURE

# INTERPELLER LE CITOYEN ET LES ACTEURS PROFESSIONNELS

## CONCEVOIR UN PLAN DE COMMUNICATION GLOBAL

Le plan Strasbourg Grandeur Nature doit être accompagné d'une stratégie de communication et d'outils de communication adaptés.

L'objectif est à la fois de faire connaître les actions déjà engagées et à venir, mais aussi d'interpeller le citoyen et les acteurs professionnels sur leur responsabilité afin de leur donner envie d'agir à leur niveau.

Il s'agit également de centraliser l'ensemble des actions de communication en lien avec la nature pour gagner en cohérence et en efficacité.

### → Les objectifs du plan de communication

- **Révéler la richesse du patrimoine naturel**

Une majorité de Strasbourgeois ignore que la Ville et l'Eurométropole abritent de nombreux milieux et espèces remarquables. Faire découvrir ce patrimoine constitue une première étape vers une prise de conscience collective. Elle invite au respect et permet de comprendre les enjeux de sa préservation.

- **Mettre en valeur les parcs et espaces verts sur les plans urbains**

Comme l'enquête menée en avril 2015 l'a démontré, les Strasbourgeois sont désireux d'espaces de nature en ville, mais ne connaissent pas nécessairement l'ensemble des espaces verts, à commencer par les plus proches de leur domicile. Une communication spécifique alliée à une

meilleure visibilité de ces espaces sur les plans permettra d'inviter les citoyens à découvrir la diversité des espaces verts strasbourgeois.

- **Informers les habitants sur les bénéfices de l'arrêt des pesticides**

Depuis 2007, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg se sont engagées dans une démarche de réduction, puis de suppression de l'usage des pesticides. Cette action préserve la vie des sols, la qualité de notre eau, la santé des agents et des riverains et favorise le retour de la nature en ville. Ces atouts doivent aujourd'hui être identifiés par l'ensemble de la population.

- **Valoriser les produits locaux**

La diversité de nos paysages agricoles est étroitement liée à nos choix d'alimentation. La consommation de produits locaux contribue notamment au maintien et au développement du maraichage sur notre territoire. La collectivité, en lien avec ses partenaires (CRA\*/OPABA\*/Schnaeckele-Slow Food) va mettre à jour la plaquette d'information recensant les sites de distribution de paniers. Il s'agit de rendre plus visibles les alternatives à la grande distribution et aux circuits longs. Elle développera également les points de distribution de paniers et assurera une meilleure visibilité des producteurs et produits locaux sur les marchés. En 2014, on comptait plus d'une centaine de lieux de distribution de paniers et produits locaux sur l'Eurométropole de Strasbourg.



\*CRA : Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace  
ORABA : Organisation professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace

→ **Informier le public sur la mobilité des espèces**

La Ville de Strasbourg souhaite inciter les particuliers à changer leurs pratiques sur la mise en place de clôtures (claustras, panneaux, murs, grillages) en limite de propriété. Ces dernières constituent en effet des barrières infranchissables pour certaines espèces (micromammifères notamment). Elle les informe sur les alternatives existantes (haies champêtres, clôtures hautes) permettant à la petite faune de circuler librement entre plusieurs jardins .

→ **Promouvoir les aides en faveur de la biodiversité**

De nombreuses aides et ressources existent pour le particulier, mais sont souvent méconnues. Subvention pour l'achat de composteurs ou de fruitiers « hautes tiges », commande groupée d'arbustes locaux, conseils de jardinage naturel, création d'un « refuge LPO » ou d'une marre, doivent être portés à la connaissance du plus grand nombre.

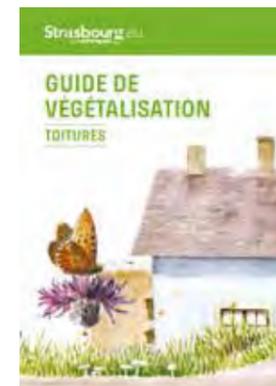
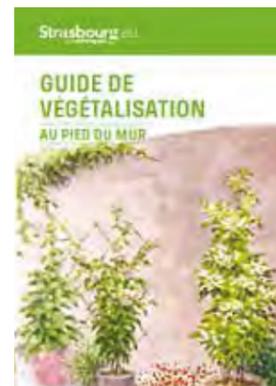
→ **Des événements et des supports de communication dédiés**

• **Diffuser les guides thématiques déjà créés**

Depuis plusieurs années, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont conçu et édité différents guides, avec l'appui de leurs partenaires. Ces ouvrages constituent de précieux outils pour informer les citoyens sur les actions favorables à la nature en ville.

• **Concevoir des supports de communication innovants et atypiques**

La Ville travaillera avec des artistes de street'art pour mettre l'accent sur la présence de nature en ville. Mettre le nom d'une plante sur un trottoir permet de la faire « exister » ! Des outils de communication éphémères tels que les « cleantags » (marquage à l'eau ou à la craie) ou encore des tags végétaux sur les murs, pourraient ainsi surprendre les passants.



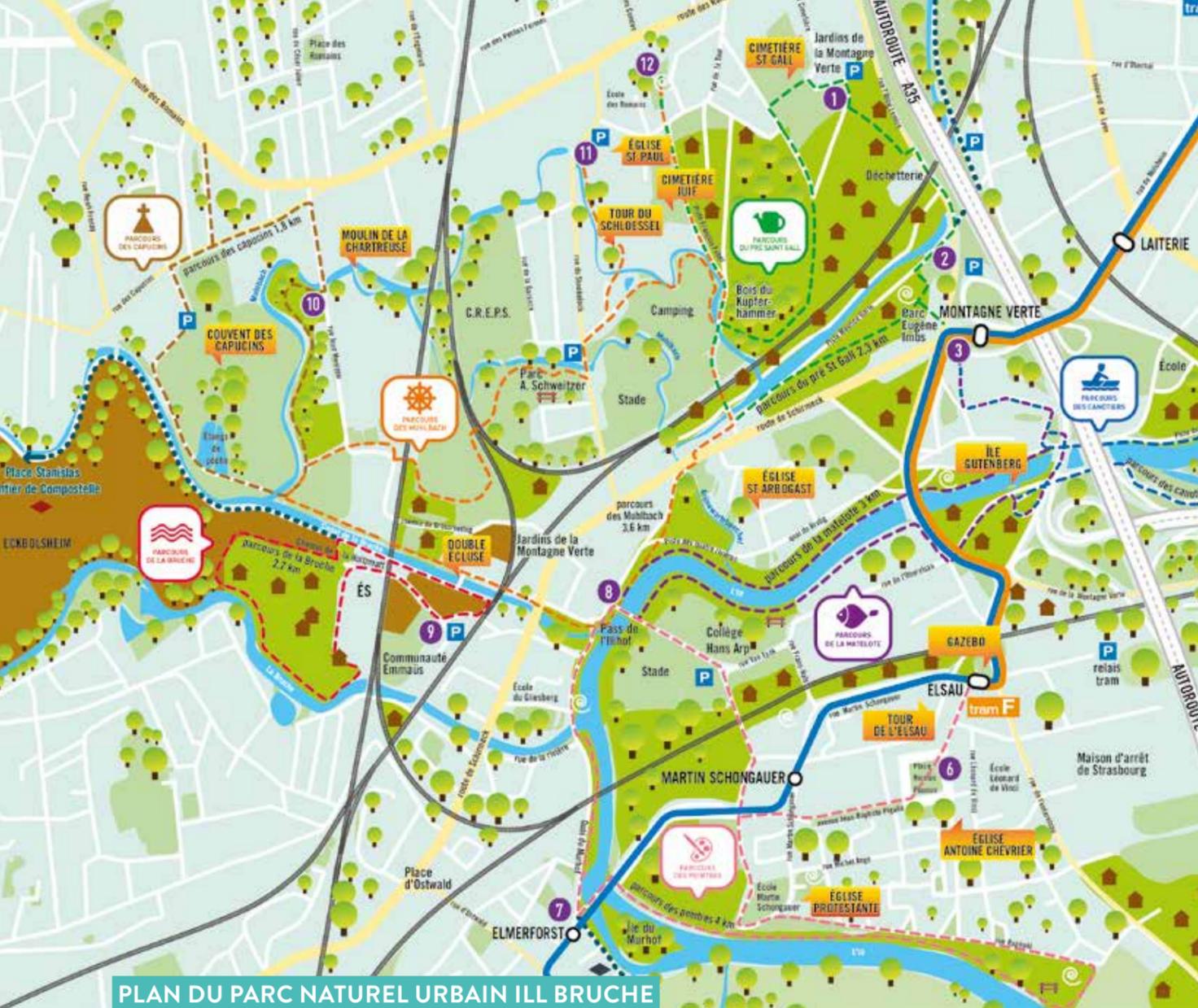
• **Produire des supports de communication de proximité**

Il existe aujourd'hui des expositions itinérantes (« Herbes folles » ou « Safari urbain »), du mobilier urbain (« les oiseaux dans la ville ») et diverses signalétiques (jardin naturel, pieds d'arbre, espace public, signataires de la charte « Tous unis pour + de biodiversité »). Ces outils sont indispensables pour présenter le patrimoine et faire connaître les initiatives locales. De nouveaux supports pourront être créés permettant de mettre en lumière la diversité des actions engagées.

→ **Aller à la rencontre des habitants**

Des manifestations sur le thème de la biodiversité continueront à être régulièrement organisées (ex : bourse aux plantes et aux graines), mais la communication pourra également se faire sur d'autres manifestations existantes (culturelles, sportives, etc.). Présenter les actions du plan à des personnes plus éloignées du sujet suppose d'être présent là où le public ne s'y attend pas !





PLAN DU PARC NATUREL URBAIN ILL BRUCHE

### CRÉER UN KIOSQUE POUR LA NATURE EN CENTRE-VILLE

Cet espace sera propice à l'accès à la connaissance et aux conseils gratuits. Il s'agira d'une forme de « guichet unique » pour toute question relative à la nature en ville. A la fois lieu d'exposition et de diffusion des guides, il accueillera divers intervenants pour des ateliers pratiques. Ce site pourra également servir de vitrine aux associations locales (via des permanences).

Il constituera enfin un véritable centre de ressources pour les jardiniers amateurs (jardins privés, partagés, potagers urbains collectifs, jardins familiaux ou jardins pédagogiques).

Le kiosque pourrait faire l'objet d'un chantier participatif en partenariat avec des constructeurs locaux pour offrir un aperçu des compétences en matière de construction écologique.

### PROMOUVOIR LES SENTIERS EXISTANTS ET CRÉER DE NOUVEAUX PARCOURS

Après avoir identifié l'ensemble des parcours existants, les itinéraires seront cartographiés et accompagnés d'un descriptif didactique. Des outils de communication associés seront édités (cartographie interactive, fiches téléchargeables sur chaque sentier, ...).

De nouvelles promenades urbaines pourront également être créées : itinéraires autour des arbres remarquables, découverte des jardins collectifs strasbourgeois, promenade verte, etc. Il est envisagé des boucles courtes destinées aux piétons en centre-ville et des parcours cyclables pour les faubourgs.

# PROMOUVOIR L'APPRENTISSAGE PAR LA NATURE

## VALORISER LES SITES NATURELS EXISTANTS

### → Les réserves naturelles

Strasbourg possède deux Réserves Naturelles Nationales (RNN) à quelques encablures de son centre-ville. Une troisième est en instance de création. Des visites guidées gratuites sont d'ores et déjà organisées au Rohrschollen via une inscription sur le site internet de la réserve. L'objectif est de faire de même sur la RNN de Neuhof Illkirch, puis à plus long terme en forêt de la Robertsau.

Des observatoires ont par ailleurs été créés dans ces forêts, à proximité de la ferme Bussière et sur l'île du Rohshollen. Ces structures offrent aux habitants la possibilité d'observer des espèces qui vivent dans les zones humides et ainsi de mieux comprendre les enjeux de la préservation de ces milieux.



### → Les parcs

Parmi les nombreux parcs de la Ville, le parc de la Citadelle révèle un fort potentiel écologique qui sera valorisé.

En effet, suite au changement de mode de gestion des espaces verts, la diversité faunistique de ce lieu s'est encore considérablement accrue. Il s'agit d'un site particulièrement intéressant pour l'avifaune (oiseaux). Un inventaire paraît incontournable avant la création de supports d'information. Ces derniers présenteront aux usagers du parc, les espèces remarquables, ainsi que l'impact des modes de gestion.



## S'APPUYER SUR LES PARTENAIRES DE L'EUROMÉTROPOLE

### → Renforcer le partenariat avec le réseau SINE\*

Les associations strasbourgeoises d'éducation à la nature et à l'environnement sont fédérées au sein de l'association SINE (Strasbourg Initiation Nature et Environnement). Cette association tête de réseau est donc un interlocuteur privilégié de la collectivité sur cette thématique.

L'Eurométropole a renouvelé et co-construit un partenariat pluriannuel d'objectifs avec l'association SINE en 2014. Ce partenariat vise à développer l'éducation à la nature et à l'environnement sur le site de la ferme Bussierre (mis à disposition par la collectivité), mais aussi sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole, dans le cadre de projets inter-associatifs. Les actions sont nombreuses, variées et touchent tous les publics (ateliers, sorties nature, démarches de projet, etc.). Ces actions sont relayées par la collectivité.



**EN 2014, LE RÉSEAU SINE  
A TOUCHÉ PRÈS  
DE 20 000 PERSONNES**

### → Un appel à projets annuel en faveur des acteurs associatifs

Celui-ci veut favoriser les actions qui concourent aux changements comportementaux ayant un impact positif sur l'environnement et du changement climatique. Parmi les nombreuses thématiques abordées ces dernières années (énergie, santé, eau, déchets ou éco-consommation), la biodiversité concernait 60 % des projets retenus.

### → Les sports de nature : un outil de sensibilisation des publics

Avec l'appui des clubs, la Ville de Strasbourg souhaite aujourd'hui sensibiliser les pratiquants de sports de nature à la prise en compte de la biodiversité. Des clubs strasbourgeois ont d'ores et déjà adopté des pratiques exemplaires en matière de respect des milieux. Certains d'entre eux ayant même intégré cette thématique dans leur projet associatif.

\* SINE : Strasbourg Initiation Nature Environnement

# SENSIBILISER LES JARDINIERS AMATEURS

## METTRE EN AVANT LES BONNES PRATIQUES



### → Mieux identifier les parcelles de jardinage naturel

Dans les jardins familiaux notamment, mais aussi dans les jardins partagés, une signalétique adaptée permet de mettre en lumière les pratiques de jardinage respectueuses de l'environnement. L'objectif est d'améliorer la visibilité des parcelles particulièrement exemplaires en matière de préservation de la biodiversité. Les jardins où la moindre herbe folle est systématiquement éradiquée ne doivent plus être considérés comme le modèle à suivre !

### → Organiser un concours de la biodiversité dans les jardins familiaux

Dans le même esprit, les jardiniers acteurs du retour de la nature en ville et favorisant les techniques alternatives pourraient être primés via un concours. Les critères d'éligibilité seront à n'en pas douter très différents de ceux auxquels de nombreux jardiniers sont habitués.

### → Mieux diffuser la charte d'éco-jardinage

Cette charte créée en 2013 doit être systématiquement remise à tout nouveau locataire de jardins familiaux et fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des locataires. Les contrôleurs s'assureront du respect des engagements par les jardiniers.

### → Charte « Vos jardinerie vous conseillent pour jardiner au naturel »

La charte des jardinerie permet de sensibiliser les jardiniers amateurs au moment de « l'acte d'achat ». Celle-ci est aujourd'hui signée par une quarantaine de structures en Alsace (enseignes de jardinerie, supermarchés, horticulteurs...). Sur l'Eurométropole, 6 structures sont signataires, il s'agit des magasins BOTANIC, de Leroy

Merlin de Ostwald, de Demange 67 à Lampertheim, de CORA à Vendenheim et des Comptoirs Agricoles. Le suivi des signataires de cette charte créée par les Missions Eau alsaciennes est aujourd'hui piloté par la FREDON Alsace, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin Meuse.



STRASBOURG  
POSSÈDE  
4 800 JARDINS  
FAMILIAUX



### FORMER ET ACCOMPAGNER LES JARDINIERS AMATEURS

#### → Former les nouveaux bénéficiaires des jardins familiaux

Tout nouveau locataire se verra dispenser, dans le premier trimestre suivant sa prise en location, d'une formation sur les pratiques de jardinage naturel.

#### → Réaliser des enquêtes et animations sur le jardinage naturel

Depuis 2012, la Ville et l'Eurométropole ont engagé une démarche de consultation et de sensibilisation des locataires de jardins familiaux. Des enquêtes ont été réalisées sur des lotissements gérés par la Ville (jardins de la Fourmi à la Robertsau, Helengarten), mais aussi avec l'appui de plusieurs associations gestionnaires (Associations de jardins ouvriers de Schiltigheim (AJOS), de Strasbourg Ouest (AJOSO) ou de Bischheim (SAJO), Association des Amis des Jardins Familiaux de Mundolsheim. Plus de 2 000 personnes ont ainsi été sollicitées dans ce cadre.

Ces enquêtes ont mis en évidence certaines pratiques et ont permis aux jardiniers d'exprimer leurs attentes en termes de formation.

Des animateurs sont intervenus afin de les sensibiliser au jardinage naturel et leur transmettre les techniques alternatives à l'usage de pesticides. Au total, ce sont plus de 250 jardiniers qui ont participé aux ateliers proposés par la collectivité, avec l'appui de partenaires. Nombre de ces ateliers se sont prolongés par des visites de jardins en compagnie de locataires en attente de conseils « sur mesure ».

Enfin, en 2013 et 2014, la Ville de Strasbourg a également souhaité accompagner chaque opération de broyage de déchets verts dans les jardins familiaux par des stands-conseils sur le jardinage naturel. Les animateurs présents ont ainsi veillé à ce que les déchets verts soient désormais considérés comme une ressource et que les participants favorisent la biodiversité dans leurs jardins.



#### → Mettre en place des sites « vitrines »

Des parcelles de démonstration de jardinage naturel et de permaculture devraient voir le jour. Véritables « vitrines », elles permettront d'organiser des ateliers pratiques à destination des locataires de jardins familiaux, comme c'est déjà le cas à l'initiative du « Jardin à croquer ». Ce jardin partagé de 8 000 m<sup>2</sup>, mis à disposition par la collectivité, est situé à Koenigshoffen et intégralement géré en permaculture par l'association « Brin de paille ».

## SENSIBILISER PAR LA PRATIQUE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

L'association « Strasbourg Initiation Nature Environnement » (SINE) est le partenaire privilégié de la Ville sur ces questions. La nouvelle convention d'objectifs qui précise le partenariat avec la collectivité intègre le renforcement de la participation des publics scolaires aux activités proposées par le Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement de Bussière et le développement des activités extrascolaires.

En parallèle, les orientations suivantes sont intégrées dans le plan :

### POURSUIVRE LES ACTIONS D'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT MENÉES EN RÉGIE

Actuellement deux équivalents temps plein sont affectés à cette mission par la collectivité. L'un pour l'animation en milieu scolaire, le second pour la coordination des actions d'éducation à l'environnement sur le territoire. En parallèle des animations à proprement parler, ces personnes contribuent à la formation des équipes pédagogiques. Elles font connaître les outils pédagogiques dédiés à la biodiversité (ex : malle « herbes folles ») et les mettent à disposition des enseignants ou des éducateurs (centre socio-culturels).



EN 2013, LA MOITIÉ  
DES ANIMATIONS  
RÉALISÉES PORTAIT  
SUR LA BIODIVERSITÉ.

### DIFFUSER UN CATALOGUE « ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT » POUR LES ÉCOLES

Une plaquette de présentation des outils et dispositifs existants est en cours de réalisation. Une page internet dédiée sera créée et présentera des exemples de démarches portées par les associations.

### CRÉER ET PÉRENNISER LES JARDINS PÉDAGOGIQUES D'ÉCOLES

#### Les étapes de la démarche :

Un projet est tout d'abord formalisé par la direction d'école ou l'équipe périscolaire. Les services sont destinataires du projet pédagogique et du plan d'implantation du ou des jardin(s). Ils réalisent les équipements nécessaires.

Un accompagnement des équipes éducatives (enseignants et équipes périscolaires) est indispensable pour la mise en place et l'animation autour des jardins.

L'animation du réseau des écoles qui jardinent est aujourd'hui un objectif prioritaire.

L'enjeu est de garantir une utilisation régulière des équipements, en veillant à ce que les écoles renouvellent leur projet et associent toutes les parties prenantes.

En parallèle, de nouveaux jardins pourront voir le jour, à la demande des écoles.



36 JARDINS D'ÉCOLES  
ONT ÉTÉ CRÉÉS ENTRE  
2010 ET 2015.

## DÉVELOPPER/EXPÉRIMENTER LES « ÉCOLES DU DEHORS »

Des études récentes ont permis de démontrer les bienfaits d'un contact régulier, voire quotidien, avec la nature. Or, de nombreux enfants en sont souvent privés. On parle alors d'un « syndrome de déficit de nature », pouvant avoir un impact sur leur santé. Partant du constat que les sorties se faisaient trop rares, l'idée consiste à faire entrer la nature dans les cours d'écoles.

Des aménagements doux (déméralisation, plantation d'espèces locales, espaces jardinés, etc.) permettent de concilier jeux et découverte du vivant. Les enfants se trouvent en contact quotidien avec la terre et les branches. L'école devient un lieu de développement et d'observation de la biodiversité en milieu urbain. Ce projet novateur exige un accompagnement régulier des équipes éducatives et une sensibilisation des parents d'élèves.

En partenariat avec l'Education Nationale et l'association Eco-Conseil à l'initiative du projet à Strasbourg, la Ville pourra poursuivre les expérimentations engagées dans des écoles volontaires.



# FORMER ÉLUS, AGENTS ET PROFESSIONNELS À LA BIODIVERSITÉ

## FORMER LES ÉLUS

Les citoyens étant de plus en plus nombreux à s'approprier le concept d'érosion de la biodiversité, leurs représentants sont amenés à faire de même. Nombre d'entre-eux sont aujourd'hui sensibles à cette thématique, mais n'en perçoivent pas nécessairement tous les enjeux. Il existe une réelle hétérogénéité dans la compréhension des services rendus par la biodiversité et dans la connaissance d'actions exemplaires déjà engagées. Or, une politique de protection de certains milieux et de renforcement de la nature en ville est une réelle opportunité de penser la ville autrement. La conservation de notre patrimoine, l'amélioration de notre santé et de notre cadre de vie sont des enjeux majeurs. Dans de nombreux lieux, on constate que la présence de nature améliore le « vivre ensemble » en favorisant le lien social.

La formation des élus de la Ville de Strasbourg et de l'Eurométropole passe par les éléments suivants :

- présentation du patrimoine naturel de l'Eurométropole et de ce plan d'actions,
- enjeux et les politiques de prise en compte de la biodiversité (à différentes échelles),
- présentation de retours d'expériences,
- organisation de visites thématiques.

Actuellement, les élus sont sensibilisés à l'occasion des réunions des maires et des adjoints, des rencontres des élus développement durable des communes et des présentations des délibérations dans les commissions thématiques.



## FORMER LES PROFESSIONNELS

→ **Former les architectes, urbanistes et aménageurs**  
Cette action se décline sur plusieurs cibles :

- Former les futurs professionnels (architectes, urbanistes, aménageurs, bailleurs, promoteurs),
- Former les professionnels locaux en exercice,
- Former les professionnels retenus pour travailler sur les projets locaux.

Une stratégie emboîtée répondra à ces 3 grandes cibles :

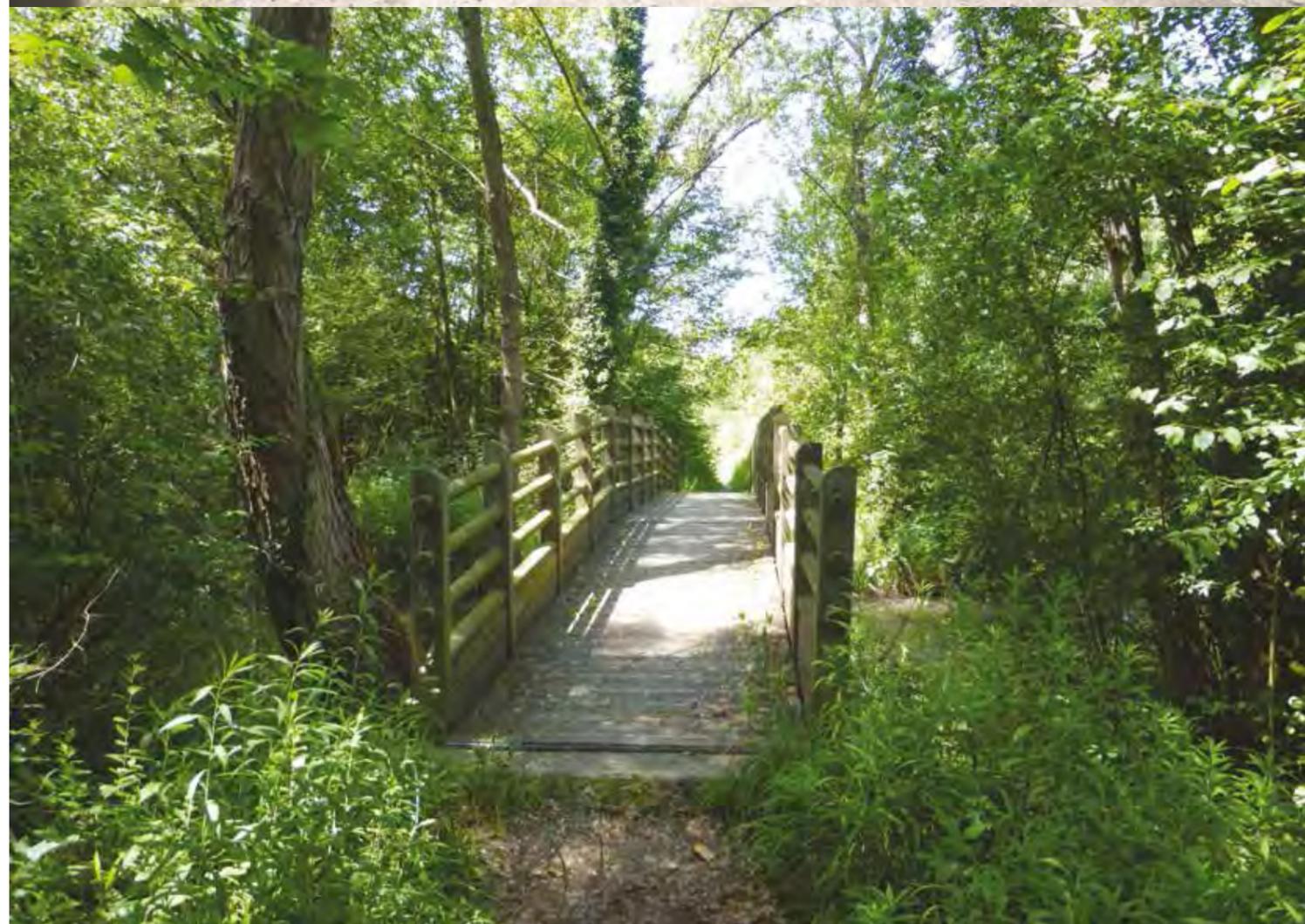
- Organiser des modules et ateliers pour les étudiants en formation dans les écoles d'architecture (INSA, ENSAS).
- Monter un partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes (CROA) et le Conseil d'Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) pour proposer des séances de formation avec des partenaires et des représentants des services de l'Eurométropole. Il s'agira de montrer les bienfaits de la prise en compte de la biodiversité, notamment à travers des visites d'opérations innovantes.
- Recourir aux outils et démarches existantes (Charte de l'aménagement, de l'urbanisme et l'habitat durable, Référentiel pour un aménagement et un habitat durable). L'objectif est double : renforcer les ambitions exigées sur les projets urbains et concevoir des ateliers spécifiques avec les professionnels retenus sur les projets.

→ **Former les professionnels du jardinage**

L'Eurométropole de Strasbourg continuera à promouvoir la charte « Vos jardineries vous conseillent pour jardiner au naturel » et à inciter les jardineries du territoire à adhérer à ce dispositif.

Les vendeurs sont formés aux techniques alternatives, des outils de communication seront diffusés et des stands de sensibilisation seront organisés dans les jardineries.





## FORMER LES AGENTS

### → Faire des agents des ambassadeurs de la biodiversité auprès des habitants

L'action vise à sensibiliser les agents gestionnaires d'espaces verts sur le thème de la nature en ville. Suite aux sessions de formation, ils disposeront d'un argumentaire type pour répondre aux questions des habitants.

A certaines occasions, des jardiniers de la Ville pourront aussi contribuer à animer des jardins partagés strasbourgeois. Le grand public et plus particulièrement les enfants pourront participer à des opérations de plantation sur l'espace public.

### → Poursuivre les journées de formation technique

Chaque année les agents sont formés sur les thèmes suivants : zéro pesticide, gestion différenciée, préservation et développement de la biodiversité.

### → Programmer un « focus biodiversité » lors des journées d'accueil des nouveaux agents

Trois jours d'accueil sont proposés aux nouveaux arrivants (contrats longue durée ou d'une durée indéterminée) à l'Eurométropole.

Cette formation permet de se familiariser avec les procédures, mais également de découvrir les compétences et actions de la collectivité à travers des présentations et visites de sites emblématiques.

A ce titre, une présentation du plan Strasbourg Grandeur Nature sera réalisé et des sites seront proposés à la visite (aménagement favorables à la nature en ville, parcs, réserves naturelles, etc.).

### → Organiser des séances de médiation sur la faune sauvage

La Ville et l'Eurométropole vont transmettre la convention « Médiation Faune sauvage » à tous les services et agents potentiellement concernés, en particulier ceux en charge de la gestion des cimetières. La collectivité diffusera également la charte de prise en compte des chiroptères et de la faune sauvage lors des abattages d'arbres.

### → Former et faire évoluer la mission des contrôleurs des jardins familiaux

Les agents en charge du contrôle des parcelles de jardins familiaux se doivent de faire appliquer le règlement, mais également d'encourager les pratiques de jardinage naturel. Ils sont aujourd'hui amenés à être des relais de la politique zéro-pesticide en direction des locataires.

Les techniques alternatives aux produits phytosanitaires seront mises en avant, avec une plus grande tolérance face

à la végétation spontanée. De nombreux points du règlement et articles de la charte mettent déjà en avant le jardinage naturel. Ils seront plus largement diffusés. Toutefois, certaines règles devront être modifiées ou assouplies, en concertation avec les agents, pour ne pas faire obstacle à des initiatives favorables au développement de la nature.

En revanche, les éléments indispensables à la vie commune seront appliqués avec fermeté (usages prohibés et constructions non autorisées, intégration du bâti, usages des véhicules, troubles à la tranquillité, actes d'incivilité, sécurité des personnes, etc.).

L'objectif est de veiller à un cadre de vie agréable, de s'assurer de la vocation nourricière des parcelles, sans pour autant rechercher l'uniformité.

Pour ce faire, la formation des contrôleurs comportera deux étapes principales :

- formations et co-construction en salle
- études de cas sur le terrain et échanges avec des jardiniers volontaires.

### → Favoriser la transversalité entre les services à travers les retours d'expériences.

Il s'agit de produire régulièrement des informations en lien avec la biodiversité, afin de créer une véritable émulation sur cette thématique. Des agents seront ainsi en mesure d'expliquer leur mission à l'ensemble de leurs collègues, qui deviendront à leur tour des relais auprès des Strasbourgeois. La Direction de l'Urbanisme de l'Aménagement et de l'Habitat (DUAH) propose déjà des temps de concertation mêlant témoignages, échanges et retours d'expériences, afin que les divers acteurs d'un projet puissent construire une culture partagée.

Des agents référents volontaires, ayant une compétence en matière de biodiversité, proposeront des activités et en coordonneront la programmation. Ces activités seront proposées au cours de l'année via le Journal Officiel d'Information de l'Amicale et son site Internet. Les invitations bénéficient ainsi d'une très large diffusion aux agents de la collectivité.

D'autres outils de communication internes pourront être mobilisés comme : le magazine de l'Eurométropole de Strasbourg, le journal interne « Percussion », la lettre d'information, l'espace dédié à la biodiversité sur l'Intranet, les campagnes photographiques, etc...

Par ailleurs, des visites de terrain seront organisées (ex : Rohrschollen ou Ostwaldergraben).

# AXE 3 : UNE GESTION DURABLE DU TERRITOIRE



La Ville de Strasbourg a la chance de compter sur son territoire de nombreux espaces naturels remarquables, abritant parfois des espèces menacées. La ville compte également près de 400 hectares d'espaces verts, dont le nombre a nettement augmenté ces dernières années. Ces ressources nécessitent donc une gestion concertée afin de préserver et de favoriser au mieux leurs potentialités.

## CONSERVER LES ESPACES NATURELS



### GÉRER LES RÉSERVES NATURELLES

#### → Gérer la réserve naturelle du Neuhof – Illkirch

La forêt du Neuhof est située au sud de Strasbourg, à moins de 5 kilomètres du centre-ville, et s'étale sur une superficie de 757 hectares.

La Ville élabore un plan de gestion de la réserve naturelle. Celui-ci devra comprendre un premier diagnostic écologique et socio-économique. Il définira en particulier l'objectif à long terme de cet espace.

#### → Gérer la réserve naturelle de l'île du Rohrschollen

D'une superficie de 309 hectares, la réserve naturelle est composée de 157 hectares de forêt, 25 hectares de prairie, le reste étant constitué par le domaine fluvial.

L'évaluation du plan de gestion précédent a conduit à l'aboutissement du projet de restauration hydraulique et écologique de l'île du Rohrschollen (projet ayant bénéficié d'un financement européen LIFE).

Depuis 2012, un suivi de la végétation soumise au pâturage est mis en œuvre annuellement. Ce suivi consiste à cartographier les groupements végétaux de la pâture. Sur prairie, la richesse floristique a augmenté et des groupements de végétation commencent à s'individualiser ; 12 espèces d'orthoptères ont été recensées en 2012 et 2013 dont 3 espèces inscrites sur la Liste Rouge Alsace (Oedipode émeraude, Criquet des roseaux et Criquet ensanglanté) et 1 espèce en Liste Orange (Decticelle chagrinée).

En 2010, 34 visites guidées ont été assurées par la Ville de Strasbourg dans la réserve naturelle du Rohrschollen, pour un total de 1090 participants.

L'élaboration du nouveau plan de gestion, avec son plan d'actions à 5 ans, permettra de suivre et d'évaluer les effets de la modification de la fonctionnalité du site.

D'autre part, une réflexion est en cours pour la mise en place d'un plan de circulation au sein de la réserve.

Pour plus d'information :  
<http://www.rn-rohrsollen.strasbourg.eu>

→ **Faire aboutir la démarche de classement de la forêt de la Robertsau en réserve naturelle**

La forêt de la Robertsau présente, au titre de forêt rhénane, une diversité d'essences d'arbres inégalée en Europe. L'abondance et la vitalité des lianes, principales caractéristiques de la forêt rhénane, donnent à certains secteurs des airs de forêt vierge.

Son classement en réserve naturelle est en projet depuis de nombreuses années. Le dossier est actuellement retravaillé. Le nouveau périmètre pourrait intégrer des terrains militaires et des terres agricoles avoisinantes.



**GÉRER DURABLEMENT  
LES ESPACES FORESTIERS**

→ **Gérer les forêts de production (selon une démarche de développement durable)**

Des plans d'aménagement sont réalisés et actuellement mis en œuvre pour chaque massif forestier, l'objectif étant de trouver un équilibre entre production et gestion durable de la forêt. Une adhésion au label PEFC (Pan European Forest Certification) est également en discussion.



→ **Gérer l'équilibre sylvocynégétique de façon exigeante et innovante**

Dans le cadre du renouvellement des baux de chasse, des contrats ont été mis en place avec les chasseurs visant à évaluer les évolutions de l'impact du gibier sur la régénération forestière. Des placettes témoins ont également été créées dans chaque lot de chasse. Parallèlement, la Ville de Strasbourg travaille sur la définition des plans de chasse.



→ **Promouvoir une gestion forestière exemplaire hors ban communal**

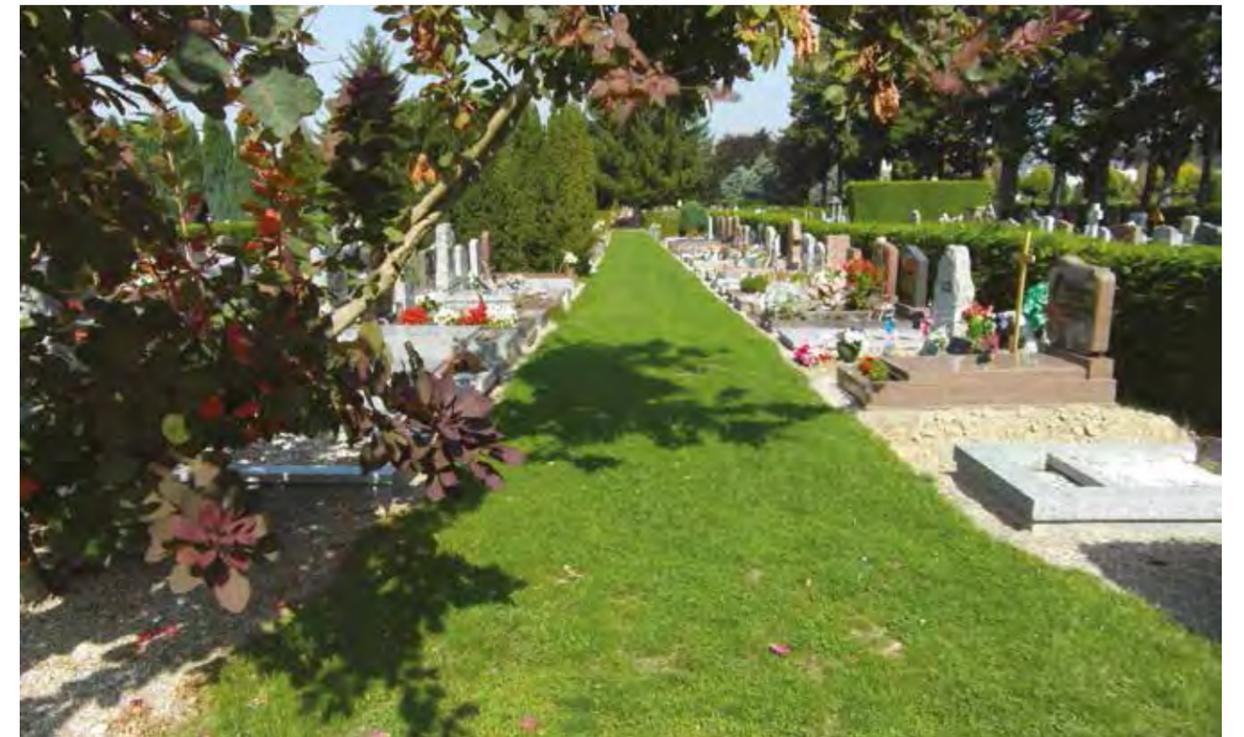
Comme évoqué précédemment, la Ville de Strasbourg a pris des orientations dans le cadre de la gestion durable de ces massifs forestiers.

La Ville va communiquer sur cette démarche et souhaite partager son expérience au sein des organismes professionnels, comme auprès d'un public plus large.



**DÉVELOPPER LA GESTION NATURELLE DES RÉSERVES FONCIÈRES DES CIMETIÈRES**

Les 9 cimetières de Strasbourg font l'objet d'une gestion naturelle de leurs espaces, soit 55 hectares, faisant une nouvelle place à la biodiversité sans contrainte extérieure. Un inventaire faune et flore permettrait de mesurer l'impact de ces mesures.



# PRÉSERVER LES TERRES ET PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE DURABLE

La ville nourricière se traduit également à travers un partenariat fort établi depuis 2010 avec la profession agricole. Prenant appui sur un capital foncier agricole de quelque 10300 hectares sur l'Eurométropole et 200 exploitations, la Ville et la Communauté urbaine de Strasbourg (devenue depuis Eurométropole) ont engagé une réflexion stratégique portant sur le développement d'une agriculture locale innovante et durable. Cette démarche associe fonction écologique (protection de la nappe phréatique et préservation de la biodiversité), économique (valorisation de la production locale dans le respect des intérêts économiques de la profession et de la pérennisation de l'agriculture locale) et sociale (large accessibilité).

Ainsi, l'objectif pour la collectivité est d'orienter l'agriculture périurbaine vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement, et de la distribuer directement sur le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg, par le biais de circuits courts (marchés, paniers, point de vente collectif). La collectivité vise l'exemplarité sur les terres dont elle est propriétaire en favorisant les projets et pratiques répondant aux objectifs qu'elle s'est fixée.



David Hornecker, jeune maraîcher installé à la Robertsau, Jean-Paul Bastian, président de la CARA, Françoise BUFFET, adjointe au maire de Strasbourg et conseillère métropolitaine en charge de l'agriculture et Julien Scharsch, président de l'OPABA lors de la signature du renouvellement du partenariat qui s'est déroulé le 15 octobre 2015 sur l'exploitation de David Hornecker

## SOUTENIR ET DÉVELOPPER L'AGRICULTURE URBAINE

### → Initier une convention et un programme d'actions Eurométropole/Chambre d'Agriculture de Région Alsace

Un partenariat a été signé en 2010 avec la Chambre d'Agriculture de la Région Alsace (CARA). Il a pour objectif d'orienter autant que possible l'agriculture du territoire vers une production nourricière, respectueuse de l'environnement, pour la distribuer directement sur le bassin de consommation que représente l'agglomération de Strasbourg. Cette stratégie de parcimonie dans l'usage des terres, destinées à une agriculture « de sens », serait aussi plus génératrice de biodiversité.

Elle se décompose en 4 axes :

- la préservation des espaces agricoles, l'installation et le maintien des exploitations agricoles,
- le développement d'un modèle d'agriculture locale durable (diversifiée et respectueuse de l'environnement),

- le développement des circuits courts et de proximité,
- le rapprochement entre agriculteurs et citadins et l'amélioration de la connaissance de l'agriculture sur l'Eurométropole.

Cette stratégie globale, volontariste et incitative a permis d'initier la collaboration entre la collectivité et la profession agricole en définissant des objectifs clairs, ambitieux et partagés.

Elle a permis de jeter les bases d'une gestion active du foncier et de mobiliser toutes les compétences et moyens à la disposition des partenaires. Elle se traduit par une convention cadre sur 6 ans assortie de plans d'actions biennaux. En 2015, lors du renouvellement de partenariat, l'ensemble de ces documents ont été signés en 2015 par l'Eurométropole, la Ville, la Chambre d'Agriculture de Région Alsace et l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA).



### → Préserver les espaces agricoles et maintenir les exploitations

Dans le cadre du partenariat entre la collectivité et la profession, un des axes de travail prévoit la prise en compte de la dimension agricole dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire.

Ses objectifs sont :

- déterminer la limite urbaine en fonction des projets urbains en cours ou à venir,
- identifier les zones agricoles ayant vocation à être pérennisées,
- assurer le fonctionnement et les possibilités de développement des entreprises agricoles,
- concilier le développement des entreprises agricoles avec les enjeux environnementaux.

Ce travail a d'ores et déjà abouti au reclassement d'environ 800 hectares en zone agricole (A) et naturelle (N).

### → Soutenir l'installation de jeunes agriculteurs

Le programme partenarial cité précédemment tend à susciter et encourager les projets de diversification et de conversion à l'Agriculture Biologique.

En 2011, une campagne de sensibilisation à la diversification et à la conversion à l'agriculture biologique a été organisée sous forme de réunions d'information collectives, d'entretiens individuels proposés aux agriculteurs de Strasbourg Eurométropole et locataires notamment de la collectivité.

Depuis, l'accompagnement des volontaires s'est fait via :

- une étude technico économique de leurs projets de développement,
- une étude de marché relative aux projets de développement,
- des réunions d'information collectives et de journées techniques de démonstration sur le site d'exploitations bio ou en conversion,
- une étude et un accompagnement des projets collectifs de production et valorisation,
- des formations collectives.

La collectivité considère toutes les opportunités foncières (acquisition de terres agricoles, échanges de locataires...) dans une optique de diversification et conversion à l'agriculture biologique. La CARA et l'OPABA lui apportent leur appui dans la construction des projets qui pourraient émerger au cours de ce programme.

### → Favoriser l'installation de maraîchers

Pour faciliter l'installation de maraîchers, il est nécessaire de :

- travailler la thématique agricole avec les grands propriétaires fonciers (Fondation de l'Œuvre Notre Dame, Hôpitaux universitaires...) afin qu'ils s'inspirent de l'exemple déjà donné par l'Eurométropole sur les terres dont elle est propriétaire,
- travailler sur une garantie de vente de la production dans le cas d'une reconversion au bio (fruits, pains...) par le biais de la restauration scolaire par exemple.

## PROMOUVOIR L'INTÉGRATION ÉCOLOGIQUE DE L'AGRICULTURE

### → Mettre en place des baux ruraux à clauses environnementales dont agriculture biologique

Dans le cadre du volet « Définir ensemble l'orientation des terres agricoles libres, propriété de Strasbourg Eurométropole et de la Ville de Strasbourg » du Programme Eurométropole / Ville / Chambre d'Agriculture de Région Alsace / Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, un dossier de candidature type a été élaboré en 2011 et les critères d'attribution ont été définis:

- ✓ installation de jeunes agriculteurs et consolidation des exploitations locales,
- ✓ conversion à l'agriculture biologique et/ou développement de l'agriculture de proximité,
- ✓ compensation foncière.

Depuis, en cas de libération des terres, la collectivité

- ✓ lance un appel à candidature, relayé par les délégués communaux des secteurs concernés ; si la surface est suffisante pour envisager une installation, elle définit au préalable un cahier des charges descriptif du projet souhaité,
- ✓ recueille l'avis de la Chambre d'Agriculture, voire de l'OPABA sur chacune des candidatures.

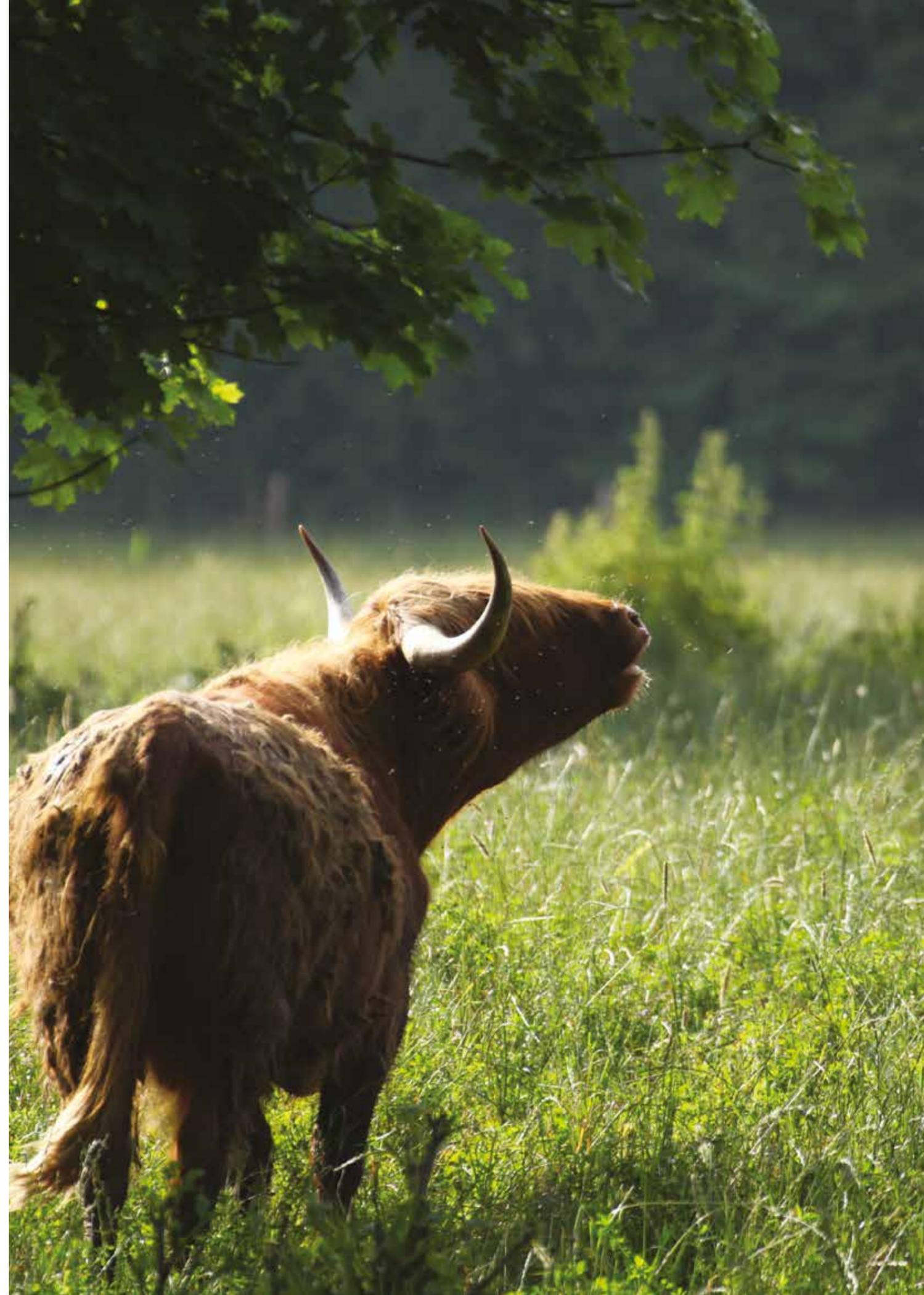
Enfin, sur la base des critères précédemment définis, elle attribue les terres libres. La mise en place de baux ruraux à clauses environnementales est systématique dès lors que l'attribution de terre ne vise pas la compensation surfacique.

### En 2015, la collectivité comptabilise 12 baux à clauses environnementales pour environ 90,4 hectares.

### → Développer l'Eco-pâturage

Depuis 2011, la Ville de Strasbourg expérimente la mise en pâture d'environ 25 hectares par un troupeau de Highland cattle, sur une prairie humide à la Robertsau. Une autre expérimentation est menée depuis 2014 sur l'île du Rohrschollen avec la mise en place d'un pâturage par des moutons.

Aujourd'hui, une réflexion plus large est menée afin d'évaluer le potentiel foncier et la faisabilité de développer de l'éco-pâturage sur les terrains de la Ville et de l'Eurométropole sur le territoire de Strasbourg, en lien avec les services gestionnaires et des acteurs extérieurs (prestataires, agriculteurs, associations).



## FAVORISER LA CONSOMMATION DE PRODUITS LOCAUX

### → Soutenir la création de lieux de vente en circuits courts

Grâce au partenariat entre l'Eurométropole, la Ville, la Chambre d'Agriculture de Région Alsace, l'Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace, un magasin collectif de vente directe a vu le jour en 2014 sur le site de l'Ancienne Douane à Strasbourg.

Il représente une vitrine urbaine de l'agriculture locale dans 550 m<sup>2</sup> dont 250 m<sup>2</sup> de surface de vente pour des produits locaux et de saison (viandes et charcuteries, volailles et foie gras, fruits et légumes, produits laitiers, vins et alcools, miels...) produits par 22 producteurs membres du collectif.



### → Organiser des événements visant à renforcer le lien entre agriculteurs et citadins

Depuis 2010, le programme d'actions met en place en alternance chaque année la Ferme en Ville sur la place Kléber et le Tour des Fermes qui consiste en un parcours cyclable reliant les fermes ouvertes sur un même secteur géographique.

Ces événements permettent de favoriser les échanges et améliorer la compréhension et la confiance mutuelle entre les agriculteurs et citadins. Ils font découvrir aux plus jeunes le monde rural de façon ludique. Ils présentent une agriculture dynamique et des agriculteurs ouverts aux préoccupations de leurs concitoyens et construisent des habitudes de consommation de produits locaux en circuits courts.



### → Développer les marchés de restauration scolaire avec des clauses bio et locales

Depuis 2009, la Ville a mis en place un cahier des charges volontariste :

- garantir un minimum de 20 % de produits issus de l'agriculture biologique dans l'ensemble des menus proposés : pommes, carottes, céleri, choux (blanc, rouge, vert), et les tomates en saison estivale sont systématiquement issus de l'agriculture biologique,
- développement progressif des restaurants dits « BIO + »
- 40 % de produits biologiques : de 6 sites BIO + en 2009, on passe à 21 restaurants scolaires et 6 établissements de la petite enfance soit environ 35 % des effectifs globaux,
- diminution progressive du coût carbone liée aux prestations du marché, de l'ordre de 3 % par an au minimum par rapport au début du marché,
- privilégier les produits frais de saison et ceux issus de circuits courts de proximité.

Cet engagement représentait 8000 repas par jour en 2009 dans 41 restaurants scolaires pour 11 500 repas par jour en 2015 dans 44 restaurants scolaires et 6 établissements de la petite enfance.

### → Développer la charte des producteurs locaux « produits de ma ferme »

En 2013, une charte et une signalétique associée ont été élaborées visant à mettre en valeur les professionnels dont la production représente plus de 70 % du chiffre d'affaire de ses ventes.

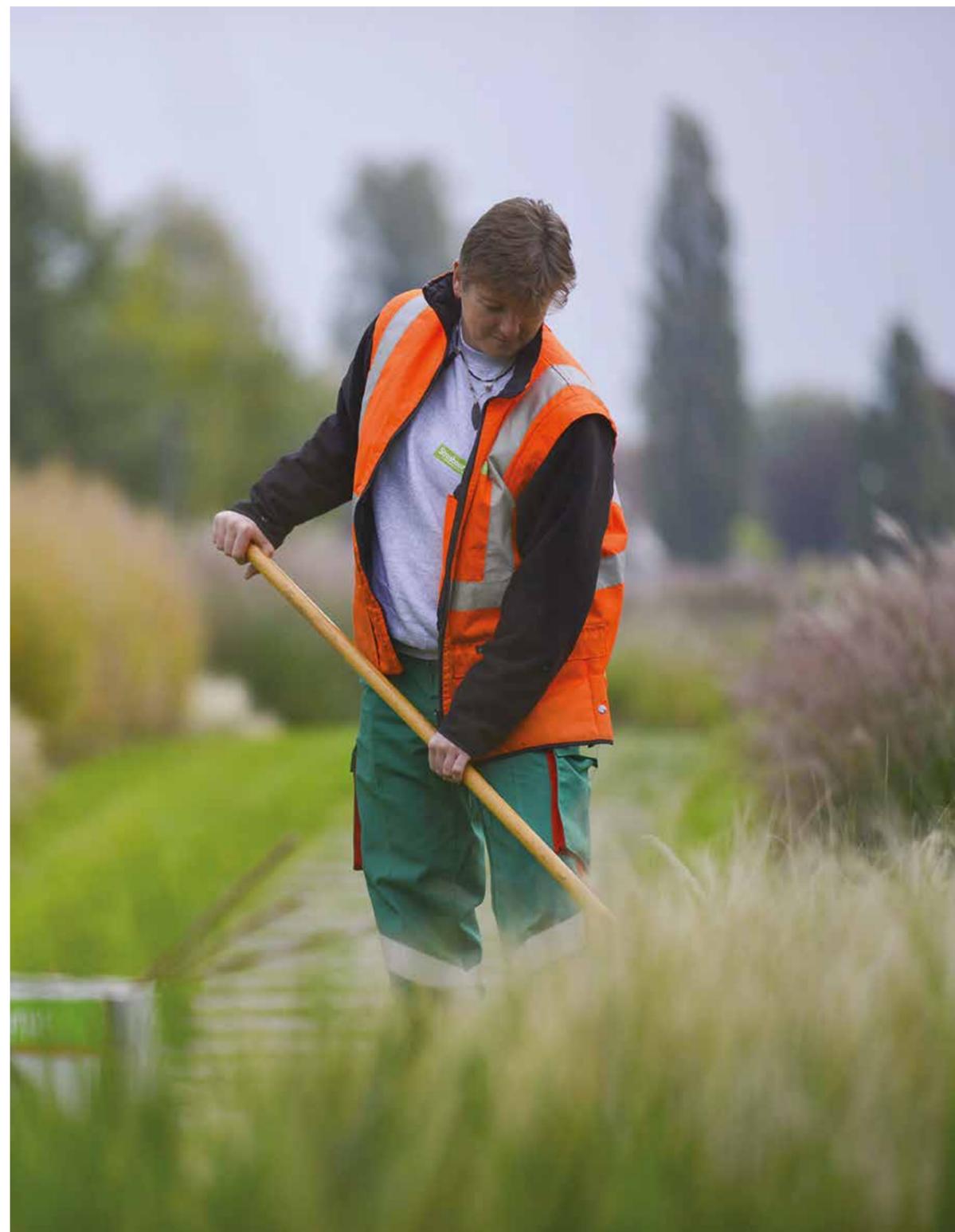
En 2015, 10 producteurs, sur les 80 producteurs présents sur les marchés, ont adhéré à cette charte.



## GERER LES ESPACES VERTS

### DÉVELOPPER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

À l'heure actuelle, les espaces verts strasbourgeois sont entretenus selon quatre approches différentes : horticole, modérée, extensive et écologique. Les deux dernières sont favorisées dès que cela est possible.



→ **Maintenir la lutte biologique dans les espaces verts et la protection biologique intégrée dans les serres**

Les jardiniers de la Ville de Strasbourg utilisent depuis de nombreuses années maintenant la protection biologique intégrée, que ce soit dans les serres de production, les parcs ou au niveau des arbres d'alignement. Cette méthode de lutte doit être pérennisée et favorisée au maximum.



→ **Développer le modèle des cimetières végétalisés**

L'objectif est de faire évoluer les cimetières vers un modèle végétalisé à travers :

- l'enherbement des allées et entre-tombes,
- la création d'espaces cinéraires végétalisés avec : le développement de concessions végétales (Rosiers et Conifères du Souvenir) d'une part, le développement de jardin du Souvenir (espaces engazonnés) d'autre part.

→ **Poursuivre la recherche d'alternatives pour la gestion écologique des terrains de sport**

L'objectif Zéro pesticide s'applique à tous les espaces, y compris les terrains de sport. La recherche d'alternatives aux traitements sélectifs est une priorité pour pouvoir conserver le zéro pesticide atteint par l'ensemble des services gestionnaires. Cet objectif sera atteint en veillant également à sensibiliser les pratiquants et clubs sportifs aux enjeux du Zéro pesticide.

→ **Obtenir le label Eco-jardin pour des éléments du patrimoine paysager (parcs et cimetières)**

A l'heure actuelle, 6 parcs strasbourgeois ont déjà obtenu le label Eco-jardin, attestant d'une gestion durable de ces espaces. Il s'agit des parcs de l'Orangerie, de la Citadelle, Schulmeister, le Jardin des 2 Rives, Pourtalès et tout récemment le parc du Heyritz.

L'idée est donc de poursuivre cette action et de l'étendre à d'autres éléments du patrimoine paysager strasbourgeois. Certains alignements d'arbres ou encore des cimetières, pourraient également être présentés à la labellisation.



**ETENDRE LE ZÉRO PESTICIDE SUR L'ESPACE PUBLIC**

Depuis 2007, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont engagé, avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhin Meuse, une démarche Zéro pesticide pour l'entretien de l'espace public. Ce premier cap franchi et accepté, les prochaines étapes envisagées sont :

- ✓ l'adhésion à la démarche par les particuliers et les professionnels (entreprises, collectivités de l'Eurométropole, partenaires institutionnels, bailleurs sociaux...),
- ✓ des actions dans les jardins familiaux,
- ✓ une prise en compte renforcée de cet objectif dans les projets d'aménagement de l'espace public.

La démarche Zéro pesticide a ainsi évité l'épandage de 850 kg/an de matières actives d'herbicide qui ne viennent plus polluer la ressource en eau et l'environnement.



# PÉRENNISER LA PLACE DE L'ARBRE EN VILLE

## RECONNAÎTRE L'ARBRE COMME SUPPORT DE BIODIVERSITÉ

→ **Réduire les tailles des arbres d'alignement pour aller vers des formes «libres»**

La réduction des ports architecturés est un des objectifs majeur de la politique de l'arbre ; les enjeux étant à la fois paysagers, économiques et environnementaux. Plusieurs méthodes pour y parvenir :

- replanter en forme libre lors des renouvellements des arbres existants,
- laisser partir en forme libre des arbres préalablement taillés lorsque cela est possible.



→ **Maintenir les arbres totems (à cavité) dans les espaces verts**

Les arbres à cavité sont des abris naturels pour diverses espèces notamment les colonies de chauve-souris. Il est donc indispensable de les conserver car ils représentent un maillon de l'écosystème à part entière.



→ **Systématiser le diagnostic « faune » des arbres avant abattage**

Ce dispositif devra permettre d'évaluer l'importance écosystémique des arbres avant leur abattage, ceci afin d'éviter de détruire des refuges de biodiversité.

Pour ce faire, les services pourront s'appuyer sur la charte de prise en compte des chiroptères (chauves-souris) et de la faune sauvage lors des abattages d'arbres. Un protocole spécifique Chiroptère, projet pilote au niveau national, est également en cours de finalisation en partenariat avec les associations, le Conseil Départemental 67 et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.



→ **Sensibiliser à la préservation des arbres dans les jardins familiaux**

Les arbres sont souvent mal perçus dans les jardins familiaux car ils entrent en concurrence avec les cultures des jardiniers (eau, lumière, éléments nutritifs). Toutefois, ils sont indispensables au maintien des écosystèmes, rendent des services multiples aux jardiniers et méritent à ce titre d'être préservés.

# AMÉNAGER DES ESPACES FAVORABLES À LA BIODIVERSITÉ

## RÉINTRODUIRE DES ESPÈCES RÉGIONALES DANS LA GAMME DES VÉGÉTAUX PLANTÉS

### → Diversifier les essences d'arbres plantés

Les espèces d'arbres plantés en milieu urbain sont trop souvent choisies pour leur comportement et leur facilité de taille, au détriment de leur intérêt pour la biodiversité. La diversification des essences dans les replantations et les travaux neufs pourra donc avoir un impact positif sur la faune en ville.

### → Planter des haies champêtrées dans les jardins urbains en doublement des clôtures grillagées

Là où cela est possible (terrain, ombre, espace suffisant, etc ...), doubler les clôtures grillagées de délimitation par des haies variées d'essences locales permettra de facto de développer la biodiversité végétale urbaine et, par voie de conséquence, de favoriser la faune.



### → Faire évoluer le choix des plantes vers des espèces locales, rustiques et vivaces

Toujours dans cette optique d'augmenter la biodiversité végétale, le choix d'espèces de plantes locales, rustiques et vivaces est un réel atout pour le maintien et le développement de la nature en ville.

La Ville de Strasbourg privilégie donc des espèces tirées de la flore locale, indigène ou adaptée (Guide « Plantons Local »). Ses services produisent ainsi environ 7000 plantes vivaces par an et installent des bulbes pérennes (+40% entre 2010 et 2012, soit 110 000 unités en 2012).

Pour poursuivre cette démarche les étapes seront :

- identifier des plantes à favoriser sur le territoire ;
- continuer à diffuser du guide "plantons local" pour en faire la promotion ;
- soutenir la filière locale ;
- former les aménageurs ;
- inclure des clauses spécifiques dans les marchés publics.



### → Améliorer le mélange utilisé pour les prairies fleuries

Afin d'optimiser les espaces en gestion extensive, semés de prairies fleuries, il est important de trouver des mélanges adaptés contenant des espèces locales, satisfaisants d'un point de vue entretien et biodiversité mais également esthétique, pour combler les attentes le grand public. Cette ambition nécessitera de :

- rechercher des mélanges composés de semences de plantes sauvages locales, et produites localement,
- faire des tests grandeur nature sur un site fermé, de différents mélanges, pour évaluer l'intérêt esthétique et la dynamique de croissance et de résistance aux conditions climatiques difficiles.

## CRÉATION D'ESPACES DE BIODIVERSITÉ SUR LES SERVITUDES LIÉES AUX RÉSEAUX

Sur les espaces protégés, les espaces ne sont pas utilisables pour d'autres usages : autant les valoriser pour contribuer à la matérialisation de la trame verte. Laisser la végétation spontanée s'exprimer (strates herbacées et arbustives). Des partenariats sont engagés afin de pouvoir trouver des compromis entre les servitudes d'entretien et la gestion écologique du site. Sur les autres espaces, en milieu ouvert, ils sont en général cultivés. En milieux boisés, ils sont maintenus ouverts ou semi-ouverts.

## FAVORISER LA PRÉSENCE DES OISEAUX EN VILLE

### → Mettre en place des nichoirs sur le bâti

Des nichoirs sont installés dans la Ville et notamment au niveau des bâtiments comme par exemple en haut de la tour de chimie pour le faucon pèlerin. Le cas des hirondelles qui souffrent d'un déficit de lieux de nidification est aujourd'hui étudié. La mise en place de nichoirs sur les bâtiments de la Ville de Strasbourg permettrait de palier en partie à ce manque et favoriserait le développement de cette espèce. En effet, 80% des effectifs ont disparu au cours des 20 dernières années.

Par ailleurs, il existe aussi des oiseaux grégaires comme les moineaux qui nécessitent des nichoirs collectifs.



### → Mettre en place des silhouettes anti-collision pour les oiseaux sur les surfaces vitrées

De nombreux oiseaux sont victimes de collision avec des baies vitrées qu'ils n'arrivent pas à distinguer. Un partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour la mise en place de silhouettes anti-collision permettra de faire baisser sensiblement ce phénomène au niveau des bâtiments de la Ville.



## TRAVAILLER LES CONNEXIONS VERTES EN MILIEU URBAIN GRÂCE AUX ARBRES D'ALIGNEMENT

Le Département Arbres du Service des Espaces Verts et de Nature s'appuie sur la Trame Verte et Bleue et le Tissu Naturel Urbain pour identifier les connexions vertes possibles lors des replantations d'arbres d'alignement.

Une réflexion est en cours sur la continuité des pieds d'arbres. Quand cela est possible, des plantations en multistrates sont réalisées, ceci afin de favoriser les déplacements de la faune en ville.

## AMÉNAGER LES BASSINS D'ORAGE

Certains bassins d'orage réalisés avec des bâches lisses peuvent constituer de véritables pièges pour les animaux sauvages.

L'aménagement de pentes douces pour les nouvelles installations, ou la mise en place de rampes sur les bassins déjà existants permettrait à la faune de trouver une échappatoire en cas de chute accidentelle.

## FAVORISER LA PRÉSENCE DES INSECTES POLLINISATEURS EN VILLE

Strasbourg soutient l'installation de ruchers dans des lieux publics. Deux associations apicoles mettent en oeuvre des actions de formation à l'attention de leurs adhérents, des publics scolaires et de particuliers. Pour rassurer et informer les habitants, un guide sur les abeilles est diffusé à l'échelle de l'Eurométropole.

Toutefois, il est indispensable de limiter le nombre de ruches présentes dans un quartier car l'abeille domestique est un insecte qui est capable de butiner de très nombreuses fleurs. De ce fait, elle rentre en concurrence directe avec d'autres insectes sauvages qui, eux, dépendent pour leur survie d'un très petit nombre de plantes (voire une seule !).

Une population trop importante d'abeilles domestiques risquera donc de faire disparaître, sans qu'on s'en aperçoive, des insectes sauvages parfois rares. Des hôtels à insectes sont également installés, pour sensibiliser les usagers des parcs et offrir des gîtes aux insectes, dont les abeilles sauvages.

### → Suivre les ruchers écoles

Il s'agit de vérifier que les associations qui ont reçu l'autorisation de mettre en place un rucher-écoles sur le domaine public, respectent la convention signée. Elles doivent proposer une action d'animation annuelle au minimum, l'intention du grand public et déclarer leurs ruches, ce uniquement à des fins d'apprentissage pour des apiculteurs débutants.



# RESTAURER / RÉAMÉNAGER LES MILIEUX HUMIDES

## AMÉNAGER LES BERGES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

### → Aménager les berges en faveur de la biodiversité

Les berges de Strasbourg représentent un enjeu majeur en termes de biodiversité. Leur aménagement est donc essentiel pour :

- ✓ permettre à la Trame Verte et Bleue de jouer pleinement son rôle,
- ✓ valoriser les berges et répondre à leurs diverses fonctions /usages,
- ✓ sensibiliser le grand public,
- ✓ embellir et « ensauvager » la ville.

L'idée serait donc de dédier une berge à la nature, en gestion extensive, l'autre restant accessible et aménagée pour la circulation du public, en gestion horticole.

La réalisation de travaux de renaturation a déjà eu lieu en 2012/2013 sur 2,2 kilomètres de berges (Bassin des Faux-remparts), faisant la part belle à l'enrichissement de la palette végétale : des mélanges les plus diversifiés possibles ont été semés (de 34 à 60 espèces par mélange).

Au total, près de 3 600 m<sup>2</sup> de prairies ont été semés, composés de fleurs et graminées sauvages indigènes soit 70 espèces d'annuelles, de vivaces et de graminées différentes, 1 800 arbustes et vivaces couvre-sols ont été plantés le long des 2 km de promenade.

Une signalétique a également été installée sur les berges du bassin des Faux-remparts pour sensibiliser les usagers et leur expliquer les choix d'aménagement plus naturel. La sensibilisation des propriétaires riverains au respect des berges est une piste d'évolution importante.



## RESTAURER / RENATURER LES RIVIÈRES ET ZONES HUMIDES

Depuis plusieurs années, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole ont engagé un vaste chantier pour remettre en bon état les rivières qui traversent l'agglomération alors que l'Union européenne a fixé 2015 comme échéance pour atteindre le « bon état écologique des cours d'eau » de toutes les rivières européennes.

De nombreuses interventions ont d'ores et déjà été effectuées (création d'un réseau de mares et restauration du Canal des Français sur 2 km ; restauration de l'Ostwaldergraben sur 600 m).

La poursuite du programme de restauration/renaturation des cours d'eau, très bénéfique à l'augmentation de la biodiversité sur le territoire, nécessite de recenser les secteurs potentiellement favorables à une restauration, en vue de redonner aux cours d'eau une fonctionnalité la plus forte possible. Une commission devra être mise en place pour prioriser les actions à mener les années à venir, en lien direct avec la matérialisation de la trame verte et bleue.

→ **Créer des îlots, ripisylves et cheminements le long des voies d'eau**

→ **Développer le projet de renaturation en forêt de la Robertsau**

L'objectif de ce projet est de restaurer la dynamique inondable et la fonctionnalité alluviale en forêt de la Robertsau. Le préalable sera d'engager un diagnostic en vue d'étudier la faisabilité du projet (financement LIFE).



## CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES DE NATURE EN VILLE

### DÉMINÉRALISER L'ESPACE PUBLIC

À l'échelle des quartiers de la Ville de Strasbourg, la démarche de déminéralisation se décline à travers :

- la révision d'aménagement, par exemple des trottoirs qui présentent une largeur plus importante que celle occupée par le flux des piétons, il en découle un développement important des herbes folles dans les fissures et les joints. Plutôt que de laisser cette végétation spontanée s'installer de façon non uniforme et non contrôlée, ces espaces sont revégétalisés (prairie naturelle ou fleurie entretenue avec des tontes tardives, mise en place de plantes couvre sol ou plantation par les habitants),
- l'entretien de certains pieds d'arbres par les habitants. Une convention de gestion permet d'encadrer cette mise à disposition de l'espace public. Cette convention intègre également certains « bouts de trottoirs et délaissés urbains »,
- la végétalisation de plus de 7 ha d'allées anciennement gravillonnées dans les cimetières.

Depuis 3 ans, une enveloppe conséquente est strictement réservée à des projets de déminéralisation de l'espace public. Afin de favoriser la nature en ville, diverses pistes ont d'ores et déjà été mises en œuvre et méritent maintenant d'être poursuivies et intensifiées :

- ✓ Végétaliser des espaces existants très minéralisés
- ✓ Végétaliser des espaces colonisés par une végétation spontanée non homogène
- ✓ Développer la végétalisation verticale
- ✓ Inciter les habitants à prendre en charge l'entretien des surfaces végétalisées.



→ **Créer des bordures vertes sur les trottoirs**

Les circulations piétonnes représentent des opportunités de végétalisation simple et efficace de l'espace public. En dégagant un espace réduit le long des murs des bâtiments et en le plantant (ou tout simplement en laissant faire la nature), la biodiversité végétale se verrait largement intensifiée en zone urbaine, participant ainsi à l'extension du Tissu Naturel Urbain.



### CRÉER DE NOUVEAUX ESPACES VERTS

Depuis 1967 (102 hectares), les surfaces d'espaces verts de Strasbourg ont progressé en moyenne de 7 hectares chaque année. Aujourd'hui, ce sont 400 hectares de verdure qui participent au bien-être, à la qualité de vie des Strasbourgeois et à la biodiversité en milieu urbain.

Les lieux les plus connus sont les parcs et squares de la ville, mais l'espace vert se niche également au pied des arbres sur quelques mètres carrés. Ce peut être également des jardins partagés ou des surfaces fleuries et entretenues par des associations.

D'autre part, des espaces autrefois très minéraux, comme par exemple la place d'Austerlitz, sont repensés et végétalisés pour le plus grand bonheur des habitants.





→ Réaménager la place d'Austerlitz

La place d'Austerlitz est un bel exemple de déminéralisation de l'espace public. Cet espace, autrefois très minéral et peu agréable, s'est transformé en zone de respiration suite à son réaménagement. Il invite les passants à s'y arrêter et fait la part belle aux plantes locales.

→ Aménager le nouveau parc du Heyritz

Le nouveau parc du Heyritz représente une belle illustration de renaturation d'une ancienne friche portuaire et industrielle. Conçu dans le souci de favoriser la biodiversité urbaine, il s'étend sur 8,7 hectares permettant aux Strasbourgeois de trouver un espace de repos et de convivialité.



→ Se réappropriier le jardin des Deux Rives

Le jardin des Deux Rives, hier excentré par rapport à la ville, se retrouve aujourd'hui rattrapé par celle-ci et au coeur d'un quartier en pleine construction. Ses fonctions doivent donc s'adapter à ce nouveau contexte pour correspondre aux attentes des riverains tout en préservant la biodiversité végétale et animale qui y a trouvé refuge.



→ Simplifier la convention de végétalisation de l'espace public

Afin de favoriser l'appropriation de l'espace public et sa végétalisation par les habitants, il est nécessaire de simplifier et d'alléger les procédures de conventionnement. Différentes pistes sont envisagées telles que l'ouverture aux particuliers hors tissu associatif et la végétalisation des surfaces minérales (trottoirs, pieds d'immeubles).



# DÉVELOPPER LA VILLE JARDINÉE ET NOURRICIÈRE

## CRÉER ET ACCOMPAGNER DES JARDINS COLLECTIFS

### → Créer et accompagner des jardins partagés

À ce jour, la Ville de Strasbourg compte 18 jardins partagés pour une surface d'1,2 hectare. 4 autres projets sont en cours et devraient voir prochainement le jour. L'ambition affichée de la Ville est de continuer à financer la création de 2 jardins partagés chaque année.

### → Créer des potagers urbains collectifs

Il existe déjà 5 potagers urbains collectifs sur le territoire strasbourgeois. Ces différentes expériences étant des réussites, la Ville souhaite poursuivre dans cette voie. Elle songe donc, lors de la création de nouveaux jardins familiaux, à y adjoindre des potagers urbains collectifs, voire à y réaliser exclusivement ces derniers. Ceci permettrait à de plus nombreux habitants de profiter d'un espace partagé et nourricier.



### → Accompagner la création des potagers urbains collectifs

La Ville a confié le suivi et l'accompagnement des Potagers Urbains Collectifs et jardins partagés à un prestataire. La création des potagers urbains collectifs suppose en effet une phase d'information, de concertation et d'accompagnement des habitants réunis dans un tel projet. C'est cette mission qu'assure actuellement ECO-Conseil en étroite concertation avec le Service des Espaces Verts et de Nature et la Direction de proximité du quartier concerné.



## INSTALLER DES VERGERS URBAINS

### → Développer l'accès à des vergers urbains

La Ville de Strasbourg possède à l'heure actuelle 3 vergers communaux : Mélanie, Villa Nuss et Châtelet. Pour développer l'accès à d'autres vergers urbains, plusieurs pistes sont envisagées :

- planter des fruitiers dans les parcs lorsque cela est possible,
- planter des vergers accessibles aux écoles et aux associations d'habitants sur demande. Les vergers seraient ouverts au public à certaines occasions (printemps, récolte,...), animés par une association de quartier et/ou naturaliste, ou bien par des visites d'écoles,
- mettre en relation les particuliers qui possèdent un jardin et ceux qui pourraient venir cueillir.

### → Planter des petits fruitiers dans les parcs de la ville

Afin d'augmenter la biodiversité végétale tout en offrant une possibilité ludique et pédagogique aux riverains d'aller à la cueillette, la Ville implante dans les espaces verts publics, des haies de petits fruits en libre accès.



## PRÉSERVER LES JARDINS FAMILIAUX ET RÉAFFIRMER LEUR VOCATION NATURELLE ET NOURRICIÈRE

Strasbourg est la ville de France qui compte la plus grande surface de jardins familiaux sur son territoire avec 4 800 parcelles sur 170 hectares. Ces espaces, véritables havres de nature au cœur du tissu urbain, représentent un enjeu majeur en termes de biodiversité mais aussi d'un point de vue sociétal de par la production vivrière (le règlement impose un quota de 2/3 de potager et 1/3 d'agrément). Il est donc indispensable de préserver le nombre et la qualité de ces jardins.

### → Développer les petits fruitiers grimpants sur les clôtures des jardins familiaux

Dans l'objectif de favoriser la biodiversité et de limiter la plantation de haies persistantes et peu bénéfiques écologiquement, des haies de petits fruitiers sont désormais mises en place lors de la création de nouveaux jardins familiaux. Cette opération pourrait être étendue aux jardins existants, dans les espaces collectifs de type parking.

### → Systématiser les diagnostics "environnement" avant chaque création de nouveaux jardins familiaux

La problématique de la pollution de l'eau (origine externe) dans les jardins familiaux est un problème majeur qui a des conséquences et des coûts importants. Sur certains sites (Elsau, Jardins de la Fourmi) des réseaux d'eau ont dû être installés. Ailleurs, la pollution des sols (comme au Lombric Hardi) nécessite d'importants travaux de décaissage et de remplacement de la terre.

Afin de garantir une qualité des sols et de l'eau d'arrosage aux locataires des jardins familiaux, il est envisagé de procéder à des analyses en amont de toute nouvelle réalisation de jardin. Une veille avec des analyses régulières sur les qualités des eaux et des sols est envisagée sur les sites existants.

### → Affecter un pourcentage de l'espace public à la thématique nourricière (à l'échelle du quartier)

# AXE 4 : UNE VILLE EXEMPLAIRE ET ATTRACTIVE



La thématique de la nature en ville, au-delà de son évidente plus value écologique, est également un fort levier d'amélioration du cadre de vie et une réponse à une demande sociale forte. Elle contribue de manière essentielle à l'attractivité de la cité, tant pour ceux qui y résident ou s'y installent que pour ceux qui viennent la découvrir et la visiter.

La mise en valeur des efforts faits en ce sens à Strasbourg permettra ainsi de prouver par l'exemple que la « ville en nature » n'est pas une utopie. Penser la ville et la nature sans les opposer, dans une relation plus apaisée et plus qualitative aboutit à construire collectivement la ville de demain dans une logique d'appropriation citoyenne et de développement durable. C'est l'une des ambitions de ce plan : avancer ensemble dans un cadre enthousiasmant pour que la nature urbaine constitue une identité forte et partagée de la Ville au même titre que les transports doux ou le caractère résolument européen de Strasbourg.

## FAIRE VIVRE LE RÉSEAU DES ACTEURS



### **PÉRENNISER ET ÉTENDRE LE PARC NATUREL URBAIN (PNU) DE STRASBOURG**

Inspirée des Parcs naturels régionaux, la démarche PNU de Strasbourg entamée en 2010 s'est développée en premier lieu sur les quartiers de Koenigshoffen, la Montagne verte et l'Elsau. En 2013, le Parc naturel « Ill-Bruche » a ainsi été inauguré. Il s'étend sur un territoire de plus de 300 hectares. La démarche consiste à rédiger collectivement un Livre blanc du territoire, centré sur le patrimoine naturel urbain et paysager, selon une approche de « développement durable ».

La charte 2013-2016 comprend 5 orientations générales à animer : patrimoine d'hier et de demain, écocitoyenneté, économie PNU compatible, un PNU pour tous d'un programme d'actions. Elle définit la gouvernance de la démarche. Cette charte compte à ce jour 145 signataires,

dont une trentaine d'associations qui ont pu renforcer leur collaboration et leur engagement sur le territoire. Elle sera évaluée et renouvelée en 2017.

Depuis mai 2015, à la demande de l'association PNU, la Ville de Strasbourg engage une extension du PNU sur les quartiers de la Robertsau-Wacken et du Conseil des XV par le biais d'une vingtaine de rendez-vous sur 20 mois. La phase de diagnostic se déroule à partir de balades (re) découverte (septembre 2015 à fin 2016) et de séances thématiques en salle (juin 2015 à janvier 2016) ouvertes à tous. Suivra ensuite, avec les personnes inscrites à la démarche, la phase d'élaboration du livre Blanc (février 2016 à fin 2016) qui définira les enjeux, valeurs, orientations et propositions d'actions pour ces quartiers.

En 2017, ce livre blanc sera traduit en programme d'actions et une nouvelle charte sera élaborée en lien avec le renouvellement de celle du territoire Ill-Bruche.

## ANIMER ET STRUCTURER LA COOPÉRATION AVEC LES ASSOCIATIONS

Afin de favoriser une collaboration pérenne, des conventions d'objectifs pluriannuels sont signées avec diverses associations du territoire (Alsace Nature, Strasbourg Initiation Nature Environnement, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Office des Données Naturalistes d'Alsace, Conservatoire Botanique d'Alsace, Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace, Haies vives d'Alsace...). Malgré la réduction globale des budgets de la collectivité, les montants importants consacrés à ces partenariats ont été jusqu'à présent préservés dans le temps. Par ailleurs, un important travail d'identification et de sollicitation d'associations non thématiques (associations de quartiers par exemple) sur les questions de nature en ville est également effectué afin d'en faire des partenaires privilégiés de la démarche.

Enfin, des événements visant à favoriser les contacts entre associations porteuses de projets sur ces thématiques et partenaires potentiels (entreprises, structures publiques, fondations...) sont actuellement à l'étude.



## ANIMER ET PILOTER LE PLAN « STRASBOURG GRANDEUR NATURE »

Le lancement, l'animation et le suivi du programme d'actions « Strasbourg Grandeur Nature » nécessitent la mise en place d'un fonctionnement et d'une gouvernance adaptés. Ceux-ci reposent sur l'identification d'un directeur de projet qui pilotera le suivi de la mise en œuvre du plan et qui animera un comité de pilotage et un comité technique. Parmi les points forts, on notera dès 2016, des réunions trimestrielles et l'organisation une fois par an d'une revue de direction et d'une réunion publique sur l'avancement de la démarche. Les partenaires continueront à être associés à la démarche par leur participation au groupe de travail biodiversité de l'Eurométropole.

## ANIMER UN GROUPE DE TRAVAIL « BIODIVERSITÉ » INTERNE À LA COLLECTIVITÉ

La thématique de la biodiversité est hautement transversale. Les actions peuvent donc mobiliser de multiples compétences et connaissances qu'il importe de croiser, afin de gagner en cohérence et en efficacité. Pour aller en ce sens, un groupe de travail « biodiversité » a été constitué en interne dès 2009. Il est également ouvert aux associations naturalistes, aux chercheurs de l'Université, aux professionnels... afin d'enrichir la réflexion et d'assurer des prolongements avec l'ensemble des partis concernés.

Chaque année, le groupe s'attèle à une nouvelle thématique. Jusqu'à présent, le groupe de travail a été mobilisé pour la réalisation du guide « Plantons local » en 2012, le projet de « tissu naturel urbain » en 2014 (cf. Axe 1), la préparation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage du plan « Strasbourg Grandeur Nature » et les ateliers associés à celle-ci en 2015. Parmi les pistes de réflexion envisagées dès 2016 figurent :

- la matérialisation de circuits « nature » urbains,
- la création d'un kiosque dédié à l'information sur la nature en ville,
- la question de la participation citoyenne (inventaires, chantiers, réappropriation de l'espace public...).

## ANIMER LE RÉSEAU « CLUB DES RELAIS JARDIN & COMPOSTAGE »

Depuis 2013, ce club est animé par un prestataire. Celui-ci assure à la fois un rôle d'animation du réseau et de structure ressource en matière de jardinage au naturel. Le club regroupe en particulier les communes de l'Eurométropole de Strasbourg, les associations et les collectifs en lien avec les thématiques suivantes : apiculture, arboriculture, jardin, nature et environnement. Différents acteurs y sont associés : associations et collectifs de quartier, de retraités, centres socioculturels, établissements scolaires, associations de parents d'élèves, producteurs du terroir, gestionnaires d'espaces verts et jardinerie. Ces structures ont en commun de mener des projets sur le jardin, le compostage ou la biodiversité. Fin 2015, le club comptait plus de 200 membres. De nombreux événements sont proposés tout au long de l'année. Le programme et l'actualité du réseau sont accessibles à cette adresse : [www.clubrelaisjardinetcompostage.blogspot.fr](http://www.clubrelaisjardinetcompostage.blogspot.fr)



## PARTICIPER À L'ÉLABORATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE ALSACIEN

L'Alsace a adopté son Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en 2014, après 4 années de réflexion et de concertation partenariales.

L'Eurométropole a accompagné la Région Alsace et la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Alsace tout au long de cette élaboration. L'identification de sa propre Trame Verte & Bleue (TVB) a d'ailleurs permis de préciser les continuités écologiques du SRCE sur son territoire. Des réunions d'information pour les élus et les agents ont été organisées. Une aide à l'analyse et à sa bonne prise en compte dans le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunautaire (PLUi) a été réalisée.

Une participation aux comités techniques et une contribution pour un futur guide opérationnel sont toujours en cours.

# CONTRIBUER À L'ESSAIMAGE DE LA DÉMARCHÉ

## TRAVAILLER AVEC LES INSTANCES DE DÉMOCRATIE LOCALE SUR LES QUESTIONS DE NATURE EN VILLE

Dans le but de favoriser la diffusion, le relais et l'appropriation de la démarche à l'échelle des quartiers, les actions suivantes seront menées :

- Présenter le plan « Strasbourg Grandeur Nature » aux membres permanents des 10 conseils de quartiers (COQ) ;
- Développer une étroite collaboration avec les directions de proximité et les acteurs de proximité.

## FAIRE DES GESTIONNAIRES DES JARDINS FAMILIAUX DES PARTENAIRES DE LA VILLE EN NATURE

Depuis 2013, une charte a été signée entre la Ville de Strasbourg et les associations gestionnaires des jardins familiaux. Celle-ci est structurée autour de 3 axes, dont l'un est baptisé « engagements liés à la protection de l'environnement pour protéger la santé humaine et la vie naturelle des jardins ».

Ce dernier regroupe 8 engagements qui vont en ce sens et promeuvent les bonnes pratiques en matière de déchets, eau, sol et biodiversité. La charte est systématiquement délivrée à chaque nouveau locataire de jardin familial. Ainsi, les gestionnaires de ces espaces, outre leur traditionnelle mission administrative, assument désormais un rôle de relais, de conseil et de contrôle en termes de préservation de la nature.

Pour prolonger et amplifier cette démarche, le service des jardins familiaux envisage de renforcer prochainement ses compétences environnementales et d'assistance aux usagers.



## PROMOUVOIR LA CHARTE D'ENGAGEMENT « TOUS UNIS POUR + DE BIODIVERSITÉ »

Depuis 2012 dans le cadre des prolongements de la démarche Zéro pesticide engagée par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, la charte « Tous unis pour + de biodiversité » permet de rassembler des gestionnaires d'espaces verts (collectivités, entreprises, bailleurs...), afin de les accompagner dans des pratiques visant la reconquête de la biodiversité. Une quarantaine de signataires s'engagent à mettre en pratique a minima 6 engagements sur les 10 proposés dans la charte. En contrepartie, la collectivité s'engage à les accompagner dans leur démarche en leur proposant des outils pédagogiques, des rencontres techniques, des animations et une valorisation de leurs actions.

Une prestation externe a été engagée fin 2015 pour encadrer le changement de pratique et accompagner de façon plus soutenue les signataires.



## INTRODUIRE LA BIODIVERSITÉ DANS LES ACTIONS DE COOPÉRATION AVEC LES COLLECTIVITÉS VOISINES

Dans ce domaine, l'organisation de rencontres techniques destinées à promouvoir les techniques alternatives aux pesticides, une communication spécifique vers les signataires de la charte « Tous unis pour + de biodiversité » (signée par de nombreuses autres communes de l'Eurométropole), le partage d'outil de communication et l'organisation de formations permettent de mutualiser les savoirs et d'engager la transition écologique du territoire.

# PRENDRE EN COMPTE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ET LA COMMANDE PUBLIQUE

## ADOPTER DES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS MENÉS EN RÉGIE

Cet objectif se décline sous les formes suivantes :

### → Intégrer les impacts environnementaux dans la prise de décision en amont des projets.

Plusieurs outils et démarches internes ont déjà été initiés en ce sens et en particulier :

- la rédaction de cahiers d'écoconception intégrés dans la Charte d'aménagement sur l'espace public,
- la généralisation de l'établissement d'un Dossier d'Impact Environnemental (DIE) par la Direction des Espaces Publics et de Nature au stade des études préliminaires.



### → Soumettre les projets à un service interne compétent en matière de biodiversité.

Depuis 2009, les projets de l'Eurométropole et les permis de construire ou d'aménager bénéficient d'une analyse en amont des différents enjeux environnementaux. La biodiversité en fait partie intégrante. C'est le service de l'Ecologie Urbaine qui assume cette compétence. Certains projets situés sur des zones de nature sensible ou de continuités écologiques sont suivis de manière plus intensive.



### → Favoriser la biodiversité et la préservation du patrimoine naturel dans les projets de construction et de rénovation des bâtiments publics.

Dans ce domaine, les actions suivantes peuvent être mobilisées en fonction des opportunités du site et du projet :

- identifier la préservation de la biodiversité comme objectif environnemental,
- intégrer un paysagiste dans les équipes de maîtrise d'œuvre,
- atténuer les impacts selon la règle « éviter/réduire/compenser »,
- préserver les sols par une gestion réfléchie des déblais et remblais,
- valoriser la qualité des espaces naturels en conservant des arbres existants sur les parcelles et en plantant des essences locales,
- mettre en œuvre une gestion alternative des eaux de la parcelle par le biais de toitures végétalisées, noues paysagères ou techniques d'infiltration,
- favoriser la continuité des corridors écologiques et les liens avec les espaces réservoirs de biodiversité situés à proximité...



## INTÉGRER DES BONNES PRATIQUES RELATIVES AU RESPECT DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DOCUMENTS GUIDES / CONTRACTUELS

Plusieurs éléments répondent à cet objectif :

### → Diffuser la charte et le référentiel « aménagement et habitat durable »

L'élaboration de la « Charte pour un aménagement et un habitat durable » a permis d'intégrer la biodiversité parmi les politiques publiques et les thématiques incontournables en matière d'aménagement du territoire.

La charte a été signée en mai 2012 par l'Eurométropole et par les réseaux professionnels de l'aménagement et de l'habitat (Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs, Fédération des Promoteurs Immobiliers,...) soit plus de **40 signataires à ce jour**. Le référentiel a été approuvé par délibération en 2013 et commence à être appliqué dans les opérations d'aménagement initiées par la collectivité.

Le lancement d'opérations pilotes innovantes sur le volet biodiversité constituera la suite logique de la démarche.

### → Intégrer des clauses de gestion écologique dans les marchés publics

Un travail est mené en interne pour intégrer des clauses en faveur de la biodiversité dans les marchés publics. Il s'agira par exemple de la mention Zéro pesticide pour l'entretien par des prestataires d'espaces communaux ou de favoriser les plantes locales dans de nouvelles plantations.

### → Intégrer la biodiversité dans les cahiers des charges destinés aux opérateurs (aménageurs, promoteurs et bailleurs)

Sur la base des expérimentations en cours, des clauses spécifiques pourront être intégrées dans les cahiers des charges de marchés à venir :

- intégration « technique » de la biodiversité ;
- exigence de compétences « biodiversité » au sein des équipes ;
- « biodiversité » comme critère de sélection d'un projet.

### → Intégrer la question des espèces invasives dans les chantiers

Lors de la préparation des projets, il s'agira d'identifier les périmètres concernés dès le stade des études et d'adapter le

cahier des charges en y intégrant les mesures à prendre en présence de plantes invasives.

### → Diffuser l'information relative à la gestion des eaux de pluie par infiltration

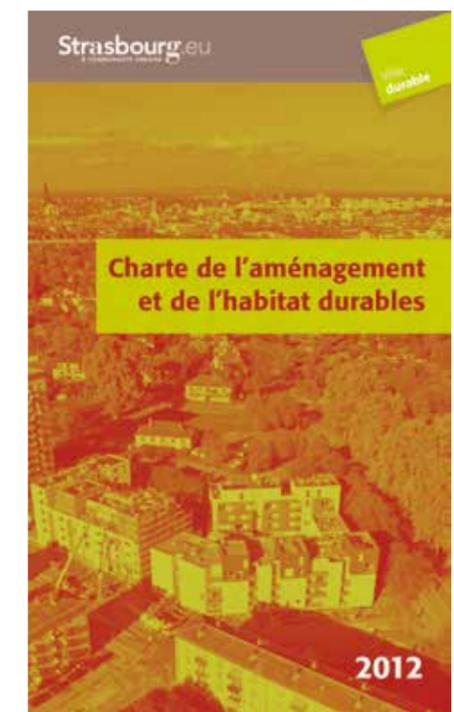
La collectivité s'est dotée depuis 2014 d'un guide « Gérer et valoriser les eaux de pluie dans mon jardin » à destination des particuliers et professionnels et propose accompagnement technique et subventions pour la gestion des eaux de pluie par infiltration.

### → Garder les terres excavées sur place lors de la construction d'un bâtiment

→ Sensibiliser à la programmation des travaux aux périodes les moins préjudiciables pour la faune (réfection des bâtiments anciens et abattage des arbres)

### → Intégrer un coefficient de végétalisation dans les constructions neuves

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté à ce jour initie la mise en place de ce coefficient mais uniquement sur des zones restreintes et de manière simplifiée.



# ALLIER BIODIVERSITÉ ET SOLIDARITÉ

À ce jour de nombreuses initiatives font déjà rimer biodiversité et solidarité, tout particulièrement dans le domaine de la ville jardinée et nourricière : potagers urbains collectifs, jardins familiaux, jardins partagés... Les actions ci-dessous ont été identifiées pour avancer sur cette thématique.

## METTRE DES POTAGERS À DISPOSITION DES PLUS DÉMUNIS

Pour aller au-delà des potagers urbains collectifs, le maraîchage solidaire est une piste à explorer, sur le modèle de certaines villes comme Lisbonne par exemple.



## FAVORISER LA CRÉATION D'UN GROUPE D'HABITANTS RÉUNIS POUR SALARIER UN MARAÎCHER

Sous la forme d'une société coopérative, cette démarche pourrait prolonger la logique de la ville nourricière ou de l'agroquartier. Elle permettrait de relocaliser et mettre en lien compétence, moyens et ressources, tout en favorisant la résilience du territoire.

## FACILITER LA MISE À DISPOSITION DE POTAGERS ENTRE GÉNÉRATIONS

Certains retraités, jardiniers aguerris, disposent de terrains, mais ne parviennent plus à les entretenir. De jeunes citoyens sont quant à eux à la recherche de parcelles pour s'initier au jardinage et en découvrir les techniques. En favorisant les échanges de compétences, la Ville répondra à leurs attentes respectives, tout en créant du lien social.



# DÉVELOPPER DES PROJETS PILOTES ET EXEMPLAIRES

Dans le domaine de la biodiversité, comme dans d'autres domaines, il convient en premier lieu de prouver par la pratique que de nouvelles voies sont possibles avant de pouvoir les généraliser. C'est l'objectif poursuivi par les actions suivantes.



## MENER DES DÉMARCHES PILOTES SUR L'AXE STRASBOURG-KEHL

Cette action vise à mettre à profit la réflexion et les projets en cours sur les secteurs Deux-rives et Coop pour faire émerger un projet emblématique en termes d'intégration de la biodiversité dans le bâti et dans l'aménagement urbain (sur le modèle de la tour Elithis à énergie positive).

## LANCER DES PROJETS DE RENATURATION EMBLÉMATIQUES AVEC LES BAILLEURS SOCIAUX

Un travail est déjà mené sur les questions de « Zéro pesticide » et de compostage en pied d'immeuble avec certains bailleurs. Cette démarche pourra servir de support pour identifier et lancer des projets pilotes avec des bailleurs volontaires.

## ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER UN PROJET PILOTE DE REVÉGÉTALISATION ET DE RECONQUÊTE DES ESPACES MINÉRAUX SUR LE DOMAINE PRIVÉ

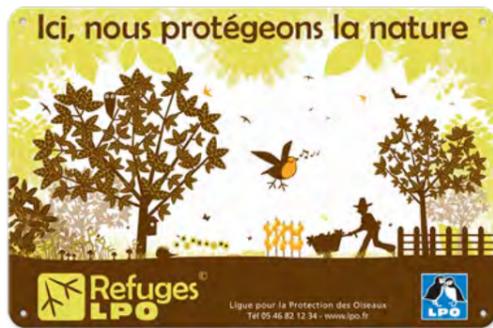
Ce projet pilote concernerait une cible « professionnelle » dans un premier temps.

Il intégrerait la nature et la biodiversité et serait réalisé en associant acteurs de la nature (associations en particulier) et citoyens. Il constituerait une vitrine des possibles et un modèle pour les autres opérateurs.



### CRÉER UN REFUGE LPO SUR LE SITE DU CENTRE ADMINISTRATIF (ETOILE)

Cette démarche, à portée éminemment symbolique, aura pour objectif de faire des espaces verts proches du centre administratif de la Ville et Eurométropole une vitrine des actions vertueuses menées sur le territoire.



### CRÉER DES « JARDINS OUVRIERS » ET DES VERGERS AVEC LES ENTREPRISES

Ce projet consiste à recréer de véritables « jardins ouvriers » ; c'est-à-dire que l'entreprise aménage sur son foncier des jardins et vergers mis à disposition des salariés et de leur famille.

### RÉALISER DES CHANTIERS NATURE PARTICIPATIFS

Cette action va être lancée de manière expérimentale sur le secteur du parc naturel urbain de l'automne 2015 au printemps 2016. Ce premier chantier, « les folies végétales du Muhlbach » à Koenigshoffen, sera réalisé avec l'appui de l'association « Haies vives d'Alsace ».

À terme, ces chantiers ont vocation à se multiplier ailleurs et en particulier sur les sites pilotes de la Trame Verte et Bleue. Ils sont tout à la fois une occasion de favoriser le retour de la nature en ville et de former les citoyens aux techniques et aménagements favorables à la biodiversité.



### RÉDUIRE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC QUI PERTURBE LA BIODIVERSITÉ NOCTURNE

Dans le cadre d'une politique de réduction des consommations énergétiques ambitieuse (intégrée dans le Plan Climat de la collectivité), avec un objectif d'économie d'énergie de 25 % d'ici 2020, les mesures suivantes sont progressivement mises en place sur l'éclairage public :

- la maîtrise des temps d'allumage (fin des illuminations permanentes, allumage et extinction synchronisés des éclairages),
- le remplacement des luminaires de forte puissance par des luminaires efficaces selon une étude d'éclairage optimisée,
- la modulation des niveaux d'éclairage en heures creuses.

Des orientations ont été prises en ce sens depuis 2008, permettant d'ores et déjà de réduire la consommation spécifique à l'éclairage public de plus de 8 % sur la période 2011-2014.

Strasbourg est la première ville de plus de 100000 habitants à avoir signé en 2015 la charte de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN).

Les engagements concernent la réduction globale des émissions nocturnes dans l'environnement, la maîtrise de l'orientation de la lumière et la réduction de la consommation d'énergie.

# VALORISER LES ACTIONS ET LE TERRITOIRE



### EVALUER ET PROMOUVOIR LES PROJETS PILOTES EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Afin d'agir avec le maximum de cohérence et d'efficacité, les projets pilotes initiés ou à venir feront l'objet d'une évaluation dans le but de capitaliser l'expérience et de progresser dans les pratiques.

Au-delà des évaluations et retours d'expériences internes, la participation à des concours nationaux permet également le jugement de ces démarches par leurs pairs.

Dans ce domaine de multiples actions récentes ont été récompensées et en particulier :

- en 2010, la Ville et l'Eurométropole ont obtenu les Trophées de l'eau, une récompense remise par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour récompenser la démarche Zéro pesticide déployée sur l'ensemble de l'espace public,
- le nouvel aménagement de la place d'Austerlitz et du quartier de la Krutenau a été récompensé par une victoire d'argent aux Victoires du Paysage 2012. Cette place située au centre-ville et récemment réaménagée est un exemple d'îlot de nature au cœur de la ville. D'un espace minéral et froid, elle s'est transformée en espace polyvalent et végétalisé que les habitants et la faune n'ont pas tardé à se réapproprier,
- en 2012, une récompense nationale a été décernée par Natureparif pour les actions en faveur de la biodiversité

menées à Strasbourg (4 libellules en 2012) et la Communauté urbaine a été nommée dans la catégorie des intercommunalités,

- le label Eco-jardin vient petit à petit récompenser depuis 2013 la gestion de chacun des 6 principaux parcs du territoire (parc de l'Orangerie, du Pourtalès, Schulmeister, jardin des 2 rives, de la Citadelle et récemment du Heyritz) pour leurs qualités paysagères et écologiques.
- Dans le cadre du Grand prix national du génie écologique, remis par le ministère de l'écologie, le Grand prix 2014 a été décerné à la Communauté urbaine de Strasbourg pour la restauration d'un réseau de zones humides. Ce prix récompense la création de 2 zones humides à Eckbolsheim et Ostwald, la restauration de plusieurs kilomètres de cours d'eau (Muhlbach à Eckwersheim et Canal des Français à Strasbourg-Robertsau) et la mise en valeur de ces réalisations par des actions d'éducation à l'environnement.
- En 2014 également, Strasbourg a été distinguée comme « Capitale Française de la Biodiversité » sur les thématiques « Agriculture urbaine et biodiversité » dans le cadre du concours organisé par l'agence régionale pour la biodiversité en Ile-de-France (Natureparif),
- Enfin en 2015, c'est le Grand Prix de l'aménagement urbain et paysager qui est venu récompenser le parc du Heyritz, qui fait l'unanimité, aussi bien pour les Strasbourgeois que pour les professionnels du paysage.



## REMERCIEMENTS

La Ville de Strasbourg remercie vivement l'ensemble des participants aux ateliers professionnels et citoyens, et particulièrement les experts référents qui ont participé aux débats aux côtés des animateurs du groupement 48°Nord/Auprès de mon arbre/Mon jardin nature.

### PROFESSIONNELS

- Agence Digitale Paysage
- Arte
- Association Syndicale Centre Halles ASCH - CEGIP
- Biocoop Quai des Halles
- Chambre d'Agriculture Régionale d'Alsace
- COFELY - AXYMA
- Fédération Française du Paysage Alsace - Lorraine
- Foyer Moderne de Schiltigheim
- INPS Paysagiste Concepteur
- L'en vert du décor
- Nature et technique
- Nungesser
- OPABA
- Ordre des architectes - Conseil régional d'Alsace
- Rectorat de Strasbourg
- SCOP Espaces Verts
- Thierry Muller Espaces Verts

### CITOYENS

- Représentants des 3 ateliers de quartiers
- Association des Habitants Bourse-Austerlitz-Krutenau
- Association des Habitants du Quartier Gare
- Association Eco Conseil
- Association Envie de Quartier
- Association la Maison du Compost
- Association Parc Naturel Urbain
- Association pour la Sauvegarde de l'Environnement de la Robertsau
- Association Strasbourg Initiation Nature Environnement
- Club Vosgien

- Espaces verts et Nature
- Fondation Terra Symbiosis
- Jardin Partagé du Quartier Gare

### EXPERTS

- ADEUS
- Association SAMU de l'environnement
- Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Bas-Rhin
- CNRS - DEPE - IPHC
- Conservatoire Botanique d'Alsace
- Conservatoire des Sites Alsaciens
- ENGEEES, laboratoire GESTE
- Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace
- Haies vives d'Alsace
- Ligue pour la Protection des Oiseaux
- Office des données naturalistes d'Alsace
- Société Botanique d'Alsace
- Université de Strasbourg Faculté de géographie et d'aménagement -Laboratoire LIVE
- Faculté des Sciences Sociales (MISHA) - Laboratoire DynamE

### COLLECTIVITÉS ET GESTIONNAIRES D'ESPACE PUBLIC

- Conseil Départemental du Bas-Rhin
- Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- Maison d'arrêt de Strasbourg
- Région Alsace
- Ville d'Illkirch-Graffenstaden

## TRAVAILLER L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE AUTOUR DE LA NATURE À STRASBOURG

Deux pistes principales vont être explorées :

- la mise en valeur du patrimoine naturel strasbourgeois,
- la possibilité de créer un évènement alliant culture et nature.

La découverte de la ville au travers de sentiers thématiques et d'activités spécifiquement orientées vers la « nature en ville » est déjà en cours. De nombreux cheminements didactiques ont été aménagés dans les réserves naturelles ou sur les berges des cours d'eau. Dans le cadre du PNU, des points d'accueil et sentiers de randonnées thématiques ont été créés.

Le patrimoine constitué par les arbres remarquables ou encore l'exposition « Safari urbain » proposée en 2015 au parc du Heyritz participent également à cette mise en valeur. D'autres réalisations vont venir étoffer ce volet dès 2016.

## CRÉDITS PHOTO:

- Emeline Ball – Auprès de mon arbre
- Florian Franck- Neumann - 48°Nord
- Philippe Ludwig – Mon Jardin Nature
- Suzanne Brolly – Eurométropole
- Pierre Buchert – Eurométropole
- Alain Diedrichs - Eurométropole
- Jérôme Dorkel – Eurométropole
- Rémy Gentner - Eurométropole
- Adine Hector – Eurométropole
- Mickaël Malfroy Camine – Eurométropole
- Bruno Streifer - Eurométropole
- Benjamin Virely - Eurométropole
- Gilles Lecuir – Natureparif
- Patrick Bogner
- Vincent Boussez
- Geneviève Engel
- Laurent Geslin
- Claudine Marchal
- Haies Vives d'Alsace
- LPO Alsace
- SINE Bussière
- Frantisek Zvardon





AGENCE  
DE L'EAU  
RHIN-MEUSE

17800 STRASBOURG - 67000 NANCY  
EN 2 - 35000 BESANCON - 54000 METZ

MISSION  
**ZÉRO**  
pesticide

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Strasbourg représentée par l'Adjointe en charge de la nature en ville,  
Christel KOHLER, agissant au nom et pour le compte de ladite collectivité.

Dénommée ci-après "Ville de Strasbourg",

d'une part,

Et

Le département d'enseignement et de recherche SIAFEE de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement dénommé AgroParisTech  
16, rue Claude Bernard – 75231 Paris cedex 05,  
représenté par Bernard JABIOL, en sa qualité de Vice-président du département SIAFEE

Dénommé ci-après "AgroParisTech",

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir la collaboration entre AgroParisTech et la Ville de Strasbourg sur le thème de la gestion citoyenne des espaces végétalisés en ville.

L'atelier a une vocation pédagogique pour AgroParisTech et le rapport remis correspond à des travaux dirigés d'étudiants qui n'ont pas de caractère professionnel.

### **Article 2 – Responsabilité des travaux**

Les travaux menés par AgroParisTech se feront dans le cadre de la dominante d'approfondissement « ingénierie des espaces végétalisés en ville » (IE2V).

Madame Marie-Reine FLEISCH, Ingénieure divisionnaire de l'Agriculture et de l'Environnement, responsable de l'option "Foresterie urbaine" est désignée référente pour AgroParisTech.

La personne référente pour la Ville de Strasbourg est Suzanne BROLLY.

### **Article 3 – Détail des travaux réalisés par Agroparistech**

Les travaux seront réalisés par AgroParisTech dans le cadre d'un module de la DA IE2V par 7 étudiants.

La mission d'AgroParisTech consistera en :

- 1. Réaliser un benchmark des conventions de végétalisation de l'espace public existant ailleurs et préparation d'un montage d'appel à projet citoyen visant à végétaliser la ville sur les toitures, façades et les trottoirs ;
- 2. Monter une méthodologie et réaliser une enquête pour évaluer les modes d'appropriation de certains espaces publics du Parc naturel urbain par les habitants et dégager leurs potentiels.

A la fin des travaux, AgroParisTech remettra à la Ville de Strasbourg un rapport reproductible (papier et support informatique) présentant les principales conclusions.

Une présentation orale des travaux des étudiants d'AgroParisTech sera réalisée en présence de représentants de la Ville de Strasbourg en fin d'atelier pédagogique.

#### **Article 4 – Détail des travaux fournis par la commune**

La Ville de Strasbourg fournira à AgroParisTech tous renseignements et documents nécessaires (sous réserve de leur disponibilité) au bon déroulement de l'étude (plans, bases de données,...)

AgroParisTech s'engage à n'utiliser les documents qui lui sont remis que dans le cadre de ses études et à respecter les règles de confidentialité éventuellement émises par la Ville de Strasbourg sur des points particuliers.

#### **Article 5 – Déroulement et durée**

L'étude d'AgroParisTech se déroulera sur l'année universitaire 2015-2016 sous la conduite de Madame Marie-Reine FLEISCH, responsable de l'option foresterie urbaine à AgroParisTech.

La présente convention démarrera le 04 février et prendra fin le 31 mars 2016. Durant cette période, les étudiants travailleront au projet jusqu'au 26 février. Le 31 mars est la date limite de rendu de l'étude par AgroParisTech.

#### **Article 6 – Participation financière**

Les montants dus par la Ville de Strasbourg au titre de la présente convention sont de **500 € net de TVA** (exonération de TVA consentie en vertu des dispositions de l'article 261-4-4 a) du Code Général des Impôts, s'agissant d'une action s'inscrivant dans le cursus de formation des étudiants.

La participation financière demandée est destinée à couvrir les frais de fonctionnement liés à la réalisation des travaux (déplacements des étudiants et enseignants d'AgroParisTech, reprographie, maintenance du matériel de terrain, etc.)

#### **Article 7 – Paiements**

Les paiements dus au titre de la présente convention seront effectués par virement auprès de :

Madame l'Agent Comptable d'AgroParisTech – 16, rue Claude Bernard 75231 Paris Cedex 05  
N° SIRET : 130 002 850 00019

**DOMICILIATION** : TPPARIS compte 00001005016

Code établissement : 10071 – Guichet 75000 – Clé : 67

sur présentation d'une facture du département SIAFEE d'AgroParisTech à la remise de l'étude.

## **Article 8 – Assurances**

AgroParisTech est assuré pour couvrir les étudiants et les encadrants lors des déplacements sur site. Les étudiants restent, dans le cadre de ces déplacements, et plus généralement, dans le cadre de la réalisation des prestations objet de la présente convention, sous la responsabilité d'AgroParisTech dont ils dépendent et restent soumis à la réglementation qui gère leur statut.

L'assurance du matériel transporté pour les besoins de l'étude est à la charge de son propriétaire.

## **Article 9 – Résiliation**

La présente convention se trouvera suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure.

En dehors du cas évoqué à l'alinéa précédent, la résiliation de la présente convention pourra intervenir à tout moment d'un commun accord entre les parties, ou à la demande d'une des parties, après préavis de quinze jours. En cas de résiliation, la participation financière prévue à l'article 6 est révisée au prorata des frais effectivement engagés.

## **Article 10 – Différends, litiges**

Il est tenté de remédier à l'amiable à tout différend ou à tout litige, issu de l'exécution de la présente convention. A défaut, les tribunaux administratifs sont compétents.

Fait à Strasbourg en 2 exemplaires, le 21 mars 2016

Pour la Ville de Strasbourg  
L'Adjointe en charge de la nature en ville

Christel KOHLER

Pour AgroParisTech  
Le Vice-Président du département  
SIAFEE

Bernard JABIOL

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **PRU Meinau - Projet de construction d'un EHPAD et de logements locatifs aidés adaptés pour personnes âgées - Déclaration sans suite de la procédure pour motif d'intérêt général.**

Le projet de construction d'un programme comprenant un Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), des logements locatifs aidés adaptés aux personnes âgées, complétés par un espace paysager commun et des locaux d'activités, a été envisagé dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Meinau-Canardièrre. Le projet devait être réalisé sur un foncier municipal situé entre l'avenue de Normandie, la rue du Rhin Tortu et la rue de Picardie.

#### **Rappel du déroulement de la procédure de désignation de l'opérateur**

Un appel à candidatures, visant à confier à un opérateur unique la réalisation et la gestion de ce projet à travers un bail emphytéotique administratif (BEA), a été lancé suite à la délibération du Conseil municipal du 6 avril 2009. Suite à l'analyse des candidatures, et après avis d'une commission ad hoc, le Conseil municipal a pris acte du projet proposé par le groupement SIBAR-Le Kachelofe par délibération du 17 janvier 2011, les conditions contractuelles entre la Ville et l'opérateur restant à préciser.

Par délibération du 18 juin 2012, le Conseil municipal a désigné le groupement SIBAR-Le Kachelofe, lauréat de la consultation et approuvé la réservation à son bénéfice des parcelles formant l'assiette foncière du projet. Le Conseil a autorisé la signature avec ce groupement d'une promesse de bail emphytéotique administratif et d'un bail emphytéotique administratif, sous conditions suspensives.

La signature de ce bail était soumise aux conditions suspensives suivantes :

- acquisition par la ville de Strasbourg, à la date limite du 30 juin 2014, du terrain auprès de CUS Habitat à la valeur estimée par les services des domaines,
- obtention par le bénéficiaire des autorisations, en particulier la décision de l'Agence régionale de santé (ARS), et financements nécessaires à la réalisation de ce projet,
- obtention par le bénéficiaire d'un permis de construire purgé de tous recours,
- engagement du bénéficiaire à rendre compte deux fois par an au bailleur de l'avancée de ses démarches.

La ville de Strasbourg a fait l'acquisition du terrain d'assiette auprès de CUS Habitat en février 2014. Les démarches d'autorisation et de financement n'ont par ailleurs pas été engagées par le groupement.

Dans ce contexte, compte tenu des évolutions législatives et des incertitudes relatives à l'obtention des autorisations du projet par les autorités compétentes, la promesse de BEA, d'une durée de 5 ans, susceptible d'être renouvelée une fois pour une durée maximale de 5 ans, n'a pas été signée.

### **Les incertitudes concernant l'obtention des autorisations et des financements du fait de la réforme introduite par la loi « HPST »**

La loi « Hôpital, Patient, Santé, Territoire » (HPST) du 21 juillet 2009 a été adoptée suite au lancement de la procédure de désignation de l'opérateur du pôle gériatrique de la rue de Picardie. Cette loi a modifié substantiellement les modalités d'autorisations et de financements des établissements médico-sociaux. L'appel à projets, initié par les autorités compétentes elles-mêmes, pour la délivrance des autorisations des établissements et services sociaux et médico-sociaux dans le cadre du Schéma régional d'organisation médico-sociale (SROM) est devenu la règle de droit commun.

Il n'est donc plus possible, ainsi que cela avait été prévu par la procédure engagée pour le pôle gériatrique de la rue de Picardie, de solliciter directement l'Agence régionale de santé et le Conseil départemental en vue de la création d'EHPAD en dehors des appels à projets.

En outre, l'actuel SROM 2014- 2018 pour l'Alsace, ne prévoit pas d'offre nouvelle d'EHPAD dans le secteur de Strasbourg. L'ARS, sollicitée sur ce point, a confirmé l'absence de visibilité au-delà de 2018 quant aux financements de nouveaux établissements.

### **Perspective d'une déclaration sans suite de la procédure en vue de la poursuite du projet de renouvellement urbain de la Meinau**

Le terrain d'environ 40 ares, dédié initialement au projet de pôle gériatrique dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la Meinau, n'est toujours pas urbanisé alors que l'ensemble de son environnement a aujourd'hui bénéficié des opérations de renouvellement urbain.

Le manque de perspective relative à la concrétisation de ce projet entraîne un risque de vacance prolongée du foncier dans une situation stratégique au carrefour de l'avenue de Normandie et de la rue du Rhin Tortu. Le maintien de cette friche urbaine, à moyen terme, pourrait marquer durablement le secteur et freiner la dynamique de rénovation urbaine en cours à la Meinau.

En raison de l'absence de visibilité sur les financements du pôle gériatrique et de l'impossibilité de garantir la réalisation de ce projet dans un délai raisonnable, il est proposé au Conseil municipal de déclarer sans suite l'ensemble de la procédure de consultation initiée en 2009.

En effet, les changements dans les circonstances de droit et de fait, extérieurs aux parties, obligent la ville de Strasbourg à revoir son projet et à redéfinir ses besoins. Cela justifie de mettre fin à la procédure suivie initialement pour motif d'intérêt général.

Il est à noter que dans la perspective à terme d'une décision de financement d'un EHPAD dans le secteur de Strasbourg-Sud, d'autres fonciers publics pourraient être mobilisés, soit dans le cadre des opérations du Nouveau programme national de renouvellement urbain à la Meinau, soit au sein d'autres opérations d'aménagement en projet.

### **L'engagement d'une consultation en vue de la réalisation de logements en accession sociale et privée à la propriété**

Compte tenu de l'attractivité résidentielle confortée à la Meinau et de la localisation favorable du terrain municipal d'environ 40 ares le long de la rue du Rhin Tortu, il est proposé d'y réaliser un programme de logements en accession à la propriété dans une logique de diversification de l'offre d'habitat.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'autoriser le lancement d'une consultation de promoteurs en vue de la réalisation d'une cinquantaine de logements dédiés à l'accession sociale et privée à la propriété. Des commerces et locaux d'activités en rez-de-chaussée pourraient être proposés au regard des installations potentielles, en vue de conforter l'offre existante dans le secteur.

La consultation fera l'objet d'un appel à candidatures dont les offres seront soumises à l'avis d'un jury ad hoc. La désignation du lauréat et l'autorisation de vente du terrain seront soumises à la décision d'un prochain Conseil municipal.

Le cahier des charges de la consultation de promoteurs visera à conforter les objectifs de la rénovation urbaine à travers :

- une diversification des formes architecturales et des typologies de logement,
- une offre de logements à prix maîtrisés favorisant les parcours résidentiels,
- une démarche favorisant la qualité énergétique des logements et les performances environnementales,
- la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
déclare*

*sans suite pour motif d'intérêt général et renonce à la procédure de consultation telle qu'engagée par la délibération du 6 avril 2009 en vue de la réalisation du projet de construction d'un EHPAD, de logements locatifs aidés adaptés pour personnes âgées complétés par un aménagement paysager commun et de locaux d'activités, sur les terrains*

*de la Meinau cadastrés section EZ, numéros 276, 272 et 274 pour une superficie totale de 41,66 ares :*

- *compte tenu du changement dans les circonstances de droit et de fait, extérieures aux parties, et en particulier de la procédure d'autorisation et de financement des établissements sociaux et médico-sociaux plus amplement exposée au rapport, qui empêche la réalisation de l'opération dans les délais prévus et oblige la collectivité à revoir son projet et à redéfinir ses besoins,*
- *rendant ainsi caduques les délibérations successives du 6 avril 2009, du 17 janvier 2011, du 18 juin 2012 et du 21 octobre 2013 qui visaient à autoriser notamment la mise à disposition des terrains au profit du groupement SIBAR-Le Kachelofe par voie de bail emphytéotique administratif assorti de conditions suspensives (promesse de bail et bail non conclus)*

*autorise*

*le lancement d'une consultation de promoteurs en vue de la vente du terrain d'environ 40 ares situé entre les rues de Picardie, du Rhin Tortu et l'avenue de Normandie, propriété de la ville de Strasbourg dans le quartier de la Meinau pour la création d'une cinquantaine de logements en accession sociale et privée à la propriété,*

*le cahier des charges de cette consultation visera à conforter les objectifs de la rénovation urbaine à travers :*

- *une diversification des formes architecturales et des typologies de logement,*
- *une offre de logements à prix maîtrisés favorisant les parcours résidentiels,*
- *une démarche favorisant la qualité énergétique des logements et les performances environnementales,*
- *la mise en œuvre de clauses d'insertion dans les marchés de travaux,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à diligenter une procédure de consultation de promoteurs, à publier un avis à candidatures et à procéder à toutes formalités requises,*

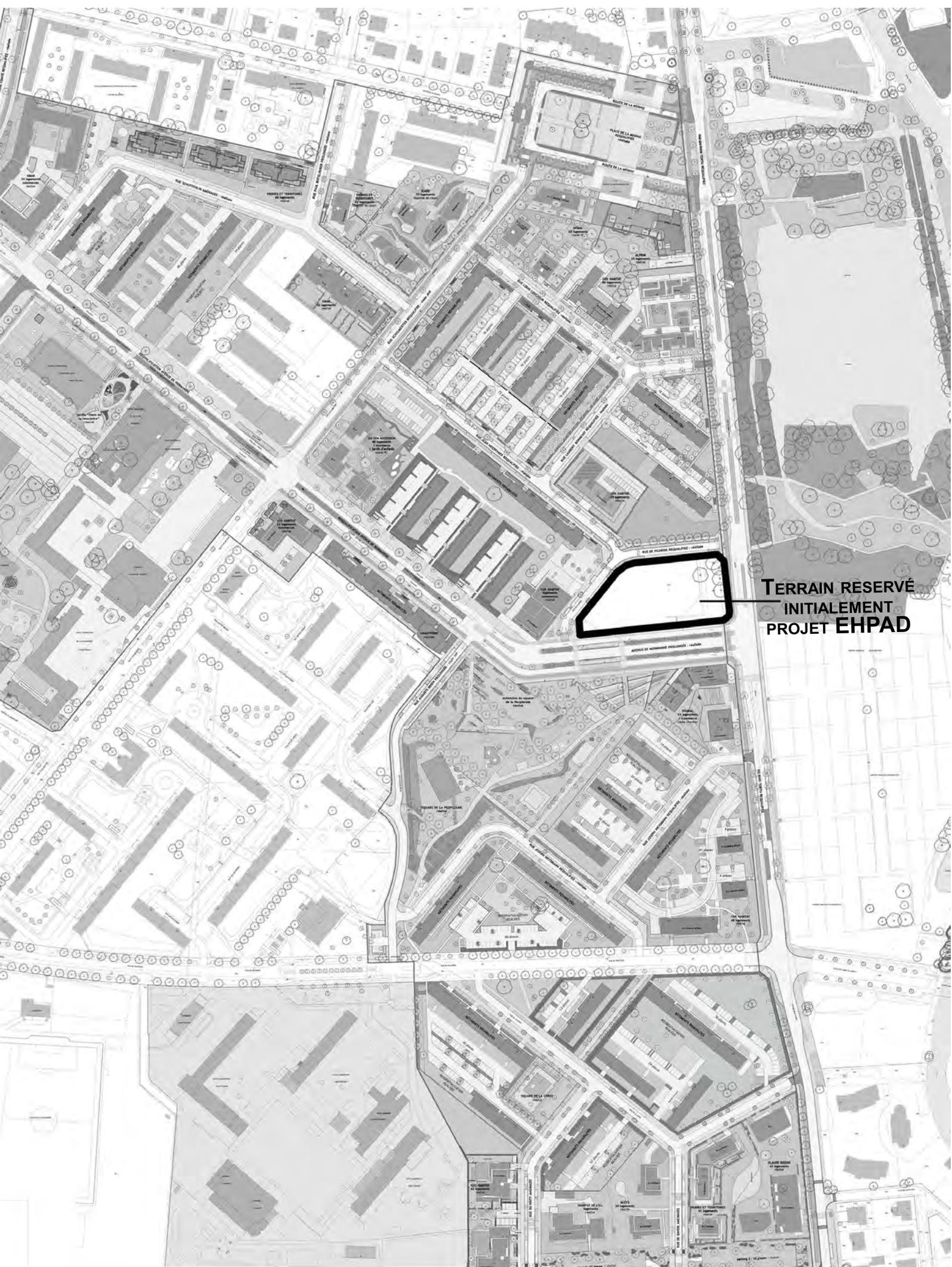
*charge*

*le Maire ou son-sa représentant-e de prendre les mesures d'exécution nécessaires à la présente délibération.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**





**TERRAIN RÉSERVÉ  
INITIALEMENT  
PROJET EHPAD**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Vente par la Fondation de l'Oeuvre Notre-Dame à la Communauté de communes de la Basse Zorn d'un terrain à Bietlenheim.**

La Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ) compte procéder à la pose de deux conduites d'assainissement destinées à desservir son projet de lotissement dénommé « Les hauts de la Zorn » et situé sur le ban communal de Weyersheim.

Dans le cadre de cette opération, la Communauté de communes a sollicité l'acquisition d'une parcelle d'une surface totale de 9,47 ares située sur le ban communal de Bietlenheim, sur sa limite sud-est, et appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame.

Ce terrain est classé en zone non constructible suivant les dispositions du Règlement National d'Urbanisme.

Les services de France Domaine ont fixé la valeur vénale de ce terrain au montant de 75 € l'are, soit pour la somme totale de 710,25 € ce que la CCBZ a accepté.

Il est précisé que la CCBZ s'est engagée à faire son affaire des éventuelles évictions et indemnités des locataires en place, ainsi que des frais d'acte liés à cette transaction.

S'agissant de la réalisation d'un équipement public, il est proposé d'accorder une suite favorable à cette requête.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après avoir pris connaissance de l'avis de France Domaine  
après en avoir délibéré  
approuve*

*la vente au profit de la Communauté de communes de la Basse-Zorn (CCBZ) dans le cadre de la pose de deux conduites d'assainissement destinées à desservir son projet de lotissement dénommé « Les hauts de la Zorn » et situé sur le ban communal de Weyersheim, de la parcelle cadastrée :*

*Commune de Bietlenheim*

*Section 17 n° (2)/39 (n° provisoire) de 9,47 ares*

*appartenant à la Fondation de l'Œuvre Notre Dame, au prix de 75 € l'are soit pour le prix total de 710,25 € ;*

*prend acte*

*que la CCBZ fera son affaire personnelle des éventuelles évictions et indemnisations des locataires en place, ainsi que des frais d'acte liés à cette transaction ;*

*décide*

*l'imputation de la recette de 5 967,75 € sur le budget de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame sous VDS-01-820/775 AD03 B ;*

*autorise*

*le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir, ainsi que tous actes et documents concourant à la bonne exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

Département :  
BAS-RHIN  
Commune :  
BIETLENHEIM

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SCHILTIGHEIM  
14 RUE DES PETITS CHAMPS B.P. 96  
67302  
67302 SCHILTIGHEIM  
tél. 03.88.19.16.20 -fax 03.88.19.18.90  
cdf.schiltigheim@dgfp.finances.gouv.fr

Section : 17  
Feuille : 000 17 01

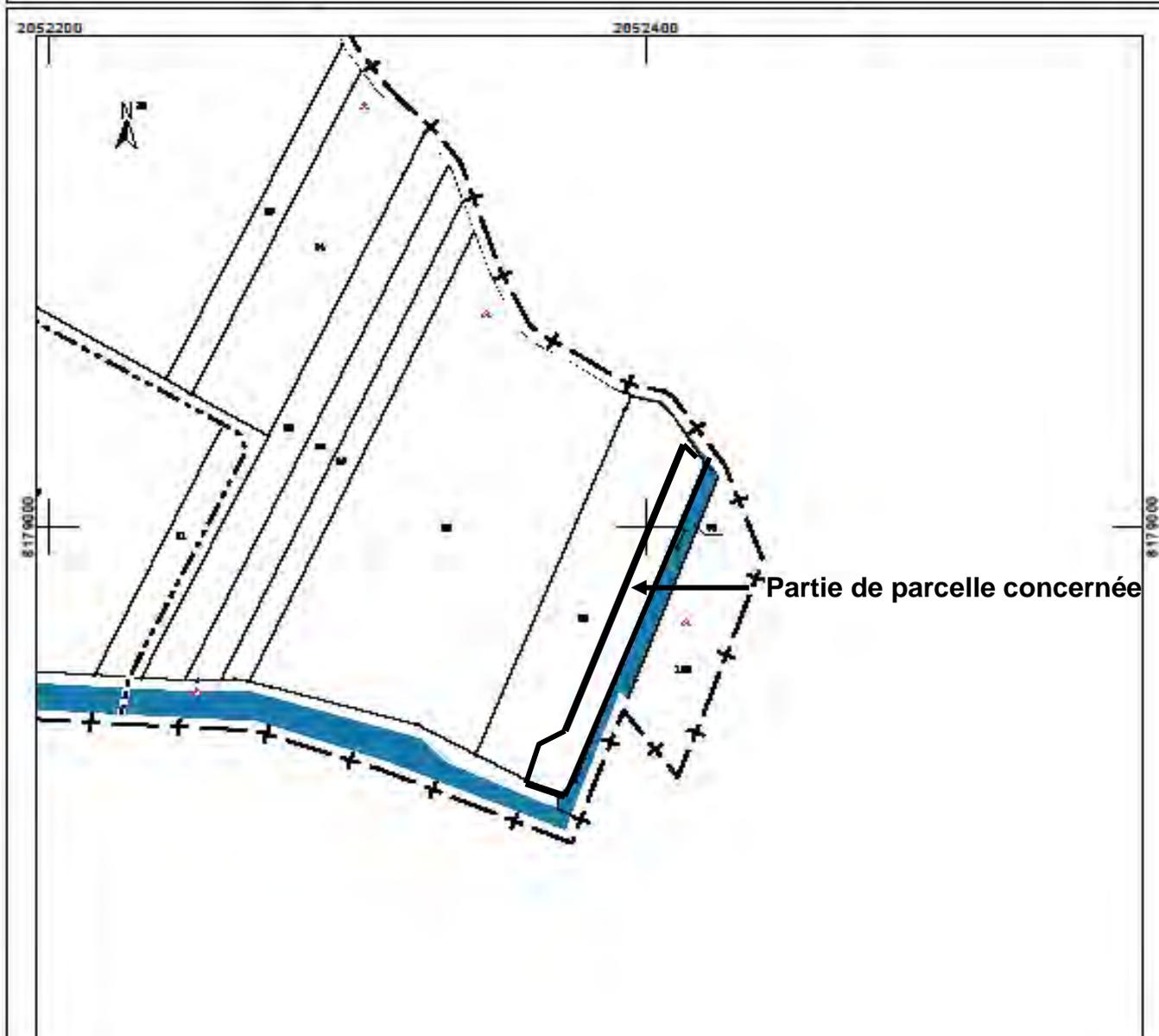
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 09/02/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2014 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



**Vente par la Fondation de l'Œuvre Notre-Dame à la Communauté de  
Communes de la Basse Zorn d'un terrain à Bietlenheim.**

**Plan parcellaire.**



n° 7300

Mod. A.

DRFIP D'ALSACE ET DU BAS-RHIN  
DIVISION DU DOMAINE DU BAS-RHIN

4 place de la République  
CS 51 022  
67070 STRASBOURG CEDEX

☎ : 03.88.10.35.00.  
Fax. : 03.88.10.35.01.

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

## AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)

Articles L1211-1 et L1211-2 du Code générale de la propriété des personnes  
publiques

N° 2015 / 038 / 1288

Enquêtrice : Mme VELTEN Christine

☎ 03.88.10.35.10

Mail : [christine.velten@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:christine.velten@dgfip.finances.gouv.fr)

### ACQUISITION AMIABLE

**1. Service consultant :** La com com de la Basse-Zorn. Affaire suivie par M. PITOISET.

**2. Date de la consultation :** demande du 08/10/2015, reçue le 15/10/2015.

**3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :**

Demande d'évaluation d'une parcelle de terrain dans le cadre d'une acquisition concernant le projet d'assainissement nécessaire à la viabilisation du lotissement intercommunal « les hauts de la Zorn » à Weyersheim.

**4. Propriétaire présumé :** La fondation de l'œuvre de notre dame.

### COMMUNE DE BIETLENHEIM

#### a) Références cadastrales et description :

section	parcelle	surface en ares	zonage	adresse	propriétaire
17	39	46,09	N	am wettersberg	La fondation de l'oeuvre de notre dame

#### Description générale :

La parcelle n'a pas fait l'objet d'une visite.

Il s'agit d'une bande de terre, située à l'extrême SUD EST de la commune en zone non constructible, à proximité immédiate d'un cours d'eau la Zorn et de la voie ferrée.

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN

34 rue de la Wantzenau

BP 24

67728 HOERDT CEDEX

[bernard-pitoiset@cc-basse-zorn.fr](mailto:bernard-pitoiset@cc-basse-zorn.fr)

**5.- Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au regard de la carte communale de la commune, le terrain est situé en zone non constructible. En l'absence d'un plan local d'urbanisme ou d'occupation des sols, la réglementation s'appuie sur le RNU.

**6. Détermination de la valeur vénale actuelle :**

**Compte tenu des éléments d'appréciation fournis par vos soins, de la nature du bien, de sa situation et de ses caractéristiques ainsi que du marché local, la valeur vénale de cette parcelle est estimée à 3 500 € H.T. Soit 75 € l'are.**

**7. Observations particulières :**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspondant à la valeur vénale actuelle, une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai d'un an, ou si elle intervenait après une modification de la réglementation de l'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire(s) concerné(s).

A Strasbourg, le 10 novembre 2015

Pour L'administrateur général,

Directeur régional des Finances publiques d'Alsace et du Bas-Rhin



## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Vente pour les besoins d'un projet privé d'une parcelle de la ville de Strasbourg située 30a, route d'Altenheim.**

Mesdames SCHALLER et SIRMAN, propriétaires d'un ensemble immobilier sis à l'angle de la route d'Altenheim et de la rue de Dalis, se sont rapprochées de la collectivité afin d'acquérir un délaissé de voirie situé au droit de leur propriété.

La parcelle en cause, d'une surface de 1,42 ares, a été évaluée par France Domaine au prix de 11 005 € HT, précision faite, que s'agissant d'une cession à un propriétaire riverain, un prix de convenance supérieur qu'il n'appartient pas au service du Domaine d'apprécier pourra être retenu.

Suite à différents échanges, ces propriétaires ont informé la collectivité de leur intention de vendre leur propriété dans le cadre d'un projet immobilier impliquant :

- la réhabilitation de la maison existante par le promoteur KS construction,
- la vente du reste des terrains nus comme terrains à bâtir pour la construction de maisons individuelles.

Afin de permettre ces différents projets, il est proposé au Conseil de vendre ce terrain à Mmes SCHALLER et SIRMAN au prix de 13 524 € HT, taxes et droits éventuels en sus, valeur conforme au prix de cession par la Ville de la parcelle voisine et supérieure à l'estimation de France Domaine.

Afin de garantir le suivi du projet immobilier envisagé dans un secteur particulièrement contraint en termes de circulation et de stationnement, cette vente fera l'objet d'une promesse de vente dans l'attente du dépôt et de la délivrance des permis de construire à intervenir.

Elle pourra par ailleurs être exécutée en deux temps au fil de l'engagement des tranches de l'opération (cf. plan en pièce jointe).

Mmes SCHALLER et SIRMAN pourront par ailleurs se substituer la société KS construction concernant la vente définitive de la partie de l'emprise destinée à compléter l'assiette de la maison à réhabiliter.

Compte tenu du phasage des projets, et de l'enclavement d'une partie du terrain, cette promesse comprendra enfin un droit d'accès provisoire sur l'emprise des parcelles objet de la promesse aux parcelles cadastrées section IN n°52 et 309 dans l'attente de la vente définitive des parcelles de la Ville.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
vu l'avis de France Domaine en date du 17 février 2016  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*la vente au profit de Mesdames Evelyne SCHALLER et Laurence SIRMAN nées GUTHAPFEL, chacune pour moitié, ou toute personne morale qu'elles décideront de se substituer en tout ou partie avec accord de la Ville de Strasbourg, des parcelles cadastrées :*

*Ban de Strasbourg  
Section IN n° (5)/52 de 1,21 ares  
Section IN n° (6)/52 de 0,21 are  
toutes deux issues de la parcelle mère cadastrée section IN n° 378/52 de 1,42 ares,  
au prix de 9 524 € l'are, soit un prix total de 13 524 € HT, taxes et droits éventuels en sus.*

*Cette vente sera précédée d'une promesse de vente dans l'attente de la délivrance des permis de construire successifs sur les emprises concernées. Cette promesse pourra être réitérée en tout ou partie, au fil de l'engagement des projets de construction.*

*Afin de garantir l'accès des propriétaires actuelles aux parcelles cadastrées section IN n° 52 et 309, un droit de passage provisoire sera par ailleurs octroyé sur l'emprise des parcelles objet de la présente délibération jusqu'à l'exécution des ventes définitives.*

*décide*

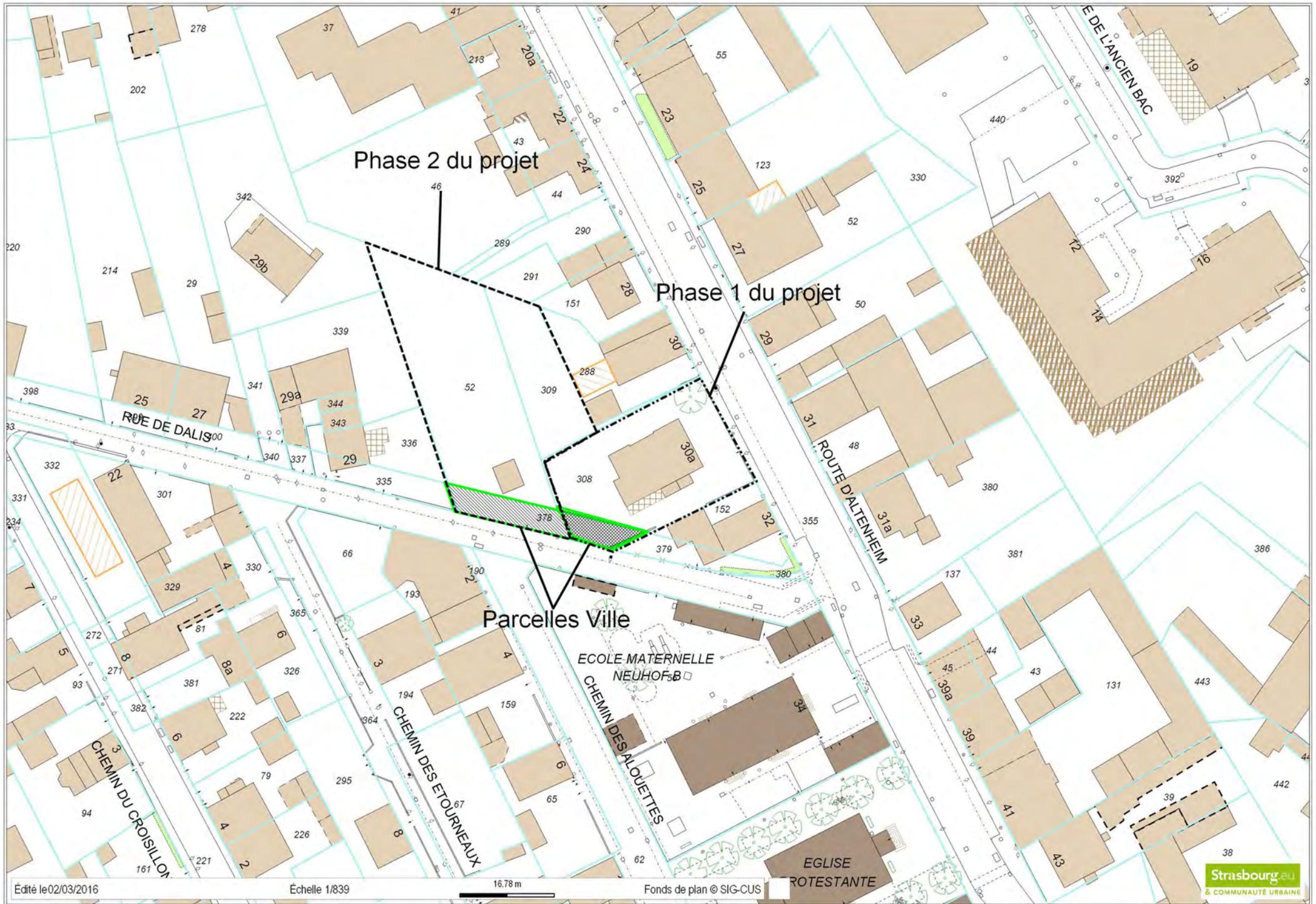
*l'imputation de la recette correspondante sur la ligne budgétaire fonction 820 nature 775 service AD03 ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer la promesse, les actes de vente à intervenir ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**





**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA REGION ALSACE - CHAMPAGNE-ARDENNE -  
LORRAINE ET DU DEPARTEMENT DU BAS-RHIN**

**CONTROLE DES OPERATIONS  
IMMOBILIERES**



Pôle Gestion Publique  
France Domaine Bas-Rhin  
4 Place de la République  
CS 51022  
67070 STRASBOURG cedex

**AVIS DU DOMAINE  
(valeur vénale)**

Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié  
Articles L 1211-1 et L 1211-2 du Code Général de la  
Propriété des Personnes Publiques

Pour nous joindre
Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03 88 10 35 00
Télécopie : 03. 88. 10. 35. 11
Courriel : <a href="mailto:patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr">patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr</a>

**Avis n° 2016 - 154**  
**ENQUETEUR Patrick GOGUELY**  
**Cession amiable**

- 1. Service consultant :** Ville de Strasbourg. Affaire suivie par **Mme Mélissande KRETZ**
- 2. Date de la consultation :** demande du 08/02/2016 reçue le 12/02/2016.
- 3. Opération soumise au contrôle :** cession d'une parcelle communale au propriétaire riverain.
- 4. Propriétaire présumé :** Ville de Strasbourg
- 5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération**

**Commune de STRASBOURG – NEUHOF**

**Références cadastrales :**

Section	n°	Lieudit	Superficie (are)
IN	378	rue de Dalis	1,42
<b>TOTAL</b>			<b>1,42</b>

**Descriptif sommaire :**

Cession au profit d'un propriétaire riverain qui en a déjà la jouissance de fait (régularisation foncière) d'une parcelle communale de forme trapézoïdale (environ 33 mètres de long sur 4.5 mètres de profondeur), située en bordure de la rue de Dalis.

---

**Ville de Strasbourg**  
**Conduite de la politique foncière et immobilière**  
**1, parc de l'étoile**  
**67076 STRASBOURG Cedex**

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au POS en vigueur de Strasbourg la parcelle est située en zone **NEU UB5** autorisant les constructions à usage d'habitation, de bureau, ainsi que les constructions à caractère commercial, d'activités et de services (hauteur maximale : 12 mètres, COS : 1 )

**DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

**Compte tenu des caractéristiques propres du bien à évaluer ainsi que des éléments d'appréciation recueillis sur le marché local, la valeur vénale actuelle de la parcelle considérée peut être fixée à 11 005 € HT.**

**Nota :**

**S'agissant d'une cession à un propriétaire riverain, un prix de convenance supérieur qu'il n'appartient pas au service du Domaine d'apprécier pourra être retenu.**

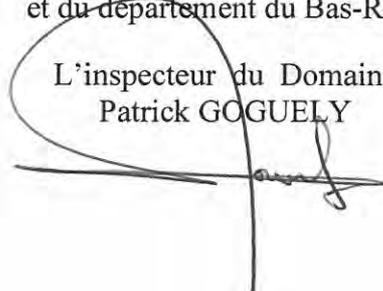
**7. Observations particulières**

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

A Strasbourg le 17/02/2016

Pour l'administrateur général,  
directeur régional des finances publiques  
d'Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine  
et du département du Bas-Rhin

L'inspecteur du Domaine  
Patrick GOGUELY



## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Projets de transactions immobilières sur la ville de Strasbourg.**

#### **1. Vente d'une parcelle nue, située rue de la Ménagerie à Strasbourg/Neudorf au profit du bailleur social Habitation Moderne.**

Par décision de préemption en date du 11 mai 2015 et réitérée par acte de vente reçu du 3 septembre 2015, l'Eurométropole de Strasbourg a acquis, un terrain nu sis 9 rue du Chanoine Straub à Strasbourg/Neudorf, d'une contenance de 6,05 ares, libre de toute occupation et/ou location.

Le terrain a été préempté à l'effet d'y réaliser un immeuble collectif, R+2+combles, de 12 logements environ, qui sera réalisé par le bailleur social Habitation Moderne.

Afin de compléter l'assiette foncière du dit projet, le bailleur sollicite l'acquisition d'une parcelle propriété de la ville de Strasbourg sise rue de la Ménagerie, d'une contenance de 48 m<sup>2</sup>. Le terrain a été évalué par les services de France Domaine au prix de 11 520 € (onze mille cinq cent vingt euros).

Il est proposé la vente de ce foncier au bailleur social Habitation Moderne à ce prix.

#### **2. Rétrocession de la parcelle municipale située rue du Murbach à Strasbourg/Neudorf.**

Par acte de vente en date du 17 mai 1954, les époux Friess ont cédé, sans paiement de prix, à la ville de Strasbourg un terrain d'environ 157 m<sup>2</sup>, cadastré section HP n°195, destiné à être incorporé dans le prolongement de la rue du Murbach à Strasbourg/Neudorf, ceci conformément au plan d'alignement alors en vigueur.

Le Plan d'Occupation des Sols concernant le quartier de Neudorf a été révisé par le Conseil de Communauté en mars 2002 et a supprimé le prolongement de cette rue.

Il en résulte que le terrain susvisé peut donc être rétrocédé aux successibles des époux Friess, soit M. et Mme Fernand SCHMITT, aux mêmes conditions, soit au prix de 1 € (un euro symbolique).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
Vu les avis de France Domaine du 29 octobre 2015 et du 29 juillet 2015  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*1. la vente amiable par la Ville de Strasbourg au profit du bailleur social Habitation Moderne, du terrain sis rue de la Ménagerie à Strasbourg/Neudorf et cadastré :*

*Commune de Strasbourg  
Section DR n° 278 d'une superficie de 48 m<sup>2</sup>*

*moyennant le prix de 11 520 € (onze mille cinq cent vingt euros).*

*2. La rétrocession par la ville de Strasbourg au profit des époux Schmitt Fernand de la parcelle sise 21, rue de Murbach à Strasbourg/Neudorf et cadastrée :*

*Commune de Strasbourg  
section HP n°195 d'une surface de 157 m<sup>2</sup>*

*moyennant le prix de 1 € (un euro).*

*décide*

*l'imputation des recettes sur la ligne budgétaire AD03B-8206775 de l'exercice 2016*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**





**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS RHIN**

**CONTROLE DES OPERATIONS  
IMMOBILIERES**



Pôle Gestion Publique  
France Domaine Bas-Rhin  
4 Place de la République  
CS 51022  
67070 STRASBOURG cedex

**AVIS DU DOMAINE  
(valeur vénale)**

Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié  
Articles L 1211-1 et L 1211-2 du Code Général de la  
Propriété des Personnes Publiques

Pour nous joindre
Affaire suivie par : Patrick GOGUELY
Téléphone : 03 88 10 35 00
Télécopie : 03. 88. 10. 35. 11
Courriel : <a href="mailto:patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr">patrick.goguely@dgfip.finances.gouv.fr</a>

**Avis n° 2015/1272**

Enquêteur : Patrick GOGUELY

**Cession amiable**

1. **Service consultant** : Ville de Strasbourg. Affaire suivie par **Mme Yasmina NASSOUH**.
2. **Date de la consultation** : demande du 09/10/2015, reçue le 13/10/2015
3. **Opération soumise au contrôle** : cession à un bailleur social dans le cadre d'un projet de construction devant voir le jour sur la parcelle voisine.
4. **Propriétaire présumé** : Ville de Strasbourg
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de Strasbourg-Neudorf

**Références cadastrales :**

Section	n°	Lieudit	Superficie (en are)
DR	278	Non renseigné	0,48
<b>TOTAL</b>			<b>0,48</b>

**Descriptif sommaire :**

Parcelle de forme rectangulaire (environ 5 mètres de large sur 9 mètres de profondeur) en nature d'espaces verts, formant une unité foncière avec la parcelle cadastrée section DR n° 257, située sur la rue de la ménagerie.

Cette parcelle est tramée « espace planté à créer ou à conserver » n'autorisant comme construction que les gloriottes de jardin d'une emprise au sol n'excédant pas 10 m<sup>2</sup> et d'une hauteur hors tout, inférieure à 3 mètres, les installations de loisirs non couvertes telles qu'aires de jeux et de sports, bassins d'eau.

**Ville de Strasbourg**  
**Service de la politique foncière et immobilière**  
**1, parc de l'Etoile**  
**67076 STRASBOURG Cedex**

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au POS en vigueur de STRASBOURG, la parcelle est située en zone **NDR UB 20** autorisant des constructions à usage d'habitation, de bureau, à caractère commercial, d'activités et de services (hauteur maximale des constructions : **10 mètres**, emprise au sol maximale de 50 %).

Les constructions peuvent être implantées le long de la limite séparative latérale sur une profondeur qui ne peut excéder **13 mètres**, comptés à partir de l'alignement existant ou projeté (limite entre les domaines public et privé) ou de la ligne qui s'y substitue (ligne de construction et marges de recul portées au plan ou ordonnancement des bâtiments voisins existants ou limite du jardin de devant imposé).

Au-delà de cette profondeur de 13 mètres, les constructions peuvent être implantées le long de toute limite séparative si leur hauteur *hors tout* n'excède pas **3,50 mètres**.

La parcelle forme avec la parcelle cadastrée section DR n° 257 une unité foncière qui reçoit la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 13-15-II du code l'expropriation.

**DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

**Compte tenu des caractéristiques propres du bien à évaluer, ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale actuelle de la parcelle considérée, estimée à l'état « nu et libre » peut être fixée à 11 520 € HT.**

**7. Observations particulières**

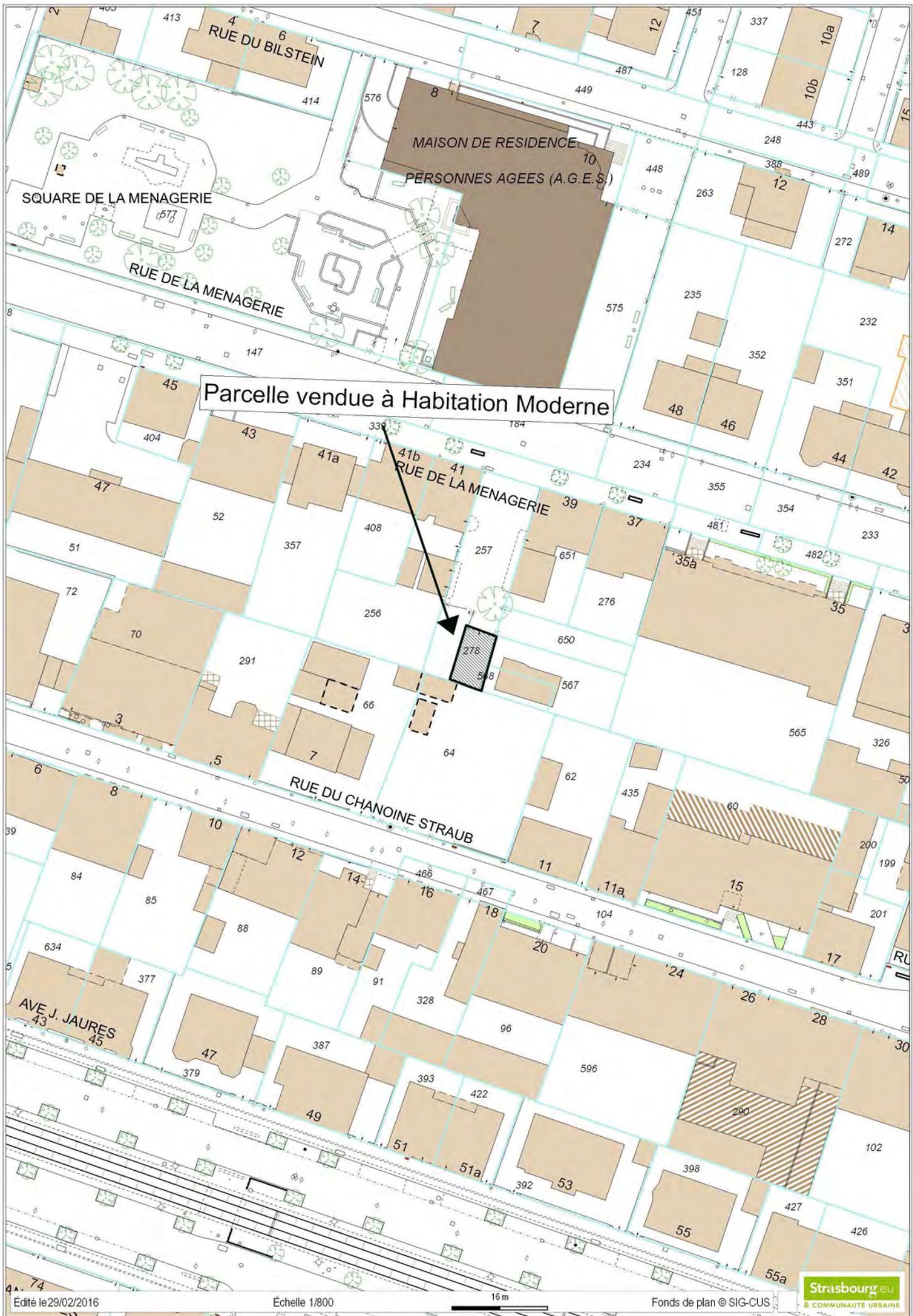
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

A Strasbourg le 29/10/2015

Pour l'administrateur général,  
Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Alsace et du Bas-Rhin

L'inspecteur du Domaine  
Patrick GOGUELY





Parcelle vendue à Habitation Moderne

MAISON DE RESIDENCE  
PERSONNES AGEES (A.G.E.S.)

SQUARE DE LA MENAGERIE

RUE DU CHANOINE STRAUB

AVE J. JAURES  
43  
45



**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D'ALSACE ET DU DEPARTEMENT DU BAS RHIN**      **CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**



Pôle Gestion Publique  
France Domaine Bas-Rhin  
4 Place de la République  
CS 51022  
67070 STRASBOURG cedex

**AVIS DU DOMAINE**  
(valeur vénale)

Décret n° 86-455 du 14 mars 1986 modifié)  
Articles L 1211-1 et L 1211-2 du Code général de  
la propriété des personnes publiques

Pour nous joindre

Affaire suivie par : Patrick GOGUELY  
Téléphone : 03 88 10 35 00  
Télécopie : 03. 88. 10. 35. 11  
Courriel : [patrick.goguely@dfip.finances.gouv.fr](mailto:patrick.goguely@dfip.finances.gouv.fr)

**Avis n° 2015/831**

Enquêteur : Patrick GOGUELY

**Cession amiable**

1. **Service consultant** : Ville de Strasbourg. Affaire suivie par **Mme Yasmina NASSOUH**.
2. **Date de la consultation** : demande du 17/07/2015 /2015, reçue le 21/07/2015
3. **Opération soumise au contrôle** : cession de parcelles à un propriétaire riverain.
4. **Propriétaire présumé** : Ville de Strasbourg
5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

**Commune de STRASBOURG- NEUDORF**

**Désignation cadastrale**

Section	n°	lieudit	Nature	Surface (en are)	Zonage
HP	195	RUE DE MURBACH	sol	1,57	UB41
HP	252	RUE DU MAQUIS	sol	0,7	ND3

**Descriptif sommaire**

**Terrain en zone UB41**

Parcelle de forme rectangulaire (30 mètres de long sur 5 mètres de large) prélevée sur une unité foncière « ville de Strasbourg » de forme également rectangulaire (80 mètres sur 10 mètres de large) disposant d'une façade d'environ 12 mètres sur la rue de Murbach.

La parcelle cédée touche sur ses limites Est, la maison de Monsieur Fernand Schmitt.

**Terrain en zone ND3**

Parcelle de forme rectangulaire (6 mètres de profondeur sur 11 mètres de large) prélevée sur une unité foncière « ville de Strasbourg » de forme également rectangulaire (25 mètres sur 10 mètres de large) dont une partie est en nature de chemin goudronné.

---

**Ville de Strasbourg**  
**Service de la politique foncière et immobilière**  
**1, parc de l'Etoile**  
**67076 STRASBOURG Cedex**

**6. Urbanisme - Situation au plan d'aménagement - Zone de plan - C.O.S. - Servitudes - Etat du sous-sol - Eléments particuliers de plus-value et de moins-value - Voies et réseaux divers :**

Au POS en vigueur de STRASBOURG, la parcelle cadastrée section HP n° 195 est située en zone **NDR UB 41** autorisant des constructions à usage d'habitation, de bureau, à caractère commercial, d'activités et de services Hauteur maximale : **5 mètres** - Emprise au sol maximale : 40 % - COS non réglementé

La parcelle reçoit la qualification de terrain à bâtir au sens de l'article L 13 -15 § II 1° du code l'expropriation comme étant prélevée sur une unité foncière recevant cette qualification Il s'agit toutefois d'un terrain de seconde zone, inconstructible (faible largeur)

La parcelle cadastrée section HP n° 252 est située en zone NDR ND3 (zone naturelle)

**DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :**

Compte tenu des caractéristiques propres des biens à évaluer, ainsi que des éléments d'information recueillis sur le marché local, la valeur vénale actuelle des parcelles considérées peut être fixée à **15 198 € HT** se décomposant comme suit :

Parcelle HP N° 195 : **14 130 € HT**

Parcelle HP N° 252 : **1 068 € HT**

**Nota :**

- Ces valeurs sont données pour des terrains estimés à l'état nu et libre
- S'agissant d'une cession à un propriétaire riverain, un prix de convenance supérieur qu'il n'appartient pas au service du domaine d'apprécier, pourra être retenu.

**7 Observations particulières**

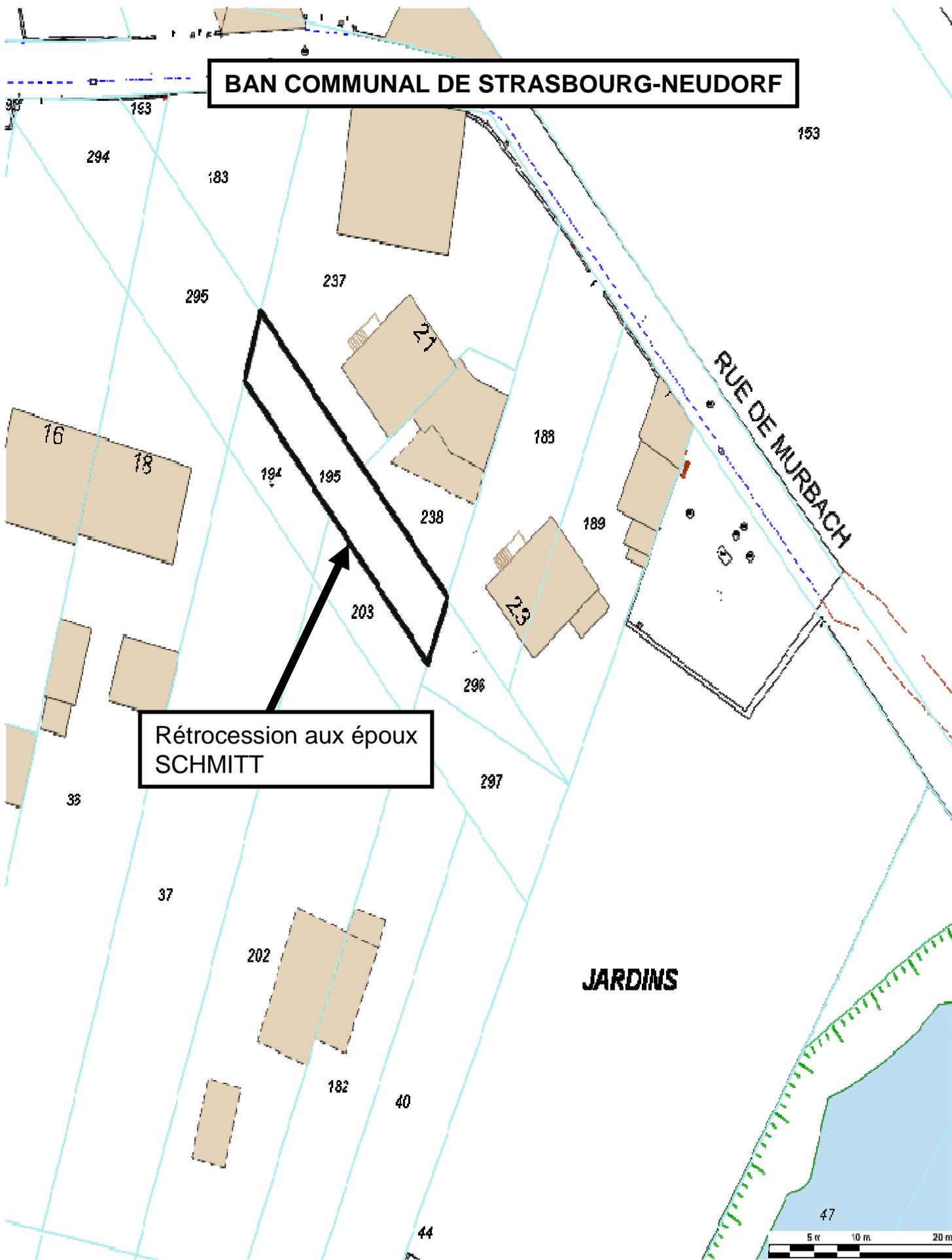
L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Elle est donnée pour une durée maximale d'un an.

A Strasbourg, le 29/07/2015

Pour le Directeur Régional des Finances Publiques  
d'Alsace et du département du Bas-Rhin.

L'inspecteur du Domaine  
Patrick GOGUELY

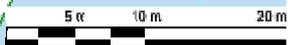
**BAN COMMUNAL DE STRASBOURG-NEUDORF**



Rétrocession aux époux  
SCHMITT

RUE DE MURBACH

JARDINS



47



## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **PACT - Délibération complémentaire à la délibération du 16 décembre 2013 - Radiation d'un bail emphytéotique au bénéfice du PACT sur une parcelle propriété de la Ville.**

La ville de Strasbourg, dans le cadre de la gestion de son patrimoine, a la volonté d'accueillir les plus fragiles dans de bonnes conditions pour permettre notamment la stabilisation sociale nécessaire à leur situation. Dès 1990, la ville de Strasbourg s'est ainsi engagée dans la démarche « Programme social thématique » visant l'insertion sociale des personnes en difficultés.

La ville de Strasbourg a ainsi confié dans les années 1980 et 1990 au PACT 67, notamment par divers baux emphytéotiques, la gestion et l'entretien d'un patrimoine immobilier de 392 logements répartis sur son ban.

Par délibération du 16 décembre 2013, la ville de Strasbourg, en accord avec le PACT 67 devenu PACT du Bas-Rhin, a validé le principe de la résiliation de ces baux, dans l'optique d'une consultation visant à mettre en place un bail à réhabilitation sur l'ensemble des immeubles concernés. Cette délibération a depuis été exécutée, notamment au titre d'un acte de résiliation signé le 31 décembre 2014.

Il apparaît aujourd'hui qu'une parcelle est toujours grevée au Livre Foncier d'un bail emphytéotique au bénéfice du PACT.

La présente délibération a donc pour objet de régulariser la situation de cette parcelle en résiliant l'emphytéose en cours par avenant à l'acte du 31 décembre 2014, dont les conditions demeurent inchangées, ceci afin qu'elle revienne en pleine propriété à la ville de Strasbourg.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
vu la délibération du Conseil du 16 décembre 2013  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*la résiliation amiable par anticipation du bail emphytéotique passé avec le PACT67 devenu PACT du Bas-Rhin grevant la parcelle cadastrée :*

*Ban de Strasbourg  
Section 45 n° 111/12 de 2,98 ares*

*avec effet rétroactif au 31 décembre 2014,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer l'avenant à l'acte de résiliation du 31 décembre 2014 ainsi que tout acte ou document permettant la bonne exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**



## Communication au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Communication des projets d'aménagement sur l'espace public.**

Les Conseils de quartier ont rendu un avis consultatif pour plusieurs projets sur l'espace public.

Sont ainsi concernés :

- le réaménagement de la rue de Wattwiller,
- le réaménagement de la place de l'Ile de France.

Ces avis sont tous favorables assortis de propositions.

Sont joints en annexe 1, une fiche descriptive, un plan de situation, des images de synthèse / croquis d'ambiance ainsi que l'avis intégral des Conseils de quartier.

Est joint en annexe 2, un tableau qui reprend les propositions des Conseils de quartier avec les réponses qui ont été apportées.

**Communiqué le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**



## ANNEXE N° 1.1

### RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE WATTWILER À STRASBOURG-NEUDORF

#### Approbation du projet

- Conseil Municipal : 13 octobre 2014.
- Conseil CUS : 17 octobre 2014.

#### Objectifs du projet

- réaménager la voirie (place + tronçon de rue compris entre le n°16 et l'aire de retournement),
- réduire la vitesse des véhicules,
- sécuriser les abords du groupe scolaire Ampère,
- optimiser le stationnement,
- mettre aux normes accessibilité les arrêts de bus,
- rénover l'éclairage public,
- améliorer le traitement paysager de la place.

#### Description du projet

- mise en zone 30 du secteur Wattwiller / Buhl / Rimbach / Musauweg,
- création de chicanes et d'un plateau surélevé au droit de l'entrée de l'école maternelle Ampère,
- réalisation de trottoirs confortables le long du groupe scolaire Ampère,
- aménagement de 9 places de stationnement dont 6 en dépose-minute,
- mise aux normes des arrêts de bus existants.
- aménagement d'un grand parvis à la sortie de l'école élémentaire pouvant accueillir un marché et des manifestations diverses,
- mise en place d'un éclairage public en réduisant la consommation de 50 %,
- végétalisation de l'espace public.

#### Coût du projet

- Budget EMS : 626 000 € TTC.
- Budget Ville : 200 000 € TTC.

#### Modalités de concertation du projet

- Réunion du groupe de travail « Musau » au sein du Conseil de Quartier Neudorf-Schluthfeld-Musau-Port du Rhin (présentation des études préliminaires) : mercredi 2 décembre 2015.
- Réunion publique de concertation : jeudi 17 décembre 2015.
- Réunion plénière du Conseil de Quartier Neudorf-Schluthfeld-Musau-Port du Rhin (présentation des études préliminaires) : jeudi 21 janvier 2016.

#### Planning

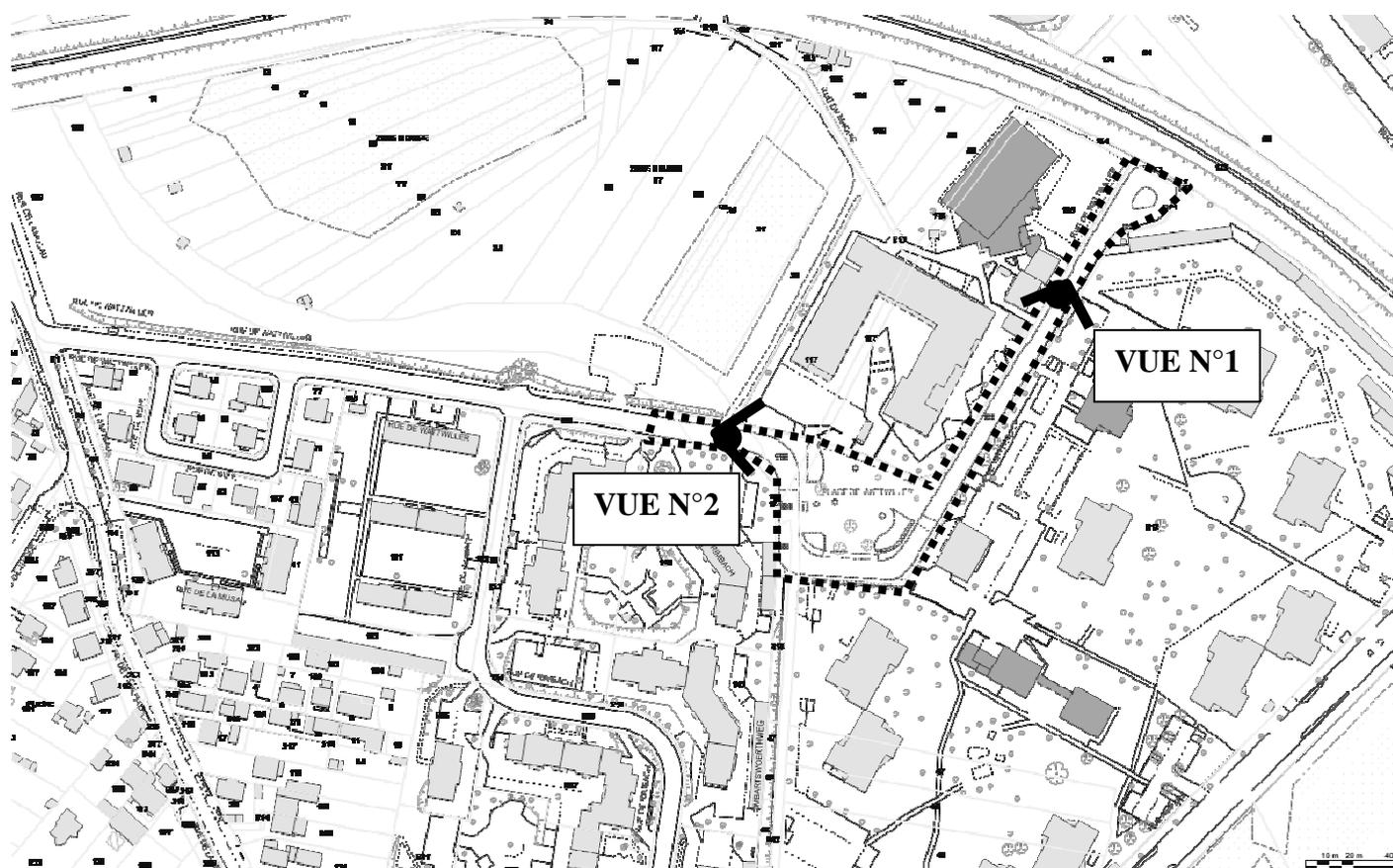
- Travaux d'éclairage public, de voirie : été 2016,
- Travaux d'espaces verts : fin 2016.

# ANNEXE N° 1.1

## RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE WATTWILLER

### STRASBOURG-NEUDORF

#### Plan de situation



## ANNEXE N° 1.1

### Images de synthèse

#### Rue de Wattwiller (vue n°1)



## ANNEXE N° 1.1

Place de Wattwiller (vue n°2)





## AVIS CONSULTATIF DE CONSEIL DE QUARTIER

Nom du conseil de quartier : Neudorf Musau Port du rRhin

Groupe thématique ayant travaillé l'avis : Musau 9,12,2015) :

Séance plénière du conseil de quartier du : 21 janvier 2016

Projet concerné : **études préliminaires du réaménagement de la rue et place de Wattwiller**

### Analyse du projet

#### Points forts du projet :

- 1) Les mises aux normes et sécurisation des trottoirs, de la place :
  - \* Barrières protégeant le public passant ou accédant au groupe scolaire
  - \* Aménagement de la zone 30 et aménagements à réduire la vitesse
  - \* Déplacement des arrêts de bus CTS en dehors du périmètre scolaire pour sécuriser les entrées et sorties des élèves,
  - \* les arceaux à vélos
- 2) La végétalisation partielle de la place
- 3) Le réaménagement de la place permettant des activités variées : marché-stands associatifs
- 4) La sécurisation de la totalité de la rue de Wattwiller, autour des écoles jusqu'à la rue de la Musau par :
  - \* la création de cheminements confortables et sécurisés,
  - \* les aménagements à réduire la vitesse à l'entrée de la rue,
  - \* le réaménagement du plateau maternelle et la chicane
  - \* une nouvelle signalétique adaptée
  - \* une rénovation de l'éclairage public.

#### Points faibles du projet :

- 1- La discontinuité du trottoir à limite du carrefour Rimbach/Wattwiller (emplacement du tri sélectif « verres »),
- 2- Le choix de la terre stabilisée : est-ce réellement compatible avec un marché et des animations ? Revoir à l'usage les cheminements en direction de l'école élémentaire et la traversée de la place, avant l'accès du « paillason en enrobé » de la cour d'école,
- 3 - L'absence de branchement électrique (existant aujourd'hui),
- 4 - L'absence d'abris- bus aux départs des transports en commun,
- 5 - L'absence d'aire de jeux pour les petits( à proximité d'une maternelle).

## **Propositions, préconisations du groupe de travail «Musau » du conseil de quartier**

Une grande partie des préconisations ont été actées et prises en compte pour le projet, lors des travaux préalables de concertation, il reste toutes fois des points qui méritent une certaine vigilance :

- \* pour une barrière supplémentaire à l'entrée de la place/ côté de la dépose-minute
- \* au respect de cette dépose-minute (stationnement limité zone bleue ?)
- \* au respect de la zone 30 - (pas de piste cyclable / partage zone 30 suffisante?)
- \* au respect de la desserte des bus scolaires
- \* à l'emplacement du bibliobus tous les vendredis de classe
- \* à l'emplacement des poubelles sur la place et aux arrêts de bus
- \* à la hauteur de la chicane, du plateau maternelle, le danger de la collecte des déchets aux heures d'école maternelle ( présence d'une logette de tri et de contenaires sortis sur la voie publique 2x/semaine)
- \* à assurer un éclairage suffisant pour l'ensemble de ce secteur
- \* à prévoir une vidéo – surveillance efficace

### **Avis consultatif du conseil de quartier**

Les membres du conseil de quartier sont globalement d'accord sur le projet présenté. mais souhaitent vivement :

- être informés régulièrement dès le démarrage des travaux,
- de pouvoir suivre de près le déroulement du chantier.

Nous resterons vigilants quant aux préconisations, sur les points faibles évoqués, afin d'envisager d'éventuelles corrections possibles à l'usage et à l'appropriation de la nouvelle place de Wattwiller

A Strasbourg, le 28,01,2016

pour les membres permanents référents du groupe thématique Musau:

J.Marcel Brulé et Françoise Benoit

## ANNEXE N° 1.2

### RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ILE DE FRANCE A STRASBOURG - MEINAU

#### Approbation du projet :

- conseil Municipal : 14 septembre 2009, 13 septembre 2010, 26 septembre 2011, 8 décembre 2011, 24 septembre 2012 et 17 décembre 2012.
- conseil CUS : 22 septembre 2010, 29 septembre 2011, 15 décembre 2011, 5 octobre 2012, 21 décembre 2012 et 16 décembre 2013.

#### Objectifs du projet :

- intégrer le futur aménagement de l'avenue de Normandie et anticiper le passage du BHNS et les modifications de circulation inhérentes,
- organiser le marché,
- sécuriser la voirie et les cheminements piétons,
- aménager une véritable place polyvalente adaptée à l'ensemble des usages et des exigences.

#### Description du projet :

- création d'un site propre pour le BHNS,
- mise en zone 30 de 2 voies (prolongement des rues de Lorraine et Franche-Comté),
- intégration des modes doux (trottoirs larges, pistes cyclables,...),
- réorganisation du marché avec une implantation sur des voiries fermées à la circulation,
- implantation d'un point de collecte enterré du verre,
- modernisation de l'éclairage,
- ouverture du square vers l'extérieur,
- agrandissement de l'aire de jeux.

#### Coût du projet :

- budget EMS : 1 350 000 € TTC,
- budget Ville : 1 100 000 € TTC.

#### Modalités de concertation du projet :

- 4 septembre 2013 : réunion publique de présentation de l'étude de préféabilité. Validation des premières hypothèses d'aménagement permettant de préciser le cahier des charges de la consultation pour le choix du maître d'œuvre,
- juin - juillet 2015 : présentation du diagnostic aux commerçants, associations et structures riveraines,
- 2 juillet 2015 : présentation du diagnostic au groupe thématique Place de l'île de France/Av de Normandie du Conseil de Quartier,
- 8 septembre 2015 : réunion publique sur les études préliminaires,
- 9 et 10 septembre : permanences sur la place,
- 2 octobre 2015 : réunion plénière du Conseil de Quartier de la Meinau,
- 11 janvier : présentation de l'Avant Projet (AVP) au groupe thématique Place de l'île de France/Av de Normandie du Conseil de Quartier,
- 18 janvier et 4 février 2016 : présentation de l'Avant Projet (AVP) aux structures riveraines,
- 19 janvier 2016 : réunion publique sur l'AVP,
- 5 février 2016 : présentation de l'AVP au groupe thématique Place de l'île de France/Av de Normandie du Conseil de Quartier,
- 5 février 2016 : présentation de l'AVP en plénière du Conseil de Quartier.

#### Planning

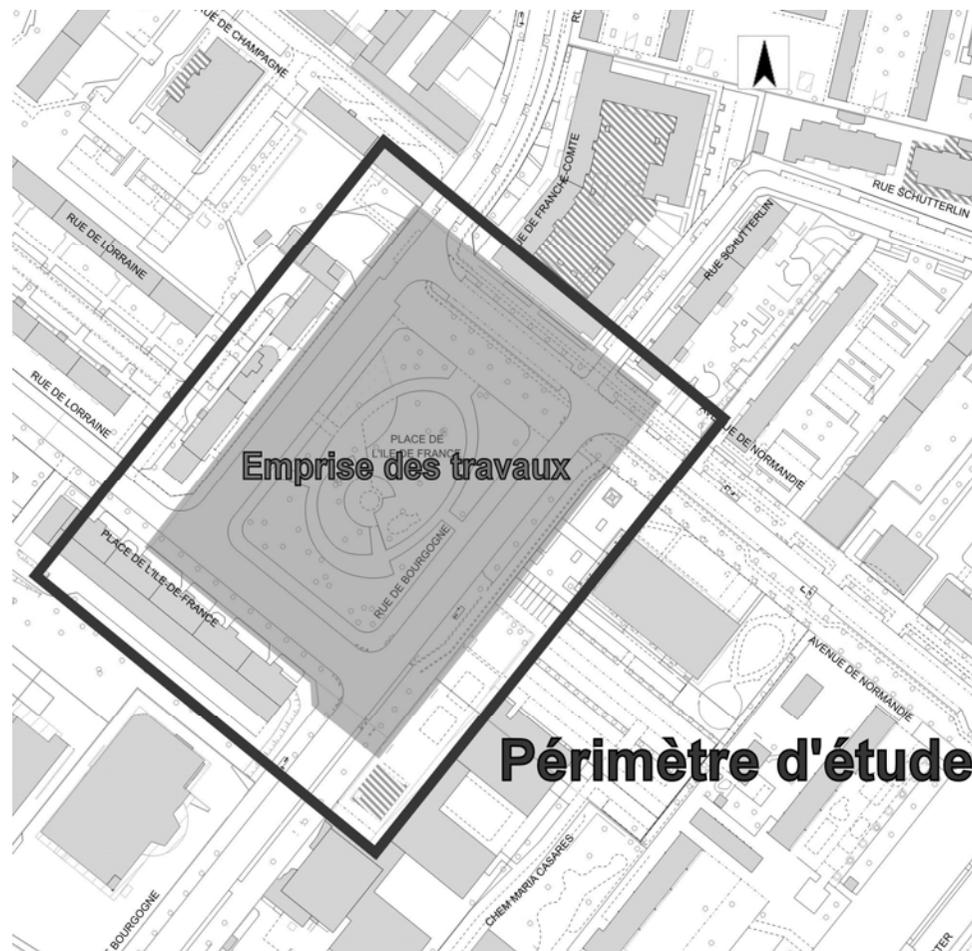
- travaux : octobre 2016 à octobre 2017.

## ANNEXE N° 1.2

### RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE L'ILE DE FRANCE

#### STRASBOURG - MEINAU

##### Plan de situation

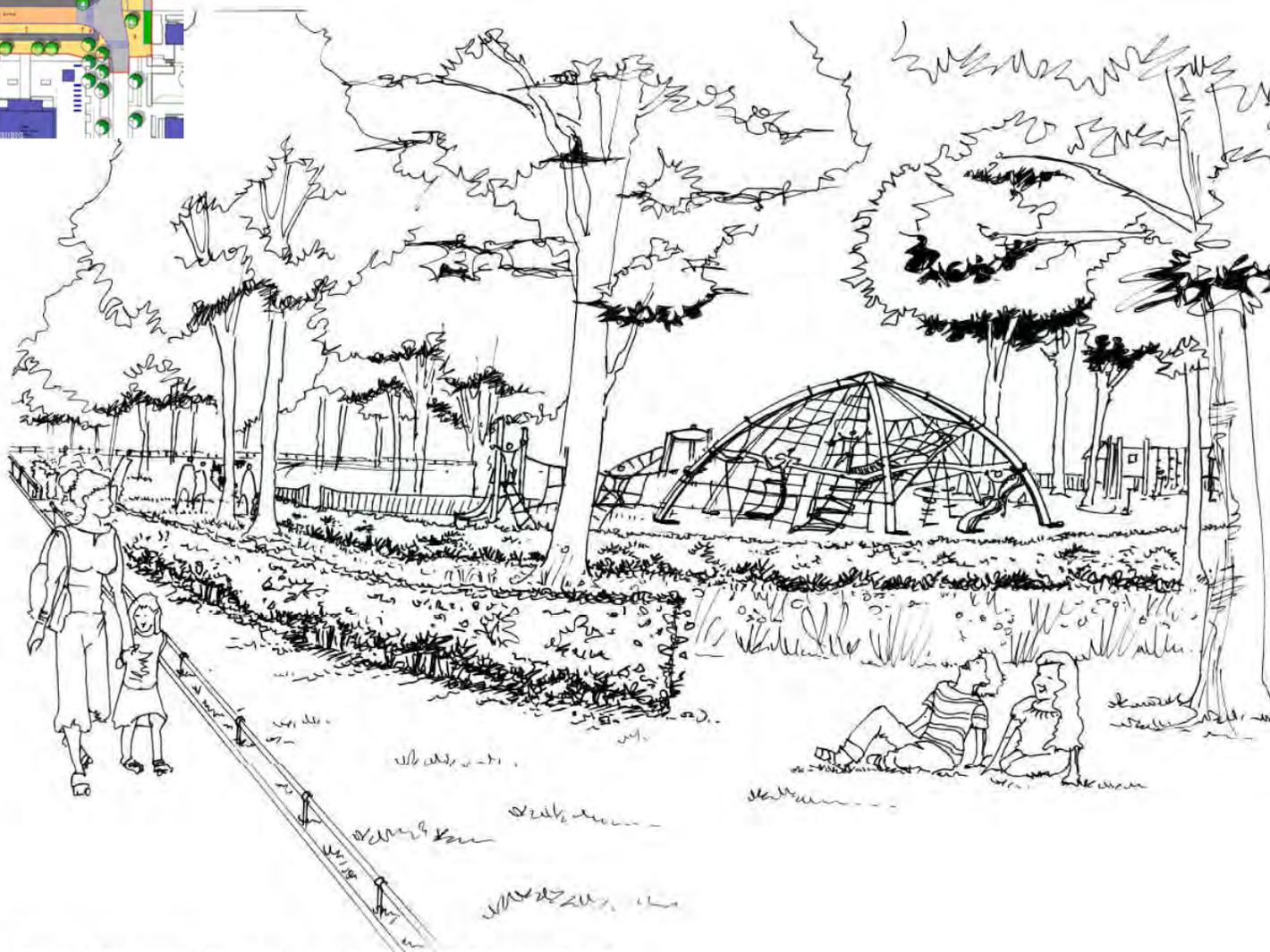




Point de vue

## ANNEXE N° 1.2

### Croquis d'ambiance



Croquis d'ambiance illustratif, représentation non contractuelle

## AVIS CONSULTATIF DE CONSEIL DE QUARTIER

Nom du conseil de quartier : **Meinau**

Groupe thématique ayant travaillé l'avis : **Réaménagement de la place de l'Ile de France et de l'Avenue de Normandie**

Séance plénière du conseil de quartier du : **26 février 2016**

Projet concerné : **Réaménagement de la Place de l'Ile de France. Avis formulé après la présentation en réunion publique le 19 janvier 2016, en réunion plénière du Conseil de quartier le 29 janvier et en réunion technique le 5 février.**

### PREAMBULE :

A la suite de l'avis formulé au mois de novembre, le Maire a répondu au Conseil de quartier de la Meinau (CQM) en l'encourageant dans ses propositions.

Le CQM regrette que sa proposition d'expérimentation du marché sur la chaussée n'ait pu être retenue.

Néanmoins les membres du CQM apprécient les différentes réunions techniques avec les services de la Ville et la participation du Maire-Adjoint de Quartier à la dernière réunion plénière du CQM.

Le CQM souhaite continuer à participer à l'affinage du projet, puis au suivi des travaux et à l'évaluation des aménagements ainsi qu'aux études concernant l'avenue de Normandie et à la problématique du commerce.

En particulier des rendez-vous sont déjà pris ou en cours d'organisation :

- avec la CTS
- avec le service des marchés
- avec la SIBAR

### Analyse du projet

#### Points forts du projet :

- 1) Square arboré et équipé pour les enfants
- 2) Intégration du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) et liaison entre square et parvis.
- 3) Marché compact sur un espace réaménagé y compris sur la chaussée
- 4) Eclairage

#### Points faibles du projet, propositions et préconisations :

**1) L'aménagement des tronçons des rues de Franche Comté et de Lorraine** risque de dissuader de traverser la Place de l'Ile de France (or ces chaussées devraient rester un axe de liaison transversale dans le quartier), et de dissuader l'accès aux commerces. Cet axe sera coupé le jour du marché, mais il ne faudrait pas que les autres jours les automobilistes choisissent d'autres itinéraires.

Or ces tronçons seront les premiers à être aménagés et règlementés en zone 30 parmi les voiries permettant d'arriver aux commerces situées dans la cité canardière et place de l'Ile de France en particulier.

Une déstabilisation de l'activité peut entraîner une fermeture de commerces sédentaires qui risquent de ne pas rester suffisamment attractifs.

Nous proposons que la chaussée soit maintenue plus large, quitte à ce que leurs extrémités soient traitées avec des rehaussements de chaussée et des « bornes » de rétrécissement ponctuel.

## **2) Stands du marché devant les commerces avenue de Normandie :**

Les stands du marché prévus devant les commerces avenue de Normandie risquent de cacher les commerces sédentaires, et induisent un danger pour les piétons qui traverseront entre les deux parties du marché.

*NB : En cas d'insuffisance de mètres linéaires pour placer les commerces non sédentaires, le CQM rappelle sa proposition de réaliser une antenne avenue de Normandie sur le terrain de la Ville limitrophe de l'église Saint Vincent de Paul.*

## **3) Piste cyclable avenue de Normandie :**

Elle serait occupée le jeudi par le marché. Les cyclistes auraient le choix entre :

- rouler avec les voitures
- rouler sur le trottoir
- mettre pied à terre dans l'allée du marché

*Le CQM propose que la piste soit aménagée sur le trottoir nord si possible jusqu'à la rue Schulmeister.*

## **4) Arrêt de bus place de l'Ile de France coté avenue de Normandie :**

L'arrêt de bus projeté est dessiné juste en face du bureau de tabac et prend la place de plusieurs voitures en stationnement. Le CQM propose en contrepartie d'augmenter les places de stationnement à rotation rapide sur ce tronçon (6 emplacements de ce type au départ quitte à les réduire par la suite s'ils sont excessifs).

## **5) Le fonctionnement du marché :**

Le nouveau règlement général de l'ensemble des marchés prévoit que les commerçants soient responsabilisés par rapport à la propreté par exemple.

Le CQM propose que cet aspect soit repris dans une « note annexe » (du règlement générale) comportant aussi des informations complémentaires locales qui prévoiraient le dispositif de gestion des déchets ( ex : benne, camion-broyeur ....) ou encore des informations pratiques ( ex : usage des sanitaires du CSC, respect des accès aux commerces, aux équipements, au square..).

## **6) La signalisation :**

Le balisage du marché et les déviations à mettre en place pour contourner la place de l'Ile de France le temps du marché, devrait se faire en même temps et en cohérence avec un balisage pensé à l'échelle du quartier (centre socio-culture, médiathèque, supermarché, autres commerces et services ?)

## **7) Square :**

Des équipements « seniors » sont prévus dans le cadre des « vita-boucles » au Baggersee et au square de la Peupleraie.

Pour favoriser la mixité des usages de la place de l'Ile de France, le CQM propose de ne pas y exclure la pose d'équipements senior en cas d'intérêt et en fonction du succès rencontré ailleurs (même si dans un premier temps le square n'en bénéficiait pas).

## **8) Emplacement du marché pendant les travaux et limitation des perturbations des activités économiques pendant les travaux :**

Le CQM a proposé que l'emplacement provisoire du marché soit le plus proche possible de la Place de l'Ile de France et que les activités économiques bénéficient d'une attention toute particulière pour limiter les impacts négatifs des travaux sur leur exploitation.

## **9) Canisite :**

Le projet actuel n'en prévoit pas. Nous proposons que son implantation soit maintenue possible en lien avec une concertation sur la propreté qui pourrait être menée à l'échelle du quartier.

**Avis consultatif du conseil de quartier**

**RAS**

A Strasbourg, le 26 février 2016

Signature des membres permanents référents du groupe thématique

**Validation de l'avis en séance plénière le 26 février 2016 par tou-te-s les membres permanent-e-s présent-e-s**

## ANNEXE N° 2

QUARTIER	PROJET	AVIS DU CQ	PROPOSITIONS DU CQ	REPONSES
NEUDORF	Réaménagement de la rue de Wattwiller	Les membres du Conseil de Quartier sont globalement d'accord sur le projet présenté	Traiter la discontinuité du trottoir au droit du carrefour Rimbach/Wattwiller	Ce point, qui ne concerne pas directement l'emprise du projet, sera résolu dans le cadre du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE) - programme 2016, en coordination avec les travaux de réaménagement de la place et de la rue de Wattwiller.
			Choix du sablé comme revêtement principal de la place? Est-ce compatible avec un marché et des animations?	Ce revêtement concerne exclusivement les cheminements piétons. Il permet l'infiltration des eaux pluviales, et il est plus avantageux en terme de coût global qu'un traitement en enrobé ou pavés. Ce type de revêtement est tout à fait compatible avec un marché et des animations.
			Revoir à l'usage les cheminements en direction de l'école élémentaire et la traversée de la place, avant l'accès du "paillason en enrobé" de la cour d'école.	Les cheminements piétons proposés sur la place respectent les itinéraires structurants du secteur et les flux piétons constatés. Leurs largeurs sont très confortables, permettant ainsi le déplacement des piétons dans des conditions aisées.
			Absence de branchement électrique au niveau de la place.	L'opportunité d'implanter un branchement électrique sera analysé dans le cadre des réflexions en cours.
			Absence d'abri-bus au départ des transports en commun	Après étude des fréquentations des deux arrêts de bus présents sur l'emprise du projet, l'aménagement proposera un abri-bus au niveau de l'arrêt "Place de Wattwiller" (montée).
			Absence d'aire de jeux pour les petits (à proximité d'une école maternelle).	A la demande de l'élue de quartier, une étude pour intégrer une aire de jeux pour enfants de 0- 6 ans et 6-12 ans sur la place a été initiée.
			Mise en place d'une barrière supplémentaire à l'entrée de la place, du côté des stationnements en dépose-minute	Des barrières seront positionnées de manière stratégique au niveau des cheminements piétons menant vers la place, dans le respect des normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Le cheminement situé au droit des places de stationnement en dépose-minute est un itinéraire secondaire, protégé par des bordures et des lisses basses.
			Le respect de la zone 30 sera-t-il assuré? (pas de piste cyclable / partage "zone 30" suffisant?)	La mise en "zone 30" du secteur Wattwiller/Buhl/Rimbach/Musauweg sera accompagnée par la réalisation d'aménagements de sécurité afin de réduire la vitesse des automobilistes, ce qui permettra d'assurer une mixité entre les différents modes de déplacement, en toute sécurité (pastille 30, dos d'ânes, ...).
			Respect de la desserte des bus scolaires	Une encoche est prévue à l'Ouest de la place permettant le stationnement des bus scolaires. Un marquage au sol spécifique permettra aux usagers de la route d'identifier cet aménagement.
			Emplacement du Bibliobus tous les vendredis de classe.	Ce bus pourra stationner sur l'encoche réservée aux bus scolaires, positionnée à l'Ouest de la place.
			Emplacement des poubelles sur la place et aux arrêts de bus.	Des corbeilles de propreté seront prévues au droit des différents arrêts de bus, ainsi qu'au niveau de la place. Leur emplacement sera étudié en lien avec les différents services concernés.
			A la hauteur de la chicane, du plateau maternelle, le danger de la collecte des déchets aux heures d'école maternelle (présence d'une logette de tri et de conteneurs sortis sur la voie publique 2x/semaine)	Ce point a été abordé avec CUS Habitat et l'aménagement sera adapté pour tenir compte de cette problématique le cas échéant.
			Assurer un éclairage suffisant pour l'ensemble de ce secteur	L'éclairage de la place et de la rue sera entièrement repris et sera conforme aux normes en vigueur.
			Prévoir une vidéosurveillance efficace	L'opportunité de mise en place d'un tel équipement est en cours d'analyse au sein des différents services concernés.

QUARTIER	PROJET	AVIS DU CQ	PROPOSITIONS DU CQ	REPONSES
MEINAU	Réaménagement de la place de l'Île de France	Les membres du Conseil de Quartier sont globalement d'accord sur le projet présenté	Aménagement des tronçons des rues de Franche Comté et de Lorraine risquant de faire perdre leur attractivité aux commerces de proximité (difficultés d'accès)	La largeur de chaussée rue de Lorraine a été augmentée de 5,5 à 6m. Ces dimensions sont adaptées à la circulation attendue, compte tenu de la réorganisation globale des espaces publics du secteur et de l'affectation du tronçon de la rue de Bourgogne au futur Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Ces voies, situées en secteur résidentiel, seront réglementées en Zone 30.
			Stands du marché prévus devant les commerces avenue de Normandie risquant de cacher les commerces sédentaires	Des comptages sont en cours pour permettre d'ajuster précisément le nombre de stands. La nécessité de cette implantation sera à nouveau analysée en fonction du nombre exact de stands .
			Souhait d'implantation de la piste cyclable du côté nord de l'avenue de Normandie	Quelque soit son implantation, l'afflux de piétons lié au marché rendra difficile la circulation des cyclistes le jeudi matin sur ce trottoir incitant ainsi ces derniers à adapter leurs pratiques (circulation sur la voirie ou circulation piétonne à côté du vélo). Toutefois, au quotidien, ce trottoir étant plus fréquenté par les piétons et comportant un nombre plus important d'entrées cochères (accès aux parkings), l'implantation d'une piste di-directionnelle engendrerait des risques de conflits d'usages permanents. Le positionnement au sud ne présente pas ces inconvénients et propose l'itinéraire le plus cohérent en termes de continuité entre les différents axes. Par ailleurs, la connexion cyclable avec la rue de Bourgogne depuis le trottoir nord serait plus accidentogène (longueur de traversée plus importante, connexion moins lisible,...).
			Arrêt de bus place de l'Île de France côté avenue de Normandie prenant plusieurs places de stationnement (demande de 6 places "d'arrêt-minute")	La réalisation de places de stationnement en "arrêt-minute" et/ou de livraison est intégrée au projet. Toutefois, l'emprise disponible permet de ne faire que 3 places de ce type. Par ailleurs, l'arrêt de bus confortera l'attractivité commerciale par les flux générés.
			Fonctionnement du marché (déchets laissés sur site, respect des accès au square et aux équipements, usage des sanitaires,...)	Un travail à ce sujet a été mené avec le service Marché et domaine public, dont les éléments de programme ont été intégrés dans le projet. Une rencontre est prévue entre ce service et le conseil de quartier pour échanger sur les conditions de fonctionnement de ce marché.
			Signalisation (jalonnement à l'échelle du quartier des équipements publics, commerces et services)	Une signalisation des déviations liées au marché sera mise en œuvre tous les jeudis matins. Le jalonnement général est en réflexion à l'échelle du quartier et sera affiné dans l'emprise du projet afin de mieux diriger les usagers des équipements publics.
			Square (implantation d'agrès fitness "séniors")	La stratégie d'implantation de ce type de dispositif ("Vitaboucles") a identifié le Baggersee et le square de la Peupleraie comme étant les sites les plus pertinents. Le square, quant à lui, doit rester plus orienté vers les jeunes enfants (aires de jeux). Pour autant, si un intérêt majeur devait se manifester (en plus des utilisations sur les sites identifiés ci-dessus), une réflexion pourrait être menée en ce sens.
			Emplacement du marché pendant les travaux et limitation de la perturbation des activités économiques pendant les travaux	L'implantation du marché provisoire en phase chantier est à l'étude par les services de la collectivité. Compte tenu des différentes contraintes techniques (emprises disponibles, calendrier des travaux dans le quartier), l'objectif est bien de privilégier une implantation provisoire la plus en cœur de quartier si possible. Cette installation provisoire sera partagée avec les représentants des commerçants non sédentaires.
			Canisite	Le service gestionnaire des canisites a mené une étude globale des usages : aucun besoin particulier n'est ressorti sur la place. Par ailleurs, la mise en œuvre de ce type d'équipement dans le square inciterait les propriétaires de chiens à y pénétrer. Une implantation en périphérie du square serait incompatible avec le marché, compte tenu des désagréments qu'un canisite peut engendrer (odeurs notamment).

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Site de la Fédération / Projet hangar et réaménagement de l'aire de stockage et de stationnement du service de l'Eau - Avis du Conseil municipal - Article L 5211-57 du CGCT.**

Conformément à l'article L 5211-57 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé d'autoriser l'Eurométropole de Strasbourg à procéder aux travaux de réaménagement et construction de l'aire de stockage et de stationnement du service de l'Eau sur le site de la Fédération à la Meinau.

La création de la déchetterie de la Meinau, en 2008 par la Communauté urbaine de Strasbourg, ayant engendré une réduction conséquente des aires de stockage, l'audit relatif à la démarche de certification qualité (décembre 2012) et l'audit de diagnostic de la démarche de sécurité OHSAS 18001 (octobre 2014) du service de l'Eau ont souligné la nécessité de procéder à une réorganisation fonctionnelle de l'aire contiguë aux ateliers techniques du service de l'Eau.

Le projet proposé, porte sur :

- un réaménagement des espaces de stockages extérieurs permettant une optimisation des stocks, du stationnement et de la sécurité des personnes ;
- la construction d'un nouvel abri de stockage (environ 115 m<sup>2</sup> au sol pour environ 345 m<sup>2</sup> d'étagères à plateaux) ;
- la construction d'un hangar d'environ 650 m<sup>2</sup> destiné à abriter les véhicules d'astreinte et à protéger les engins et matériels sensibles, nécessaires aux interventions d'urgence qui sont menées 24h sur 24 et ceux tous les jours de l'année.

Le coût d'opération, financé et réalisé par l'Eurométropole de Strasbourg, est estimé à 2 100 000 € TTC (valeur avril 2016), et inclut les frais suivants :

Travaux :	1 700 000 €TTC
Maîtrise d'œuvre externe + CT (Contrôle Technique) + OPC (Ordonnancement et Pilotage du Chantier) + CSPS (Coordinateur Sécurité Prévention Santé) :	250 000 €TTC
Divers (Diagnostics, études de sols, dépollution, ...) :	150 000 €TTC

Le calendrier opérationnel, établi sur la base d'une réalisation de projet en maîtrise d'œuvre externe, sera le suivant :

Dévolution marché de maîtrise d'œuvre : 2<sup>ème</sup> trimestre 2016  
Etudes de maîtrise d'œuvre : Du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016 au 1<sup>er</sup> trimestre 2017  
Dévolution des marchés de travaux : 2<sup>ème</sup> trimestre 2017  
Exécution des travaux : Du 3<sup>ème</sup> trimestre 2017 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018

La conduite d'opération sera assurée par les services de la Direction de la construction et du patrimoine bâti.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
émet*

*un avis favorable quant à la réalisation, sur le ban de Strasbourg par l'Eurométropole de Strasbourg, du réaménagement de l'aire de stockage et de stationnement du service de l'Eau, située rue de la Fédération à Strasbourg, conformément au programme ci-avant exposé.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

# Site de la Fédération

## Esplanade du service de l'Eau



## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

**Conclusion d'un marché annuel à bons de commandes (éventuellement reconductible trois fois) pour l'exécution de travaux de mise en peinture anticorrosion de garde-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'art sur les territoires de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg pendant l'année 2016.**

**Signature d'un groupement de commandes avec la ville de Strasbourg.**

La Direction des espaces publics et naturels souhaite lancer une nouvelle consultation pour ladite prestation susceptible d'être reconduite. Il s'agit d'un marché de travaux avec des montants minimum et maximum.

En application des articles 28, 53, et 77 du Code des marchés publics (CMP), le marché à conclure sera passé selon la procédure adaptée MAPA 4 et sous la forme d'un marché fractionné à bons de commandes. A ce titre, il pourra s'étendre sur une période qui ne pourra excéder quatre années (marchés annuels de 1 an, reconductibles 3 fois maximum).

La présente délibération prévoit, en outre, la mise en place d'une convention de groupement de commande Ville et Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur), afin :

- d'alléger les formalités et les frais de gestion administrative liés au lancement et au traitement d'une seule procédure,
- de réaliser des économies d'échelle,
- de disposer d'un outil unique pour ces deux collectivités.

La conclusion et la signature de ce marché sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

**Service aménagement espaces publics communes :**

<b>Objet du marché</b>	<b>Montant Minimum €HT / AN</b>	<b>Montant Maximum €HT / AN</b>	<b>Commentaires</b>
------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	---------------------

<b>Groupement de commandes : Ville/ Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur)</b>  Travaux de mise en peinture anticorrosion de garde-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'art sur les territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg pendant l'année 2016.	2 500	150 000	Ce marché permettra la réalisation des entretiens annuels de peinture
---	-------	---------	---

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*sous réserve de disponibilité des crédits, la conclusion du marché annuel à bons de commandes ci-dessous, conclu pour l'année 2016, éventuellement reconductible :*

***Service aménagement espaces publics communes :***

<b><i>Objet du marché</i></b>	<b><i>Montant Minimum €HT / AN</i></b>	<b><i>Montant Maximum €HT / AN</i></b>
<b><i>Groupement de commandes : Ville/ Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur)</i></b>  <i>Travaux de mise en peinture anticorrosion de garde-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'art sur les territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg.</i>	2 500	150 000

*décide*

- *d'imputer les dépenses sur les crédits d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la Ville de Strasbourg,*

- *de créer un groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg (coordonnateur Eurométropole de Strasbourg).*

*autorise*

*Monsieur le Maire ou son-sa délégué-e :*

- *à lancer les consultations, à prendre toutes les décisions y relatives,*
- *à signer la convention constitutive de groupements de commandes (en annexe de la présente délibération) avec l'Eurométropole de Strasbourg,*
- *à signer les marchés en résultant ainsi que les avenants et tout autre document relatif aux marchés en phase d'exécution,*
- *à exécuter les marchés en résultant pour la ville de Strasbourg.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

Eurométropole  
de Strasbourg

Ville  
de Strasbourg

**Convention constitutive  
de groupement de commandes entre  
la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg**

Art. 8-VII du code des marchés publics

**MARCHE DE TRAVAUX DE MISE EN PEINTURE  
ANTICORROSION DE GARDE-CORPS ET TOUS ELEMENTS  
STRUCTURELS METALLIQUES D'OUVRAGES D'ART SUR  
LES TERRITOIRES DE L'EUROMETROPOLE ET DE LA  
VILLE DE STRASBOURG**

Vu le titre II, Chapitre III, article 8 du Code des marchés publics relatif à la coordination et aux groupements de commandes, il est constitué :

**Entre**

**L'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**, représentée par Monsieur Robert HERRMANN, Président agissant en application d'une délibération de la Commission permanente de l'Eurométropole (EMS) du **11 avril 2014** et en vertu du décret n°2014-1603 du 23 décembre 2014 qui a créé l'Eurométropole de Strasbourg par transformation de la CUS, au 1er janvier 2015.

**Et**

**La Ville de Strasbourg**, représentée par Monsieur Roland RIES, Maire, agissant en application d'une délibération du Conseil Municipal du 5 avril 2014

**un groupement de commandes** pour le lancement d'un marché de travaux de mise en peinture anticorrosion de garde-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'art sur les territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg.

## **SOMMAIRE**

<b>Préambule</b>	<b>4</b>
<b>Article 1 : Constitution du groupement</b>	<b>5</b>
<b>Article 2 : Objet du groupement</b>	<b>5</b>
<b>Article 3 : Organes du groupement</b>	<b>5</b>
<b>Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur</b>	<b>6</b>
<b>Article 5 : Responsabilité</b>	<b>6</b>
<b>Article 6 : Fin du groupement</b>	<b>6</b>
<b>Article 7 : Règlement des différends entre les parties</b>	<b>7</b>

## **Préambule**

Dans le cadre des travaux d'entretien des ouvrages d'art qu'elles conduisent, la Ville de Strasbourg et l'EMS sont amenées à passer un marché dont l'exécution s'étend sur plusieurs années.

Pour 2016, il s'agit de travaux de mise en peinture anticorrosion de garde-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'art sur les territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg qui doivent être mises en concurrence.

Le groupement de commandes couvrira les prestations du ressort à la fois de L'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg. Il s'inscrit donc dans la logique du groupement de commandes associant les deux collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg qui a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Le Code des marchés publics institué par le Décret no 2006-975 du 1er août 2006, et plus particulièrement son article 8, encadre les dispositions réglementaires du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Ainsi, en vertu de ce dispositif décrit à l'article 8.VII du Code des marchés publics, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie les marchés. Par la suite chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de se référer à cette formule.

## **Article 1 : Constitution du groupement**

Il est constitué entre l'Eurométropole et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code des marchés publics, notamment son article 8.VII, et par la présente convention.

## **Article 2 : Objet du groupement**

Le groupement de commandes constitué sur le fondement de l'article 8.VII 1er alinéa du Code des marchés publics, ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation de marchés publics relatifs à des travaux de mise en peinture anticorrosion de garde-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'art sur les territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg.

Les marchés seront lancés selon la procédure adaptée, conformément aux articles 28, et 53 du code des marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'article 77, il s'agit de marchés à bons de commandes comportant un montant minimum et maximum pour l'EMS et pour la Ville.

La durée des marchés sera de 1 an reconductible 3 fois.

Les lots sont définis avec des montants mini maxi de la façon suivante :

Travaux de mise en peinture anticorrosion de gardes-corps et tous éléments structurels métalliques d'ouvrages d'arts sur les territoires de l'Eurométropole et de la Ville de Strasbourg pendant l'année 2016	Montant Minimum € HT	Montant Maximum € HT
Eurométropole Strasbourg	25 000	400 000
Ville de Strasbourg	2 500	150 000

## **Article 3 : Organes du groupement**

Les membres du groupement, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole, ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux termes de l'article 8.VII dernier alinéa du Code des marchés publics.

En application de ce même article, le comité interne de l'Eurométropole de Strasbourg, agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désigné pour choisir les titulaires des marchés. Elle est composée des membres suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Monsieur Jean-Luc HERZOG	Madame Edith ROZANT
Madame Françoise BEY	Monsieur Patrick KOCH
Monsieur Céleste KREYER	Madame Edith PEIROTES
Madame Chantal CUTAJAR	Monsieur Paul MEYER
Monsieur Eric SCHULTZ	Madame Michèle QUEVA

Le représentant du coordonnateur et président du comité interne est Monsieur Jean-Marie BEUTEL, Vice-président ou son (sa) représentant (e).

#### **Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur**

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et de l'avis d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation...);
- de communiquer, le cas échéant, à la Ville de Strasbourg les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code des marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée la Ville de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution des marchés, et en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

#### **Article 5 : Responsabilité**

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, Eurométropole de Strasbourg, pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

### **Article 6 : Fin du groupement**

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassement excessif du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la procédure de dévolution des marchés.

### **Article 7 : Règlement des différends entre les parties**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

La présente convention a été établie en 3 exemplaires originaux.

Le Président de l'EMS

Le Maire de Strasbourg

Robert HERRMANN

Roland RIES

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Création d'une commission de recours pour les jardins familiaux.**

La ville de Strasbourg compte, à ce jour, 4 839 jardins familiaux dont 2 969 sont gérés directement par la ville et 1 870 par cinq associations strasbourgeoises dans le cadre de baux. Ces derniers détaillent des droits et obligations de chaque partenaire, notamment, de rédiger un règlement d'utilisation des jardins familiaux précisant les conditions d'attribution et de location d'un jardin familial de la ville de Strasbourg.

Créée par délibération du Conseil municipal de la ville de Strasbourg en date du 28 octobre 1929, la commission mixte pour le développement des jardins ouvriers est une ancienne institution qui fut renommée commission des jardins familiaux en juillet 1952.

Sa tâche était ainsi définie « elle peut s'occuper de toutes les questions qui se rapportent à l'aménagement et à l'ordre intérieur des jardins ouvriers et émettre sur ces questions son avis destiné à être soumis à l'administration municipale. Elle doit émettre un avis sur toutes les affaires concernant les jardins ouvriers (familiaux) dont elle est saisie par le conseil municipal ou l'administration municipale, soit par un membre de la dite commission. Elle assume avant tout la tâche de seconder l'administration municipale avec le concours des sociétés qui y sont représentées, dans ses soins visant à ce que les jardins ouvriers (familiaux) soient aménagés d'une manière pratique et uniforme, bien et régulièrement entretenus et transformés d'une manière homogène au point de vue esthétique ».

Le contexte des jardins familiaux ayant évolué ces dernières années, ainsi que les relations entre ville de Strasbourg, propriétaire des terrains et des équipements, associations et locataires, le rôle et les missions de cette commission se doivent d'être étendus afin de donner la possibilité :

- à tout locataire ou candidat strasbourgeois, et ce quel que soit le gestionnaire, de saisir la commission pour tout différend l'opposant à une association gestionnaire de jardins ou au département jardins familiaux de la ville de Strasbourg,
- de se saisir de tout dossier transversal ou particulier relatif aux jardins familiaux quel que soit le gestionnaire.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil  
sur proposition de la commission plénière  
après en avoir délibéré*

*approuve*

*l'extension des missions et prérogatives de la commission consultative des jardins familiaux,*

*la possibilité d'être saisi par tout Strasbourgeois au titre des jardins familiaux ou de se saisir de tout dossier y relatif,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à rédiger, soumettre et faire adopter par les membres de la commission consultative des jardins familiaux, le règlement de cette dernière.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## **REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES JARDINS FAMILIAUX**

Créée par délibération du Conseil municipal de la ville de Strasbourg en date du 28 octobre 1929, la commission mixte pour le développement des jardins ouvriers fut renommée commission des jardins familiaux en juillet 1952.

Sa tâche a été ainsi définie « elle peut s'occuper de toutes les questions qui se rapportent à l'aménagement et à l'ordre intérieur des jardins ouvriers et émettre sur ces questions son avis destiné à être soumis à l'Administration municipale. Elle doit émettre son avis sur toutes les affaires concernant les jardins ouvriers (familiaux) dont elle est saisie par le conseil municipal ou l'Administration municipale, soit par un membre de la dite commission. Elle assume avant tout la tâche de seconder l'Administration municipale avec le concours des sociétés qui y sont représentées, dans ses soins visant à ce que les jardins ouvriers (familiaux) seront aménagés d'une manière pratique et uniforme, bien et régulièrement entretenus et transformés d'une manière homogène au point de vue esthétique ».

Par délibération du Conseil municipal du 21 mars 2016, ses missions et ses prérogatives ont été étendues afin de rendre possible :

- la saisine de la commission par tout locataire ou candidat jardinier strasbourgeois au titre des différends l'opposant à une association gestionnaire de jardins ou au département jardins familiaux de la ville de Strasbourg ;
- ainsi que la saisine de tout dossier transversal ou particulier relatif aux jardins familiaux quelque soit le gestionnaire.

Le président soumet aux membres de la commission le règlement ci dessous :

### **Art 1.Organisation**

La commission consultative des jardins familiaux est composée d'élus de la ville de Strasbourg. Des représentants des associations de jardins y sont associés ainsi que le service des jardins familiaux de la ville de Strasbourg.

Elle désigne, en son sein, trois élus dont le président de la commission qui pourront se réunir, en commission restreinte, sur invitation du président, pour débattre de tout litige qui pourrait être porté devant ladite commission.

### **Art 2. Réunions**

Elle se réunit, en commission plénière, à minima, une fois par an, au plus tard le 15 septembre de chaque année pour délibérer sur les montants des charges et loyers fermages applicables à tous les jardins familiaux de la Ville quelque soit leur gestionnaire ;

Son président peut la réunir, en commission plénière ou restreinte, en tant que de besoin, sur demande de tout membre qui la compose, des services de la Ville ou d'un président ou représentant d'une association de jardins familiaux pour tout dossier relatif aux jardins familiaux.

Elle a son siège et se réunit à la Mairie de la ville de Strasbourg. Toute demande de réunion avec ordre du jour doit être adressée, par écrit, au Président ou aux membres de la commission au minimum un mois avant ladite réunion

L'organisation matérielle et le compte rendu des ces réunions sont assurés par le département des jardins familiaux de la Ville de Strasbourg. Le compte rendu signé par le président est diffusé aux membres de la commission

Les procès-verbaux des réunions sont considérés comme des documents de travail à l'usage exclusif des membres de la commission. Ils ont un caractère confidentiel et ne sont pas communicables.

### **Art 3. Missions/ prérogatives**

Elle est garante de la totalité et de la transparence des informations données à tout candidat à la location d'un jardin familial, des informations et renseignements ainsi que des documents qui s'y rattachent ainsi que de la transparence des conditions de location de tout jardin familial quelque soit le gestionnaire ; conditions énumérées dans un règlement remis par le gestionnaire lors de la signature du contrat de location.

Ainsi, elle peut être saisie par tout candidat ou locataire qui aurait intérêt à porter devant la commission tout différent relatif à son contrat et peut se saisir et débattre de tout dossier transversal ou particulier ayant un rapport avec les jardins familiaux. Elle peut à ce titre inviter toute personne qu'elle juge nécessaire d'entendre.

Elle peut demander l'organisation d'une visite de jardins familiaux quelque soit le gestionnaire

En cas de dysfonctionnement dans la gestion des jardins familiaux, quelque soit le gestionnaire, la commission est habilitée à rédiger un rapport circonstancié qui pourra être soumis à Monsieur le Maire.

### **Art 4. Décisions**

Pour statuer, la commission doit se voir remettre, quelque soit le gestionnaire, les pièces du dossier pour infirmer, confirmer ou suspendre la décision du gestionnaire La commission est en droit de demander au gestionnaire toute pièce nécessaire et suffisante pour statuer ; pièces qui devraient lui être communiquées sous un mois à réception de la demande écrite de la commission par le gestionnaire.

La décision prise par la commission en plénière ou restreinte et actée dans un compte rendu signé par le Président, s'applique au gestionnaire concerné.

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Reconduction d'une subvention à Haies vives d'Alsace pour la création d'un espace végétal démonstratif et ludique dans le Parc naturel urbain de Strasbourg.**

Par délibération du lundi 21 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le projet de l'association Haies Vives d'Alsace pour la création d'un espace végétal démonstratif et ludique dans le Parc naturel urbain de Strasbourg, encadré par une convention de mise à disposition d'un espace public et une convention pluriannuelle d'objectif pour 4 ans signées le 5 octobre 2015.

Ce projet s'inscrit dans l'orientation du programme d'actions 2013/2016 du Parc naturel urbain, qui consiste à valoriser les pôles patrimoniaux naturels, historiques et paysagers du territoire. La valeur ajoutée du PNU sur ces travaux est leur réalisation de manière participative, avec les habitants et acteurs locaux. Ce projet se situe le long du sentier du Muhlbach, à la frange du quartier de Koenigshoffen, au droit de la rue Jean Mentelin.

Les dix chantiers participatifs mis en place par l'association Haies Vives d'Alsace ont rencontré leur public, puisqu'ils ont accueillis 107 participants en 2015 en collaboration avec plusieurs structures locales. Ils se poursuivent avec toujours plus de succès en 2016.

Ce projet représente un investissement prévisionnel maximal de l'association de 48 000 € entre 2015 et 2018 (12 000 €/an).

La première phase de création a déjà fait l'objet d'une première subvention de 12 000 € en 2015. La présente délibération vise à autoriser la reconduction du versement d'une subvention de 12 000 € pour l'année 2016, conformément à la convention pluriannuelle d'objectif signée en octobre 2015.

La deuxième phase de ce projet sur 2017 et 2018 servira à consolider les installations dans le temps compte tenu des intempéries, des dégradations normales, du vandalisme et des compléments à apporter. Un accompagnement régulier des services de la Ville (mission PNU, Espaces verts et de nature, Ingénierie et conception espaces publics) est prévu avec un Comité de suivi qui déterminera notamment, à partir du quatrième trimestre 2016, les bases des subventions des années 2017 et 2018 plafonnées à 12 000 € par an, qui seront présentées à nouveau au Conseil municipal.

Pour mémoire, les actions d'accompagnement de la ville de Strasbourg à ce projet (préparation des sols et fourniture éventuelle de mobilier urbain) ont également

été approuvées par délibération du 21 septembre 2015 pour un montant global en investissement de 18 500 € TTC, sur les années 2015 à 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré*

*approuve*

- *la poursuite du partenariat entre la ville de Strasbourg et l'association « Haies vives d'Alsace » dans le cadre du Parc naturel urbain de Strasbourg et du projet d' « Espace végétal démonstratif et ludique », encadré par la convention de mise à disposition de l'espace public et par la convention pluriannuelle d'objectif 2015-2018 ;*
- *la reconduction de l'attribution d'une subvention de 12 000 € pour l'année 2016, conformément à la convention pluriannuelle d'objectif 2015-2018 ;*

*décide*

- *l'imputation de la subvention à Haies vives d'Alsace d'un montant de 12 000 €, sur le budget d'investissement de l'exercice 2016 (AP0192 – Programme 1121 – imputation 831 – 20421 – Projets urbains AD07), disponible lors du vote de la présente délibération ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention financière correspondante et tous actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Adhésion à l'Association LUCI.**

Dans le cadre du plan lumière, la ville de Strasbourg souhaite adhérer à l'association internationale LUCI, acronyme de Light Urban Community International.

L'association LUCI fédère à travers le monde 48 villes et capitales afin de répondre de manière homogène aux problématiques techniques, écologiques et stratégiques liées à la conception et à la gestion des éclairages et mises en valeur des villes.

Cette association a pour objectif de favoriser le développement et la diffusion de bonnes pratiques en éclairage basées sur la valorisation des espaces urbains et naturels, l'amélioration de la qualité de vie des habitants et la réduction à la fois des consommations d'énergie et des nuisances lumineuses sur l'environnement et la biodiversité.

L'adhésion à cette association est l'occasion de bénéficier d'opportunités d'échanges et d'accéder à un réseau privilégié d'informations que la Direction des espaces publics et naturels aura à mettre à profit pour ses aménagements lumière. Par le biais de LUCI, la ville de Strasbourg a déjà été récompensée en 2014 en remportant le 3<sup>ème</sup> prix pour la mise en lumière des façades de la place du Château.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 3 110 €. Il est proposé que la Ville adhère à cette association à compter du 1er janvier 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*l'adhésion au titre de l'année 2016 de la ville de Strasbourg à l'association LUCI avec reconduction tacite annuelle pour un montant annuel de 3 110 €,*

*décide*

*l'imputation des crédits nécessaires, soit 3 110 €, au budget 2016 fonction 020 nature 6281 CRB LO01A existant,*

*autorise*

*l'adhésion à LUCI moyennant le paiement d'une cotisation annuelle de 3 110 €.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Subvention de la Ville au Ministère de la Défense pour la réalisation du projet de mise en lumière du Palais du Gouverneur.**

L'Etat – Ministère de la Défense, a initié le projet de mise en lumière du palais du gouverneur militaire de Strasbourg donnant sur la place Broglie.

Ce projet présente un intérêt pour la ville de Strasbourg, car il s'inscrit pleinement dans la stratégie du plan lumière (illuminations des berges de l'Ill, de la place du Château, de la Cathédrale, ...), dont le but est de contribuer au rayonnement de la ville à travers la promotion de son riche patrimoine architectural.

C'est pourquoi la ville de Strasbourg entend soutenir ce projet et apporte une subvention de 15 000 €.

La Ville assurera la maintenance dans le cadre du dispositif général de surveillance des monuments historiques de la Ville.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*le projet de convention portant sur l'illumination du palais du gouverneur militaire entre la ville de Strasbourg et l'Etat, Ministère de la Défense, portant sur la réalisation du projet de mise en lumière du palais du gouverneur militaire, en vue d'un versement d'une subvention de 15 000€,*

*décide*

*l'imputation de la dépense sur le budget 2015 de la Ville de Strasbourg – fonction 824, nature 2315, programme 911, 2010 AP0148 – CRB PE10,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention conclue avec le Ministère de la Défense s'y rapportant.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

# CONVENTION

## PORTANT SUR L'ILLUMINATION DU PALAIS DU GOUVERNEUR MILITAIRE DE STRASBOURG

Entre :

La Ville de Strasbourg représentée par son Maire en exercice, Roland RIES, habilité à agir en vertu de la délibération du conseil municipal du 22 juin 2015

et

L'Etat-Ministère de la défense représenté par :

L'ingénieur en chef de 1<sup>ère</sup> classe,  
service d'infrastructure de Metz.

Directeur de l'établissement du

### PREAMBULE

L'Etat est propriétaire d'un immeuble dénommé « hôtel du gouverneur militaire de, Strasbourg », situé rue Brulée à Strasbourg. Cet édifice est partiellement classé monument historique depuis le 1<sup>er</sup> avril 1921. Dans le cadre de la politique « plan lumière » de la ville de Strasbourg, il est envisagé de mettre en valeur ce bâtiment par une mise en lumière nocturne.

Le Ministère de la défense est utilisateur de « l'hôtel du gouverneur militaire de Strasbourg ». Le service d'infrastructure de la défense en assure l'entretien, la conservation.

### Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention détaille les rôles et les obligations de chaque acteur dans le cadre de l'illumination des façades de « l'hôtel du gouverneur militaire de Strasbourg ».

Le Ministère de la défense représenté par le service d'infrastructure de la défense est le maître d'ouvrage des travaux dont l'objet est la mise en lumière de « l'hôtel du gouverneur militaire de Strasbourg ». A l'issue de la réception des travaux, l'Etat, ministère de la Défense, devient propriétaire des installations d'illumination, objets de la présente convention.

La Ville de Strasbourg prend à sa charge une partie du financement des dépenses et la maintenance de l'installation de mise en lumière.

La société « Électricité de Strasbourg » fait réaliser gracieusement les travaux d'illumination de « l'hôtel du gouverneur militaire de Strasbourg ». Électricité de Strasbourg assure les missions de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de l'Etat, ministère de la Défense.

## **Article 2 : FINANCEMENT ET REALISATION DES TRAVAUX**

La Ville de Strasbourg s'engage à financer le projet à hauteur de 15 000 € versés sur le fonds de concours suivant du ministère de la défense : code 70.1.2.128 « Participations diverses aux dépenses d'infrastructure et de dépollution ». Ce versement sera initié par l'émission d'un titre de perception par l'établissement du service d'infrastructure de la défense (ESID) de METZ au vu de la décision de réception des travaux de mise en lumière du palais du gouverneur.

A l'issue des travaux, la commune de Strasbourg et l'ESID de Metz procéderont à la réception des travaux.

## **Article 3 : CALENDRIER DE TRAVAUX**

Les travaux seront exécutés dans un délai maximal de 2 ans suivant la signature de la convention.

## **Article 4 : CONTREPARTIE**

### ***4.1 Maintenance***

Le maintien en condition du dispositif de mise en lumière de la façade du palais du gouverneur militaire de Strasbourg sera assuré par la Ville de Strasbourg, dans le cadre du dispositif de surveillance et d'entretien mis en place sur les autres monuments de la ville, pendant toute la durée de fonctionnement. L'état, Ministère de la Défense, autorise les agents de la Ville de Strasbourg et les entreprises missionnées par la Ville à intervenir sur les installations d'illuminations objet de la présente convention sous réserve de respecter les conditions d'accès associées au palais du gouverneur.

### ***4.2 Utilisation du dispositif d'éclairage***

Le dispositif d'éclairage installé sur les façades du palais du gouverneur est intégré aux installations du bâtiment occupé par le ministère de la défense qui dispose d'une totale autonomie concernant la mise en lumière.

La dépose définitive des équipements sera à la charge de l'Etat, ministère de la Défense, propriétaire des installations.

### ***4.3 Consommation électrique***

La consommation électrique générée par la mise en lumière est à la charge de l'état, ministère de la Défense.

### ***4.4 Contrôles électriques***

L'Etat, ministère de la Défense, s'engage à réaliser un contrôle électrique périodique des installations de la présente convention et à communiquer à la Ville de Strasbourg dans un délai de 2 mois toutes les non conformités décelées par l'organisme de contrôle agréé.

### ***4.5 Affichage***

La Ville de Strasbourg apposera un panneau de chantier faisant état de son partenariat pendant toute la durée des travaux. Ce panneau sera retiré à l'issue du chantier.

#### ***4.6 Communication***

La signature de la présente convention, ainsi que la réalisation et la réception de travaux pourront faire l'objet de communications écrites :

- A la diligence de l'autorité militaire dans les supports de communication de la défense ;
- A la diligence de l'entreprise, dans ses plaquettes publicitaires et la liste de ses références professionnelles ;
- A la diligence de la Ville de Strasbourg dans leurs supports de communication.

#### ***4.7 Reproductions, droits photographiques, prise de vue***

La Ville de Strasbourg est autorisée à réaliser ou faire réaliser des photographies et des vidéogrammes de l'immeuble, avant, pendant et à l'achèvement des travaux et à les utiliser librement pour sa communication.

### **Article 5 : DUREE**

La présente convention entre l'Etat, ministère de la défense et la Ville de Strasbourg entre en vigueur à compter de sa signature et est renouvelable tous les ans par tacite reconduction. Elle prendra fin de plein droit lors de la cessation définitive de l'opération d'illumination.

### **Article 6 : RESILIATION**

Chacune des parties peut décider de résilier la présente convention après l'écoulement d'un délai d'un an à compter de la date de réception des travaux, par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

La convention est caduque si la décision de réception des travaux n'est pas intervenue dans un délai maximal de deux ans après la signature de la convention.

En cas de différends relatifs à l'interprétation, à la validité ou à l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de les régler à l'amiable dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la notification du litige.

A défaut de parvenir à un accord amiable du différend dans le délai prescrit, chacune des parties peut résilier de plein droit la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Article 7: TRIBUNAL COMPETENT**

Le tribunal compétent pour régler les litiges éventuels entre les parties à la convention est le tribunal administratif de Strasbourg.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux, une pour chacun des signataires.

Fait à Strasbourg, le

Pour l'Etat-Ministère  
de la Défense  
*Lu et approuvé*

Pour la Ville de Strasbourg

Roland RIES  
Maire

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Attribution de subventions au titre de la Fête de l'Europe.**

Chaque année, Strasbourg organise au mois de mai la Fête de l'Europe qui, à l'occasion de la Journée de l'Europe, témoigne de l'engagement fort des Strasbourgeois en faveur de la construction européenne autour des valeurs fondamentales telles que la paix, la démocratie, les droits de l'Homme ou encore la diversité culturelle.

Cette année, les questions d'éducation à la citoyenneté sont au cœur du programme élaboré en partenariat avec les institutions européennes et les associations strasbourgeoises. Une attention toute particulière est portée au jeune public. Le « European Youth Event » (EYE) qui réunira près de 8 000 jeunes Européens les 20 et 21 mai 2016 à Strasbourg à l'initiative du Parlement européen et du Forum européen de la Jeunesse, constitue bien sûr un des événements phares de la Fête de l'Europe confirmant ainsi l'attractivité de Strasbourg comme lieu de rencontre de la jeunesse européenne.

L'ensemble des subventions proposées ci-dessous participe à l'effort que la collectivité entreprend tout au long de l'année afin de renforcer la visibilité de l'engagement européen de Strasbourg auprès de ses habitants, notamment dans le cadre des présidences tournantes du comité des ministres du Conseil de l'Europe et du Conseil de l'Union européenne.

#### **Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE) 4 500 €**

Le Centre d'information sur les institutions européennes proposera aux écoles primaires de l'Eurométropole de découvrir l'Europe de manière ludique tous les lundis du mois de mai au Lieu d'Europe. Les élèves découvriront à travers un parcours composé de plusieurs ateliers, spécialement créés pour l'occasion, différents aspects de l'Europe : ses pays membres, son histoire, ses valeurs. D'une durée de deux heures, cette activité à la fois informative, ludique et participative sera encadrée par l'équipe du CIIE et les bénévoles du Club Europe. Chaque élève recevra à son arrivée un livret du « petit européen ». Ils achèveront leur parcours par un atelier final où ils pourront restituer ce qu'ils auront appris précédemment et faire appel à leur créativité en alimentant un « arbre à mots » qui sera installé dans le parc du Lieu d'Europe.

#### **Unir l'Europe 3 000 €**

Unir l'Europe lancera à l'occasion de la Fête de l'Europe son 5<sup>ème</sup> Itinéraire citoyen européen qui aura pour thème cette année « Le modèle culturel, fondement de notre société

commune ». En 2016, le parcours s'effectuera via la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal et poursuivra le travail engagé par l'association en 2012, visant à former un réseau de citoyens à travers l'Europe toute entière. Le Lieu d'Europe accueillera également en mai 2016 un Forum sur la citoyenneté européenne en visioconférence avec les partenaires d'Unir l'Europe mis en réseau grâce aux quatre éditions précédentes.

**Association migration solidarité et échanges pour le développement 2 500 € (AMSED)**

L'Association migration solidarité et échanges pour le développement (AMSED) proposera tout au long du mois de mai diverses actions de sensibilisation à destination des Strasbourgeois-es en faveur d'un monde plus pacifique et des politiques européennes plus inclusives. Fidèle à son engagement, l'AMSED privilégiera dans ce cadre le dialogue avec les jeunes issus de différents quartiers de la ville à travers une programmation qui mêlera des moments conviviaux, des échanges sur la lutte contre le chômage des jeunes, la mobilisation d'une bibliothèque vivante contre les discours de haine et un spectacle de musiques issues de différentes cultures européennes.

Ces actions sont menées en partenariat avec l'association La Maison des Potes, les centres socioculturels de la Cité de l'Ill et de Cronembourg, ainsi que le Foyer des étudiants catholiques.

**Association des membres de l'ordre des palmes académiques (AMOPA) 2 000 €**

L'Association des membres de l'ordre des palmes académiques organise une nouvelle édition de son traditionnel concours de rédaction « Nous l'Europe ». Il s'adresse aux élèves des collèges et des lycées dans différents pays de l'Union européenne ainsi qu'aux enfants des classes de CM1 et CM2 en Alsace. Organisé en partenariat avec le Centre d'information sur les institutions européennes, il vise à sensibiliser les jeunes à la citoyenneté européenne mais aussi à mettre en évidence le rôle particulier de Strasbourg dans la construction européenne.

Les lauréats du concours seront invités à un séjour de trois jours à Strasbourg en mai pendant la « Fête de l'Europe ». Le programme d'accueil prévoit notamment la visite des institutions européennes et du Lieu d'Europe.

**Erasmus Student Network- Strasbourg (ESN) 3 000 €**

L'association d'étudiants « Erasmus Student Network – Strasbourg » fait partie d'un réseau européen regroupant plus de 13 000 étudiants-es dans 37 pays désireux de promouvoir la mobilité, la diversité culturelle comme facteur d'enrichissement, ainsi qu'une identité européenne ouverte.

A l'occasion de la Fête de l'Europe, ESN Strasbourg réalisera différentes activités pour promouvoir la mobilité des jeunes en Europe et mettre en valeur leurs spécificités culturelles. Son programme d'activités prévoit notamment des projections de films en partenariat avec le cinéma « L'Odyssée », une rencontre avec trois autres sections ESN en France, en Allemagne et en Suisse, une conférence/débat sur les migrations en Europe,

ainsi qu'une soirée « Erasmus a des talents » et un pique-nique au Jardin des Deux Rives ouverts au grand public.

### **Passages**

**3 000 €**

Dans le cadre du « European Youth Event » (EYE), Passages organise le 20 mai 2016 sur une place du centre-ville en partenariat étroit avec l'association ARIANA et la ville de Strasbourg un événement culturel intitulé « Mix'Art - Mix'Europe ».

Ce spectacle inédit, parrainé par le grand graffeur newyorkais « Seen », proposera au public des performances artistiques qui mêleront musique et graffiti. Des artistes locaux, européens et internationaux sont invités à se produire ensemble sur scène pour fusionner leurs expériences graphiques et musicales de styles différents. Ils s'inspireront pour cela des grands thèmes que les jeunes Européens discuteront durant leurs travaux et offriront un moment de partage autour de la diversité culturelle en tant que facteur d'unité et d'universalité.

### **Ephémère**

**3 000 €**

Dans le cadre de la démarche entreprise par la ville de Strasbourg de diffusion à l'échelle locale du Mouvement contre le discours de haine du Conseil de l'Europe, l'association strasbourgeoise Ephémère organisera le 22 Mai 2016 au Lieu d'Europe un événement musical citoyen et festif.

L'événement permettra de sensibiliser la jeunesse européenne aux dangers que représentent les discours racistes, islamophobes, antisémites, fondés sur l'identité de genre ou incitant à la radicalisation et de partager des messages positifs de respect et de tolérance. Ce projet propose une programmation artistique centrée sur le courant musical « house » qui s'identifie aux valeurs portées par la campagne contre la haine.

### **Quinz'Art**

**1 000 €**

L'association Quinz'Art est une association strasbourgeoise qui favorise les rencontres franco-allemandes entre artistes de part et d'autre du Rhin par le biais d'expositions binationales. Désireuse de favoriser les contacts entre les nombreux peintres et sculpteurs qui vivent à Strasbourg et dans l'Ortenaukreis et d'inciter leurs publics à franchir la frontière, l'association a déjà organisé plusieurs expositions à Strasbourg (salle du Bon Pasteur), à Kehl et à Griesheim en Allemagne.

Pour la Fête de l'Europe 2016, Quinz'Art propose une exposition au Lieu d'Europe qui a pour thème les voyages et les rencontres. La mobilité est une des priorités de l'Europe qui devient ainsi un espace de rencontres et d'échanges. L'Europe est également terre d'accueil pour de nombreux immigrés et réfugiés. Les trois artistes choisis pour cette exposition, à savoir Angelika Nain, Stephan Faust et Luc Demissy, se sont confrontés à ces thèmes et témoignent dans leur travail des idées, questionnements et sentiments que ceux-ci leurs inspirent.

Cette exposition s'intégrera dans un événement franco-allemand organisé en partenariat avec le Goethe Institut, incluant une conférence sur le couple franco-allemand et des manifestations festives (concert, contes, dégustations) ayant pour but de promouvoir l'amitié franco-allemande.

**Les Jeunes européens - Strasbourg**

**4 000 €**

Les Jeunes Européens- Strasbourg organiseront au mois de mai une simulation des travaux du Parlement européen à destination des jeunes de 16 à 30 ans vivant à Strasbourg et sur le territoire de l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau.

Ce projet d'éducation à la citoyenneté européenne, permettra à 400 jeunes citoyens de tous horizons de partir à la découverte du Parlement européen et de son fonctionnement pendant deux jours, les 14 et 15 mai 2016.

Les participants-es seront regroupés en commissions thématiques le 14 mai et se réuniront en session plénière dans l'hémicycle du Parlement européen le 15 mai. Cet événement vise à rapprocher les jeunes citoyens strasbourgeois des institutions européennes localisées à Strasbourg et à mettre en valeur le rôle déterminant de Strasbourg, capitale parlementaire de l'Union européenne.

**Ecole élémentaire du Neufeld**

**2 300 €**

Les écoles primaires du Stockfeld et du Neufeld correspondent cette année avec des enfants de l'école de Calagonone (commune de Dorgali) en Sardaigne (Italie) ainsi qu'avec une quinzaine d'artistes locaux pour monter un projet commun sur le thème du voyage, de l'île et de la connaissance de l'autre. Pendant l'année scolaire, les enfants strasbourgeois et sardes ont travaillé à distance pour faire des créations d'art visuel (passeports, tapis, costumes...). Du 20 au 26 mai, une exposition recréant une île et ses habitants sera présentée dans la salle de la Bourse de Strasbourg. Le 23 mai, une rencontre des enfants sardes et strasbourgeois aura lieu au Lieu d'Europe autour d'objets réalisés par les élèves et les artistes sardes. Une chasse au trésor sera organisée par le Centre d'information sur les institutions européennes et l'école européenne sera conviée à partager ces moments de découverte et d'échanges autour de différentes cultures.

**APCAM**

**1 000 €**

L'Association pour la création et l'animation musicale organise, en partenariat avec les élèves du collège Foch, un programme de chants d'Europe. Les enfants apprendront différents chants populaires qu'ils présenteront en public, accompagnés de musiciens.

**Club de la presse Strasbourg**

**900 €**

Le Club de la presse Strasbourg réalisera à l'occasion de la « Fête de l'Europe » une exposition des photographes Guillaume Chauvin et Eric Vazzoler sur la région de Donbass en Ukraine dont la population est encore aujourd'hui, un an après la signature de l'accord de Minsk II, aux prises avec le conflit armé qui se déroule à sa frontière avec la Russie. Le vernissage de cette exposition donnera lieu à une conférence publique sur la politique européenne face à cette crise qui s'enlise.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *le versement d'une subvention de 4 500 € au Centre d'information sur les institutions européennes*
- *le versement d'une subvention de 3 000 € à Unir l'Europe*
- *le versement d'une subvention de 2 500 € à l'AMSED*
- *le versement d'une subvention de 2 000 € à l'AMOPA*
- *le versement d'une subvention de 3 000 € à ESN*
- *le versement d'une subvention de 3 000 € à Passages*
- *le versement d'une subvention de 3 000 € à Ephémère*
- *le versement d'une subvention de 1 000 € à Quinz'Art*
- *le versement d'une subvention de 4 000 € aux jeunes européens – Strasbourg*
- *le versement d'une subvention de 2 300 € à l'école élémentaire du Neufeld*
- *le versement d'une subvention de 1 000 € à l'APCAM*
- *le versement d'une subvention de 900 € au Club de la Presse*

*décide*

*d'imputer la dépense de 30 200 € du pôle Europe sur les crédits ouverts sous la fonction 041 nature 6574, programme 8051, activité AD06B dont le montant disponible avant le présent conseil est de 211 700 €*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.*

**Adopté le 25 avril 2016**  
**par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après**  
**transmission au Contrôle de**  
**Légalité préfectoral Le 27 avril 2016**  
**et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

**Attribution de subventions au titre de la « Fête de l'Europe »  
Conseil Municipal du 25 avril 2016**

<b>Dénomination de l'association</b>	<b>Nature de la sollicitation</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Montant octroyé</b>	<b>Montant alloué pour l'année n-1</b>
CIIE	Animations ludiques et pédagogiques sur l'Europe	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Unir l'Europe	5 <sup>ème</sup> Itinéraire citoyen et visioconférence au Lieu d'Europe	7 500 €	3 000 €	3 000 €
AMSED	Animations de sensibilisation des Strasbourgeois pour un monde plus pacifique et des politiques européennes plus inclusives	2 500 €	2 500 €	2 500 €
AMOPA	Organisation du concours « Nous l'Europe	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Erasmus Student Network-Strasbourg (ESN)	Animations ludiques et pédagogiques à destination des étudiants français et internationaux	3 500 €	3 000 €	1 000 €
Passages	Organisation d'une soirée de performances entre artistes de street art européens et des musiciens classique et rock le 20 mai 2016	3 000 €	3 000 €	-
Ephémère	Organisation d'un évènement festif et citoyen dans le cadre de la diffusion locale de la Campagne contre le discours de haine du Conseil de l'Europe	4 000 €	3 000 €	3 000 €
Quinz' Art	Exposition d'artistes allemands et français au Lieu d'Europe du 29 avril au 19 mai 2016	1 200 €	1 000 €	-
Les Jeunes Européens Strasbourg	Organisation d'une simulation de Parlement européen à destination des jeunes de 16 à 30 ans, les 14 et 15 mai 2016 au Parlement européen	4 000 €	4 000 €	500 €
Ecole élémentaire du Neufeld	Organisation d'une exposition « Largons les amarres » au Lieu d'Europe du 20 au 26 mai 2016	3 300 €	2 300 €	-
APCAM	Organisation d'un concert avec les élèves du collège Foch	5 500 €	1 000 €	-
Club de la presse			900 €	-

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Attribution de subventions au titre des relations européennes et internationales.**

Cette délibération porte sur le soutien de la Ville aux associations strasbourgeoises qui œuvrent en faveur du rayonnement européen et international de Strasbourg. D'un montant total de 31 350 €, ces subventions visent à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne de la démocratie et des droits de l'Homme.

#### **Pôle coopération décentralisée et jumelages**

##### **Association Alsace Etats-Unis**

**10 000 €**

L'Association Alsace Etats-Unis, dont l'objet est de favoriser les échanges et les liens d'amitié entre les deux pays, assure le rôle de comité de jumelage Strasbourg/Boston, en lien avec les deux villes et la Boston Strasbourg Sister City Association (BSSCA) à Boston.

L'association s'engage ainsi à concourir, en lien avec la Ville, à la réalisation des objectifs suivants : animation du jumelage Strasbourg/Boston, impulsion et coordination des actions et projets, soutien et accompagnement des acteurs locaux strasbourgeois dans la mise en œuvre d'échanges entre les deux villes, promotion du jumelage auprès du public strasbourgeois.

De manière opérationnelle, l'association s'engage à assurer notamment l'organisation de l'échange de jeunes ayant lieu chaque été, alternativement à Strasbourg et à Boston, mais également à apporter son soutien aux échanges culturels et artistiques, aux échanges scolaires et universitaires, ainsi qu'à tout autre type d'échange s'inscrivant dans le cadre du jumelage entre les deux villes.

Afin de lui permettre de mener à bien cette mission, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention annuelle de 10 000 € qui permettra de financer un certain nombre de projets menés dans le cadre du jumelage.

##### **Orchestre universitaire de Strasbourg**

**1 350 €**

L'Orchestre universitaire de Strasbourg est un orchestre amateur constitué d'étudiants, de membres du personnel, d'enseignants de l'Université de Strasbourg. Cet orchestre très

dynamique et développe régulièrement des coopérations avec des partenaires étrangers, plus particulièrement avec l'Allemagne. La jeune cheffe d'orchestre allemande Corinna Niemeyer, directrice artistique de l'Orchestre Universitaire de Strasbourg débute une carrière internationale.

Le prochain projet à vocation internationale de l'Orchestre universitaire de Strasbourg mènera ses musiciens strasbourgeois à Prague, Leipzig, Dresde et Stuttgart. Du 4 au 16 juin 2016, une quarantaine de musiciens de l'Orchestre universitaire de Strasbourg se rendront dans les villes allemandes jumelées : Dresde et Stuttgart. Ils répèteront avec des orchestres locaux et présenteront leur travail au public lors des concerts du 8 juin à Dresde et le 12 juin à Stuttgart.

Le projet va donc au-delà du concept de tournée, il initie une vraie rencontre avec les acteurs locaux des villes jumelées de Strasbourg qui pourront grâce à cette initiative échanger sur et par leur pratique amateur d'un instrument de musique dans une dynamique collective et interculturelle.

## **Pôle Europe**

### **European Association for Local Democracy (ALDA)**

**10 000 €**

L'European Association for Local Democracy (ALDA) organise un projet concret d'éducation à la citoyenneté européenne qui contribuera au rayonnement de Strasbourg au-delà des frontières de l'Union européenne. Dans le cadre de ce projet, la participation citoyenne et la promotion des valeurs européennes seront encouragées à travers différentes activités menées à Strasbourg et dans trois villes géorgiennes, Kutaisi, Zougdidid et Batoumi : organisation d'ateliers de sensibilisation à l'Europe, de débats publics lors de la semaine dédiée à l'Europe, organisation d'expositions sur les institutions européennes, d'ateliers et de séminaires, sensibilisation au programme Erasmus + de la Commission Européenne. Au total, grâce à ce programme, l'ALDA se donne pour objectif de sensibiliser 300 jeunes à l'Europe et aux institutions européennes dans les quatre villes du projet.

A Strasbourg, une visite d'études à la Cour Européenne des droits de l'Homme, au Conseil de l'Europe et au Parlement Européen sera programmée en Novembre 2016 avec le soutien de la municipalité partenaire de Kutaisi, membre du Club de Strasbourg. Dans ce cadre, une rencontre entre des étudiants de l'Université de Strasbourg et de Kutaisi sera programmée pour encourager le dialogue sur les questions européennes entre les jeunes Strasbourgeois et les jeunes Géorgiens, en parallèle du Forum Mondial de la Démocratie.

### **MAG Jeunes LGBT**

**10 000 €**

MAG Jeunes LGBT est un mouvement d'affirmation des jeunes lesbiennes, gais, bi et trans âgés de 15 à 26 ans qui œuvre en faveur de la lutte contre toute forme de discrimination fondée sur l'orientation sexuelle et intervient auprès des jeunes en quête d'écoute et d'information sur leurs droits.

Avec le soutien du Conseil de l'Europe et en partenariat avec le réseau « International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Queer Youth and Student Organisation (IGLYO) », MAG Jeunes LGBT organisera du 6 au 11 juin 2016 une conférence européenne intitulée « Be the change » à laquelle sont attendues de nombreuses organisations de jeunesse LGBT en provenance d'une vingtaine de pays membres du Conseil de l'Europe. L'objectif est le partage d'expériences en matière d'éducation à la non-discrimination et la formulation de propositions concrètes pour lutter contre les phénomènes d'isolement et de harcèlement des jeunes en raison de leur orientation sexuelle. La conférence se donne par ailleurs pour objectif de renforcer l'identité européenne des organisations de jeunesse LGBT et à encourager leur travail en réseau sur la durée.

Ce projet doit permettre de valoriser durablement Strasbourg au niveau européen sur cette thématique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*Pour le Pôle coopération décentralisée et jumelages :*

- *le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Alsace Etats-Unis,*
- *le versement d'une subvention de 1 350 € à l'Orchestre universitaire de Strasbourg ;*

*Pour le Pôle Europe*

- *le versement d'une subvention de 10 000 € à l'ALDA,*
- *le versement d'une subvention de 10 000 € à MAG jeunes LGBT :*

*décide*

- *d'imputer la dépense de 11 350 € du pôle coopération décentralisée, solidarité internationale et jumelages sur les crédits ouverts sous la fonction 041, nature 6574, programme 8054, activité AD06D dont le disponible avant le présent conseil est de 45 000 €,*
- *d'imputer la dépense de 20 000 € du pôle Europe sur les crédits ouverts sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B dont le disponible avant le présent conseil est de 211 700 €.*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

**Attribution de subventions dans le cadre des relations européennes et internationales  
Conseil Municipal du 25 avril 2016**

<b>Dénomination de l'association</b>	<b>Nature de la sollicitation</b>	<b>Montant sollicité</b>	<b>Montant octroyé</b>	<b>Montant alloué pour l'année n-1</b>
Association Alsace Etats-Unis	Demande de subvention annuelle de fonctionnement	10 000 €	10 000 €	-
Orchestre universitaire de Strasbourg	Concerts dans les villes jumelles de Dresde et de Stuttgart en juin 2016	1 350 €	1 350 €	-
ALDA	Echanges entre des étudiants-es de l'Université de Strasbourg et de Kutaisi (Géorgie) programmés en 2016 pour encourager le dialogue sur les questions européennes	10 000 €	10 000 €	-
MAG jeunes LGBT	Organisation d'une conférence européenne intitulée « Be the change » sur la lutte contre les discriminations sexuelles, du 6 au 11 juin 2016	15 000 €	10 000 €	-

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.**

Il est proposé d'attribuer pour un montant total de 61 500 € les subventions suivantes :

<b>Association Salsa Loca</b>	<b>2 000 €</b>
Organisation d'une série d'animations dans le cadre du Salsa City Tour, de juin à septembre 2016.	
<b>Association Ellesaussi</b>	<b>4 700 €</b>
Organisation des automnales de l'Elsau, le 10 septembre 2016, rue Watteau.	
<b>La Croisée des Chemins</b>	<b>2 000 €</b>
Participation aux frais d'organisation d'animations dans le cadre du 10ème anniversaire du Croisillon, en mai 2016.	
<b>Ludothèque de la Meinau – Association Je joue, je vis</b>	<b>4 000 €</b>
Fête du Jeu, du 18 au 31 mai 2016.	
<b>Souvenir Napoléonien d'Alsace</b>	<b>1 000 €</b>
Organisation d'un cycle de conférences pendant l'année 2016.	
<b>Association Animation Vies de Quartier</b>	<b>2 450 €</b>
Organisation de la fête du quartier « Orangerie – Conseil des XV », le 26 juin 2016, place Arnold.	
<b>Association régionale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits –ALDA</b>	<b>3 000 €</b>
Participation aux actions de l'association : accueil, écoute, accompagnement de toute personne victime de discriminations et traitement de toutes formes de discriminations.	
<b>Association Pélicanto</b>	<b>1 500 €</b>
Concert annuel (trois représentations) début juin inscrit dans une volonté de lutte contre les discriminations et en faveur de la tolérance et de l'acceptation des différences.	

<b>Compagnie Mémoires Vives</b>	<b>40 000 €</b>
---------------------------------	-----------------

Soutien aux actions de prévention et de lutte contre les discriminations destinées aux associations, jeunes et scolaires, proposées par l'association en 2016, essentiellement dans les quartiers classés prioritaires.

<b>Société des Chorales d'Alsace</b>	<b>850 €</b>
--------------------------------------	--------------

68ème édition du concours de chant choral, le 18 mai 2016, au Centre Culturel Marcel Marceau.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

le versement des subventions suivantes par le service Evénements en faveur de :

<i>Association Salsa Loca</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Association Ellesaussi</i>	<i>4 700 €</i>
<i>La Croisée des Chemins</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Ludothèque de la Meinau – Association Je joue, je vis</i>	<i>4 000 €</i>
<i>Souvenir Napoléonien d'Alsace</i>	<i>1 000 €</i>
<i>Association Animation Vies de Quartier</i>	<i>2 450 €</i>
<i>Association régionale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits –ALDA</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Association Pélucanto</i>	<i>1 500 €</i>
<i>Compagnie Mémoires Vives</i>	<i>40 000 €</i>

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 60 650 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 979 433 €.

le versement de la subvention suivante par le service Périscolaire et éducatif en faveur de :

<i>Société des Chorales d'Alsace</i>	<i>850 €</i>
--------------------------------------	--------------

le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 850 € est disponible sur le compte : « Fonction 255, Nature 6574, programme 8028, activité DE02C » dont le disponible avant le présent Conseil est de 206 000 €.

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
<i>Association Salsa Loca</i>	Subvention affectée	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<i>Association Ellesaussi</i>	Subvention affectée	6 740 €	4 700 €	4 700 €
<i>La Croisée des Chemins</i>	Subvention affectée	2 000 €	2 000 €	
<i>Ludothèque de la Meinau – Association Je joue, je vis</i>	Subvention affectée	4 000 €	4 000 €	4 000 €
<i>Souvenir Napoléonien d'Alsace</i>	Subvention affectée	1 500 €	1 000 €	1 000 €
<i>Association Animation Vies de Quartier</i>	Subvention affectée	2 850 €	2 450 €	2 450 €
<i>Association régionale de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits –ALDA</i>	Subvention affectée	5 000 €	3 000 €	3 000 €
<i>Association Pélucanto</i>	Subvention affectée	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<i>Compagnie Mémoires Vives</i>	Subvention affectée	40 000 €	40 000 €	40 000 €
<i>Société des Chorales d'Alsace</i>	Subvention affectée	900 €	850 €	850 €

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Engagement de la ville de Strasbourg dans l'appel à projet "Territoire à énergie positive pour la croissance verte".**

#### **Préambule sur la stratégie énergétique du territoire**

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont l'ambition de devenir une agglomération à énergie positive d'ici 2030. La transition énergétique constitue une priorité pour la collectivité. Face à la raréfaction des énergies fossiles, à la précarité énergétique subie par une part croissante des concitoyens, aux défis climatiques pour préserver les ressources, au défi de l'emploi local, la transition énergétique constitue un changement notamment de « modèle » de développement et se doit d'être anticipée si nous ne voulons pas la subir.

Pour cela, l'Eurométropole a élaboré une stratégie énergétique définie autour de 8 axes concrets et opérationnels :

- **l'exemplarité de la collectivité** pour une diminution de ses consommations énergétiques avec la rénovation thermique des bâtiments publics, la sobriété dans les choix d'investissement, d'éclairage public et de chauffage,
- un programme de **rénovation thermique des logements**,
- le **développement des énergies renouvelables** par l'émergence d'outils de production diversifiés,
- la **lutte contre la précarité énergétique**,
- une **stratégie de mobilité** qui permet d'offrir un bouquet de solutions pour répondre aux besoins des usagers,
- **l'innovation et l'expérimentation** pour anticiper la « fabrication » de notre territoire,
- un **plan de développement d'emplois** (non délocalisables) dans les domaines de la rénovation thermique du bâtiment, de la gestion des déchets, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire,
- la **mobilisation de tous nos concitoyens**.

## **L'appel à projet « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »**

L'Eurométropole de Strasbourg est lauréate depuis le 9 février 2015 de l'appel à projet national « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV).

Dans ce cadre, l'Eurométropole de Strasbourg, le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et la Caisse de dépôt et consignations ont signé le 8 décembre 2015 une convention d'appui financier qui dote le territoire d'un fonds dans le financement d'actions concourant à la transition énergétique, avec une première enveloppe d'un montant de 500 000 €.

8 actions (cf. Annexe 1) ont été contractualisées dans le cadre de ce programme, la Ville de Strasbourg portera celle concernant l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

### **Détail de l'action**

#### **Action : accompagnement des ménages en précarité énergétique**

##### **Structure porteuse du projet :**

- Ville de Strasbourg

##### **Description de l'action :**

La ville de Strasbourg distribue actuellement des aides directes au paiement des factures des habitants en situation de précarité : l'aide aux impayés d'énergie et l'aide aux impayés locatifs. Il est ici proposé à l'échelle de la ville de Strasbourg, un dispositif permettant :

- de détecter les situations de précarité énergétique ;
- de réaliser un diagnostic social du ménage et technique du bâti afin de bien appréhender la situation dans sa globalité ;
- d'orienter, sur la base de ce diagnostic, vers des réponses adaptées aux différentes situations rencontrées de ménages en situation de précarité énergétique ;
- de mobiliser des aides existantes afin d'aider des ménages en difficulté à faire face à cette difficulté et à ce qu'elle ne se reproduise plus.

La ville de Strasbourg a proposé d'expérimenter sur son territoire dans un premier temps cette action et en fonction du retour d'expérience qui sera fait l'Eurométropole pourra l'étendre à d'autres communes. Pour réaliser cette action, la collectivité s'appuiera sur des associations capables de réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages en situation de précarité énergétique.

L'aide TEPCV est déterminante pour cette action.

##### **Calendrier :**

- printemps 2016 : rédaction du cahier des charges pour la consultation des associations ;
- 2<sup>ème</sup> trimestre 2016 : sélection des associations lauréates et formation des intervenants sociaux ;
- 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 : lancement des premiers diagnostics sociotechniques ;
- mi 2017 : bilan de mi-parcours.

## Montage financier

<i>Plan de financement</i>			
Dépenses		Recettes	
Financement des associations pour l'accompagnement de 250 à 500 ménages par an		Fonds TEPCV	100 k€
Animation de la démarche		Autofinancement	25 k€
<b>TOTAL</b>	125 k€	<b>TOTAL</b>	125 k€

Le coût total de l'opération s'élève à 125 k€ L'aide TEPCV permettra de couvrir 80 % des coûts liés à l'accompagnement.

### Indicateurs :

- Nombre de familles aidées ;
- Pourcentage de famille ne redemandant plus d'aide communale l'année suivante, N+2, N+3 etc. ;
- Nombre de kWh économisés sur les factures.

Le programme « TEPCV » permet d'engager rapidement les premières actions en faveur de la transition énergétique du territoire. Il bénéficie d'un très fort cofinancement de l'Etat (jusqu'à 80 % du montant des actions). Un prolongement de cet appel à projet est attendu d'ici l'été 2016 avec des perspectives de financement complémentaires pour lancer d'autres actions de transition énergétique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*le lancement d'un marché relatif à l'accompagnement des ménages en précarité énergétique réalisé dans le cadre de l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » tel que décrit à la présente délibération et l'inscription des crédits correspondants dans les budgets 2016 et suivants ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention d'appui financier de l'Etat au programme « territoire à énergie positive pour la croissance verte » et tout autre document s'y rapportant.*

**Adopté le 25 avril 2016**

**par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

# Annexe 1 : programme détaillé des premières actions engagées dans le cadre de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte »

## Résumé des actions

<i>Porteur de l'action</i>	<i>Intitulé de l'action</i>	<i>Montant Total de l'action</i>	<i>Autofinancement</i>	<b>Montant financement TEPCV</b>
Ville de Strasbourg	Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique	125 k€	25 k€	100 k€
Scoters	Accompagnement à la construction de projets de territoire à énergie positive	40 k€	8 k€	32 k€
Ville de Bischheim	Assistance pour la réalisation de contrats de performance énergétique sur le patrimoine communal	75 k€	15 k€	60 k€
Ville d'Illkirch	Eclairage communiquant sur le tracé du tram	1 25 k€	25 k€	100 k€
Eurométropole de Strasbourg	SEVE, dispositif d'appui à l'innovation verte dans les entreprises	135 k€	27 k€	108 k€
	Etude sur les impacts et retombées économiques de la transition énergétique sur le territoire	30 k€	6 k€	24 k€
	Mobilisation citoyenne et transfrontalière	55 k€	11 k€	44 k€
	Etude sur le développement des EnR : comment lever les freins et mobiliser le financement citoyen participatif ?	40 k€	8 k€	32 k€
<b>TOTAUX</b>		<b>625 k€</b>	<b>125 k€</b>	<b>500 k€</b>

## Annexe 2 :

# Accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique : réalisation d'un diagnostic sociotechnique au domicile pour définir les préconisations visant la résolution de leur problématique.

### Description de l'action :

#### *Constat :*

La Ville de Strasbourg, par l'intermédiaire de son dispositif d'aide sociale communale, distribue actuellement des aides directes au paiement des factures des habitants en situation de précarité :

- l'aide aux impayés d'énergie. Elle a pour objectif de favoriser le maintien ou le rétablissement de l'énergie. Elle permet de participer au règlement de factures de gaz, d'électricité ou d'eau. Cette aide est de 300 € maximum, elle peut atteindre une somme supérieure (de 500€ à 1500€) pour des ménages bénéficiant d'un accompagnement renforcé (accès aux droits et éducation budgétaire).
- l'aide aux impayés locatifs. Elle a pour objectif d'éviter la mise en place d'un contentieux, de favoriser le maintien dans les lieux. Elle permet de participer à un rappel de charges par exemple.

Annuellement, près de 900 demandes sont instruites, 600 aides accordées, pour un montant de 162 000€ de la Ville de Strasbourg dont 40 000€ alloués dans le cadre d'un comité de solidarité auquel contribue la Ville (4 institutions – 4 associations caritatives).

#### *Proposition d'action :*

Il est proposé de construire une réponse territoriale, à l'échelle de la Ville de Strasbourg, via un dispositif permettant :

- de détecter les situations de précarité énergétique ;
- de réaliser un diagnostic social du ménage et technique du bâti afin de bien appréhender la situation dans sa globalité ;
- d'orienter, sur la base de ce diagnostic, vers des réponses adaptées aux différentes situations rencontrées, qu'elles soient de nature technique ou sociale ou la combinaison des deux ;
- de mobiliser les aides existantes afin d'aider des ménages en difficulté à faire face à cette difficulté et à ce qu'elle ne se reproduise plus ;
- d'inciter, une fois le problème réglé, à adopter les comportements de sobriété adaptés.

La Ville de Strasbourg souhaite expérimenter cette action prioritairement auprès d'une centaine de familles dont le niveau d'endettement est au moins égal à 300 €, seuil critique à partir duquel intervient le risque de coupure par le fournisseur.

En fonction du retour d'expérience qui sera fait, elle pourra l'étendre à d'autres communes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour réaliser cette action, la collectivité va lancer un marché à destination d'associations capables de réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile des ménages en situation de précarité énergétique. Les prestataires potentiels sont les structures qui exercent cette activité en mobilisant des personnes en service civique.

Les points clés analysés par l'association lors des diagnostics sociotechniques seront les suivants :

- La situation socio-économique du ménage :
  - Prise en compte du taux d'effort énergétique et des impayés d'énergie
  - Mise à plat du budget et des dettes dans leur ensemble pour identifier le besoin d'accompagnement budgétaire,
  - Contexte économique du ménage par l'évaluation de son « reste à vivre » (= ressources-charges courantes/nombre de personnes au foyer)
  - Potentiels du ménage : compréhension de la problématique, aptitudes à réagir aux difficultés rencontrées...
- La situation du logement
  - Analyse de l'état du bâti, de sa performance énergétique,
  - Vérification des obligations et droits du propriétaire et des locataires,
  - Adéquation entre taille du logement et nombre de personnes logées
- La consommation énergétique :
  - Analyse de la consommation au regard de la typologie du logement et de la composition familiale,
  - Prise en compte des problèmes de confort thermique

Les ménages concernés seront identifiés par les travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg. En amont de l'action, les intervenants sociaux vont être formés à la lutte contre la précarité énergétique par l'association locale Alter Alsace Energie.

*Schéma d'intervention :*

1. Le ménage s'adresse à un travailleur social ou sa difficulté est détectée par le travail de réseau mis en place avec les bailleurs ou les fournisseurs d'énergie (tableaux avant coupure par exemple) ;
2. Le travailleur social, avant toute décision d'aide, demande à l'association de réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile du ménage ;
3. L'association fait un retour de ses conclusions au travailleur social et participe à une réunion d'arbitrage par rapport à la situation du ménage ; 4 échéances de suivi avec le prestataire sont fixées ;
4. La ville de Strasbourg accorde l'aide aux impayés
5. L'accompagnement du ménage peut être complété par d'autres dispositifs d'accompagnement liés au logement (

- dans le cadre du Fonds de solidarité logement
- PDALPD en cours et co-signé pour la première fois par l'Eurométropole, SLIME etc...), par sa participation à des actions collectives en appartement pédagogique (Fondation gaz de Strasbourg)...
- Interface du service de l'Habitat auprès des bailleurs sur les aspects techniques, notamment dans le cadre des programmes de rénovation urbaine
- Interface avec des programmes de sensibilisation à la sobriété énergétique (concours « familles à énergie positive » par exemple
- Interface avec les fournisseurs d'énergie sur la détection des familles précaires

**Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :**

L'action sera évaluée par le chargé de mission évaluation des politiques publiques, de la Direction des solidarités et de la santé de l'Eurométropole de Strasbourg. Elle a pour objectif de diminuer le nombre de ménages en situation de précarité énergétique et d'améliorer l'efficacité énergétique du territoire.

Les indicateurs suivants seront suivis :

- Nombre de familles aidées
- Pourcentage de familles ne demandant plus d'aide communale l'année suivante, N+2, N+3 etc.
- Nombre de Wh économisés sur les factures,
- Nombre de situations résolues durablement
- Plus value du diagnostic socio-technique dans l'identification des situations
- Impact de ce diagnostic dans l'implication des ménages à résoudre leurs difficultés
- Impact sur le partenariat (bailleurs et fournisseurs d'énergie)

L'Eurométropole de Strasbourg souhaite, à travers cette expérimentation à l'échelle de la Ville, proposer un retour d'expériences en vue de généraliser ce dispositif à l'ensemble des communes.

**Calendrier :**

- Mars avril 2016 : Elaboration du marché
- Avril 2016 : Passage en délibération et publication du marché
- Juin 2016 : Notification du marché
- Juin 2016 : travail avec l'association pour la mise ne place de l'action et de la coordination avec les services de la Ville

- Juin 2016 : formation des intervenants sociaux pour les mobiliser sur l'action (qualité des orientations recherchée)
- Septembre 2016 : lancement des premiers diagnostics sociotechniques
- Juin 2017 : bilan de mi-parcours : après un an de mise en place de l'action : première évaluation et éventuellement extension à d'autres communes de l'Eurométropole

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Financement de l'association pour l'accompagnement de 250 à 500 ménages en situation de précarité énergétique 2016-2017	125 000 €	Fonds Transition énergétique	100 000 €
		Ville de Strasbourg	25 000 €
<b>Coût total de l'opération</b>	<b>125 000 €</b>		<b>125 000 €</b>

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Attribution de subventions aux associations d'accueil, d'accompagnement, d'hébergement et de suivi de femmes.**

En cohérence avec les engagements pour les droits des femmes et l'égalité de genre, la Ville soutient les initiatives locales et les associations de proximité engagées pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 35 200 €.

<b>Sos femmes solidarité</b>	<b>15 200 €</b>
------------------------------	-----------------

La Ville et l'association ont contractualisé en 2013 leur engagement à viser conjointement des objectifs partagés : amélioration de la situation des femmes dans leur vie privée et professionnelle, soutien, accompagnement des femmes victimes de viols, violences sexuelles et violences sexistes, accompagnement à l'accès ou au retour à l'autonomie sociale, familiale ou professionnelle. La mise en œuvre de ces objectifs est réalisée par l'association au travers la mise en place d'une permanence d'accueil, d'écoute et d'accompagnement professionnel pour les femmes victimes de violence, dans le cadre d'un dispositif départemental agréé par l'Etat auquel la Ville apporte son soutien financier. Cet accueil permet une première rencontre des femmes victimes avec une structure d'accompagnement social et/ou juridique spécialisé. La complémentarité de cet accueil avec l'ensemble des autres structures locales permet de faciliter la prise en charge voire l'hébergement des femmes. En 2015, 426 femmes ont été accueillies dont 200 habitantes de Strasbourg (contre 263 femmes accueillies en 2014 dont 134 Strasbourgeoises).

Pour mémoire, l'association est installée dans les locaux du palais des fêtes.

La présente demande de subvention s'inscrit dans le cadre de la convention d'objectifs et financière signée en 2013 et actuellement en cours.

<b>Mouvement Français du Planning Familial</b>	<b>15 000 €</b>
--	-----------------

Par la signature d'une convention d'objectifs et financière datée du 30 octobre 2012 et reconduite pour la période 2015-2018, la Ville et l'association ont formalisé les axes de leur partenariat autour de 3 actions majeures : la mise en place de groupe de paroles au bénéfice des femmes victimes de violences sexuelles, viols et viols par inceste, la gestion d'une permanence téléphonique, et la mise en place d'actions d'information

et d'animations auprès de groupes constitués ou à constituer. La présente demande de subvention s'inscrit dans ce cadre contractualisé.

**La Lune**

**2 000 €**

Cette association a pour objet de défendre les droits des femmes et des femmes lesbiennes en particulier. L'association assure des permanences d'accueil, intervient dans un accompagnement et une orientation des femmes qu'elle rencontre, en lien avec les autres associations locales.

**Femmes d'ici et d'ailleurs**

**2 000 €**

Association de femmes des quartiers de Hautepierre, elle intervient surtout dans l'organisation de manifestations conviviales et festives au bénéfice des femmes qu'elle reçoit. Son objet est de faire se rencontrer des habitantes afin de les faire sortir de leur isolement et de leur permettre d'étendre leur champ de vie sociale.

**Osez le féminisme 67!**

**1 000 €**

L'association est depuis 2012 l'antenne départementale de l'association nationale OLF, qui vise à transformer la société actuelle vers une société de l'égalité femmes – hommes par l'organisation d'actions de forme multiples: organisation d'événements publics réguliers, mise en place d'une veille sur les discriminations de genre visibles notamment dans l'espace public (publicité, réseaux sociaux, ...) et mise en place d'actions de mobilisation et de sensibilisation du public. La mobilisation des membres de l'association est particulièrement importante et participe au dynamisme du réseau local des partenaires de la Ville sur les questions d'égalité et de droits des femmes.

Il s'agit d'apporter une aide financière à l'organisation d'actions prévues en 2016 et s'ajoute à la valorisation de la mise à disposition de locaux de la Médiathèque Olympe de Gouges le cas échéant pour l'organisation d'expositions ou de débat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*l'allocation d'une subvention de :*

- 15 200 € à l'association Sos femmes solidarité,
- 15 000 € à l'association Mouvement Français du Planning familial,
- 2 000 € à l'association La Lune,
- 2 000 € à l'association Femmes d'ici et d'ailleurs,
- 1 000 € à l'association Osez le féminisme 67 !

*décide*

*d'imputer cette dépense sur le budget 2016 au compte DF00B fonction 524 nature 6574 programme 8029 dont le disponible avant le présent conseil est de 85 705 € ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

**Attribution de subventions aux associations d'accueil, d'accompagnement,  
d'hébergement et de suivi de femmes**

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
<b>SOS FEMMES SOLIDARITE</b>	le projet d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein de leur couple, dans le département du Bas-Rhin	15 200,00 €	<b>15 200,00 €</b>	15 200,00 €
<b>MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL</b>	Groupe de parole, permanence téléphonique, animation de groupes	15 000,00 €	<b>15 000,00 €</b>	15 000,00 €
<b>LA LUNE</b>	Accompagnement de femmes lesbiennes en situation de grandes difficultés	2 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>	2 000,00 €
<b>FEMMES D'ICI ET D'AILLEURS</b>	Fonctionnement	3 000,00 €	<b>2 000,00 €</b>	2 000,00 €
<b>OSEZ LE FEMINISME 67 !</b>	Fonctionnement	1 000,00 €	<b>1 000,00 €</b>	0,00 €

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Attribution de subventions au titre des solidarités.**

Dans le cadre du soutien aux associations, il est proposé d'allouer les subventions suivantes dont le montant total s'élève à 155 829 €.

#### **1. Actions caritatives.**

##### **Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim 39 000 €**

L'association développe une mission de collecte et de redistribution de denrées alimentaires, s'inscrivant dans son objectif de lutte contre la faim et le gaspillage en apportant une aide alimentaire aux personnes en grande précarité.

A ce titre, elle intervient à plusieurs niveaux :

- La collecte des denrées auprès de différentes sources d'approvisionnement telles que : les producteurs-rices de fruits et légumes, l'industrie agro-alimentaire pour la récupération de produits secs et conserves, la grande distribution (produits retirés des linéaires avant la date limite de consommation), l'Union européenne par l'intermédiaire du Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD), des produits céréaliers et laitiers et tout autre don du grand public
- Le tri, la gestion et le stockage des denrées dans leurs entrepôts dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaires. A ce titre, la Banque alimentaire dispose des équipements nécessaires (chambres froides, camions frigorifiques,...).
- La redistribution des denrées alimentaires. Celle-ci s'opère par le canal de 75 associations humanitaires ou caritatives adhérentes à la Banque alimentaire à l'échelle du département.

L'ensemble des missions s'accompagne de formations garantissant la chaîne de la sécurité alimentaire. Cette formation a une portée sanitaire (prévention de la santé, prévention des dangers alimentaires) mais également qualitative (traçabilité des produits et des procédures). Elle est dispensée à plus de 60 bénévoles de l'association et aux différentes associations partenaires.

##### **Restaurants du cœur - les relais du cœur du Bas-Rhin 20 000 €**

L'association apporte une assistance aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire : 19 centres de distribution de colis alimentaires (dont 13 sur l'Eurométropole dont un relais bébé, repas chauds et après-midi récréatives à la Fringale à Strasbourg, bus du cœur et maraudes à la rencontre des personnes à la rue. L'association développe

le soutien à la personne : cours de français, informatique, recherche d'emploi, ateliers créatifs...

L'association a distribué 1 600 000 repas sur le département en 2015 pour plus de 20 000 personnes, 157 000 repas chauds à la Fringale, le bus du Cœur et les Maraudes.

## **2. Soutien à l'autonomie**

**Jusqu'à la mort accompagner la vie - JALMALV** **1 500 €**

L'association mène depuis sa création, des actions en direction des personnes en fin de vie ou endeuillées. Le projet soutenu vise à former les bénévoles.

**Centre communautaire israélite -** **950 €**

La subvention est destinée au financement du club séniors

**Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées - ABRABA** **5 179 €**

Cette subvention constitue un complément à la subvention 2014, versée à l'ABRAPA concernant le financement du service télé-assistance (« bip tranquille ») au profit des personnes ayant les revenus les plus modestes et habitant à Strasbourg ; dernier volet de l'engagement de la collectivité sur cette opération.

## **3. Insertion.**

**Plurielles** **3 500 €**

L'objectif de l'association Plurielles est de permettre aux femmes domiciliées dans le quartier gare, majoritairement d'origine étrangère, de reprendre confiance, en leur fournissant les outils appropriés pour les rendre plus autonomes, plus actives dans leur vie privée et dans la vie du quartier, et pour aider celles qui le souhaitent à construire un projet professionnel.

**Home protestant** **14 000 €**

Le Home protestant en partenariat avec l'Etage a créé en 2010, une micro-crèche pour public en situation de précarité sociale : « le P'tit home ». D'une capacité d'accueil de 9 enfants, cet équipement propose un mode de garde souple qui prend en compte la particularité des familles. Cette structure d'accueil innovante allie un mode de garde pour les enfants et un soutien aux parents. Elle s'adresse à des enfants dont l'accès à des structures « traditionnelles » est difficile, notamment en raison de la précarité sociale des parents.

Ces places d'accueil sont inscrites au Contrat Enfance Jeunesse ce qui permet d'obtenir le reversement par la CAF de 50 % de la subvention attribuée par la Ville.

**Association Antenne – Mouvement d'accueil, d'information et de soutien** **4 000 €**

L'association Antenne accueille des personnes en situation de grande précarité, qui bénéficient d'une écoute individuelle et d'une palette de services très diversifiés tels que l'aide aux démarches administratives, la domiciliation postale ou l'accompagnement social et professionnel. Les demandes les plus urgentes sont en outre directement traitées,

notamment pour ce qui concerne l'accompagnement lié à l'hébergement d'urgence ou à l'aide alimentaire ou vestimentaire.

Le bureau d'accueil de l'association Antenne est ainsi un partenaire actif des services sociaux de la ville de Strasbourg dans le traitement des situations de précarité ou d'errance.

#### **4. Insertion- Actions linguistiques de proximité.**

La question de l'apprentissage du français par les adultes fait l'objet d'un programme transversal dans le cadre du Contrat de Ville 2015-2020. A Strasbourg, les ateliers sociolinguistiques de proximité permettent à des adultes d'améliorer leur pratique du français dans un objectif d'autonomie sociale et d'insertion.

Il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes pour un montant global de 67 700 € :

##### **- Actions sociales avec dimension professionnelle :**

<b>Contact et Promotion</b>	<b>14 000 €</b>
« La communication destinée à l'insertion sociale et professionnelle à Hautepierre » - Contrat de Ville n°411	
<b>Association du centre social et culturel Victor Schoelcher</b>	<b>10 600 €</b>
« Insertion linguistique » - Contrat de Ville n 108	
<b>Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte</b>	<b>3 500 €</b>
« L'insertion sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique » - Contrat de Ville n°445	
<b>Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen</b>	<b>10 600 €</b>
« L'insertion sociale, culturelle et professionnelle à dominante linguistique » - Contrat de Ville n°366	
<b>Association du centre socio culturel de l'Elsau</b>	<b>5 500 €</b>
« Ateliers sociolinguistiques » - Contrat de Ville n°441	
<b>Jeunes équipes d'éducation populaire</b>	<b>2 500 €</b>
« Atelier sociolinguistique de proximité »- Contrat de Ville n°119	
<b>Centre socio culturel de la Robertsau L'Escale</b>	<b>3 500 €</b>
« Cours de français pour personnes étrangères » - Contrat de Ville n°433	
<b>Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg (ARES)</b>	<b>1 000 €</b>
« Activités sociolinguistiques de proximité » - Contrat de Ville n°165	
<b>Association du centre socio culturel du Fossé des Treize</b>	<b>3 000 €</b>
« Action d'insertion sociale à dominante linguistique »	
<b>Union féminine civique et sociale Familles rurales- UFCS</b>	<b>2 000 €</b>
« Alphabétisation d'un groupe de femmes » - Contrat de Ville n°41	

##### **- Actions diverses :**

<b>ESCAL</b>	<b>10 000 €</b>
« Accompagnement à la construction de parcours d'apprentissage de la langue française visant l'intégration sociale, citoyenne et professionnelle des habitants » - Contrat de Ville n° 158	

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
décide*

- *d'allouer les subventions suivantes :*

1. <i>Banque alimentaire du Bas-Rhin pour la lutte contre la faim « fonctionnement »</i>	<i>39 000 €</i>
2. <i>Restaurants du cœur - les relais du cœur du Bas-Rhin « fonctionnement »</i>	<i>20 000 €</i>
3. <i>Jusqu'à la mort accompagner la vie « fonctionnement »</i>	<i>1 500 €</i>
4. <i>Centre communautaire israélite « club séniors »</i>	<i>950 €</i>
5. <i>Association bas-rhinoise d'aide aux personnes âgées « téléassistance »</i>	<i>5 179 €</i>
6. <i>Plurielles « fonctionnement »</i>	<i>3 500 €</i>
7. <i>Home protestant « micro-crèche Le P'tit home »</i>	<i>14 000 €</i>
8. <i>Association Antenne – Mouvement d'accueil, d'information et de soutien « bureau d'accueil »</i>	<i>4 000 €</i>
9. <i>Contact et Promotion « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n° 411</i>	<i>14 000 €</i>
10. <i>Association du centre social et culturel Victor Schoelcher « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n° 108</i>	<i>10 600 €</i>
11. <i>Association du centre social et culturel de la Montagne-Verte « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°445</i>	<i>3 500 €</i>
12. <i>Association populaire Joie et Santé Koenigshoffen « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°366</i>	<i>10 600 €</i>
13. <i>Association du centre socio culturel de l'Elsau « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°441</i>	<i>5 500 €</i>
14. <i>Jeunes équipes d'éducation populaire « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°119</i>	<i>2 500 €</i>
15. <i>Centre socio culturel de la Robertsau L'Escale « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°433</i>	<i>3 500 €</i>
16. <i>Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg (ARES) « Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°231650</i>	<i>1 000 €</i>
17. <i>Association du centre socio culturel du Fossé des Treize</i>	<i>3 000 €</i>

<i>« Parcours linguistique »</i>	
18. <i>Union féminine civique et sociale Familles rurales– UFCS</i>	2 000 €
<i>« Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°41</i>	
19. <i>ESCAL</i>	10 000 €
<i>« Parcours linguistique » - Contrat de Ville n°158</i>	
20. <i>G.I.P. Formation continue et insertion professionnelle Alsace</i>	1 500 €
<i>« Parcours linguistique » - Contrat de Ville n° 264</i>	
<i>Total</i>	155 829 €

- *d'imputer les subventions 1 et 2 d'un montant de 59 000 € au compte AS03C – 6574 – 523 – prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 275 950 €,*
- *d'imputer les subventions 3 et 4 d'un montant de 2 450 € au compte AS08B – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 246 750 €,*
- *d'imputer la subvention 5 d'un montant de 5 179 € au compte AS03 – 20421 – 524 – prog. 7002 dont le disponible avant le présent Conseil est de 233 750 €,*
- *d'imputer les subventions 6 à 20 d'un montant de 89 200 € au compte AS03N – 6574 – 523 – prog. 8003 dont le disponible avant le présent Conseil est de 217 930 €.*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

### Attribution de subventions au titre des solidarités

Dénomination de l'association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant octroyé	Montant alloué pour l'année n-1
BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN POUR LA LUTTE CONTRE LA FAIM	le fonctionnement général	52 500,00 €	39 000,00 €	39 000,00 €
RESTAURANTS DU COEUR - LES RELAIS DU COEUR DU BAS-RHIN	le fonctionnement général	35 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
JUSQU'A LA MORT ACCOMPAGNER LA VIE	la formation de bénévoles pour l'accompagnement de personnes en fin de vie	1 800,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
CENTRE COMMUNAUTAIRE ISRAELITE	le fonctionnement général du club troisième âge	950,00 €	950,00 €	0,00 €
ASSOCIATION BAS-RHINOISE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES	le financement du service de téléassistance pour le premier semestre 2014	5 179,00 €	5 179,00 €	0,00 €
PLURIELLES	les missions d'Insertion sociale et professionnelle des femmes migrantes résidant dans le quartier Gare et ses environs	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
HOME PROTESTANT	le fonctionnement de la crèche sociale "le p'tit home à l'Etage"	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
ASSOCIATION ANTENNE MOUVEMENT D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET DE SOUTIEN	le fonctionnement du Bureau d'accueil	5 600,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
CONTACT ET PROMOTION	Parcours linguistique	14 500,00 €	14 000,00 €	12 000,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER	Parcours linguistique	18 000,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE LA MONTAGNE VERTE	Parcours linguistique	5 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
ASSOCIATION POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN	Parcours linguistique	15 494,00 €	10 600,00 €	10 600,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DE L'ELSAU	Parcours linguistique	17 959,00 €	5 500,00 €	5 464,00 €
JEUNES EQUIPES D'EDUCATION POPULAIRE	Parcours linguistique	3 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DE LA ROBERTSAU L'ESCALE	Parcours linguistique	4 600,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE DE STRASBOURG	Parcours linguistique	5 250,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASSOCIATION DU CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE	Parcours linguistique	3 450,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE FAMILLES RURALES	Parcours linguistique	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
ESCAL	Parcours linguistique	20 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
FORMATION CONTINUE INSERTION PROFESSIONNELLE ALSACE	Parcours linguistique	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Attribution de subventions au titre de la prévention.**

La délibération porte sur le soutien au dispositif Ville Vie Vacances 2016, ainsi qu'à l'association GENEPI - STRASBOURG, Groupement national d'enseignement aux personnes incarcérées, pour ses Assises européennes 2016, pour un montant total de **81 430 €**.

#### **I. Dispositif Ville Vie Vacances 2016**

Les actions proposées s'adressent au public jeune exposé aux conduites à risques, qui ne part pas en vacances par ses propres moyens et ne fréquente pas naturellement les prestations de service des structures d'animation socioculturelles. Ces actions doivent contenir une valeur éducative ou des qualités pédagogiques suffisantes, contribuer utilement à atténuer les tensions locales et lutter contre le sentiment d'exclusion.

Jusqu'ici, chaque période de vacances scolaires faisait l'objet d'une programmation V.V.V. spécifique. Les projets seront désormais instruits annuellement, dans la perspective d'une mise en place définitive en 2017, après une année 2016 de transition.

Il est proposé un cofinancement pour un montant total de **78 930 €**, relatif aux 86 actions énoncées ci-après, portées par 21 associations, selon deux modalités de programmation, annualisée ou ponctuelle.

#### **Programmation annualisée (15 associations)**

**Association du centre social et culturel du Neuhof** **7 000 €**

« *VVV 2016* » N° 244, 247, 250, 253 - **6 000 €**

Quatre actions annualisées proposées aux jeunes du territoire du Neuhof, avec pour objectifs : la découverte du patrimoine historique et naturel de proximité, la rencontre à travers des séjours et la construction d'une écocitoyenneté active.

« *Interactions tout au long des vacances - 2016* » N°252 - **1 000 €**

Animations de rue sur l'ensemble du territoire du Neuhof. L'objectif est de toucher le plus large public, dont les jeunes les plus éloignés des activités du CSC.

**Association du centre socioculturel de la Meinau** **6 000 €**  
« *Pose ton téléphone et engage toi !* » N°328

Actions annualisées, proposées aux jeunes du territoire de la Meinau. Ces actions construites avec les jeunes ont pour objectifs : la découverte du patrimoine historique et naturel de proximité, la construction d'une citoyenneté active à travers des sorties et activités diversifiées.

**Association du centre social et culturel de la Montagne Verte** **5 000 €**

« *Cultiv Actions* » N°443

Actions annualisées, proposées aux jeunes du territoire de la Montagne Verte. Ces actions construites avec un comité de jeunes élus ont pour objectifs : la lutte contre les discriminations, la découverte de l'autre, l'autonomisation au travers de sorties et activités variées.

**Association Populaire Joie et santé « Koenigshoffen »** **6 000 €**

« *VVV 2016* » N°322 à 326

Actions annualisées, proposées aux jeunes du territoire de Koenigshoffen. Ces actions ont pour objectifs : la mixité sociale et de genre, une plus grande participation des jeunes filles aux activités, l'accès pour tous aux loisirs et à la culture au travers d'activités variées.

**Association du centre social et culturel Au delà des Ponts** **6 000 €**

« *2016 Secteurs jeunes au-delà des ponts* » N°456

Actions annualisées, proposées aux jeunes du territoire du Port-du-Rhin. Ces actions ont pour thématique: la mixité sociale et de genre, la construction d'une citoyenneté active par l'accès pour tous aux loisirs et à la culture.

**Association du centre social et culturel de HautePierre « Le Galet »** **3 000 €**

« *VVV 2016* » N°70 et « *Animations Familiales de Rue d'Été* » N° 71

Actions annualisées, proposées aux jeunes du territoire d'HautePierre. Ces actions ont notamment pour objectifs l'accès pour tous aux loisirs et à la culture par l'animation de rue et deux séjours de proximité.

**Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize** **2 500 €**

« *VVV Année 2016* » N° 432

Actions annualisées, proposées aux jeunes du secteur Gare en lien avec l'association Portes Ouvertes. Ces actions ont notamment pour objectifs l'accès pour tous aux loisirs et à la culture au travers d'ateliers sportifs, culturels et artistiques et des échanges franco-allemands.

**Centre de Loisirs et de la Jeunesse** **8 000 €**

« *VVV Année 2016* » N° 381

Actions annualisées comportant un programme d'animations sportives et fédératrices à l'échelle de l'agglomération, notamment en direction des jeunes du Neuhof et d'HautePierre, alliant mini camps, chantiers éducatifs et sorties de proximité.

**Association AUDIORAMA** **2 000 €**

« *VVV 2016* » N° 170

Parcours d'éveil musical engagé en 2012 avec 24 jeunes habitants de la Meinau. Le projet couvre l'ensemble des vacances scolaires 2016 et offre d'approfondir les techniques

acquises lors des précédentes sessions. Il s'agit par ailleurs de faire le lien entre pratiques musicales émergentes, cultures musicales populaires et musiques savantes.

**Association Action Médiation Insertion de HautePierre** **3 000 €**  
**« VVV 2016 » N° 142**

Actions annualisées comportant un programme d'animations sportives et de sorties de proximité.

**Association les Disciples** **6 900 €**  
**« VVV 2016 » N° 218, 220, 222, 223, 224, 225 et 226**

Sept actions proposées tout au long de l'année aux jeunes du territoire de Cronembourg. Par des séjours, des activités de proximité, le programme a pour objectifs la construction d'une citoyenneté active, de favoriser l'expression, la rencontre de l'altérité et l'appropriation du patrimoine local.

**Association LUPOVINO Lutte pour une vie normale** **7 700 €**  
**« VVV 2016 » N° 427, 452, 453, 454 et 455**

Actions annualisées proposées aux jeunes du territoire du Polygone. Par des séjours, des activités de proximité, le programme a pour objectifs de favoriser la pratique sportive de façon ludique tout en valorisant la notion d'effort, de sortir du territoire vécu et de s'approprier le patrimoine de proximité.

**Association PAR Enchantement** **3 500 €**  
**« Pour une jeunesse responsable et engagée » N° 169**

Projets annualisés visant l'autonomisation, la mixité, le dépassement de soi par des séjours sous forme de chantiers participatifs en partenariat avec les associations AMSED et REMPARTS.

**Comité départemental de la Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin** **4 000 €**  
**« Vacances des adolescents des restos du Cœur » N° 143**

Ce dispositif vise à permettre à des jeunes dont les familles sont bénéficiaires des Restaurants du Cœur d'accéder à des séjours. La démarche est issue d'un travail partenarial fort entre l'association, les services sociaux et les centres sociaux et culturels.

**Association EVI'DENCE** **500 €**  
**« Programme d'aide à l'insertion et de prévention de la délinquance des mineurs et des jeunes majeurs par la médiation animale » N° 451**

L'association Evi'dence intervient par la médiation animale auprès des détenus mineurs en complément d'actions déjà à l'œuvre au sein de la maison d'arrêt.

#### **Programmation ponctuelle (6 associations)**

**Association du centre social et culturel de l'Elsau** **1 250 €**  
**« VVV Année 2016 » N° 438 et 439**

Il est proposé aux jeunes du territoire de l'Elsau la découverte de nouvelles pratiques sportives dont un stage mixte de Rugby (hiver) et des activités en milieu naturel lors d'un séjour de proximité à l'été.

**Association L'Eveil Meinau** **1 800 €**

« *Au sommet de la fraternité* » N° 449

Séjour de proximité (hiver) de 5 jours pour 35 jeunes issus du territoire de la Meinau. Découverte du patrimoine naturel et culturel de proximité à travers des activités physiques extérieures.

**Association Mistral-Est** **3 080 €**

« *Robertsau Connection* » N°37 – 1 580 €

Durant les vacances de février, fédérer les jeunes de la Cité de l'Ill et de la Robertsau, autour des cultures urbaines. En partenariat avec le CSC l'Escale, encadrés de professionnels de la danse, les jeunes découvriront les danses urbaines et leurs exigences.

« *Handi Connection* » N° 464 – 1 500 €

Durant les vacances de printemps, permettre aux jeunes en situation de handicap, pris en charge au sein de l'Institut Médico Pédagogique, d'accéder au mouvement dansé et aux cultures urbaines. En partenariat avec l'IMP, encadrés de professionnels de la danse, les jeunes découvriront les danses urbaines, le dépassement de soi. Ils assisteront au festival Universal Dancers et rencontreront des danseurs en situation de handicap.

**Association Solidarité Culturelle** **400 €**

« *Sortie pédagogique et éducative à la montagne* » N° 428 – 400 €

Organisation d'une sortie à la Montagne à destination de 50 jeunes âgés de 11-15 ans issus du quartier du Hohberg (hiver).

**Unis vers le sport** **800 €**

« *Séjour Neige Hiver 2016* » N° 256

Activités sportives en milieu naturel et découverte de son patrimoine lors d'un séjour d'une semaine pour des jeunes des territoires sud de Strasbourg. Poursuite du travail socio-éducatif engagés avec les jeunes participant aux activités de la structure, en partenariat avec les collèges Stockfeld et Lezay Marnésia.

**Association Initiatives de la Montagne Verte – IMV** **500 €**

« *Hors du Quartier* » N°54

Organisation de sorties de proximité pour des jeunes du territoire de la Montagne Verte (printemps et été).

## **II. Association GENEPI - STRASBOURG Assises européennes 2016**

L'association GENEPI - STRASBOURG (antenne locale) a sollicité le soutien de la Ville, ainsi que de l'Eurométropole de Strasbourg, dans le cadre de ses Assises 2016.

Le GENEPI, Groupement étudiant national d'enseignement aux personnes incarcérées, se décline en 56 antennes locales, soit environ 1 200 bénévoles. Il oeuvre « pour le décloisonnement par la circulation des savoirs entre les bénévoles, les personnes incarcérées et le public ».

Le groupe local de Strasbourg (groupe Alsace), au statut d'association de droit local à part entière depuis fin 2015, est composé d'une quarantaine d'étudiants bénévoles, principalement de l'Université de Strasbourg, étudiants en droit, sciences politiques, sociologie mais aussi STAPS, mathématiques, philosophie... Ceux-ci interviennent à la Maison d'arrêt de Strasbourg, au centre de détention d'Oermingen, ainsi qu'à la Maison centrale d'Ensisheim. Le groupe local est également très investi dans différents événements annuels tels que les Journées nationales des prisons et mène par ailleurs des actions de sensibilisation, notamment en milieu scolaire.

Chaque année, ont lieu en région des Assises nationales qui constituent l'aboutissement du cycle annuel de formations-réflexions de tous les bénévoles de l'association, également ouvertes à divers partenaires associatifs et institutionnels locaux. C'est le groupe de Strasbourg qui a été retenu pour 2016, qui est aussi l'année du 40<sup>ème</sup> anniversaire de la création du GENEPI. Ces Assises prennent, à cette occasion, une dimension européenne, en accueillant d'autres collectifs travaillant sur les mêmes problématiques. Plusieurs partenaires étrangers ont ainsi été invités, parmi lesquels des ONG hongroises, belges, italiennes, helvétiques, allemandes, polonaises, bulgares, britanniques, lettones...

Il est proposé un soutien de la Ville au GENEPI – STRASBOURG à hauteur de **2 500 €**, soit 1 500 € au titre de la prévention et 1 000 € au titre des relations européennes et internationales.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
décide*

*l'attribution des subventions suivantes :*

*- au titre du dispositif Ville Vie Vacances 2016 :*

<i>Association du centre social et culturel du Neuhof</i>	<i>7 000 €</i>
<i>Association du centre socioculturel de la Meinau</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Association du centre social et culturel de la Montagne Verte</i>	<i>5 000 €</i>
<i>Association Populaire Joie et santé « Koenigshoffen »</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Association du centre social et culturel Au delà des Ponts</i>	<i>6 000 €</i>
<i>Association du centre social et culturel de HautePierre « Le Galet »</i>	<i>3 000 €</i>
<i>Association du centre socio-culturel du Fossé des Treize</i>	<i>2 500 €</i>
<i>Centre de Loisirs et de la Jeunesse</i>	<i>8 000 €</i>
<i>Association AUDIORAMA</i>	<i>2 000 €</i>
<i>Association Action Médiation Insertion de HautePierre</i>	<i>3 000 €</i>

<i>Association les Disciples</i>	6 900 €
<i>Association LUPOVINO - Lutte pour une vie normale</i>	7 700 €
<i>Association Par Enchantement</i>	3 500 €
<i>Comité départemental de la Jeunesse au Plein Air du Bas-Rhin</i>	4 000 €
<i>Association EVI'DENCE</i>	500 €
<i>Association du centre social et culturel de l'Elsau</i>	1 250 €
<i>Association l'Eveil Meinau</i>	1 800 €
<i>Association Mistral-Est</i>	3 080 €
<i>Association Solidarité Culturelle</i>	4 00 €
<i>Unis vers le sport</i>	800 €
<i>Association Initiatives de la Montagne Verte – IMV</i>	500 €

*La dépense correspondante, soit 78 930 €, est à imputer sur l'activité AT02A – nature 6574 – fonction 110 – programme 8064 du BP 2016, dont le montant disponible est de 415 788 €,*

*- à titre de participation au financement des Assises européennes 2016 :*

<i>Association GENEPI- STRASBOURG</i>	2 500 €
---------------------------------------	---------

*La dépense correspondante est à imputer respectivement :*

- pour un montant de 1 500 €, sur l'activité AT02A – nature 6574 – fonction 110 – programme 8064 du BP 2016, dont le montant disponible est de 415 788 €,*
- pour un montant de 1 000 €, sur l'activité AD06B – nature 6574 – fonction 041 – programme 8051 du BP 2016, dont le montant disponible est de 161 300 €,*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés relatifs à ces subventions.*

<p><b>Adopté le 25 avril 2016</b>  <b>par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg</b></p> <p><b>Rendu exécutoire après</b>  <b>transmission au Contrôle de</b>  <b>Légalité préfectoral Le 27 avril 2016</b>  <b>et affichage au Centre Administratif le 27/04/16</b></p>
--

Attribution de subventions au titre de la prévention

<b>Dénomination de l'association</b>	<b>Nature de la sollicitation</b>	<b>Total sollicité (V+Etat+CD)</b>	<b>Montant N-1</b>	<b>Montant octroyé (Ville)</b>
CSC Neuhof	VVV 2016	4 3 515 €	-	7 000 €
CSC Meinau	VVV 2016	23 200 €	-	6 000 €
CSC Montagne Verte	VVV 2016	28 000 €	-	5 000 €
Association JSK	VVV 2016	32 250 €	-	6 000 €
CSC Au delà des Ponts	VVV 2016	15 900 €	-	6 000 €
CSC Hautepierre « Le Galet »	VVV 2016	11 500 €	-	3 000 €
CSC Fossé des Treize	VVV 2016	14 855 €	-	2 500 €
CLJ	VVV 2016	18 000 €	-	8 000 €
Association AUDIORAMA	VVV 2016	8 400 €	-	2 000 €
Association A.M.I. de Hautepierre	VVV 2016	21 200 €	-	3 000 €
Association les Disciples	VVV 2016	28 491 €	-	6 900 €
LUPOVINO	VVV 2016	34 634 €	-	7 700 €
Association Par Enchantement	VVV 2016	11 000 €	-	3 500 €
CD JPA Bas-Rhin	VVV 2016	11 000 €	-	4 000 €
Association EVI'DENCE	VVV 2016	1 000 €	-	500 €
CSC de l'Elsau	VVV 2016	3 004 €	-	1 250 €
Association l'Eveil Meinau	VVV 2016	5 700 €	-	1 800 €
Association Mistral-Est	VVV 2016	6 760 €	-	3 080 €
A.S.C.	VVV 2016	6 300 €	-	400 €
Unis vers le sport	VVV 2016	2 500 €	-	800 €
I.M.V.	VVV 2016	1 400 €	-	500 €
<b>Dénomination de l'association</b>	<b>Nature de la sollicitation</b>	<b>Total sollicité Ville</b>	<b>Montant N-1</b>	<b>Montant octroyé</b>
GENEPI-STRASBOURG	Assises européennes 2016	3 500 €	-	2 500 €

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### Travaux divers dans les écoles.

#### **1. Travaux de mise en sécurité et de mise aux normes dans les écoles – AP0185 Prog1130**

Une autorisation de programme récurrente d'un montant annuel de 700 000 €, relative à la mise en sécurité et à la mise aux normes des écoles figure sur l'inscription budgétaire suivante :

AP0185 prog1130 - Travaux de mise en sécurité et de mise aux normes dans les écoles.

Ces crédits font l'objet d'une définition annuelle des besoins. La présente délibération a pour objet de préciser le contenu du programme pour l'année 2016.

#### **Mise en sécurité de l'école maternelle de la Canardière : imputation AP0185 Prog1130**

Le groupe scolaire de la Canardière a bénéficié d'un programme d'investissement relatif à la rénovation, de 2010 à 2012, de l'enveloppe de l'ensemble des bâtiments. Les travaux d'extension de l'école maternelle (Délibération en date du 27 mai 2013), portant principalement sur la création d'un préau, d'une BCD, d'une salle de périscolaire, d'un bureau de direction et d'une salle des maîtres, seront engagés à la rentrée 2016.

La présente délibération porte sur le parachèvement des travaux de mise en sécurité et en accessibilité du bâtiment existant.

L'opération sera réalisée en maîtrise d'œuvre externe, les travaux étant prévus à l'été 2016 pour une livraison à la rentrée scolaire.

#### **Désenfumage des cages d'escalier du groupe scolaire Reuss : imputation AP0185 prog1130**

Le groupe scolaire Reuss fait l'objet d'un avis défavorable à l'exploitation de la part de la Commission Départementale de Sécurité (CSD).

La présente délibération concerne, en accord avec les services de sécurité incendie, la réalisation du désenfumage des cages d'escaliers. Ceci constitue une première étape de la mise en sécurité globale des bâtiments.

L'opération sera réalisée en maîtrise d'œuvre externe, les travaux étant prévus en deux phases : à l'été 2016 et à l'été 2017.

## **2. Travaux sur crédits annuels**

Les crédits relatifs aux travaux de grosse maintenance dans les équipements scolaires figurent aux inscriptions budgétaires suivantes :

DE03 – 511 – Travaux, réfection et agencement dans les bâtiments scolaires,

DE03 – 512 – Réfection, agencement et plantation dans les cours d'écoles.

Ces deux programmes font l'objet annuellement d'une définition des besoins. Les études sont réalisées au courant de l'année, et les travaux essentiellement pendant les périodes de congés scolaires.

La présente délibération a pour objet de préciser le contenu du programme de ces crédits pour l'année 2016.

### **Travaux de réfection et d'aménagement des cours d'école : imputation DE03 – 512**

Ce programme est établi en fonction de l'état des espaces extérieurs, de leur fonctionnalité et des travaux déjà réalisés les années précédentes.

Pour la poursuite de ce programme, il est proposé de retenir les établissements suivants :

- école maternelle Stoskopf : réaménagement complet de la cour,
- groupe scolaire Schluthfeld : aménagement du parvis sur la rue de Saint Dié.

### **Travaux d'amélioration énergétique et patrimoniale : imputation DE03 – 511**

Ces travaux, permettent garantir le bon fonctionnement des installations techniques et le bon état général des bâtiments scolaires. Parallèlement, ils contribuent à la réduction des consommations énergétiques et au confort des utilisateurs. Le programme annuel est établi en fonction de la vétusté des équipements techniques et des ouvrages de clos-couvert (toitures, étanchéités, menuiseries extérieures, isolation...etc.).

Pour l'année 2016, ces travaux concerneront :

- le remplacement des chaudières du groupe scolaire de la Musau,
- le remplacement de la toiture du bâtiment C de l'école du Neuhof A,
- la 2<sup>ème</sup> phase du remplacement de la toiture du groupe scolaire Stoskopf,
- le remplacement des protections solaires aux 1ers étages des bâtiments en extension des écoles élémentaires Reuss 1 et Reuss 2.

### **Travaux de peinture et revêtement de sol : imputation DE03 – 511**

Ces travaux, permettent de garantir un rythme régulier et cohérent de rénovation des locaux. Le programme annuel est établi en fonction de la vétusté des locaux des établissements scolaires.

Sont concernés pour l'année 2016 :

- l'école élémentaire du Conseil des XV : remises en peinture,
- l'école maternelle Eléonore A : remises en peinture,
- l'école maternelle Albert Legrand : remise en peinture du couloir,
- l'école maternelle Léonard De Vinci : remplacement de revêtement de sol dans quatre salles,
- le restaurant scolaire du groupe scolaire Sainte Madeleine : remplacement du revêtement de sol.

### **Travaux divers – imputation DE03 – 511**

Un programme de travaux est défini annuellement permettant d'intervenir sur l'hygiène, la fonctionnalité, le confort et la sécurité dans les établissements scolaires.

Ce programme comprend environ 40 opérations, dont on peut citer les interventions les plus importantes suivantes :

- la rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Canardièrre,
- la création d'une salle des maîtres dans l'ancienne pataugeoire à l'école maternelle du Gliesberg,
- la création de deux salles dans l'ancienne restauration de l'école élémentaire de la Meinau,
- la création de deux salles de classe dans la salle d'évolution à l'école élémentaire des Romains,
- la création d'un atelier et d'un local de rangement pour le RTS et, en extension, de locaux de rangement pour les jeux extérieurs de l'école maternelle Lezay-Marnézia,
- la création dans plusieurs établissements scolaires d'abris pour le rangement (cycles, jeux extérieurs, conteneurs à déchets...etc.).

Les crédits correspondants à ces travaux seront imputés sur la ligne DE03 – 511 dans la limite des crédits disponibles pour l'année 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*le programme de travaux décrits dans la présente délibération ;*

*décide*

- *d'imputer les dépenses d'investissement des travaux de mise en sécurité de l'école maternelle Canardièrre pour un montant de 410 000 € TTC sur l'autorisation de programme AP0185 prog 1130,*
- *d'imputer les dépenses d'investissement des travaux de désenfumage des cages d'escaliers du groupe scolaire Reuss pour un montant de 180 000 € TTC sur l'autorisation de programme AP0185 prog 1130,*

- *d'imputer les dépenses d'investissement des travaux d'amélioration énergétique et patrimoniale sur les crédits annuels d'investissement DE03 – 511,*
- *d'imputer les dépenses d'investissement des travaux de peinture et de revêtement de sol et travaux divers sur les crédits annuels d'investissement DE03 – 511,*
- *d'imputer les dépenses d'investissement des travaux de réfection des cours d'école sur les crédits annuels d'investissement DE03 – 512 ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

- *à mettre en concurrence les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des marchés publics et à signer et exécuter les actes en résultant,*
- *à signer les dossiers de demande de déclaration de travaux, de permis de démolir et de permis de construire,*
- *à solliciter auprès du Département du Bas-Rhin, de la Région Alsace, de l'ANRU, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Programmation 2016 des actions soutenues au titre du Contrat de Ville.**

La ville de Strasbourg est signataire du Contrat de ville de l'Eurométropole, approuvé par délibération du 20 avril 2015 du Conseil municipal de Strasbourg et signé le 10 juillet 2015 par 43 institutions partenaires. Il rappelle l'importance de l'action de proximité menée par les associations pour la réduction des écarts de développement et de situation constatés entre les quartiers prioritaires et le reste de l'agglomération.

A ce titre, et pour répondre à cet enjeu, un appel à projets a été lancé en juillet 2015 auprès des porteurs associatifs de la ville de Strasbourg et de l'Eurométropole. Cette programmation 2016 se situe en continuité de l'ancien dispositif du Contrat urbain de cohésion sociale et amorce une transition vers le nouveau Contrat de ville. Les initiatives doivent répondre aux objectifs de ses 19 programmes opérationnels :

#### *Les programmes relatifs aux axes transversaux*

1. L'action avec et pour les jeunes
2. La prévention et la lutte contre les discriminations
3. L'égalité femmes-hommes
4. L'apprentissage et la maîtrise de la langue française

#### *Les programmes relatifs au pilier Cohésion sociale*

5. L'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire
6. L'attractivité et la valorisation des établissements scolaires
7. L'accompagnement des parents
8. L'accès aux équipements et projets culturels
9. Le partenariat avec l'Université de Strasbourg
10. Santé

#### *Les programmes relatifs au pilier Emploi - Développement économique*

11. Les parcours vers l'emploi
12. Les qualifications et compétences
13. Pour un lien restauré entre habitants-es, entreprises et acteurs de l'emploi
14. Attractivité des territoires et entreprises
15. Création d'entreprises et pérennisation

#### *Les programmes relatifs au pilier Cadre de vie et renouvellement urbain*

16. La politique de rénovation urbaine

17. La gestion urbaine de proximité
18. La convention intercommunale d'attribution des logements sociaux
19. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Plus de 460 initiatives ont été proposées, dont 200 nouvelles actions, illustrant la très forte mobilisation des acteurs de terrain. 270 actions concernent spécifiquement les 13 quartiers prioritaires strasbourgeois et 136 sollicitent un financement de la ville de Strasbourg. Leur instruction a été conduite de manière partenariale par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, les services de l'Etat, les services du Conseil départemental, de la Région et de la Caisse d'Allocations Familiales.

En conformité avec les orientations de la loi « Lamy » de 2014, ces actions mobilisent en premier lieu les politiques publiques mises en œuvre par la ville de Strasbourg et sont donc financées sur les crédits qui leur sont affectés. Les crédits spécifiques dédiés au Contrat de ville par la ville de Strasbourg interviennent en complément, pour étendre l'action de droit commun, mener des expérimentations ou soutenir des innovations.

Cette délibération vous propose de financer un 1<sup>er</sup> programme d'actions qui répondent à ces enjeux, soit 103 projets dont 7 nouveaux, pour un montant global de 674 035 €. L'instruction des autres actions se poursuit en vue d'une 2<sup>ème</sup> délibération ultérieure.

## **AXES TRANSVERSAUX**

### **Au titre du programme 1 : l'action avec et pour les jeunes**

#### **Centre Social et Culturel de Hautepierre (Le Galet) 1 000 €**

*« Gestion des gymnases de Hautepierre » (n°77)*

Le CSC occupe plusieurs créneaux dans les gymnases de Hautepierre pour encadrer des jeunes et jeunes adultes du quartier avec du Futsal. Ces pratiquants représentent un public difficile à gérer, ce qui nécessite un encadrement professionnel et approprié. Cette mise à disposition des gymnases aux habitants du quartier va notamment dans le sens d'une « ouverture et d'une appropriation » de ces équipements aux jeunes du quartier. Ce projet vise aussi à répondre à un besoin important d'encadrement pour des jeunes et des jeunes adultes du quartier qui souhaitent utiliser les gymnases municipaux.

#### **Association Unis vers le Sport 7 000 €**

*« Journée UNIS VERS le SPORT » (n°16) 1000 €*

L'association souhaite organiser une manifestation sportive et culturelle rassemblant 800 enfants dans l'objectif de les sensibiliser à la solidarité locale et internationale. Le mercredi 25 mai et jeudi 26 mai 2016, une rencontre de sportifs de haut niveau et 30 ateliers alliant sport, santé, culture seront proposés aux enfants et leurs parents, qui devront se munir de denrées alimentaires qui seront remis à une banque alimentaire.

*« Programme VivaCité » (n°18) 3000 €*

Unis vers le sport propose de reconduire son programme d'animations dans les quartiers Meinau, Neuhof et Montagne Verte visant à renforcer l'offre sportive pour le plus grand nombre chez les 7-12 ans. Le sport permet de transmettre les valeurs de respect, de solidarité et de dépassement de soi, à des enfants souvent en manque de repères. Durant

les vacances scolaires des stages multisports seront proposés : février, pâques, toussaint 10 jours de stage et en été 45 jours répartis entre juillet et août.

« *Programme Unis vers le Sport (anciennement Diambars Attitude)* » (n°23) 3000 €

Dans les quartiers de la Meinau et du Neuhof, l'association Unis vers le sport a mis en place un programme à destination d'enfants des écoles primaires et collèges en difficulté scolaire. Il comprend des activités sportives et des aides aux devoirs durant le temps scolaire et durant les vacances. Il comprend également des travaux d'intérêt généraux et des sorties pédagogiques. Certains enfants de ce programme entrent pour leur part dans le cadre du Programme de Réussite Educative (PRE).

**Association Les Petits Débrouillards du Grand Est** 6 000 €

« *Clubs Sciences* » (n°280)

Les objectifs sont : la diffusion de la culture scientifique et technique dans les quartiers prioritaires de Strasbourg, de donner aux enfants et adolescents en difficultés scolaires le goût de réfléchir et l'envie de comprendre le monde qui les entoure, aider à comprendre l'importance de la démarche expérimentale au quotidien. L'association travaille en partenariat avec les Centre socioculturels et les associations de quartier. Elle propose trois clubs scientifiques pour les publics jeunes et adolescents : un à la Meinau, un au Neuhof et un à HautePierre. Ces « Clubs petits débrouillards » ont lieu une fois par semaine.

**Association AMI - Action Médiation Insertion de HautePierre** 1 000 €

« *Sport, loisir et santé* » (n°130)

AMI propose d'encadrer les enfants et les jeunes du quartier de HautePierre dans la pratique du sport de loisir et de les accompagner sur le plan éducatif par le sport. L'action se décline au moyen d'ateliers, tournois, rencontres, olympiades et sorties. Les disciplines sont individuelles et collectives.

**Centre Socio Culturel du Neudorf** 1 500 €

« *Les jeunes acteurs du futsal* » (n°96) - nouveau projet

Ce projet doit permettre de concrétiser l'accompagnement de jeunes adultes dans la réalisation d'une action collective, de défendre des valeurs d'autonomie, de responsabilisation et d'engagement et de lutter contre l'isolement. L'équipe sera composée de 12 jeunes et d'un dirigeant.

**THEMIS - Association pour l'accès aux droits pour les enfants et les Jeunes** 57 435 €

« *Service Droit des Jeunes* » (n°195)

Ce service s'adresse aux enfants, aux jeunes, aux familles et aux travailleurs sociaux. Il est proposé un accès à l'aide juridique aux victimes mineures de toute infraction pénale et accompagnement des familles confrontées à des situations de crise. Il propose l'accueil des mineurs et / ou jeunes majeurs étrangers non accompagnés. L'association est l'unique structure à proposer un accompagnement socio-juridique spécifique pour les enfants, les jeunes et leurs parents. Elle est aussi devenue la plate-forme d'information privilégiée des partenaires professionnels et institutionnels sur les questions relatives au droit.

**CLJ - Centre de Loisirs et de la Jeunesse** 35 000 €

« *La Police à l'écoute des jeunes* » (n°381)

En vue d'améliorer les relations police/jeunes, le CLJ propose et organise tout au long de l'année : des loisirs éducatifs sportifs et culturels en faveur des jeunes de 10 à 17ans sur le quartier du Neuhof (stade Elan) et à Hautepierre (Plaine de sport), des chantiers éducatifs et des activités sportives (Raid nature, sorties extérieures). Il organise également des actions de prévention à la demande des écoles de quartiers. Le CLJ accueille des exclus du système scolaire, des jeunes primo-délinquants et leurs parents pour tenter de les soutenir et d'éviter la récidive.

**Association Jeunes Equipes d'Education Populaire (JEEP) 3 000 €**

« Chantiers éducatifs JEEP 2016 » (n°120)

L'association propose à des jeunes de 16 à 25 ans en grande difficultés d'insertion professionnelle, d'entrer dans la vie active de façon progressive et adaptée, sous forme de chantiers éducatifs, bénéficiant ainsi d'un accompagnement par les éducateurs spécialisés. Il s'agit par là de prévenir et réparer les ruptures sociales et professionnelles que les jeunes peuvent rencontrer.

**Cercle de l'Aviron de Strasbourg 1 000 €**

« Découverte de l'Aviron et sensibilisation à l'environnement » (n° 60)

Ce programme d'animation vise à faire découvrir l'aviron à des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville strasbourgeois de 12 à 18 ans. Le club propose des séances de découverte de l'aviron ainsi que des actions de sensibilisation à l'éco-responsabilité.

**CSH – Club Sportif Hautepierre 4 500 €**

« Allez les filles » (n° 217)

1 500 €

La section Handball de l'omnisport du CSH a été créée en janvier 2013 et a pour objectif le développement de la pratique féminine à destination de tous les milieux et toutes générations. Ces rencontres sportives ont pour but de rompre avec la routine et l'isolement, également de répondre au besoin de bien être (santé physique, psychique et morphologique). En 2016, le club sportif Hautepierre souhaite développer des animations (notamment le basket) en accès libre pour les jeunes femmes du quartier de Hautepierre, les dimanches et les mardis.

« Animation des quartiers basées sur le BMX » (n° 227) 3 000 €

Il s'agit d'installer une piste de BMX en kit et de proposer des animations en pied d'immeubles : mailles de Hautepierre, à Cronembourg, à l'Elsau, à Koenigshoffen. Les animations prévoient notamment des explications des règles du jeu et de sécurité, prêt de vélos et de casques.

**Club Alpin Français de Strasbourg 1 000 €**

« Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof » (n° 192)

Pour diversifier l'offre d'activités sportives à disposition des habitants du quartier du Neuhof, le club alpin propose des séances d'escalade pour enfants et adolescents (de 6 à 16 ans) ainsi qu'aux adultes lors de séances ou de cycle d'initiation à l'escalade.

**ASPTT Strasbourg 2 500 €**

« Découverte de l'athlétisme dans les quartiers » (n°22) 1 000 €

Cette action va permettre à 50 jeunes (6 à 15 ans) issus du quartier de HautePierre de découvrir une initiation à l'athlétisme encadrée par un éducateur de l'association dans le respect des valeurs et des règles de citoyenneté. Ces activités se dérouleront en partenariat avec le centre social et culture le Galet de HautePierre.

« *Pratique sportive et citoyenneté à travers la pratique du Handball* » (n°50) 1 000 €

L'action vise à favoriser la découverte et l'initiation du handball dans les quartiers Ouest de la ville de Strasbourg (HautePierre, Cronenbourg, Koenigshoffen, Elsau). Des interventions dans les écoles sont prévues, avec comme objectif de mobiliser un nombre important de jeunes, en particulier les filles (6 à 15 ans). L'action est portée en partenariat avec l'association Par Enchantement.

« *Football pour les quartiers* » (n° 52) - nouveau projet 500 €

Les terrains de football du Centre Sportif Ouest à Koenigshoffen sont souvent envahis par des groupes d'adolescents. Ces occupations sauvages perturbent le bon fonctionnement de la section football du club et occasionnent des dégradations. La section souhaite mener une action éducative et préventive vers ces jeunes (environ 50) en les encadrant afin de leur enseigner les valeurs du sport et le respect des règles. Cette action sera menée conjointement avec l'association de quartier Par Enchantement et se déroulera de mars 2016 à mars 2017.

**Sporting Strasbourg Futsal Association (SSF)** 2 000 €  
« *Mercredis du Futsal* » (n° 28)

En partenariat avec des acteurs institutionnels (CTS et Ville de Strasbourg) et privés l'association propose de développer la pratique du Futsal pour les jeunes des quartiers prioritaires. Ce développement répond à un double objectif, d'une part de satisfaire à une demande croissante et d'autre part d'utiliser ce sport comme support à un travail de prévention.

**Association Taekwondo Sipjin Strasbourg** 1 000 €  
« *Découverte du Taekwondo et aide à l'accès au club pour les jeunes en difficulté* » (n°306)

Vu le succès rencontré par cette pratique mais face aux difficultés financières des familles, l'association propose d'adapter ses tarifs en fonction du coefficient familial des parents. Elle souhaite également renforcer l'aspect éducatif de l'enseignement de la discipline (citoyenneté, règles de vie, civisme) afin de passer d'une approche "club sportif" à celle "d'école de Taekwondo". Le projet concerne 60 enfants de 5 à 15 ans issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Association Koryo taekwondo** 1 000 €  
« *Développement de la pratique sportive au travers du taekwondo au sein du quartier de la cité de l'III* » (n°207)(nouveau projet)

Le projet a pour but de proposer une activité sportive aux jeunes de la Cité de l'III. A travers le taekwondo, le club sportif tente de favoriser la mixité en intégrant les jeunes de la Cité de l'III aux licenciés d'autres quartiers et de véhiculer les valeurs de fairplay et de respect caractéristiques de cette discipline. L'association souhaite offrir aux licenciés

de la Cité de l'Ill le matériel nécessaire à la bonne pratique du Taekwondo, afin de leur faciliter l'accès à cette pratique, l'accès aux stages ainsi que l'inscription aux compétitions.

**APAN – Association pour l'animation du Neuhof** **19 000 €**

« *Les rencontres du Neuhof* » (n°1)

Animation du quartier ciblant selon les horaires, des plus petits aux plus grands à travers les animations et spectacles proposés :

- le samedi de nombreux jeux et attractions d'accès gratuit pour les enfants tout au long de l'après-midi et le soir un concert des gospels kids
- le dimanche un grand marché aux puces avec en parallèle les animations pour les enfants identiques au samedi.

**Association BRETZ SELLE** **4 500 €**

« *Ateliers pédagogique de mécanique cycle sur la tournée Arachnima 2015* » (n°55)

L'association propose dans le cadre de la Tournée Arachnima 2016 des ateliers de réparations de bicyclettes qui allient les apprentissages pratiques sur la remise en état d'un vélo, et la sensibilisation à ce moyen de locomotion en terme de sécurité et d'environnement.

**ARACHNIMA (Art et Echange)** **106 000 €**

« *Arachnima en tournée* » (n°103)

L'association propose aux familles et aux jeunes, des animations de rue à caractère festif et convivial qui s'appuient sur des actions éducatives et citoyennes. Son contenu mêle des offres artistiques et culturelles, sportives, ludiques, scientifiques, citoyennes, sur un même lieu au cœur des quartiers et à destination d'un public intergénérationnel pour permettre à chacun de découvrir et de pratiquer plusieurs activités, dans un esprit collectif de vivre ensemble.

**Association Maison des Jeux de Strasbourg** **9 000 €**

« *La Caravane des jeux* » (n°137)

La maison des jeux présente un atelier destiné à la petite enfance (moins de six ans) et aux parents, en partenariat avec les structures locales d'accueil de la petite enfance, un atelier 18/29 de découverte des jeux traditionnels (tous publics) et un atelier d'échecs. L'élaboration du contenu des ateliers vise à permettre à tous les habitants de partager un moment de plaisir intergénérationnel et interculturel. Cette action s'inscrit dans le cadre de la Tournée d'été des quartiers.

**Association Maison des Jeux de Strasbourg** **2 000 €**

« *La fête du Jeu 2016* » (n°141)

L'association animera des jeux sur des espaces publics en partenariat avec d'autres associations de quartier. Ces animations seront ouvertes aux personnes désireuses de découvrir plus de jeux.

**Association THEMIS** **6 000 €**

« *Participation à la tournée Arachnima 2016* » (n°189)

Pendant la tournée d'été d'Arachnima l'association donne les informations sur leurs droits aux enfants et jeunes. Elle met en œuvre des ateliers pédagogiques et éducatifs. Thémis propose aux partenaires de quartier de prolonger les actions de la tournée dans leurs structures.

**Association Les petits Débrouillards du Grand Est** **10 000 €**  
« Participation à la tournée Arachnima 2016 » (n°281)

Dans le cadre des Cités Débrouillardes, action nationale d'animation estivale aux pieds d'immeuble, ce projet intègre l'action Arachnima en tournée. Il vise à apporter la science et l'expérimentation dans les quartiers afin d'éveiller la curiosité des habitants et de leur donner les clés de compréhension de leur environnement pour en faire des citoyens actifs. Pour enfants et adolescents de 3 à 16 ans, expériences, jeux et constructions sur le thème de l'énergie.

### **Au titre du programme 2 : la prévention et la lutte contre les discriminations**

**ACAS - Association Culturelle des afghans de Strasbourg** **1 500 €**  
« Action culturelle et accompagnement administratif et social » (n°92)

L'association accompagne les nouveaux demandeurs d'asile, assure l'interprétariat et un suivi administratif afin de préparer ces derniers à rentrer dans la vie active et par là faciliter leur intégration dans la société française. Quelques manifestations culturelles traditionnelles ponctuent l'année.

**AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement** **2 500 €**

« Animations interculturelles de proximité » (n°6)

L'association propose ses actions d'échange de pratiques et d'animations dans le cadre de la coopération entre la Ville de Strasbourg et les deux rives de la méditerranée. L'objectif recherché est l'insertion dans les équipes françaises d'une dizaine de jeunes animateurs bénévoles venus d'autres pays avec leur expérience d'animation interculturelle.

**Centre Socio Culturel Cronembourg (Victor Schœlcher)** **1 500 €**  
« Liberté une valeur à partager » (n°105)

Après avoir réalisé un travail sur l'Égalité en 2014, le CSC Victor Schœlcher mobilise les habitants jeunes et adultes du quartier autour de la thématique de la fraternité. Ce travail est axé sur la question du "vivre ensemble", il mobilise les secteurs enfants, jeunes, adultes et séniors, et le chantier d'insertion le Petit gourmand.

### **Au titre du programme 3 : l'égalité femmes hommes**

**Association Allez les filles** **5 000 €**  
« Allez les filles » (n°196)

L'association propose des séances de boxe féminine (support musical et chorégraphique), afin de donner aux femmes des notions de protection et de défense par l'apprentissage de gestes simples. L'objectif de l'action est de prévenir les violences conjugales et d'inciter les jeunes femmes des quartiers prioritaires de la ville à pratiquer une activité sportive.

### **Au titre du programme 4 : l'apprentissage et la maîtrise de la langue française**

**Association Plurielles****7 500 €**

« Action d Insertion Formation linguistiques à destination des femmes migrantes du quartier prioritaire de la ville et environs » (n°343)

Le projet se réalise sur le quartier Gare. Différents axes dans cette action globale de l'association à l'attention des femmes et quelques hommes du quartier notamment : accueil social (aide pour régler les problèmes personnels, aide à la mise en œuvre de projets personnels en vue de l'autonomie), ateliers des savoir-faire (couture,... échanges de connaissances, partage de moments conviviaux, sortir de l'isolement), médiation (accompagnement auprès des institutions, bailleurs sociaux, Mairie...), formation linguistique poursuite de cours de français avec des personnes engagées dans l'accompagnement vers l'emploi (63 personnes environ par an).

**Association Tremplin Neuhof****30 500 €**

« Epicerie sociale et ateliers pédagogiques » (n°263)

L'objectif de cette action est de lutter contre la précarité, la malnutrition et l'isolement sur le quartier du Neuhof. Des actions éducatives, autour de l'apprentissage du français et autour de l'aide à la recherche d'un emploi et de l'aide administrative sont proposées. L'Epicerie sociale accueille environ 90 familles, soit environ 300 personnes. Les adhérents s'engagent à participer à des activités pédagogiques (cuisine, couture, tricot, alphabétisation) ou à participer activement au fonctionnement de la structure (déchargement et mise en place de marchandises, entretien des locaux etc.).

**AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement****2 300 €**

« Ecrivain public à vocation d insertion sociale » (n°7)

L'AMSED propose son aide et soutient des personnes en situation sociale difficile. Elle permet de faciliter leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle.

**PILIER COHESION SOCIALE****Au titre du programme 5 : l'accompagnement à la scolarité et la prévention du décrochage scolaire****Association ECO-CONSEIL****3 900 €**

« Défis 10 jours sans écran - Ecoles Schwilgue, L'Angevin et Gliesberg à Strasbourg » (n°450)

L'association propose aux enfants de trois écoles de s'engager à essayer pendant dix jours de ne plus, ou moins, passer de temps devant un écran (ordinateurs, consoles, télévision). L'action est préparée en amont avec le corps enseignant, les parents, le tissu associatif, pour un partenariat renforcé. Un défi se conçoit comme l'opportunité de recréer du lien, au moyen d'activités recentrées autour du jeu et de la cohésion familiale.

**Au titre du programme 6 : attractivité et valorisation des établissements scolaires****Collège Solignac****600 €**

« Web-radio des établissements scolaires du Neuhof » (n°414)

Les enseignants des écoles du Neuhof ont souhaité par ce travail rendre compte de leur activité. Les activités qu'elles soient ordinaires ou exceptionnelles sont enregistrées et assemblées sous forme d'émissions radio diffusées sur internet ou utilisées en l'état pour être réexploitées en classe. Les enregistrements sont réalisés avec une équipe mobile sur l'ensemble des sites, constituée d'enseignants et d'élèves ainsi que des volontaires du service civique. Le collège Solignac met à disposition un local servant de bureau et de studio de traitement des enregistrements. Ce projet ambitieux répond à plusieurs objectifs à la fois : développer et maintenir une attention des parents à la scolarité de leurs enfants en les incitant à écouter les émissions ; tisser et entretenir des liens entre les familles.

### **Au titre du programme 7 : l'accompagnement des parents**

#### **Association Elles aussi**

**1 500 €**

« *Les mamans disent* » (n°369)

Le projet vise à valoriser les rôles sociaux des habitants du quartier de l'Elsau, à améliorer l'image du quartier, à impliquer les femmes, les familles et les adultes dans les projets de leur quartier. L'action se déroule tout au long de l'année, avec des temps forts : fête de l'association, fête de quartier, activités proposées par l'OPI, les paroisses, l'Armée du salut...

#### **Association Les Disciples**

**7 000 €**

« *Un foyer dans la cité - Action sociale : Accompagnement des familles en difficulté* » (n°230)

Le volet social de l'action des Disciples propose un accompagnement de familles en grande difficulté, par de la distribution de colis alimentaires, un vestiaire, de l'aide aux démarches administratives ainsi qu'en matière d'insertion.

#### **Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale**

**19 200 €**

« *Pères et Re-pères* » (n°63)

*1 200 €*

L'association en collaboration avec d'autres partenaires, organise un temps festif familial dédié aux pères. Elle se déroule au cœur du quartier de l'Elsau.

« *A petits pas de mères* » (n°64)

*1 000 €*

L'association propose un temps festif et convivial, de rencontres et d'échanges entre les femmes du quartier de l'Elsau, de tous âges, de toute culture afin de mettre en valeur leurs individualités, leurs talents, leurs rôles, leurs particularités.

« *Soutien à la fonction parentale* » (n°65)

*10 000 €*

Afin de soutenir la fonction parentale l'association organise toute l'année des temps d'échange intergénérationnel et entre parents. Elle propose également des sorties familiales afin de recréer du lien au sein des familles.

« *Rencontre avec les parents de l'Elsau* » (n°66)

*1 500 €*

Afin de renforcer le soutien à la parentalité et accompagner la réussite éducative, l'association organise des rencontres thématiques avec les parents des groupes scolaires Léonard de Vinci, Schongauer et du Collège Hans Arp en partenariat avec les associations du quartier. Ces temps d'échanges ont lieu dans les établissements.

« Club de séniors d'ici et d'ailleurs » (n°68) 4 500 €

Par ce projet initié en 2011, l'association propose à un public de retraités ou futurs retraités une programmation d'activités autour de la promotion de la santé. La cohésion sociale et culturelle entre les séniors ainsi que la solidarité entre les générations sont également les objectifs recherchés.

« Université printanière des parents/ 5ème édition » (n°69) 1 000 €

Le projet doit permettre de rapprocher les parents des établissements scolaires et de les impliquer dans les projets institutionnels et associatifs. Cette université printanière permettra de créer un moment de rencontre où parents et professionnels échangeront autour de l'éducation. Le thème choisi en 2016 est "Eduquons ensemble à valoriser les parcours de réussite". Un spécialiste en science de l'éducation et une sociologue interviendront autour de 3 ateliers relatifs à la coéducation, la transmission de la réussite, le rôle des parents. L'université se déroulera le 21 mai 2016.

**Association SOS Aide aux habitants Neuhof** 9 000 €

« Dispositif d'accompagnement psychosocial et éducatif des familles monoparentales et leurs enfants » (n°396)

L'action s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance et de la prévention de la délinquance en adéquation avec les missions du service de protection des mineurs. L'association intervient auprès des familles monoparentales en situation de difficultés. Elle travaille sur la relation parent-enfant et aide les parents à prendre conscience de leurs difficultés, leur rôle et leur responsabilité. L'association met en œuvre deux approches : une approche collective en groupes de parole et approche individuelle en accompagnement individuel éducatif, social et psychologique.

**Association Bien Vivre Ensemble** 1 500 €

« Accueil pour lutter contre l'isolement et pour les liens intergénérationnels » (n°131)

L'association se propose d'accompagner les retraités migrants se sentant souvent perdus dans le quartier malgré de longues années passées en France et de favoriser le lien avec les générations actuelles qui connaissent souvent mal les richesses des civilisations d'origine de leurs parents ou grand parents migrants.

### **Au titre du programme 8 : l'accès aux équipements et projets culturels**

**Association La Maison Théâtre** 14 000 €

« Faites du théâtre ! Edition 2016 » (n°78)

L'opération « Faites du théâtre » vise à faire découvrir le théâtre à un large public ne l'ayant jamais pratiqué, grâce à des stages de découverte encadrés par des professionnels. Divers ateliers sont organisés en et hors temps scolaire, pour un public scolaire mais aussi un public familial. Le projet permet également des temps d'échange entre artistes et avec le public. Ce projet contribue à tisser des liens sensibles entre créations et publics, artistes et spectateur. Le projet se clôturera le 18 novembre 2016 au théâtre du tambourin lors du cabaret de la Maison Théâtre.

**Association Compagnie Mistral Est** 7 000 €

« Trajectoires » (n°39)

Cette action a pour objectif de donner l'opportunité à une trentaine des jeunes de 14 à 34 ans de participer à une formation de danse HIP HOP unique en Alsace, en leur donnant la possibilité d'approcher l'univers de danseurs professionnels et en explorant les possibilités d'expressions. Les ateliers, animés par des professionnels, apportent une véritable exigence technique et théorique : approfondissement des techniques de la danse hip-hop, initiation à la danse contemporaine et découverte des arts de la rue, découverte du processus de création artistique, plusieurs restitutions publiques.

**Association Wonder Wiz art**

**5 600 €**

« *Riche en faire* » (n°430)

Dans un contexte de transformation du quartier et notamment d'arrivée du nouveau public de l'EPSAN, cette action vise à initier à des pratiques artistiques, à faire naître l'expression positive de l'individu et à permettre la rencontre avec l'autre au travers des valeurs de la citoyenneté. En 2016, le projet artistique est replacé dans l'environnement proche: les actions s'inscrivent dans la vie du quartier et chez les partenaires dans le cadre des semaines à thème.

**Jazz d'Or Festival**

**6 000 €**

« *Les trois Cosmonautes* » (n°2)

Cette action s'inscrit dans un projet global de présence artistique pérenne sur le quartier de l'Elsau, engagé par Jazzdor depuis 2010. Pour cette édition, les musiciens Christine Clément et Gully Pascal et les élèves travailleront à partir d'une nouvelle d'Umberto Eco "les 3 cosmonautes", conte philosophique qui prend pour prétexte une conquête spatiale pour parler des différences et ressemblances entre des personnages de nationalités différentes. Cette action s'adresse à une classe de CM2 de l'école élémentaire Glienberg de l'Elsau En fin d'année scolaire, se tiendra un concert de restitution du travail accompli au collège Hans Arp ouvert à un large public.

**AMSED – Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement**

**2 500 €**

« *Animations interculturelles et de proximité* » (n°6)

L'AMSED propose du 20 au 29 juillet 2016, des ateliers et animations interculturels sur les places Lavoisier Fresnel, Champ de Manœuvre à Cronembourg. Cette action permet de lutter contre l'enfermement social des résidents du quartier de Cronembourg.

**Association Ballade**

**4 000 €**

« *Papyros N6T* » (n°10)

Le projet a pour objectif de proposer aux jeunes des activités culturelles qui leur donnent des atouts pour décrypter les messages de haines intercommunautaires, et qui créent des liens de fraternité entre participants. La Cité de Cronembourg accueille beaucoup de primo-arrivants, qui sont concernés également par cette action.

**Collège du Stockfeld**

**3 800 €**

« *Classes à parcours artistique* » (n°25)

Le collège, en expérimentation ECLAIR depuis septembre 2011, souhaite valoriser par ce projet les compétences acquises par les enseignants dans le projet orchestre à l'école et développer les actions culturelles mises en œuvre dans l'établissement. Le projet est un parcours artistique, à visée d'excellence, proposant une initiation à tous les arts (musique,

danse, théâtre, arts visuels) sur un cursus de la 6<sup>ième</sup> à la 4<sup>ième</sup>. A la rentrée 2016, cinquième année du projet, 75 élèves du quartier du Neuhof Meinau sont concernés.

**FRANCAS - Association Territoriale des Francas de Strasbourg** **3 000 €**  
**Bas-Rhin**

*« Les portes du temps - bas Rhin 2016 » (n°44)*

Le projet propose à des enfants, adolescents et à des familles issues des quartiers prioritaires, une offre culturelle d'excellence. Par une approche ludique, il s'agira d'aider les publics à comprendre leur patrimoine. Ce dernier étant le témoin de la vie des gens d'autrefois. L'objectif est de modifier leur regard sur des bâtiments historiques.

**Association C'est Tout un Art** **3 200 €**

*« Festival "Couleurs Conte" 10<sup>ème</sup> édition » (n°58) 2000€*

Du 25 juin au 03 juillet, l'association "C'est tout un art" renouvelle son rendez-vous avec l'art du conte, pour la 10<sup>ème</sup> édition de Couleurs Conte. Ce festival est ancré dans la tradition orale du quartier Gare. Cette édition s'inscrit dans la continuité des éditions précédentes qui étaient Résilience (2011), l'Audace (2012), la quête (2013). L'association souhaite donner une dimension particulière pour ce 10<sup>ème</sup> anniversaire.

*« Atelier de création d'histoire au Port du Rhin » (n°215) - 1200€  
nouveau projet*

L'atelier de création d'histoire a pour objectifs d'encourager la créativité artistique, de valoriser la tradition orale, et de favoriser l'engagement à la réalisation d'un projet collectif. Ainsi, un spectacle en conte et musique présentant la tradition orale et représentant une histoire mise en forme par Nicole Docin-Julien, fera l'objet de 2 représentations publiques au Port du Rhin.

**Centre Socio Culturel du Neudorf** **1 500 €**

*« La Musau fait son cinéma » (n°98) - nouveau projet*

Le quartier de la Musau et plus particulièrement la Cité Ampère est une zone enclavée marquée par l'absence de commerces et de structures culturelles de proximité. Par ailleurs la desserte des transports en commun en soirée et week-end représente un frein pour la mobilité d'une partie de la population. Ces freins entraînent des difficultés pour les habitants à se rendre dans les structures situées principalement à proximité du centre ville. C'est pourquoi le CSC Neudorf propose des activités culturelles qui favorisent à la fois le partage autour d'un événement culturel tel que les projections de films en plein air durant l'été 2016.

**Compagnie Mémoires Vives** **2 000 €**

*« Histoire et mémoires des 3 Neuhof » (n°176) - nouveau projet*

Cette action a pour objectif la création d'un projet artistique au collège du Stockfeld. Sur le sujet de l'histoire et de la mémoire du territoire des "3 Neuhof" (Polygone, Neuhof Cité et Stockfeld) ce projet a pour vocation de permettre à la jeunesse de cette zone géographique de s'ouvrir, de comprendre et de s'intégrer au reste de la ville de Strasbourg. Cette action se présente sous forme d'atelier de sensibilisation, de création et de transmission.

**Association Audiorama** **5 000 €**

*« Musiques à la Meinau - 2016 » (n°200)*

Pour continuer le travail entrepris dans le cadre du Pôle d'excellence musique, Auditorama propose un parcours d'éveil et d'initiation aux nouvelles technologies musicales numériques pour les enfants et jeunes du quartier de la Meinau sous forme d'ateliers. Des ateliers électroacoustiques à l'école de la Canardière, des ateliers de Gamelan javanais (percussions indonésiennes), des concerts restitution-rencontre en fin d'ateliers ou en fin d'année par les enfants et les jeunes pour les familles et le public du quartier.

**Association Stimultania**

**1 500 €**

*« L'œil vivant : image, son et société » (n°209)*

L'association développe depuis 2010 des actions sociolinguistiques, au moyen de visites ou ateliers, permettant l'apprentissage de la langue française et l'acquisition de vocabulaire, à l'attention d'un public défavorisé. L'objectif est de rendre compréhensibles et visibles les procédés, usages et enjeux de la photographie. Dans ce cadre l'association propose des ateliers sociolinguistiques de « français langue étrangère » pour acquérir une base de vocabulaire et être en situation d'échanges et de prise de parole. Le nombre de bénéficiaires est de 1500 environ.

**Association Afrique Etoiles**

**2 000 €**

*« Animation culturelle pour l'éducation artistique » (n°211)*

L'association propose d'aller au devant des habitants (enfants, jeunes et adultes) du quartier de Cronenbourg. Elle y propose une animation culturelle (djembé, danse et fabrications d'instruments de musique) aux pieds des immeubles et dans d'autres espaces « communs ».

**Association Latitude/Atrium**

**1 500 €**

*« Un temps pour grandir autour des instruments à percussion » (n°234)*

A travers son expérience, l'ensemble Atrium souhaite permettre à un public d'enfants souvent défavorisés de s'intégrer dans un processus d'accès à une pratique instrumentale sur plusieurs années. A l'école Ampère, le projet doit permettre :

- de compenser les inégalités qui subsistent dans l'accès à la culture,
- de développer les arts contemporains à travers la musique,
- de représenter publiquement le travail sous forme de spectacles ou concerts.

**Centre Socio Culturel du Neuhof**

**5 000 €**

*« Apporter une aide individualisée aux familles et s'investir dans des démarches de projets partenariaux » (n°235)*

Ce projet propose de réduire les freins à la participation des habitants du quartier à l'offre d'apprentissage musical, et au-delà à des actions collectives et éducatives. Il favorise l'accès à la culture d'une frange de la population qui par ailleurs est totalement exclue de l'offre existante. Il tend également à accroître l'implication des habitants dans la vie des équipements culturels du quartier et de les initier à la culture de spectateur.

**Association Courant d'Art**

**14 000 €**

*« Les samedis artistiques » (n°308)*

Durant 24 séances de 2h, parents et enfants auront la possibilité d'aller à la rencontre de différentes formes d'art, menées par des artistes professionnels de leur discipline. Les ateliers seront organisés en 4 modules de 6 séances : danse africaine, percussions, arts

plastiques, chant et théâtre. Ces ateliers s'articulent autour de la relation parent-enfant afin de rapprocher les familles dans un cadre différent.

**Association HORIZOME** **8 000 €**

« *Résidence artistique* » (n°358) 2 000 €

L'association Horizome gère une "Résidence Artistique" au sein du quartier de HautePierre. Ce dispositif existant depuis 2009 a pour but de promouvoir l'art et de démocratiser la culture. Des artistes d'horizons variés (par exemple Congo, Italie, Suisse...) viennent travailler au sein de ce local en interactions avec les habitants pour façonner un bâtiment à l'image du quartier HautePierre. Une sélection de 3 projets artistiques sera effectuée par un jury de professionnels ainsi que par les résidents de HautePierre. Le nombre de personnes touchées par cette action est d'environ 250.

« *Festival "Voix Publiques"* » (n°363) 6 000 €

L'action a pour objectifs de valoriser les actions qui se sont déroulées dans l'espace public, de promouvoir les actions de l'association aux yeux des habitants et ainsi de les inviter à participer et à s'investir culturellement dans le quartier HautePierre.

Trois jours de festival sont prévus en juin 2016 programmant des ateliers d'échanges et de rencontres, une projection de documentaires, des ateliers de bricolage de mobilier urbain, des concerts...

**Association Les Percussions de Strasbourg** **10 000 €**

« *Percustra 2016* » (n°367)

Fort de leur présence de 30 ans et ayant l'expérience d'un public de tout âge et de toute condition sociale, cette action a pour objectifs d'initier ou de développer l'accès à la culture pour tous, d'initier les habitants et scolaires des quartiers de HautePierre et de Cronembourg via la création musicale, les percussions, la musique contemporaine, l'apprentissage de l'écoute et de la vie collective et enfin la valorisation de la culture et de la créativité de chacun ainsi que de la confiance en soi.

**Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen** **4 000 €**

« *Village Utopique* » (n°368)

L'action village utopique consiste en la création d'une œuvre collective de sa conception à son installation avec des habitants (enfants, jeunes, adultes) résidant à Koenigshoffen et accompagnés d'artistes. Cette œuvre permet une réflexion collective et partagée sur le lien entre l'homme, la ville et la nature, notamment en lien avec le Parc Naturel Urbain. Le résultat visé pour 2016 est la réalisation, en plusieurs étapes, de 3 pilotis sculptés d'une dizaine de mètres chacun, surplombés d'un village utopique.

**Association Les Restaurants et Relais du Cœur Bas-Rhin** **1 000 €**

« *Les rendez-vous Cinéma 2015-2016* » (n°268)

L'association propose aux familles qui fréquentent les restaurants du cœur de participer à des séances de cinéma.

**Association Mouvement ATD Quart Monde** **3 200 €**

« *Bibliothèque de rue* » (n°313) 2 000 €

L'association développe des actions engagées au niveau local pour la bibliothèque de rue portée et développée tous les samedis après-midi au quartier du Port du Rhin.

« Université Populaire Quart Monde » (n°314) 1 200 €

L'action est emblématique de l'association et vise à permettre aux personnes et aux familles les plus défavorisées d'être partenaires et acteurs du changement. L'association met à disposition un lieu de dialogue et de formation réciproque entre adultes en grande précarité et d'autres participants qui s'engagent à leurs côtés.

**Association TOT ou T'ART 4 000 €**

« Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques des habitants des QPV » (n°62)

L'association propose des places de spectacles et des sorties culturelles à 3 € ou gratuites pour les personnes en situation d'exclusion. Ce travail est mené dans le cadre d'un réseau de partenaires culturels. Il s'agit, via les structures qui les accompagnent, de permettre aux résidents des quartiers de Strasbourg et de plusieurs communes de l'Eurométropole en parcours d'insertion sociale ou professionnelle, d'accéder à la programmation des salles de spectacles sur l'ensemble du département, d'avoir accès à une communication adaptée, à des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

**Porte Ouverte 600 €**

« Et voici mon quartier ! » (n°352) - nouveau projet

Les objectifs de ce projet sont de développer des activités artistiques auprès des enfants du quartier Gare-Laiterie qui ne fréquentent pas les structures associatives du secteur. De plus cette action tente de favoriser l'appropriation du quartier et favoriser le respect et l'écoute de l'autre à travers des animations créatives.

Ainsi, des activités seront proposées, sous forme de stage :

- Un stage de 12 séances après l'école de mars à juin
- Des stages pendant les vacances d'été (premier stage du 18 au 22 juillet : thème abordé "l'image"; deuxième stage du 25 au 29 juillet : "le volume"; troisième stage : "l'image animée".) Ces stages auront lieu tous les matins du lundi au jeudi de 10h à 11h30.

Le nombre de bénéficiaires estimé est de 50 enfants de 6 à 11 ans.

**Centre Social et Culturel de Hautepierre (Le Galet) 2 000 €**

« Musiques du Monde Hautepierre 2016 » (n°80)

Musiques du Monde Hautepierre 2016, du 18 au 21 mai 2016 : manifestation musicale à destination des habitants de Hautepierre mais aussi des autres quartiers.

**Union départementale de la consommation logement et cadre de vie - UD CLCV 67 1 500 €**

« Fêtons nos cultures » les 21 et 22 octobre 2016 » (n°282)

Les fêtes des cultures mobilisent un partenariat associatif important autour de 2 journées festives visant à favoriser la découverte culturelle, le lien social, les rencontres entre habitants de toutes origines sociales et culturelles, le partage. Différents temps sont proposés lors de ces journées: concerts, témoignages, repas, animations, expositions.

### Au titre du programme 10 : santé

**Association Porte Ouverte 1 500 €**

« Activités Physique Santé » (n°349)

Cette action va se dérouler dans le QPV Laiterie, le projet vise à prévenir le surpoids des enfants de primaire et leur faire découvrir les clubs de sport de la Ville. Ce projet vise d'une part à promouvoir l'activité physique par une approche multisectorielle associant des acteurs du domaine sportif, de la santé et de l'éducation, à donner un rythme et des habitudes de pratiques sportives aux enfants et d'autre part, à proposer aux adultes un temps de pratique régulier du sport.

**Association Cité Santé Neuhof**

**2 500 €**

« Ateliers lecture/sommeil » (n°26)

1 500 €

Afin d'aider les parents à mieux appréhender les fonctionnements de leurs jeunes enfants (de 6 mois à 3-4 ans) et plus particulièrement pour ce qui concerne le sommeil, l'association propose des ateliers d'initiation à la lecture aux parents. Le livre est utilisé comme support de rituel d'endormissement de l'enfant. Cette action se déroulera en 2 phases :

- des ateliers lecture de deux heures par mois qui initieront les parents à la lecture pour leurs enfants
- des ateliers lecture/sommeil qui auront lieu une fois par mois et qui sensibiliseront les parents à l'importance du sommeil dans la vie de l'enfant et de l'apport positif de la lecture dans ce domaine.

« Petits-déjeuners santé » (n°27)

1 000 €

L'association organise un petit déjeuner santé à la Maison de la Santé du Neuhof dans le but de : sensibiliser les habitants du quartier à l'importance de l'équilibre alimentaire, de rencontrer de manière informelle les professionnels de santé pour l'accès aux soins et d'échanger avec la médiatrice sociale pour l'accompagnement social. Cet accueil est proposé une fois par mois le mardi de 9h à 10h30. Ce moment doit être un temps d'échange entre les habitants du quartier et les professionnels de santé. C'est l'occasion de mener des actions de sensibilisation et de prévention au plus près des préoccupations des habitants.

**Société de Gymnastique La Concorde Robertsau**

**1 600 €**

« Je me bouge dans mon quartier » (n°59) - nouveau projet

Ce projet est une action de lutte contre l'obésité grâce à une activité sportive régulière. Les enfants de 6 à 12 ans seront accompagnés les samedis (36 au total) sur le créneau de 14h à 15h30.

**Centre Socio Culturel Cronembourg (Victor Schœlcher)**

**3 000 €**

« Ateliers du bien-être » (n°94)

L'action vise les publics fragiles dans le but de les inscrire dans une démarche de redynamisation ou de reconstruction de soi (santé mentale). Les personnes victimes de violence seront aussi suivies pour leur permettre de prendre conscience de leur situation et de renforcer leur estime. Le projet se déclinera autour: la prévention santé/syndromes dépressifs, actions de redynamisation, écoute et prise en compte des besoins d'habitants en situation d'isolement.

**Maison de Santé de Hautepierre (Association MSP)**

**4 400 €**

« Etre(s) en mouvement » (n°157) - nouveau projet

Le projet consiste en l'organisation de séances d'expression corporelle par des intervenants de l'association « SomeBody » en lien avec l'équipe de la Maison de Santé de

Hautepierre. L'association a pour objectif de promouvoir la santé, par l'accompagnement de projets de santé publique à destination des habitants du quartier.

**ALT - Association de Lutte contre la Toxicomanie** **16 200 €**

« Point d'Accueil et d'Ecoute jeunes » (n°315)

La création d'un lieu d'écoute autour du mal-être des jeunes répond à un besoin constaté par les professionnels. Il a pour objectif d'offrir une écoute clinique face aux difficultés rencontrées par les jeunes en matière de socialisation, de relations et de troubles alimentaires notamment.

**Association Migrations Santé Alsace** **3 000 €**

« Favoriser l'accès à la santé : informations sur les droits et éducation pour la santé en direction des populations migrantes » (n°337)

Dans la poursuite des actions entreprises, l'objectif de l'association est de permettre aux personnes migrantes de mieux maîtriser leur santé et les facteurs qui la déterminent, par l'acquisition de compétences et connaissances sur les problématiques de santé et d'accès aux droits.

**Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen** **6 000 €**

« Projet Santé : "Du Je au Nous" » (n°362)

La démarche consiste à aller à la rencontre des habitants à partir de moments conviviaux, en s'appuyant sur les temps forts associatifs. Les objectifs du projet sont les suivants: favoriser des comportements favorables à la santé, lutter contre l'isolement ou la discrimination des personnes.

**Association AU DELA DES PONTS** **3 500 €**

« Le jardin partagé » (n°457)

Les objectifs de cette action sont de stimuler l'envie de goûter et de cuisiner les fruits et légumes en prenant soin de soi. Le jardin sera le support à d'actions de santé alimentaire, et permettra aux enfants et aux familles de s'approprier un milieu vivant.

**PILIER EMPLOI – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Au titre du programme 11 : les parcours vers l'emploi**

**Association RETRAVAILLER ALSACE** **6 000 €**

« Mobilisation des femmes vers l'emploi résidant en quartiers prioritaires » (n°116)

Depuis 2008, l'association propose un accompagnement renforcé de quatre mois pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes (Hautepierre, Koenigshoffen, la Meinau). Il s'agit de prendre en compte les difficultés spécifiques des femmes n'étant inscrites dans aucun dispositif.

**JEEP - Jeunes Equipes d'Education Populaire** **5 000 €**

« Insertion sociale des bénéficiaires du RSA et autres adultes en difficulté » (n°117)

Cette action permet à des personnes bénéficiaires du RSA et/ou en difficulté, de trouver écoute et accompagnement. Il s'agit d'aller à la rencontre des personnes lors de l'entraide alimentaire afin de les orienter ensuite au mieux dans des démarches administratives et d'un suivi individuel. Accueil café, permanences d'accueil, accompagnement individuel,

sorties familiales, fêtes et repas de rue, cours de français, préoccupations de la vie quotidienne, de santé, question du logement, des ressources financières et de l'activité physique, sont autant de moments propices à recréer du lien social. En 2016, un atelier jardin et un séjour de proximité sont prévus.

**Association AU DELA DES PONTS** **6 400 €**

« *Sur les chemins de l'emploi* » (n°459)

Cette action se situe en amont d'une construction de projet professionnel ou d'insertion professionnelle. La démarche vise à remettre les personnes en situation positive pour leur permettre de retrouver des ressources et s'inscrire dans une dynamique de changement par le développement de la confiance et de l'affirmation de soi.

### **Au titre du programme 12 : les qualifications et compétences**

**Association Humeur Aqueuse** **12 500 €**

« *Atelier de création textile et vestimentaire du Quartier de HautePierre* » (n°159) **5 000 €**

Cette action doit permettre à une quinzaine de femmes, âgées de 16 à 49 ans, résidant dans le quartier de HautePierre d'apprendre les techniques de création d'une collection de mode en lien avec les stylistes à l'origine de la boutique de Visu Vinca Schiffmann. Les ateliers de création sont destinés à une vingtaine de femmes, sans diplôme ni expériences professionnelles et au chômage, à raison d'une demi-journée par semaine.

« *Atelier de création textile et vestimentaire des quartiers du Neuhof et de Schiltigheim/Bischheim* » (n°161) **7 500 €**

Il s'agit de permettre à une trentaine de femmes, âgées de 18 à 65 ans et plus, résidant dans les quartiers de Neuhof et quartiers ouest Schiltigheim/Bischheim d'apprendre les techniques de création vestimentaires. Les ateliers de création sont destinés à des femmes, sans diplôme ni expériences professionnelles au chômage à raison de 2 ateliers hebdomadaires de création textile de 3 heures chacun, les mardis de 9h à 12h au Neuhof et les jeudis de 9h à 12h au quartier des Ecrivains de Schiltigheim-Bischheim, à destination de 30 femmes issues de ces 2 quartiers. En juin 2016, les réalisations des ateliers seront présentées à l'occasion d'une exposition finale ou d'un défilé.

**Association Fédération du Bas-Rhin du Secours Populaire Français (SPF 67)** **1 500 €**

« *Atelier de couture et de création textile* » (n°206)

Des ateliers de couture ont lieu trois fois par semaine depuis 2011. Formation complète dans la retouche dans le but d'ouvrir une petite « retouche » dans le quartier du Port du Rhin, destinée aux habitants du quartier et un travail sur le recyclage et la transformation de vêtements existants. Ce projet accompagne les femmes vers l'emploi.

### **Au titre du programme 17 : la Gestion urbaine de proximité (GUP)**

**Association Contact et Promotion** **7 700 €**

« *Animation d'un jardin partagé dans la Cité Nucléaire* » (n°409) **2 700 €**

Cette action présente plusieurs objectifs principaux : développer des liens sociaux, favoriser la réappropriation de l'espace public, renforcer les comportements civiques

et citoyens, éduquer à l'environnement par le jardinage écologique. Pour atteindre ces objectifs généraux, l'association souhaite pérenniser la présence de l'animatrice du jardin partagé et organiser de nombreuses animations sur ce lieu, comme la fête des voisins, des animations auprès des enfants du quartier de la Cité Nucléaire.

« *Action de socialisation et d'éducation à l'environnement* » (n°412) 5 000 €

Le jardin pédagogique, support à la sensibilisation à la nature et à l'environnement, est situé au parc de la Bergerie à Cronembourg. Il s'agit d'un lieu propice pour permettre à des publics différents de se rencontrer, de participer à son aménagement, son entretien, c'est aussi l'occasion de passer des moments festifs en commun.

**AGATE Neuhof - Association de Gestion des Ateliers du Neuhof 17 000 €**

« *Agate Neuhof, outil de la participation des habitants* » (n°140)

L'association Agate axe ses actions autour de la participation des habitants du quartier du Neuhof. Elle travaille notamment sur l'écoute, le recensement des besoins et attentes, et globalement la création d'une dynamique de gestion urbaine et sociale de proximité.

**Association Joie et Santé Koenigshoffen (Association Populaire) 2 500 €**

« *Jardin et Ecocitoyens* » (n°365)

Cette action permet de sensibiliser les enfants, jeunes et adultes au concept du développement durable en considérant les trois volets qui le constituent : social, environnemental et économique. Il s'agit de proposer des loisirs éducatifs et pédagogiques et d'éduquer à l'éco-citoyenneté.

## **PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN**

### **Au titre du programme 19 : stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

**VIADUQ 67- Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers 44 550 €**

« *Aide aux victimes - Accès au droit – Médiations Pénales- Ecrivain Public* » (n°301) 38 550€

L'association accueille, écoute, informe en toute confidentialité et gratuitement. Elle organise des permanences quotidiennes (du lundi au samedi) au siège à Cronembourg. L'aide aux victimes est une aide qui s'adresse à toute personne ; victime d'une infraction pénale (violences volontaires, agressions sexuelles, viols, menaces, accidents de la circulation...) ; en demande d'information et d'orientation sur ses droits ; en difficulté de compréhension ou de rédactions de tout type de courriers (Ecrivains public) - ou encore toute personne adressée dans le cadre des mandants de médiation pénale. Le nombre de bénéficiaires estimé est de 4500.

« *Maison de la Justice et des Droits* » (n°309) 6000 €

L'objectif est de rapprocher la justice du justiciable par l'aide aux victimes et l'accès au droit, d'assurer une meilleure coordination des intervenants dans le domaine judiciaire et social et de participer à la prévention de la délinquance. L'association assure trois 1/2 journées de permanences ouvertes à l'ensemble des usagers, des quartiers prioritaires notamment, au sein de la Maison de la Justice et du droit.

**Association SOS Aide aux Habitants****34 350 €***« Sensibilisation adultes et jeunes à leurs droits et obligations (SAJ) » (n°384) 6350€*

Le projet vise à améliorer le cadre de vie (réduire les incivilités et renforcer le respect des personnes et des biens publics). Elle se décline en deux actions :

- l'action de sensibilisation qui doit amener les enfants, par le biais d'une pédagogie active, à réfléchir sur des notions comme la différence, l'acceptation et les obligations ;
- l'action Habitat-vie : parallèlement au travail mené avec les élèves, des rencontres avec les locataires dans les halls d'entrée sont organisées, pour sensibiliser les adultes aux droits et obligations locatifs mais aussi éducatifs.

*« Aide aux victimes - Accès individuel au Droit -Médiations pénales - 28 000€**Gestion des conflits. » (n°394)*

L'association propose trois axes de travail :

- le service d'aide aux victimes est destiné à apporter aide et assistance à toute personne victime d'infraction ;
- l'accès individuel au droit a pour objectif l'information sur les droits et obligations, l'orientation vers des organismes spécialisés et de faciliter l'exercice du droit ;
- la médiation pénale est la possibilité offerte à des personnes en conflit judiciaire d'essayer de trouver des solutions à un conflit afin de rétablir la paix sociale et de retisser les liens.

Des permanences juridiques ont lieu toute l'année et il s'agit d'informer sur les droits, les démarches juridiques ou administratives, les obligations, d'aider à la rédaction de courriers etc.

**ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale  
d'Education et d'Animation****4 000 €***« Le contrôle judiciaire socio-éducatif. » (n°435)*

L'association ARSEA intervient dans des domaines diversifiés du social, du médico-social et de la protection de l'enfance. Le contrôle judiciaire éducatif est une mesure psycho-éducative qui vise, au moyen d'un accompagnement individualisé, social, éducatif psychologique, la mise en place d'un projet adapté aux difficultés comme aux capacités d'insertion du mis en examen.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
décide*

- *d'attribuer au titre de la Direction de projet du Contrat de Ville, les subventions suivantes :*

**Centre Social et Culturel de Hautepierre (Le Galet)****1 000 €***« Gestion des gymnases de Hautepierre » (n°77)*

<b>Association Unis vers le Sport</b>		<b>7 000 €</b>
« Journée UNIS VERS le SPORT » (n°16)	1 000 €	
« Programme VivaCité » (n°18)	3 000 €	
« Programme Unis vers le Sport (anciennement Diambars Attitude) » (n°23)	3 000 €	
<b>Association Porte Ouverte</b>		<b>1 500 €</b>
« Activités Physique Santé » (n°349)		
<b>Association La Maison Théâtre</b>		<b>4 000 €</b>
« Faites du théâtre ! Edition 2016 » (n°78)		
<b>ACAS - Association Culturelle des afghans de Strasbourg</b>		<b>1 500 €</b>
« Action culturelle et accompagnement administratif et social » (n°92)		
<b>Association Contact et Promotion</b>		<b>7 700 €</b>
« Action de socialisation et d'éducation à l'environnement » (n°412)	5 000 €	
« Animation d un jardin partagé dans la Cité Nucléaire » (n°409)	2 700 €	
<b>Association Compagnie Mistral Est</b>		<b>7 000 €</b>
« Trajectoires » (n°39)		
<b>Association Wonder Wiz art</b>		<b>2 000 €</b>
« Riche en faire » (n°430)		
<b>AGATE Neuhof - Association de Gestion des Ateliers du Neuhof</b>		<b>17 000 €</b>
« Agate Neuhof, outil de la participation des habitants » N°140		
<b>Association Les Petits Débrouillards du Grand Est</b>		<b>6 000 €</b>
« Clubs Sciences » (n°280)		
<b>Association Humeur Aqueuse</b>		<b>12 500 €</b>
« Atelier de création textile et vestimentaire du Quartier de HautePierre » (n°159)	5 000 €	
« Atelier de création textile et vestimentaire des quartiers du Neuhof et de Schiltigheim/Bischheim »(n°161)	7 500 €	
<b>Association Joie et Santé Koenigshoffen (Association Populaire)</b>		<b>2 500 €</b>
« Jardin et Ecocitoyens » (n°365 )		
<b>Association AMI - Action Médiation Insertion de HautePierre</b>		<b>1 000 €</b>
« Sport, loisir et santé »(n°130)		
<b>Association ECO-CONSEIL</b>		<b>3 900 €</b>
« Défis 10 jours sans écran - Ecoles Schwilgué, L'Angevin et Gliesberg à Strasbourg » (n°450)		

**Collège Solignac** 600 €  
« Web-radio des établissements scolaires du Neuuhof » (n°414)

**Centre Socio Culturel du Neudorf** 1 500 €  
« Les jeunes acteurs du futsal » (n°96) - Nouveau projet

**Association Elles aussi** 1 500 €  
« Les mamans disent » (n°369)

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **78 200 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 020, nature 6574, activité DL04B, dont le solde disponible avant le présent conseil est de 257 883 €.

- d'attribuer au titre de la Délégation Sécurité, Prévention et Sports, service Prévention Urbaine, les subventions suivantes :

**THEMIS - Association pour l'accès aux droits pour les enfants et les Jeunes** 57 435 €  
« Service Droit des Jeunes » (n°195)

**VIADUQ 67- Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous quartiers** 44 550 €  
« Aide aux victimes - Accès au droit - Médiations Pénales - Ecrivain Public » (n°301) 38 550 €  
« Maison de la Justice et des Droits » (n°309)) 6 000 €

**CLJ - Centre de Loisirs et de la Jeunesse** 35 000 €  
« La Police à l'écoute des jeunes » (n°381)

**Association SOS Aide aux Habitants** 6 350 €  
« Sensibilisation adultes et jeunes à leurs droits et obligations (SAJ) » (n°384)

**Association SOS Aide aux Habitants** 28 000 €  
« Aide aux victimes - Accès individuel au Droit - Médiations pénales - Gestion des conflits » (n°394)

**Association Jeunes Equipes d'Education Populaire (JEEP)** 3 000 €  
« Chantiers éducatifs JEEP 2016 » (n°120)

**ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation** 4 000 €  
« Le contrôle judiciaire socio-éducatif » (n°435)

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **178 335 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 110, nature 6574, activité AT02A programme 8064 dont le disponible avant le présent conseil est de 415 788 €.

- d'attribuer au titre de la Direction des Sports, les subventions suivantes :

**Cercle de l'Aviron de Strasbourg** 1 000 €  
« Découverte de l'Aviron et sensibilisation à l'environnement » (n° 60)

**Association Allez les filles** 5 000 €  
« Allez les filles » (n° 196)

**CSH – Club Sportif Hautepierre** 4 500 €  
« Allez les filles » (n° 217) 1 500 €  
« Animation des quartiers basées sur le BMX » (n° 227) 3 000 €

**Club Alpin Français de Strasbourg** 1 000 €  
« Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof » (n° 192)

**ASPTT Strasbourg** 2 500 €  
« Découverte de l'athlétisme dans les quartiers » (n° 22) 1 000 €  
« Pratique sportive et citoyenneté à travers la pratique du Handball » (n° 50) 1 000 €  
« Football pour les quartiers » (n° 52) - nouveau projet 500 €

**Sporting Strasbourg Futsal Association (SSF)** 2 000 €  
« Mercredi du Futsal » (n° 28)

**Association Taekwondo Sipjin Strasbourg** 1 000 €  
« Découverte du Taekwondo et aide à l'accès au club pour les jeunes en difficulté » (n°306)

**Association Koryo taekwondo** 1 000 €  
« Développement de la pratique sportive au travers du taekwondo au sein du quartier de la cité de l'Ill » (n°207) - nouveau projet

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **18 000 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 415, nature 6574, activité SJ03B, programme 8056 dont le disponible avant le présent Conseil est de 30 000 €.

- d'attribuer au titre de la Direction de la Culture, les subventions suivantes :

**Jazz d'Or Festival** 6 000 €  
« Les trois Cosmonautes » (n°2)

**Association AMSED – Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement** 2 500 €  
« Animations interculturelles et de proximité » (n°6)

**Association Ballade** 4 000 €

« Papyros N6T » (n°10)	
<b>Collège du Stockfeld</b> « Classes à parcours artistique » (n°25)	<b>3 800 €</b>
<b>FRANCAS - Association Territoriale des Francas de Strasbourg Bas-Rhin</b> « Les portes du temps - bas Rhin 2016 » (n°44)	<b>3 000 €</b>
<b>Association C'est Tout un Art</b> « Festival "Couleurs Conte" 10 <sup>ème</sup> édition » (n°58)	<b>2 000 €</b>
<b>Association C'est Tout un art</b> « Atelier de création d'histoire au Port du Rhin » (n°215)	<b>1 200 €</b>
<b>Association La Maison Théâtre</b> « Faites du théâtre ! » (n°78)	<b>10 000 €</b>
<b>Centre Socio Culturel du Neudorf</b> « La Musau fait son cinéma » (n°98) - nouveau projet	<b>1 500 €</b>
<b>Maison de Santé de Hautepierre (Association MSP)</b> « Etre(s) en mouvement » (n°157)	<b>1 400 €</b>
<b>Compagnie Mémoires Vives</b> « Histoire et mémoires des 3 Neuhof » (n°176) - nouveau projet	<b>2 000 €</b>
<b>Association Auditorama</b> « Musiques à la Meinau - 2016 » (n°200)	<b>5 000 €</b>
<b>Association Stimultania</b> « L'œil vivant : image, son et société » (n°209)	<b>1 500 €</b>
<b>Association Afrique Etoiles</b> « Animation culturelle pour l'éducation artistique » (n°211)	<b>2 000 €</b>
<b>Association Latitude/Atrium</b> « Un temps pour grandir autour des instruments à percussion » (n°234)	<b>1 500 €</b>
<b>Centre Socio Culturel du Neuhof</b> « Apporter une aide individualisée aux familles et s'investir dans des démarches de projets partenariaux » (n°235)	<b>5 000 €</b>
<b>Courant d'Art</b> « Les samedis artistiques » (n°308)	<b>14 000 €</b>
<b>Association HORIZOME</b> « Résidence artistique » (n°358)	<b>8 000 €</b>
	<b>2 000 €</b>

« Festival "Voix Publiques" » (n°363)	6 000 €
<b>Association Les Percussions de Strasbourg</b> « Percustra 2016 » (n°36)	10 000 €
<b>Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen</b> « Village Utopique » (n°368)	4 000 €
<b>Association Wonder Wiz Art</b> « Riche en faire » (n°430)	3 600 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **92 000 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 415, nature 6574, activité CU01G, programme 8087 dont le disponible avant le présent Conseil est de 36 000 €.

- d'attribuer au titre de la Direction des Solidarités et de la Santé, les subventions suivantes :

<b>Association Les Disciples</b> « Un foyer dans la cité _ Action sociale : Accompagnement des familles en difficulté » (n°230)	7 000 €
<b>Association Tremplin Neuhof</b> « Epicerie sociale et ateliers pédagogiques » (n°263)	30 500 €
<b>Association Les Restaurants et Relais du Cœur Bas-Rhin</b> « Les rendez-vous Cinéma 2015-2016 » (n°268)	1 000 €
<b>Association Mouvement ATD Quart Monde</b> « Bibliothèque de rue » (n°313)	3 200 € 2 000 €
« Université Populaire Quart Monde » (n°314)	1 200 €

Les propositions ci-dessus représentent la somme totale de **41 700 €** à imputer sur les crédits ouverts sous Activité AS03C – Nature 6574 – Fonction 523 – programme 8078, dont le disponible avant le présent conseil est de 275 950 €.

<b>AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement</b> « Ecrivain public à vocation d'insertion sociale » (n°7)	2 300 €
<b>Association TOT ou T'ART</b> « Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques des habitants des QPV » (n°62)	4 000 €
<b>Association RETRAVAILLER ALSACE</b> « Mobilisation des femmes vers l'emploi résidant en quartiers prioritaires » (n°116)	6 000 €

**JEEP - Jeunes Equipes d Education Populaire** 5 000 €  
« Insertion sociale des bénéficiaires du RSA et autres adultes en difficulté » (n° 117)

**Association Fédération du Bas-Rhin du Secours Populaire Français (SPF 67)** 1 500 €  
« Atelier de couture et de création textile » (n°206)

**Association Plurielles** 7 500 €  
« action d Insertion Formation linguistiques à destination des femmes migrantes du quartier prioritaire de la ville et environs » (n°343)

Les propositions ci-dessus représentent la somme totale de **26 300 €** à imputer sur les crédits ouverts sous Activité AS03N – Nature 6574 – Fonction 523 – programme 8003, dont le disponible avant le présent conseil est de 217 930 €.

**Association Cité Santé Neuhof** 2 500 €  
« Ateliers lecture/sommeil » (n°26) 1 500 €  
« Petits-déjeuners santé » (n°27) 1 000 €

**Société de Gymnastique La Concorde Robertsau** 1 600 €  
« Je me bouge dans mon quartier » (n°59) - nouveau projet

**Centre Socio Culturel Cronembourg (Victor Schœlcher)** 3 000 €  
« Ateliers du bien-être » (n°94)

**Maison de Santé de Hautepierre (Association MSP)** 3 000 €  
« Etre(s) en mouvement » (n°157) - nouveau projet

**ALT - Association de Lutte contre la Toxicomanie** 16 200 €  
« Point d Accueil et d Ecoute jeunes » (n°315)

**Association Migrations Santé Alsace** 3 000 €  
« Favoriser l accès à la santé : informations sur les droits et éducation pour la santé en direction des populations migrantes » (n°337)

**Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen** 6 000 €  
« Projet Santé : "Du Je au Nous" » (n°362)

**Association AU DELA DES PONTS** 3 500 €  
« Le jardin partagé » (n°457)

Les propositions ci-dessus représentent la somme totale de **38 800 €** à imputer sur les crédits ouverts sous Activité AS05D – Nature 6574 – Fonction 512 – programme 8005, dont le disponible avant le présent conseil est de 167 952 €.

**Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale** 14 700 €  
« Pères et Re-pères » (n°63) 1 200 €

« A petits pas de mères » (n°64)	1 000 €
« Soutien à la fonction parentale » (n°65)	10 000 €
« Rencontre avec les parents de l'Elsau » (n°66)	1 500 €
« Université printanière des parents/ 5ème édition » (n°69)	1 000 €

**Association SOS Aide aux habitants NeuhoF** **9 000 €**  
 « Dispositif d'accompagnement psychosocial et éducatif des familles monoparentales et leurs enfants » (n°396)

Les propositions ci-dessus représentent la somme totale de **23 700 €** à imputer sur les crédits ouverts sous Activité AS07B – Nature 6574 – Fonction 522 – programme 8079, dont le disponible avant le présent conseil est de 62 000 €.

**Association Bien Vivre Ensemble** **1 500 €**  
 « Accueil pour lutter contre l'isolement et pour les liens intergénérationnels » (n°131)

**Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale** **4 500 €**  
 « Club de séniors d'ici et d'ailleurs » (n°68)

La proposition ci-dessus représente la somme de **6 000 €** à imputer sur les crédits ouverts sous activité AS08B, nature 6574, fonction 61, programme 8010, dont le disponible avant le présent conseil est de 246 750 €.

Au titre de la Direction du développement économique et de l'attractivité, service Emploi Economie Solidaire, la subvention suivante :

**Association AU DELA DES PONTS** **6 400 €**  
 « Sur les chemins de l'emploi » (n°459)

La proposition ci-dessus représente une somme totale de **6 400 €** à imputer sur les crédits ouverts sous la fonction 90, nature 6574, activité DU05D, programme 8024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 327 000 €.

- d'attribuer au titre de la Direction de l'Animation Urbaine, service Vie associative, les subventions suivantes :

**AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement** **2 500 €**  
 « Animations interculturelles de proximité » (n°6)

**Centre Socio Culturel Cronembourg (Victor Schœlcher)** **1 500 €**  
 « Liberté une valeur à partager » (n°105)

**Porte Ouverte** **600 €**  
 « Et voici mon quartier ! » (n°352) - nouveau projet »

Les propositions ci-dessus représentent une somme de **4 600 €** à imputer sur les crédits ouverts sous Activité DL03B – Nature 6574 - Fonction 422- programme 8013 dont le disponible avant le présent conseil est de 2 669 560 €.

- d'attribuer au titre de la Direction de l'Animation Urbaine, service Evénement, les subventions suivantes :

**APAN – Association pour l'animation du Neuhof** **19 000 €**  
« Les rencontres du Neuhof » (n°1)

**Association BRETZ SELLE**  
« Ateliers pédagogique de mécanique cycle sur la tournée Arachnima 2016 » (n°55) **4 500 €**

**Centre Social et Culturel de Hautepierre (Le Galet)**  
« Musiques du Monde Hautepierre 2016 » (n°80) **2 000 €**

**ARACHNIMA (Art et Echange)** **106 000 €**  
« Arachnima en tournée » (n°103)

**Association Maison des Jeux de Strasbourg** **9 000 €**  
« La caravane des jeux » (n°137)

**Association Maison des Jeux de Strasbourg** **2 000 €**  
« La fête du Jeu 2016 » (n°141)

**Association THEMIS** **6 000 €**  
« Participation à la tournée Arachnima » (n°189)

**Association Les petits Débrouillards du Grand Est** **10 000 €**  
« Participation à la tournée Arachnima » (n°281)

**Union départementale de la consommation logement et cadre de vie – UD CLCV 67** **1 500 €**  
« 'Fêtons nos cultures' les 21 et 22 octobre 2016 » (n°282)

Les propositions ci-dessus représentent une somme totale de **160 000 €** à imputer sur les crédits ouverts sous fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B dont le disponible avant le présent Conseil est de 918 783 €.

**Adopté le 25 avril 2016**  
**par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après**

**transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

**Direction de projet du Contrat de Ville - CONSEIL MUNICIPAL**

**25 avril 2016**

Dénomination de l'association	N°	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Centre Social et Culturel de HautePierre (Le Galet) "Gestion des gymnases de HautePierre"	77	Projet	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Unis vers le Sport "Journée UNIS VERS le SPORT"	16	Projet	2 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Unis vers le Sport "Programme VivaCité"	18	Projet	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Unis vers le Sport "Programme Unis vers le Sport (anciennement Diambars Attitude)"	23	Projet	4 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Porte Ouverte "Activités Physique Santé "	349	Projet	2 500,00 €	1 500,00 €	2 500,00 €
Association La Maison Théâtre "Faites du théâtre ! Edition 2016"	78	Projet	14 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
ACAS - Association Culturelle des afghans de Strasbourg "Action culturelle et accompagnement administratif et social"	92	Projet	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association Contact et Promotion "Animation d un jardin partagé dans la Cité Nucléaire"	409	Projet	3 500,00 €	2 700,00 €	2 700,00 €
Association Contact et Promotion "Action de socialisation et d'éducation à l'environnement"	412	Projet	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Association Compagnie Mistral Est "Trajectoires"	39	Projet	10 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Association Wonder Wiz art "Riche en faire"	430	Projet	3 250,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AGATE Neuhof - Association de Gestion des Ateliers du Neuhof "Agate Neuhof, outil de la participation des habitants"	140	Projet	18 000,00 €	17 000,00 €	15 000,00 €
Association Les Petits Débrouillards du Grand Est "Clubs Sciences"	280	Projet	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Association Humeur Aqueuse "Atelier de création textile et vestimentaire du Quartier de HautePierre"	159	Projet	7 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Association Humeur Aqueuse "Atelier de création textile et vestimentaire des quartiers du Neuhof et de Schiltigheim/Bischheim"	161	Projet	8 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Association Joie et Santé Koenigshoffen (Association Populaire) "Jardin et Ecocitoyens"	365	Projet	3 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Association AMI - Action Médiation Insertion de HautePierre "Sport, loisir et santé"	130	Projet	5 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association ECO-CONSEIL "Défis 10 jours sans écran - Ecoles Schwilgue, L'Angevin et Gliesberg à Strasbourg"	450	Projet	10 400,00 €	3 900,00 €	6 000,00 €
Collège Solignac "Web-radio des établissements scolaires du Neuhof"	414	Projet	600,00 €	600,00 €	1 000,00 €
Centre Socio Culturel du Neudorf "Les jeunes acteurs du futsal " (nouveau projet)	96	Projet	6 718,00 €	1 500,00 €	/
Association Ellesaussi "Les mamans disent"	369	Projet	2 000,00 €	1 500,00 €	/
THEMIS - Association pour l'accès aux droits pour les enfants et les	195	Projet	57 435,00 €	57 435,00 €	57 435,00 €
VIADUQ 67- Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous	301	Projet	39 690,00 €	38 550,00 €	37 050,00 €
VIADUQ 67- Association bas-rhinoise pour les victimes d'infraction, l'accès au droit et les usagers de tous	309	Projet	6 120,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
CLJ - Centre de Loisirs et de la Jeunesse "La Police à l'écoute des jeunes"	381	Projet	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €

**Direction de projet du Contrat de Ville - CONSEIL MUNICIPAL**

**25 avril 2016**

Dénomination de l'association	N°	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Association SOS Aide aux Habitants "Sensibilisation adultes et jeunes à leurs droits et obligations (SAJ)"	384	Projet	3 675,00 €	6 350,00 €	6 350,00 €
Association SOS Aide aux Habitants "Aide aux victimes - Accès individuel au Droit -Médiations pénales -Gestion des conflits"	394	Projet	28 000,00 €	28 000,00 €	26 500,00 €
Jeep - Chantiers éducatifs 2016	120	Projet	8 000,00 €	3 000,00 €	3 100,00 €
ARSEA - Association Régionale Spécialisée d'Action Sociale d'Education et d'Animation "Le contrôle judiciaire socio-éducatif"	435	Projet	4 000,00 €	4 000,00 €	1 667,00 €
Cercle de l'Aviron de Strasbourg "Découverte de l'Aviron et sensibilisation à l'environnement"	60	Projet	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Allez les filles "Allez les filles"	196	Projet	10 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
CSH – Club Sportif HautePierre "Allez les filles"	217	Projet	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
CSH – Club Sportif HautePierre "Animation des quartiers basées sur le BMX"	227	Projet	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Club Alpin Français de Strasbourg "Développement de l'escalade et des activités de pleine nature au Neuhof"	192	Projet	1 000,00 €	1 000,00 €	1 200,00 €
ASPTT Strasbourg "Découverte de l'athlétisme dans les quartiers"	22	Projet	4 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASPTT Strasbourg "Pratique sportive et citoyenneté à travers la pratique du Handball"	50	Projet	5 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
ASPTT Strasbourg "Football pour les quartiers" (nouveau projet)	52	Projet	2 000,00 €	500,00 €	/
Sporting Strasbourg Futsal Association (SSF) "Mercredis du Futsal"	28	Projet	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Taekwondo Sipjin Strasbourg "Découverte du Taekwondo et aide à l'accès au club pour les jeunes en difficulté"	306	Projet	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Koryo taekwondo "Développement de la pratique sportive au travers du taekwondo au sein du quartier de la cité de l'III" (nouveau projet)	207	Projet	5 000,00 €	1 000,00 €	/
APAN – Association pour l'animation du Neuhof	1	Projet	19 000,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €
Association BRETZ SELLE	55	Projet	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
ARACHNIMA (Art et Echange)	103	Projet	106 000,00 €	106 000,00 €	106 000,00 €
Association Maison des Jeux de Strasbourg	137	Projet	9 000,00 €	9 000,00 €	10 000,00 €
Association Maison des Jeux de Strasbourg	141	Projet	3 270,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
AssociationTHEMIS	189	Projet	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Association Les petits Débrouillards du Grand Est	281	Projet	14 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Centre Social et Culturel de HautePierre (Le Galet)	80	Projet	2 250,00 €	2 000,00 €	15 000,00 €

**Direction de projet du Contrat de Ville - CONSEIL MUNICIPAL**

**25 avril 2016**

Dénomination de l'association	N°	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Union départementale de la consommation logement et cadre de vie - UD CLCV 67	282	Projet	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Jazz d'Or Festival "Les trois Cosmonautes"	2	Projet	9 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €
AMSED – Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement "Animations interculturelles et de proximité"	6	Projet	6 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Association Ballade "Papyros N6T "	10	Projet	6 500,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Collège du Stockfeld "Classes à parcours artistique	25	Projet	4 000,00 €	3 800,00 €	3 832,00 €
FRANCAS - Association Territoriale des Francas de Strasbourg Bas-Rhin "Les portes du temps - bas Rhin 2016"	44	Projet	4 732,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association C'est Tout un Art "Festival "Couleurs Conte" 10ème édition"	58	Projet	9 800,00 €	2 000,00 €	6 000,00 €
Association C'est Tout un Art "Atelier de création d'histoire au Port du Rhin"	215	Projet	1 240,00 €	1 200,00 €	/
Association La Maison Théâtre "Faites du théâtre ! Edition 2016"	78	Projet	14 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Centre Socio Culturel du Neudorf "La Musau fait son cinéma" (nouveau projet)	98	Projet	2 977,00 €	1 500,00 €	/
Maison de Santé de HautePierre (Association MSP) "Etre(s) en mouvement" (nouveau projet)	157	Projet	5 000,00 €	1 400,00 €	/
Compagnie Mémoires vives "histoires et mémoires des 3 neuhoFs (nouveau projet)	176	Projet	7 000,00 €	2 000,00 €	/
Association Audiorama "Musiques à la Meinau - 2016"	200	Projet	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Association Stimultania "L'œil vivant : image, son et société"	209	Projet	3 000,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Association Afrique Etoiles "Animation culturelle pour l'éducation artistique"	211	Projet	6 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Latitude/Atrium "Un temps pour grandir autour des instruments à percussion"	234	Projet	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Centre Socio Culturel du NeuhoF "Apporter une aide individualisée aux familles et s'investir dans des démarches de projets partenariaux"	235	Projet	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
Association Courant d'Art "Les samedis artistiques"	308	Projet	14 000,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
Association HORIZOME "Résidence artistique"	358	Projet	5 200,00 €	2 000,00 €	/
Association HORIZOME "Festival "Voix Publiques"	363	Projet	6 000,00 €	6 000,00 €	/
Association Les Percussions de Strasbourg "Percustra 2016"	367	Projet	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen "Village Utopique"	368	Projet	7 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Association Wonder Wiz Art "Riche en faire"	430	Projet	3 250,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
Association Les Disciples "Un foyer dans la cité _ Action sociale : Accompagnement des familles en difficulté"	230	Projet	7 778,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Association Tremplin NeuhoF "Epicerie sociale et ateliers pédagogiques"	263	Projet	38 000,00 €	30 500,00 €	30 500,00 €

**Direction de projet du Contrat de Ville - CONSEIL MUNICIPAL**

**25 avril 2016**

Dénomination de l'association	N°	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Association Les Restaurants et Relais du Cœur Bas-Rhin "Les rendez-vous Cinéma 2015-2016"	268	Projet	2 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Mouvement ATD Quart Monde "Bibliothèque de rue"	313	Projet	2 800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Association Mouvement ATD Quart Monde "Université Populaire Quart Monde"	314	Projet	1 700,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement "Ecrivain public à vocation d'insertion sociale"	7	Projet	5 000,00 €	2 300,00 €	2 300,00 €
Association TOT ou T'ART "Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et artistiques des habitants des QPV"	62	Projet	16 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
RETRAVAILLER ALSACE "Mobilisation des femmes vers l'emploi résidant en quartiers prioritaires"	116	Projet	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
JEEP - Jeunes Equipes d Education Populaire "Insertion sociale des bénéficiaires du RSA et autres adultes en difficulté"	117	Projet	8 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Association Fédération du Bas-Rhin du Secours Populaire Français (SPF 67) "Atelier de couture et de création textile"	206	Projet	2 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association Plurielles "Action d Insertion Formation linguistiques à destination des femmes migrantes du quartier prioritaire de la ville et environs"	343	Projet	10 570,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
Association Cité Santé Neuhof "Ateliers lecture/sommeil"	26	Projet	2 000,00 €	1 500,00 €	1 120,00 €
Association Cité Santé Neuhof "Petits-déjeuners santé"	27	Projet	2 000,00 €	1 000,00 €	600,00 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau "Je me bouge dans mon quartier" nouveau projet	59	Projet	/	1 600,00 €	/
Centre Socio Culturel Cronenbourg (Victor Schœlcher) "Ateliers du bien-être"	94	Projet	4 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Maison de Santé de HautePierre (Association MSP) "Etre(s) en mouvement" (nouveau projet)	157	Projet	5 000,00 €	3 000,00 €	/
Association de Lutte contre la Toxicomanie "Accueil et d'Ecoute jeunes"	315	Projet	51 110,00 €	16 200,00 €	12 054,00 €
Association Migrations Santé Alsace "Favoriser l'accès à la santé : informations sur les droits et éducation pour la santé en direction des populations migrantes"	337	Projet	4 300,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Association Populaire Joie et Santé Koenigshoffen "Projet Santé : "Du Je au Nous"	362	Projet	9 500,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Association AU DELA DES PONTS "Le jardin partagé"	457	Projet	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale "Pères et Re-pères"	63	Projet	2 500,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale "A petits pas de mères"	64	Projet	3 500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale "Soutien à la fonction parentale"	65	Projet	15 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €

**Direction de projet du Contrat de Ville - CONSEIL MUNICIPAL**

**25 avril 2016**

Dénomination de l'association	N°	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant alloué pour l'année n-1
Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale "Rencontre avec les parents de l'Elsau"	66	Projet	2 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale "Club de séniors d'ici et d'ailleurs"	68	Projet	5 000,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €
Association Nadi Chaâbi - Centre d'Initiatives et de Promotion Familiale "Université printanière des parents/ 5ème édition"	69	Projet	2 000,00 €	1 000,00 €	/
Association SOS Aide aux habitants Neuhof "Dispositif d'accompagnement psychosocial et éducatif des familles monoparentales et leurs enfants"	396	Projet	6 724,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
Association Bien Vivre Ensemble "Accueil pour lutter contre l'isolement et pour les liens intergénérationnels"	131	Projet	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Association AU DELA DES PONTS "Sur les chemins de l'emploi"	459	Projet	7 000,00 €	6 400,00 €	6 400,00 €
AMSED - Association Migration Solidarité et Echange pour le Développement "Animations interculturelles de proximité"	6	Projet	6 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Centre Socio Culturel Cronenbourg (Victor Schœlcher) "Liberté une valeur à partager"	105	Projet	4 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Porte Ouverte "Et voici mon quartier !" (nouveau projet)	352	Projet	600,00 €	600,00 €	/
TOTAL (Montant octroyé)			885 189,00 €	674 035,00 €	665 308,00 €

\* *Nouveau projet*

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Reconversion du Bâtiment B de l'Ecole élémentaire du Conseil des XV en une Maison des services.**

La mise en service à la rentrée scolaire de septembre 2015 de la nouvelle Ecole européenne sise Route de la Wantzenau à la Robertsau a permis de libérer dans le même temps le bâtiment scolaire situé entre les rues Pestalozzi, de Wallonie et le boulevard d'Anvers. Ces locaux ainsi rendus disponibles ont permis dès la rentrée 2015, le transfert des classes de 3<sup>ème</sup> cycle (CM1 et CM2) de l'école élémentaire du Conseil des XV. Ce transfert a généré une redistribution des locaux pédagogiques et permis de libérer le bâtiment B de ce groupe scolaire.

L'opération, objet de cette délibération, concerne donc le réaménagement de ce bâtiment en un pôle de services publics, créant un lieu de centralité au cœur de la Cité Rotterdam, à proximité immédiate des écoles Conseils des XV, regroupant un centre médicosocial et une mairie de quartier, équipements transférés du centre médico-social Edel d'une part, et des mairies de quartier Anvers et Esplanade d'autre part.

L'articulation des services et le **programme des travaux** sont les suivants :

- **Bâtiment existant : Centre Médico-Social comprenant la Protection Maternelle Infantile** (460 m<sup>2</sup> Surface Utile) :

Le rez-de-chaussée sera dévolu principalement à l'accueil du public, l'étage sera dédié exclusivement aux professionnels.

#### Plateau public :

- sas, local poussettes, hall d'accueil / file d'attente, secrétariat accueil, espace reproduction, 2 salles d'attente CMS / PMI ;
- 6 bureaux d'entretien dont 3 pour, entre autre, l'activité PMI ;
- 1 bureau polyvalent (mutualisé) ;
- sanitaires mutualisés (adultes et enfants), local ménage.

#### Plateau des professionnels :

- 1 salle de réunion et 1 espace détente ;

- 12 postes de bureaux (responsables d'Unité Territoriale, travailleurs sociaux, stagiaires, PMI) ;
- 1 archives et reprographie, sanitaires mutualisés (personnel), local ménage.

- **Extension : Mairie de Quartier** (80 m<sup>2</sup> surface Utile) :

locaux d'accueil du public et des professionnels de la mairie de quartier :

- sas, espace d'accueil du public ;
- espace de travail des agents d'accueil, espace coffre et reproduction ;
- bureau responsable (12 m<sup>2</sup>) à mutualiser.

**Le montant de l'opération est évalué à 2 325 000 € TTC, et se décompose comme suit :**

Travaux	1 880 000 €TTC
Honoraires (Maîtrise d'œuvre, Contrôleur technique, Coordination Sécurité Protection santé, ...)	271 000 € TTC
Prestations de diagnostics (plomb, amiante, ...)	4 000 €TTC
Divers (publicité, tolérances, provisions pour aléas, ...)	170 000 €TTC

**Le planning prévisionnel est le suivant :**

Programmation	1 <sup>er</sup> trimestre 2016
Dévolution du marché maîtrise d'œuvre	2 <sup>ème</sup> trimestre 2016
Etudes de maîtrise d'œuvre	du 2 <sup>ème</sup> semestre 2016 au 1 <sup>er</sup> trimestre 2017
Dévolution des marchés de travaux	2 <sup>ème</sup> trimestre 2017
Travaux	du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2017 au 2 <sup>ème</sup> trimestre 2018

La conduite de cette opération sera assurée par les services de la Direction de la construction et du patrimoine bâti.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *l'opération de reconversion du Bâtiment B de l'Ecole élémentaire du Conseil des XV en Maison des services pour un montant de 2 325 000 €TTC conformément au programme ci-avant exposé ;*

*décide*

- *d'imputer les dépenses correspondantes sur l'autorisation de programme AP0198 Prog1124 pour un montant de 2 325 000 €TTC ;*

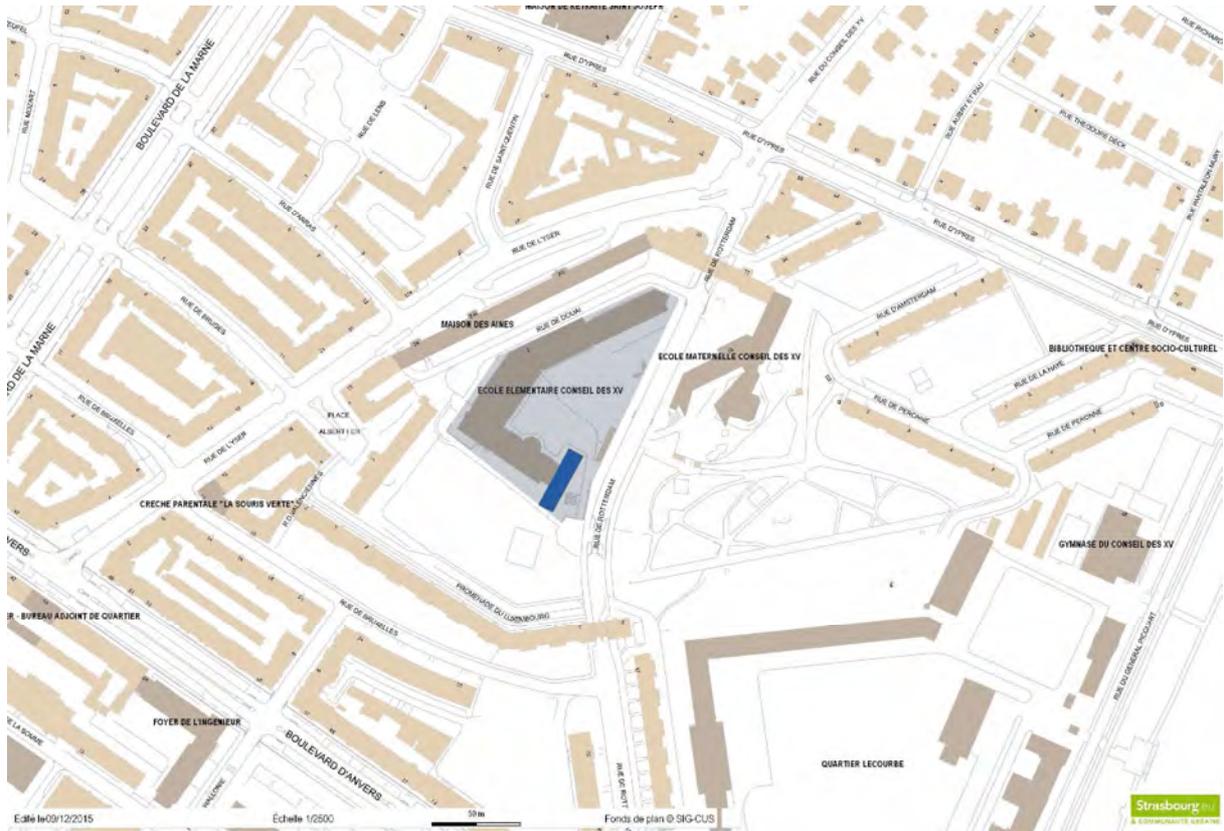
*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

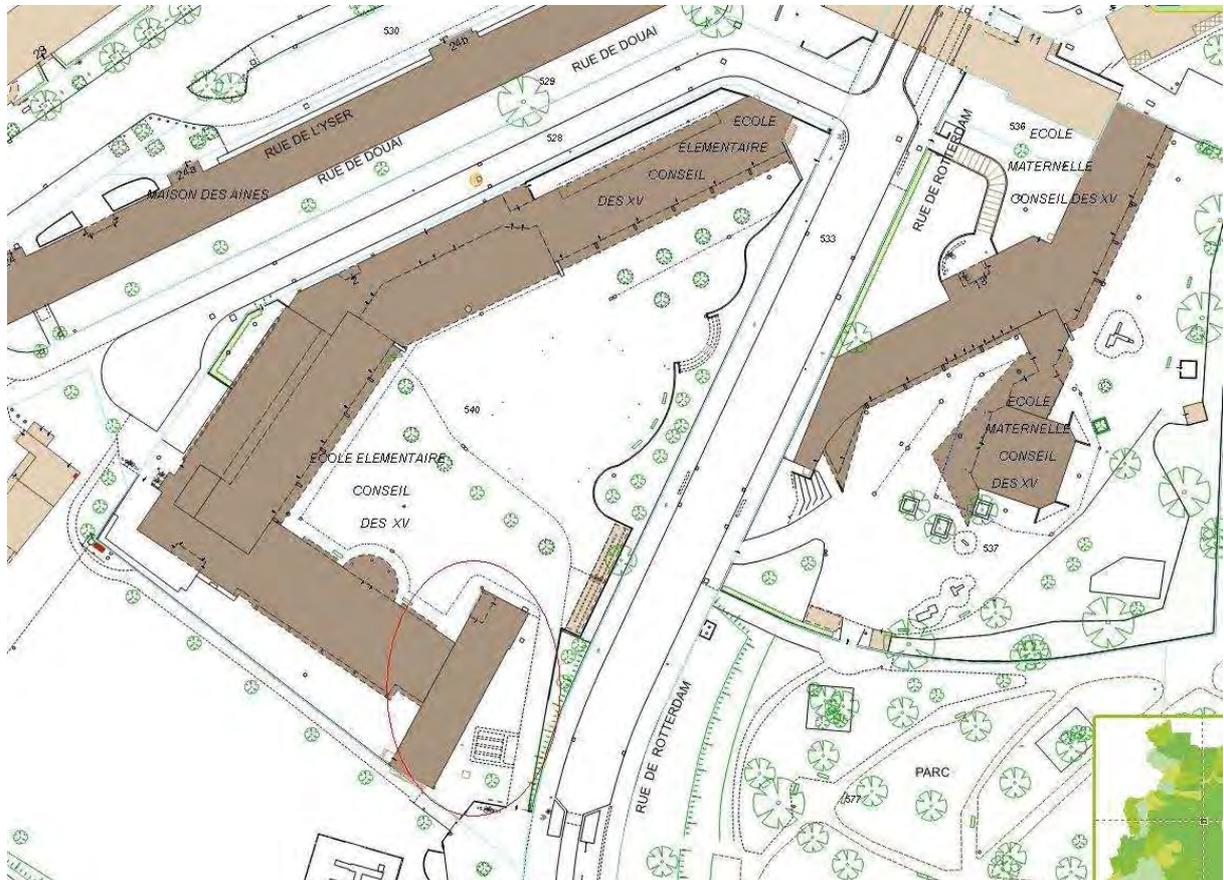
- *à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des marchés publics ;*
- *à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;*
- *à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**



Plans de situation





Pignon Nord et Angle Nord-Est du Bâtiment B de l'Ecole élémentaire Conseil des XV



## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### Enrichissement des collections des musées.

Pour poursuivre l'enrichissement des collections des musées, le Conseil municipal est appelé à approuver une acquisition et un don pour le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration et le dépôt d'un tableau pour le Musée des Beaux-Arts.

### MUSEE TOMI UNGERER – CENTRE INTERNATIONAL DE L'ILLUSTRATION

#### Acquisition

#### **34 dessins originaux d'André François, André François (1915-2005)**

**Achat auprès de la Galerie Bartsch&Chariou**

**Montant : 30 000 €**

André François est l'un des grands noms des arts graphiques du XXe siècle. De son vrai nom André Farkas, il est né en Roumanie et est arrivé en France en 1934 où il a suivi les cours du célèbre affichiste A.M. Cassandre. Sa carrière de dessinateur et d'illustrateur a été internationale. Il s'est exprimé dans de nombreux domaines des arts graphiques. Comme dessinateur de presse, il a collaboré à de nombreuses revues comme *Le Monde*, *Le Nouvel Observateur*, *Punch*, *Télérama*, *The New Yorker*, *The Observer*, *Vogue*. Ses dessins satiriques et d'humour ont été publiés dans des recueils comme *Double Bedside Book*, *The Tattooed Sailor* ou *The Half Naked Knight*. Il s'est également fait connaître pour ses affiches publicitaires pour des marques françaises comme Citroën, Kodak, Gillette, Dop, et a réalisé les affiches des films de son ami Pierre Etaix (« Le soupirant », « YoYo »). Enfin, il a écrit et dessiné une dizaine de livres pour enfants comme *Little Boy Brown* et *Les larmes de crocodile*, et en collaboration avec Jacques Prévert, *Lettre des îles Baladar*. Dans tous les genres de son œuvre, cet illustrateur se caractérise par un puissant dynamisme et une grande inventivité graphique.

Alors que ses affiches sont conservées à la Bibliothèque Forney à Paris, le Musée Tomi Ungerer-Centre international de l'illustration souhaite compléter sa collection de dessins originaux d'André François déjà existante avec 34 dessins originaux pour un montant de 30 000 € (négocié auprès de la famille de l'artiste). Avec cette acquisition, il s'agira de la collection publique la plus importante de France d'œuvres originales de cet artiste. Ces dessins sont datés des années 1950 au début des 1970, ce qui correspond à la meilleure période du parcours de l'illustrateur. Ce sont des originaux, publiés ou inédits,

pour des illustrations d'articles et de couvertures de journaux (*The New Yorker*, *Punch*, *Vogue*, *La Tribune des Nations*) et pour des recueils de dessins satiriques (*The Tattooed Sailor* ou *The Half Naked Knight*).

### **Donation**

**6 dessins originaux de Paul Flora, David Levine, Ronald Searle, Roland Topor  
Galerie Bartsch&Chariau  
Valeur : 23 500 €**

Roland Topor, sans titre, encre et plume sur papier, 27 x 20,5 cm, s.d., 3 500 €

David Levine, "New York Review of books : Wladimir Nabokov", dessin à l'encre sur papier, 27 x 35 cm, 1971, 4 000 €

David Levine, "New York Review of books » : Nadia Boulanger", dessin à l'encre sur papier, 27 x 35 cm, 1982, 4 000 €

David Levine, "New York Review of books : Léon Blum", dessin à l'encre sur papier, 27 x 35 cm, 1982, 4 000 €

Paul Flora, sans titre, encre sur papier, s. d., 4 000 €

Ronald Searle, sans titre, encre sur papier, s. d., 4 000 €

La galerie Bartsch&Chariau souhaite faire donation au Musée Tomi Ungerer-Centre international de l'Illustration de six dessins originaux d'illustrateurs du XXe siècle reconnus au plan international.

Le français Roland Topor (1938-1997) est déjà représenté au sein des collections du musée suite à l'exposition organisée au Mamcs en 2004, « Topor. Dessins paniques ». Il inventa le mouvement *Panique* en 1962 avec Fernando Arrabal et Alexandro Jodorowsky et laissa une œuvre graphique originale et foisonnante. Il fut dessinateur de presse au journal satirique *Hara-Kiri* et se fit connaître pour ses dessins décalés et l'humour noir.

L'américain David Levine (1926-2009), l'un des plus talentueux caricaturistes du XXe siècle, a beaucoup travaillé pour la revue *New York Review of books* en réalisant des portraits de personnalités du monde littéraire et politique.

L'anglais Ronald Searle (1920-1911) a marqué le monde du dessin satirique avec ses dessins satiriques d'abord parus dans la revue *Punch* puis dans le *New Yorker* et dans de nombreux journaux européens et américains.

L'autrichien Paul Flora (1922-2009), auquel le Musée Tomi Ungerer a déjà consacré une exposition, s'est fait connaître pour ses dessins politiques dans la presse, notamment pour le journal *Die Zeit* auquel il collabora de longues années.

### **MUSEE DES BEAUX-ARTS**

#### **Dépôt**

**Œuvre anonyme « Allégorie avec la Justice et la Foi », XVIe siècle.  
pour une valeur de 30 000 €**

La famille d'Adolphe Riff, ancien conservateur des musées de Strasbourg, a proposé en 2015 de déposer au musée des Beaux-Arts un important tableau nordique. Ce tableau,

peint sans doute dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, dérive d'un prototype attribué à Jacob de Backer (mort à 30 ans vers 1585).

Il s'agit d'une allégorie avec la Justice et la Foi. Un putto tient une tablette sur laquelle figure une inscription qui peut ainsi être traduite : « Une justice et une foi fermes sont le rempart du prince ; nulle puissance tyrannique ne fut durable. » Cette sentence semble apparaître à la fin du XV<sup>e</sup> et figure dans des recueils de proverbes.

D'un point stylistique, ce tableau s'avère passionnant tant il témoigne des relations fécondes entre les foyers italien et nordique (Flandres – future Hollande). Le sujet et le caractère classique, sculptural, des figures renvoient à l'Humanisme et on sait qu'un courant « romaniste » gagna le Nord surtout à partir du second tiers du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette œuvre témoigne parfaitement d'une tendance qui gagna toute l'Europe et a trouvé naturellement sa place au cœur des collections, entre la salle du maniérisme italien et celle consacrée au XVI<sup>e</sup> nordique.

Précédemment déposé de manière temporaire, le tableau avait été assuré par le propriétaire pendant un an. Il est souhaitable que cette œuvre puisse à présent être exposée de manière durable au sein du parcours permanent du musée. Le dépôt est consenti pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Je vous demande de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré*

*approuve*

***pour le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration***

*l'acquisition de 34 dessins originaux d'André François,  
pour un montant de 30 000 €*

*accepte*

*la donation de 6 dessins originaux de Paul Flora, David Levine, Ronald Searle,  
Roland Topor  
pour une valeur de 23 500 €*

*accepte*

***pour le Musée des Beaux-Arts***

*le dépôt de l'œuvre « Allégorie de la Justice et de la Foi », tableau nordique peint, seconde  
moitié du XVI<sup>e</sup> siècle  
pour une valeur de 30 000 €,*

*décide*

*l'imputation de la dépense pour l'acquisition des 34 dessins d'André François d'un montant total de 30 000 € sur les crédits disponibles sous AU12 programme 82 / investissement / nature 2161 « acquisitions et restaurations des collections pour les musées » du budget primitif 2016 ;*

*charge*

*le Maire ou son-sa représentant-e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Convention de mécénat en faveur des musées de la Ville :**

- **restauration d'une peinture de Valentin de Boulogne des « Musiciens et des soldats », XVIIe siècle**
- **restauration d'objets de culte de la Genizah de Dambach-la-Ville.**

Dans le cadre de la stratégie de mécénat mise en place par les musées de la ville de Strasbourg et adoptée par Conseil municipal le 30 septembre 2013, le Service des musées met en place des partenariats, selon le cas pour enrichir ses collections, les restaurer et améliorer leurs conditions de conservation ou de présentation ou encore pour organiser des expositions et des actions éducatives par le biais de convention passées avec ses mécènes. Dans ce cadre, deux projets de mécénat sont proposés à l'approbation du Conseil.

### **Avec la Société des Arts et des Musées de Strasbourg**

La peinture de Valentin de Boulogne (Coulommiers - Seine-et-Marne ; 1594-Rome, 1632) représentant des *Musiciens et des soldats*, exécutée à Rome vers 1626 est l'un des fleurons non seulement du musée mais aussi du caravagisme européen. Elle a été achetée en 1931, donc à l'initiative de Hans Haug, à une époque où les études sur la peinture caravagesque débutaient et où de telles peintures étaient encore abordables.

A l'instigation du Caravage, Valentin compose, sur un grand format qui l'ennoblit, une tranche de la vie quotidienne des bas-fonds romains. La scène représentée est caractéristique de son répertoire profane, qui naît des tavernes. Il montre des soldats, incarnant la vie aventureuse et les excès. Sont mis en scène les plaisirs de la boisson, de la musique et de l'amour. Le cadrage à mi-corps et l'éclairage violent sont au service du rendu psychologique des personnages. Pourtant chaque figure semble étrangement isolée, sans lien avec celles qui l'entourent. Le silence est là au cœur de la poésie mélancolique de Valentin.

Une exposition monographique, la première consacrée à cet artiste, va bientôt lui rendre sa véritable place. Elle aura lieu à New York (Metropolitan Museum) et au Louvre, d'octobre 2016 à mai 2017. Le tableau de Strasbourg y sera présenté mais une restauration est indispensable.

Une action de mécénat est proposée par la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg pour un montant de 30 793,20 € pour la restauration de cette peinture.

Cette restauration consistera à éliminer les anciens repeints qui ont viré et donnent un aspect désagréable ainsi qu'à alléger les vernis qui ont jauni. En définitive, après la phase de réintégration, elle permettra une parfaite lecture d'une œuvre raffinée dans ses coloris et ses clairs-obscur.

En contrepartie, les Musées de Strasbourg entreprendront toute action de communication utile pour que les visiteurs du Musée des Beaux-Arts aient connaissance de l'engagement du mécène dans le respect de la stratégie mécénat adoptée en 2013. Les musées s'engagent par ailleurs à favoriser toute action culturelle souhaitée par le mécène à l'occasion de cette restauration (présentations publiques, rencontre avec les restaurateurs, visites ...).

### **Avec M. Philippe Dolfi**

En 2013, la commune de Dambach-la-Ville a donné à la Ville un ensemble rare d'objets rituels juifs. Pour la présentation de cet ensemble, ces objets bénéficieront d'une importante valorisation à l'automne 2016 au cours d'une exposition intitulée « *Héritage inespéré. Objets cachés au cœur des synagogues de l'Est de la France* ».

Afin d'être préservés et exposés, ces objets nécessitent d'importantes interventions de conservation préventive et de restauration, génératrices de coûts. Un chantier de collection a été mis en place avec l'Institut National du Patrimoine pour dépoussiérer, stabiliser et conditionner systématiquement les objets. Il reste à présent à financer les restaurations elles-mêmes.

Une première action de mécénat de la part de M. Philippe Dolfi, pour la restauration de textiles issus de la Genizah pour un montant de 4 932 €, est soumise ce jour à l'approbation du conseil.

En contrepartie, les Musées de Strasbourg entreprendront toute action de communication utile pour que les visiteurs du Musée alsacien aient connaissance de l'engagement du mécène. Ils s'engageront à favoriser toute action culturelle souhaitée par le mécène (présentation, visite d'exposition ...).

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*la conclusion au titre des musées de la ville de Strasbourg, des conventions jointes en annexe, entre la Ville et :*

- *la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg pour un montant de 30 793,20 € pour la restauration d'une peinture de Valentin Bourgogne « des Musiciens et des soldats »,*
- *M. Philippe Dolfi, pour un montant de 4 932 € pour la restauration de textiles issus de la Genizah de Dambach-la-Ville ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte relatif aux actions de mécénat.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## CONVENTION DE MECENAT

Entre

**La VILLE de STRASBOURG**, Service des Musées  
1 parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG CEDEX  
Représentée par M. Roland RIES, Maire

et

**La Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg**  
20, rue des Serruriers, 67000 STRASBOURG  
Représentée par sa Présidente Madame Marie-Christine WEYL

Par la présente les différentes parties conviennent ce qui suit :

### **Article 1** : objet

La Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg se propose de réaliser une action de mécénat en faveur des Musées de la Ville de Strasbourg (Musée des Beaux-Arts) par le biais de la prise en charge de la restauration d'une peinture de Valentin de Boulogne intitulée *Musiciens et soldats* faisant partie des collections dudit musée et ceci à hauteur d'un montant de 30 793,20 €, montant total de l'opération.

### **Article 2** : engagement des parties

Les Musées acceptent cette prise en charge sous la condition que les travaux soient effectués dans les règles de l'art par un restaurateur qualifié et sous l'autorité et le contrôle du Conservateur du Musée des Beaux-Arts.

La restauration sera effectuée par un restaurateur spécialisé dans le domaine de la peinture ancienne. La restauratrice retenue par la Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg est Noëlle Jeannette, Atelier Noëlle Jeannette et Julien Champlon 3, rue de l'église Saint-Médard à Boersch 67 530.

Ce choix a reçu l'accord scientifique du Conservateur du musée.

La restauration devra être achevée au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2016 car l'œuvre est prêtée à une grande exposition qui aura lieu au musée du Louvre puis au Metropolitan Museum de New York.

Les Musées de Strasbourg entreprendront toute action de communication utile pour que les visiteurs du Musée des Beaux-Arts aient connaissance de l'engagement du mécène. Ils s'engagent par ailleurs à favoriser toute action culturelle souhaitée par le mécène à l'occasion de cette restauration (présentations publiques, rencontre avec les restaurateurs, visites...)

### **Article 3 : Rémunération**

La Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg accepte le devis établi par la restauratrice susmentionnée portant sur la somme globale de 30 793,20 € (trente mille sept cent quatre vingt treize euros et vingt cents ttc).

Un reçu fiscal sera délivré au mécène.

La Société des Amis des Arts et des Musées de Strasbourg s'engage à passer directement commande des travaux auprès de la restauratrice susmentionnée et à rémunérer celle-ci directement sur présentation de sa facture après la réalisation des travaux et la certification par le Conservateur du Musée des Beaux-Arts de la bonne réalisation de ces travaux.

### **Article 4 : litige**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de tribunaux de Strasbourg seulement après épuisement de voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à Strasbourg, le

Pour la Ville de Strasbourg,

Pour la Société des Amis  
des Arts et des Musées de Strasbourg  
Madame Marie-Christine WEYL  
Présidente

## CONVENTION DE MECENAT

Entre

**La VILLE de STRASBOURG**, Service des Musées  
1 parc de l'Etoile, 67076 STRASBOURG CEDEX  
Représentée par M. Roland RIES, Maire

et

**M. Philippe DOLFI**,  
7 rue Gottfried  
67000 STRASBOURG

Par la présente les différentes parties conviennent ce qui suit :

### **Article 1** : objet

M. Philippe DOLFI propose de réaliser une action de mécénat en faveur des Musées de la Ville de Strasbourg (Musée alsacien) par le biais de la prise en charge de la restauration de textiles faisant partie des objets issus de la Genizah de Dambach-la-Ville, à hauteur de 4 932 € TTC.

### **Article 2** : engagement des parties

Les Musées acceptent cette prise en charge sous la condition que les travaux soient effectués par un restaurateur qualifié et conformément aux standards en vigueur pour la restauration de ce type d'objet et sous l'autorité et le contrôle du Conservateur du Musée alsacien.

La restauration sera effectuée par un restaurateur spécialisé dans le domaine de la restauration d'œuvres textiles. La restauratrice retenue par M. Dolfi est Mme Judith Gauvin, 21 boulevard de Nancy à Strasbourg 67000.

Ce choix a reçu l'accord scientifique du Conservateur du musée.

La restauration devra être achevée un mois avant l'ouverture de l'exposition « *Héritage inespéré : objets cachés au cœur des synagogues de l'Est de la France* » qui se tiendra à la Galerie Heitz à compter du 15 octobre 2016.

Les Musées de Strasbourg entreprendront toute action de communication utile pour que les visiteurs du Musée alsacien aient connaissance de l'engagement du mécène. Ils s'engageront à favoriser toute action culturelle souhaitée par le mécène (présentation, visite d'exposition...)

### **Article 3** : Rémunération

M. Philippe Dolfi accepte le devis établi par la restauratrice susmentionnée portant sur la somme globale de 4 932 € TTC (quatre mille neuf cent trente deux euros ttc).

Un reçu fiscal sera délivré au mécène.

M. Philippe Dolfi s'engage à passer directement commande des travaux auprès de la restauratrice susmentionnée et à rémunérer celle-ci directement sur présentation de sa facture après la réalisation des travaux et la certification par la Conservatrice du Musée alsacien de la bonne réalisation de ces travaux.

**Article 4 : litige**

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation de tribunaux de Strasbourg seulement après épuisement de voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à Strasbourg, le

Pour la Ville de Strasbourg,

Philippe DOLFI

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Convention de partenariat :**

- avec l'**Institut National du Patrimoine** dans le cadre de "chantiers école",
- avec le **CNRS, l'INSA, les sociétés INGEO et ArxIT, la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine** pour un projet de numérisation en 3D du plan-relief du Musée historique.

Le Service des musées mène de nombreux partenariats dans le but d'accroître son rayonnement, de croiser les publics et de mettre en œuvre une dynamique de collaboration sur les plans techniques et scientifiques. Dans ce cadre, deux projets de conventions formalisant ces partenariats sont soumis à l'approbation du Conseil.

### **Convention de partenariat avec l'Institut National du Patrimoine (INP)**

Les Musées proposent de mettre en place un partenariat avec l'Institut national du patrimoine en vue de l'organisation au printemps 2016 de trois chantiers-école destinés à assurer un traitement préventif et curatif des œuvres issues de trois secteurs de collections (art graphiques du Mams et du Cabinet des estampes, arts graphiques et livres, ainsi que textiles du Musée alsacien). Ces chantiers-école permettent d'obtenir l'expertise d'élèves restaurateurs encadrés par des professeurs-restaurateurs sur des collections identifiées, et de mettre en œuvre des chantiers de traitement des collections pour une meilleure conservation. Ils permettent également aux musées de s'associer à une action de formation de haut niveau.

Un premier chantier école est proposé dans le cadre de ce partenariat. Planifié du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016, il a pour objet de mettre en place des opérations de conservation-restauration portant sur les collections d'arts graphiques (miniatures encadrées et affiches) conservées au Musée d'art moderne et contemporain et au Cabinet des estampes. Celles-ci viseront à améliorer leur condition et leur état de conservation ainsi qu'à évaluer les besoins à programmer pour leur restauration.

Le second chantier-école est lié à l'important don de la Genizah (dépôt rituel d'écrits et d'objets de culte juifs) fait à la Ville de Strasbourg par la commune de Dambach-la-Ville, actée par délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2013. Ce chantier-école, qui se déroulera du 12 au 25 juin 2016, concernera la spécialité « arts graphiques, livres » et portera sur les livres et parchemins. Le troisième concernera les « arts textiles » et se déroulera du 19 juin au 2 juillet. Ils permettront ainsi de traiter de manière curative ces fonds patrimoniaux destinés à figurer dans l'exposition : « Héritage inespéré, Objets

cachés au cœur des synagogues de l'Est de la France programmée du 15 octobre 2016 au 12 février 2017 à la galerie Heitz du Palais Rohan.

Les livres et les parchemins seront photographiés, et des constats d'état seront réalisés par les élèves de l'Institut National du Patrimoine. Par ailleurs, des traitements de stabilisation, du dépoussiérage et des consolidations seront pratiqués. Ils seront également préparés pour leur future exposition et conditionnés dans des contenants pérennes.

Les travaux seraient ainsi effectués par les étudiants de l'Institut, sans contrepartie financière autre que le défraiement des intervenants. Le coût pour la Ville est estimé à 20 351 € (voir annexe). La dépense pour ce « chantier école » est inscrite sur le budget 2016 de restauration des musées. Le coût habituel d'un tel traitement est estimé à hauteur de 40 000 €, ce qui constitue une importante contrepartie nette pour la Ville.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser ces trois « chantiers école » et de signer pour ce faire une convention précisant les modalités du partenariat avec l'Institut National du Patrimoine.

**Convention de partenariat avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA), les sociétés INGEO et ArxIT et la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine**

Les Musées proposent de conclure un partenariat avec le CNRS, l'INSA, les sociétés INGEO et ArxIT et la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine pour un projet de numérisation du plan-relief du Musée historique mené dans le cadre du projet URBANIA (modélisation numérique et gestion de données pour la valorisation des maquettes historiques de villes).

Les plans-reliefs représentent des places fortes implantées aux frontières françaises entre le XVIIe et le XVIIIe siècle. Témoins de la formation du territoire, ces maquettes sont emblématiques d'une mémoire collective tant à l'échelle nationale que locale. Cependant, la collection des plans-reliefs est confrontée aux trois enjeux de préservation, de valorisation et de diffusion de ce témoignage unique de l'histoire de France, de ses frontières, de ses villes et de ses campagnes.

Pour le plan-relief du Musée historique, l'objectif du projet URBANIA consiste à créer un modèle virtuel pour faciliter la connaissance de ce patrimoine culturel spécifique à un public large et diversifié, en produisant des contenus inédits. Le modèle virtuel créé ne se substitue pas à la maquette, mais permet de la mettre en relation – en réseau – avec d'autres documents ou d'autres plans-reliefs virtuels. Le projet s'attache à constituer, enrichir, harmoniser et analyser des données propres au médium qu'est la maquette de ville : histoire et techniques de fabrication des plans-reliefs, histoires des modes de représentation du territoire, etc... Les données produites visent également à éclairer le contexte de la réalisation des maquettes de ville, la représentation du territoire français et de ses diversités à l'époque de cette fabrication tant du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et des textes historiques, d'archives, etc...

Le projet URBANIA s'inscrit à la croisée de plusieurs domaines, vecteurs de recherche, que sont la segmentation sémantique de relevés 3D, la modélisation géométrique paramétrique, la caractérisation. Les pouvoirs d'évocation et de séduction des maquettes et de leurs pendants numériques en font des outils pédagogiques de premier ordre pour expliquer les techniques de construction et les principes théoriques, pour enseigner l'histoire de l'édifice ou de l'architecture ou, plus simplement pour présenter une information touristique de haut niveau. Pour des chercheurs, le plan-relief virtuel peut devenir le cœur d'un système d'informations patrimoniales pour l'accès et l'échange de données multimédias patrimoniales.

La valorisation numérique des maquettes historiques de villes a pour objet la transmission d'un patrimoine et son appropriation auprès de publics-apprenants en leur facilitant l'accès à la culture et en favorisant l'acquisition des connaissances culturelles propres au patrimoine bâti.

Il pourra également être utilisé pour une diffusion auprès du grand public afin de proposer une communication sur le patrimoine complétant l'offre actuelle.

Par ailleurs, le Projet URBANIA consiste à associer plusieurs partenaires scientifiques, universitaires et culturels autour du plan-relief de Strasbourg pour parvenir à un rendu 3D satisfaisant (les anciennes tentatives de restitutions 3D parvenaient par exemple à restituer les volumes mais sans les textures) qui pourra par la suite être croisé avec d'autres documents, plans-relief, maquettes permettant de mieux connaître de la ville de Strasbourg.

A ce titre, le Musée historique met à disposition le plan-relief avec les équipements facilitant sa numérisation et propose un certain nombre de mises en valeur ; l'Inventaire de la Région met à disposition les chercheurs pour identifier les différentes parties numérisées. Le CNRS, par le laboratoire de modèle et simulation pour l'architecture et le patrimoine, associé à l'INSA de Strasbourg, pour le laboratoire Icube, et deux laboratoires (INGEO et ArXIT) réalisent la numérisation et sa transformation en 3D avec une texture satisfaisante et proposent une animation autour d'une partie du plan-relief de Strasbourg.

Si ces techniques de transformation en 3D s'avèrent satisfaisantes, elles pourront par la suite être utilisées sur l'ensemble du plan-relief du Musée historique. Ainsi, la présentation du plan-relief sera enrichie par des animations virtuelles et historiques de l'architecture et du patrimoine.

L'accord de partenariat ci-joint est une première étape de travail qui pourrait à l'avenir déboucher sur une opération de numérisation 3D de l'ensemble du plan-relief pour laquelle des crédits seront affectés sur des budgets ultérieurs.

A ce stade, les seules dépenses pour la collectivité représentent des charges indirectes par la mise à disposition temporaire du conservateur du musée historique et un agent du patrimoine lors de l'intervention effective sur le plan-relief.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *la conclusion au titre des musées de la ville de Strasbourg, de la convention de partenariat jointe en annexe entre la Ville et l'Institut National du Patrimoine pour la mise en place de trois « chantiers école » au printemps et à l'été 2016,*
- *l'accord de partenariat avec le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS), délégation Provence, l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA), les sociétés INGEO et ArxIT et la Région Alsace Champagne Ardenne Lorraine dans le cadre d'une première étape de travail pour la numérisation du plan-relief du musée historique*

*décide*

*l'imputation de la dépense pour les « chantiers école » avec l'INP d'un montant estimé à 20 351 € sur le budget de restauration des musées AU12, prog 82*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer tout document relatif à cette convention et à cet accord.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre**

**L'Institut national du patrimoine (Inp)**

**Département des restaurateurs**

Etablissement public administratif sous la tutelle du ministère de la culture et de la communication  
sis 2 rue Vivienne, 75002 Paris

Représenté par **Monsieur Philippe Barbat, Directeur**

Ci-après désigné par « **Inp** »

**et**

**La Ville de Strasbourg**

1, parc de l'Étoile

67076 STRASBOURG Cedex

représentée par **Monsieur Roland RIES, Maire**

Ci-après désignée par « **La Ville de Strasbourg** »

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule**

Compte tenu des liens existants entre la Ville de Strasbourg et l'Inp et au regard de la convergence de leurs missions respectives, les parties considèrent qu'il importe de développer une coopération institutionnelle et scientifique marquant leur volonté de collaborer sur des missions de formation initiale des élèves restaurateurs.

### **Article 1 – Objet de la convention**

Trois chantiers-école sont organisés sur des collections des musées de la Ville de Strasbourg dans le cadre des enseignements dispensés aux élèves restaurateurs de l'Institut national du patrimoine. Ils concernent les élèves et les enseignants des spécialités « arts graphiques », « arts graphiques-livre » et « arts textiles » (enseignants restaurateurs du patrimoine, diplômés d'Etat, habilités à travailler sur les collections publiques).

Ces chantiers-école, qui font partie des stages obligatoires dans la scolarité des élèves restaurateurs, consistent en la mise en œuvre d'opérations de conservation-restauration selon des objectifs définis par le responsable des collections.

La présente convention a pour objet de préciser entre les parties les modalités de leur partenariat dans le cadre de ces projets, et notamment les conditions financières.

Chaque chantier-école fait l'objet d'un article spécifique dans lequel les objectifs et dispositions financières sont détaillés.

### **Article 2 – Contributions**

Dans le cadre de ces actions pédagogiques, chaque partie s'engage à remplir ses obligations et s'assurer de la bonne exécution des projets.

## 2.1 Contribution de l'Inp

L'Inp, en coordination avec les musées de la Ville de Strasbourg :

- élabore le programme pédagogique selon les objectifs scientifiques fixés par le responsable de collection,
- établit la liste du matériel nécessaire à sa mise en œuvre,
- met en place la logistique de transport, d'hébergement et de restauration des enseignants et étudiants,
- assure la rémunération des enseignants,
- met à disposition du chantier-école les moyens matériels nécessaires aux traitements de conservation-restauration,
- met à disposition les moyens matériels nécessaires aux prises de vue numériques,
- avance les frais de transport (personnes et matériel), hébergement et nourriture qui seront ensuite refacturés à la Ville de Strasbourg,
- transmet un dossier documentaire (rapport) à l'institution accueillante,
- s'engage à diffuser et à valoriser ces actions communes.

## 2.2 Contribution de la Ville de Strasbourg

Dans le cadre de ces trois chantier-école, la Ville de Strasbourg, en coordination avec le département des restaurateurs de l'Inp :

- détermine les collections à traiter en accord avec les objectifs pédagogiques définis par l'enseignant,
- contribue à la programmation des opérations,
- assure la coordination logistique, l'accueil, l'organisation matérielle in situ et le contact avec les responsables scientifiques des lieux de visites,
- identifie et réserve les lieux des travaux pratiques au sein des musées concernés,
- met à disposition du chantier-école l'ensemble de la documentation disponible sur le site et les fonds,
- met à disposition du chantier-école une alimentation électrique conforme à la réglementation,
- met à disposition du chantier-école un espace de travail équipé de tables et de chaises,
- prend en charge les frais de transport, hébergement et nourriture des élèves et de l'encadrant,
- participe aux frais de transport (personne et matériel), d'acquisition (matériel), hébergement et nourriture après émission par l'Inp d'une facture,
- s'assure du bon déroulement des chantiers-école,
- s'engage à diffuser et à valoriser ces actions communes.

## Article 3 – Chantier-école de la spécialité « arts graphiques » du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016 inclus.

### 3.1 : Réalisation du projet

Les parties conviennent d'organiser ensemble une opération de chantier-école sur les collections du Musée d'art moderne et contemporain de la Ville de Strasbourg et du Cabinet des estampes de la Ville de Strasbourg du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016 inclus.

Les opérations de conservation-restauration porteront sur les collections arts graphiques conservées au sein des collections des musées notamment sur les miniatures encadrées et les affiches. Elles viseront à améliorer leur condition et leur état de conservation ainsi qu'à évaluer les besoins à programmer pour leur restauration.

Le chantier-école est placé sous la direction de **Mme Estelle Pietrzyk**, directrice du Musée d'art moderne et contemporain de la Ville de Strasbourg, de **M. Florian Siffer**, responsable du Cabinet des estampes de la Ville de Strasbourg, et de **M. Ludovic Chauwin**, régisseur des collections, et sous la responsabilité pédagogique de **Mme Valérie Lee**, responsable de la spécialité « arts graphiques – livre » à l'Inp.

Ce chantier-école concerne en tout 6 élèves de la spécialité « arts graphiques » :

- Lucie Bibal
- Solène Girard
- Pauline Elie
- Manon Paya
- Marie Zecchi
- Elisabeth Stephani

### **3.2 : Budget prévisionnel et financement du chantier-école de la spécialité « arts graphiques » du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2016 inclus**

La Ville de Strasbourg prend à sa charge, à hauteur d'un montant de 4 412 euros TTC maximum (quatre mille quatre cent douze euros), les frais relatifs aux prestations qui seront avancées par l'Inp:

- missions pour six élèves restaurateurs et une enseignante (pour 6 jours et 6 nuits),
- achat et transport du matériel nécessaire au chantier-école.

L'Inp émettra une facture après service fait et avant le 31 septembre 2016, à l'attention de la Ville de Strasbourg, couvrant le coût de ces prestations pour un montant total maximum de de 4 412 euros TTC (quatre mille quatre cent douze euros) (voir ANNEXE 1).

L'Inp, pour sa part, assure la coordination et la réalisation de l'opération, non valorisée dans le budget, la rémunération de l'enseignante ainsi que le financement au-delà de de 4 412 euros TTC (quatre mille quatre cent douze euros) le cas échéant.

## **Article 4 – Chantier-école de la spécialité « arts graphiques-livre» du 12 au 25 juin 2016 inclus.**

### **4.1 : Réalisation du projet**

Les parties conviennent d'organiser ensemble une opération de chantier-école sur les collections du Musée alsacien de la Ville de Strasbourg du 12 au 25 juin 2016 inclus.

Les opérations de conservation-restauration porteront sur la mise en œuvre d'opérations de conservation-restauration sur une Génizah : conservation préventive et curative (dépoussiérage, gommage, nettoyage, stabilisation mécanique de documents reliés, mise à plat et réparation de déchirures de documents plats, mise à plat de parchemins déformés).

Le chantier-école est placé sous la direction de **Mme Elisabeth Shimells**, conservatrice du Musée alsacien, et de **M. Ludovic Chauwin**, régisseur des collections, et sous la responsabilité pédagogique de **M. Thierry Aubry**, assistant de la spécialité « arts graphiques – livre ».

Ce chantier-école concerne en tout 7 élèves de la spécialité « arts graphiques – livre » :

- Nina de Angelis
- Morgane Vaucher
- Corinne Yan
- Ludivine Javelaud
- Sophie Rossato
- Isabelle Chavanne
- Laury Gard

### **4.2 : Budget prévisionnel et financement du chantier-école de la spécialité « arts graphiques – livre » du 12 au 25 juin 2016 inclus.**

La Ville de Strasbourg prend à sa charge, à hauteur d'un montant de 9 163 euros TTC maximum (neuf mille cent soixante-trois euros), les frais relatifs aux prestations qui seront avancées par l'Inp:

- missions pour sept élèves restaurateurs et leur enseignant (pour 13 jours et 13 nuits),
- achat et transport du matériel nécessaire au chantier-école.

L'Inp émettra une facture après service fait et avant le 31 septembre 2016, à l'attention de la Ville de Strasbourg, couvrant le coût de ces prestations pour un montant total maximum de 9 163 euros TTC (neuf mille cent soixante-trois euros), (voir ANNEXE 2).

L'Inp, pour sa part, assure la coordination et la réalisation de l'opération, non valorisée dans le budget, la rémunération de l'encadrant ainsi que le financement au-delà de 9 163 euros TTC (neuf mille cent soixante-trois euros), le cas échéant.

## **Article 5 – Chantier-école de la spécialité « arts textiles » du 19 juin au 2 juillet 2016 inclus.**

### **5.1 : Réalisation du projet**

Les parties conviennent d'organiser ensemble une opération de chantier-école sur les collections du Musée alsacien de la Ville de Strasbourg du 19 juin au 2 juillet 2016 inclus.

Les opérations pédagogiques porteront sur la conservation-restauration des éléments textiles de la Génizah afin de permettre leur stabilisation et leur manipulation ainsi que leur conservation.

Le chantier-école est placé sous la direction de **Mme Elisabeth Shimells**, conservatrice du Musée alsacien, et de **M. Ludovic Chauwin**, régisseur des collections, et sous la responsabilité pédagogique de **Mme Patricia Dal Prà**, responsable de la spécialité "Arts textiles" à l'Inp.

Ce chantier-école concerne en tout 5 élèves de la spécialité « arts textiles » :

- Lydiane Farnault
- Bathilde Grenier
- Lisa-Charlotte Lardeau
- Delphine Yala-Pierre
- Caroline Pilière

### **5.2 : Budget prévisionnel et financement du chantier-école de la spécialité « arts textiles » du 19 juin au 2 juillet 2016 inclus**

La Ville de Strasbourg prend à sa charge, à hauteur d'un montant de 6 776 euros TTC maximum (six mille sept cent soixante-seize euros), les frais relatifs aux prestations qui seront avancées par l'Inp :

- missions pour cinq élèves restaurateurs et une enseignante (pour 13 jours et 13 nuits)
- achat et transport du matériel nécessaire au chantier-école.

L'Inp émettra une facture après service fait et avant le 31 septembre 2016, à l'attention de la Ville de Strasbourg, couvrant le coût de ces prestations pour un montant total maximum de 6 776 euros TTC maximum (six mille sept cent soixante-seize euros) (voir ANNEXE 3).

L'Inp, pour sa part, assure la coordination et la réalisation de l'opération, non valorisée dans le budget, la rémunération de l'encadrante ainsi que le financement au-delà de 6 776 euros TTC (six mille sept cent soixante-seize euros) le cas échéant.

## **Article 6 – Statut des élèves**

Les élèves conservent le statut d'étudiant pendant toute la durée du chantier-école. Celui-ci n'est donc pas considéré comme une période d'activité professionnelle et ne peut donner lieu à aucune rémunération de la part de l'institution d'accueil. Les élèves sont soumis aux dispositions du règlement intérieur de cette institution, notamment en ce qui concerne les horaires de travail.

En cas de manquement grave à la discipline, le responsable se réserve le droit de mettre fin à la participation de l'élève au chantier-école après en avoir prévenu la direction des études du département des restaurateurs de l'Inp.

## **Article 7 – Assurance maladie et accident**

Les élèves conservent la protection sociale dont ils bénéficient dans le cadre de l'assurance maladie. Ils sont également couverts en matière d'accident du travail. En cas d'accident survenant durant le chantier-école ou au cours du trajet, le responsable du chantier-école s'engage à faire parvenir toutes déclarations nécessaires le plus rapidement possible à la direction des études du département des restaurateurs de l'Inp.

Une annexe à la présente convention sera rédigée au démarrage du chantier concernant le plan de prévention des risques. Elle évaluera les risques dans les espaces de travail et précisera les modalités pratiques de répartition des espaces entre les élèves et les équipes de l'institution d'accueil.

## **Article 8 – Responsabilité civile**

Les élèves sont assurés par l'Inp en matière de responsabilité civile, concernant les dommages dont ils seraient responsables pendant la durée du chantier-école (*Contrat d'assurance MAIF : 1231578P*). L'institution d'accueil s'assure elle-même, selon les normes en vigueur, en matière de responsabilité civile, et notamment pour tout dommage résultant du bâtiment.

## **Article 7 – Information au public**

A l'issue des chantiers-école, les élèves restaurateurs rédigent un rapport d'intervention, validé par leurs enseignants, qu'ils présentent à la direction des études du département des restaurateurs de l'Inp et à la Ville de Strasbourg.

Ce rapport pourra être utilisé et diffusé à des fins de communication par les services de la Ville de Strasbourg.

**Fait en deux exemplaires,**

**à Paris**  
**le**

**à Strasbourg**  
**le**

**Philippe Barbat**  
**Directeur de l'Institut**  
**national du patrimoine**

**Roland RIES**  
**Maire**

**ANNEXE 1. Budget prévisionnel, chantier-école "arts graphiques"  
Musée alsacien de Strasbourg du 1er au 7 mai 2016**

**Budget prévisionnel  
chantier-école « arts graphiques»  
Musée alsacien de Strasbourg  
du 1er au 7 mai 2016**

Bases de calcul : - 6 nuitées incluant une arrivée la veille et un retour le lendemain aller: le dimanche 1er mai 2016 - retour le samedi 7 mai 2016 - transport: 184,00 € Aller-retour + 18,54 € pour 1,5 carnets de ticket - frais de bouche par personne: 11 repas à 15,25 € - nuitée (Centre St-Thomas):45,00 €/nuit avec petit déjeuner						Mme Valerie Lee, responsable du chantier école 6 étudiants
Noms des intervenants	Transport snCF	Transport urbain Strasbourg (1 carnet de 10 tickets)	Repas	Hébergement	Transport et achat de matériel	<b>TOTAL</b>
Lucie Bibal	184,00 €	18,54 €	167,75 €	270,00 €		640,29 €
Solène Girard	184,00 €	18,54 €	167,75 €	270,00 €		640,29 €
Pauline Elie	184,00 €	18,54 €	167,75 €	270,00 €		640,29 €
Manon Paya	184,00 €	18,54 €	167,75 €	270,00 €		640,29 €
Marie Zecchi	184,00 €	18,54 €	167,75 €	270,00 €		640,29 €
Elisabeth Stephani	184,00 €	18,54 €	167,75 €	270,00 €		640,29 €
V. Lee (enseignant)	184,00 €	18,54 €	167,75 €	/		370,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 288,00 €</b>	<b>129,78 €</b>	<b>1 174,25 €</b>	<b>1 619,97 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>4 412,00 €</b>

**ANNEXE 2. Budget prévisionnel, chantier-école Arts-Graphiques-Livre"  
Musée alsacien de Strasbourg du 12 au 25 juin 2016**

<p align="center"><b>Budget prévisionnel chantier-école « Arts Graphiques-Livre» Musée alsacien de Strasbourg du 12 au 25 juin 2016</b></p>						
<p>Bases de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 nuitées incluant une arrivée la veille et un retour le soir du dernier jour</li> <li>aller: le dimanche 12 juin 2016- retour le samedi 25 juin 2016</li> <li>- transport: 184,00 € Aller-retour + 14 €*2 pour deux carnets de tickets</li> <li>- frais de bouche par personne: 26 repas à 15,25 €</li> <li>- nuitée (Centre St-Thomas): 45,00 €/nuit avec petit-déjeuner</li> </ul>						<p>Mr Thierry Aubry, responsable du chantier école 7 étudiants</p>
Noms des intervenants	Transport snCF	Transport urbain Strasbourg (2 carnets de 10 tickets)	Repas	Hébergement	transport matériel	TOTAL
Nina de Angelis	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Morgane Vaucher	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Corinne Yan	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Ludivine Javelaud	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Laury Grard	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Isabelle Chavanne	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Sophie Rossato	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Thierry Aubry	184,00 €	28,00 €	396,50 €	/		608,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 472,00 €</b>	<b>224,00 €</b>	<b>3 172,00 €</b>	<b>4 095,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>9 163,00 €</b>

**ANNEXE 3. Budget prévisionnel, chantier-école "textile"  
Musée alsacien de Strasbourg du 19 juin au 2 juillet 2016**

<p align="center"><b>Budget prévisionnel chantier-école « textile » Musée alsacien de Strasbourg du 19 juin au 2 juillet 2016</b></p>						
<p>Bases de calcul :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 nuitées incluant une arrivée la veille et un retour le soir du dernier jour</li> <li>aller: le dimanche 19 juin 2016- retour le samedi 2 juillet 2016</li> <li>- transport: 184,00 € Aller-retour + 14 €*2 pour deux carnets de tickets</li> <li>- frais de bouche par personne: 26 repas à 15,25 €</li> <li>- nuitée (Centre St-Thomas): 45,00 €/nuit avec petit-déjeuner</li> </ul>						<p>Mme Patricia Dal Pra, responsable du chantier école 5 étudiants</p>
Noms des intervenants	Transport snCF	Transport urbain Strasbourg (2 carnets de 10 tickets)	Repas	Hébergement	transport matériel	TOTAL
Lydiane Farnault	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Bathilde Grenier	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Lisa-Charlotte Lardeau	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Caroline Pilière	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Delphine Yala-Pierre	184,00 €	28,00 €	396,50 €	585,00 €		1 193,50 €
Patricia Dal Pra	184,00 €	28,00 €	396,50 €	/		608,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 104,00 €</b>	<b>168,00 €</b>	<b>2 379,00 €</b>	<b>2 925,00 €</b>	<b>200,00 €</b>	<b>6 776,00 €</b>

# Accord de consortium **URBANIA**

N° REF CNRS : 133608-LS

## **Entre**

Le **CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3 rue Michel-Ange 75794 Paris cedex 16, représenté par son Président, Monsieur Alain FUCHS, lequel a délégué sa signature pour le présent Accord au Délégué Régional de la Délégation Provence et Corse, M. Younis HERMES

Ci-après dénommé le « **CNRS** »

Le CNRS agissant pour le compte du laboratoire Modèle et Simulation pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP - UMR 3495), dirigé par M. Livio DE LUCA,

## **Et**

**L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE STRASBOURG,**

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel,

Sis 24, boulevard de la Victoire – 67084 Strasbourg Cedex,

Représenté par son Directeur, Monsieur Marc RENNERT,

Ci-après dénommé « **INSA** »

L'INSA agissant pour le compte du Laboratoire ICUBE, dirigé par Michel de MATHELIN,

## **Et**

**La société INGEO, SARL**, dont le siège est situé à BLENDÉCQUES 62575, représenté par M. Julien FAUQUEMBERGUE en sa qualité de co-gérant.

Ci-après dénommé « **INGEO** »

## **Et**

**LA REGION ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE,**

1 place Adrien Zeller à STRASBOURG 67070

Représentée par le Président, M. Philippe RICHERT,

Ci-après dénommée la « **Région** »

## **Et**

**LA VILLE DE STRASBOURG – Service des Musées**

1 parc de l'Etoile à STRASBOURG 67076

Représentée par le Maire, Roland RIES,

Ci-après dénommée le « **Musée** »,

## **Et**

**La Société ArxIT**, SARL, dont le siège social est situé au 183-189 av. de Choisy 75013 Paris, représenté par M. David Beni en sa qualité de gérant.

Ci-après dénommée « **ArxIT** »

Ci-après individuellement désignés individuellement par la « **Partie** » et collectivement par les « **Parties** ».

**Vu** le règlement relatif aux modalités d'attribution des aides de l'Agence Nationale de la Recherche (ci-après l' « **ANR** »),

**Vu** les décisions attributives d'aides notifiées par l'ANR aux Parties,

### **Attendu que**

- Les Parties disposent de compétences avérées et complémentaires dans les domaines de l'acquisition numérique, la segmentation géométrique, la sémantisation 3D et la diffusion sur un SIG.
- Le CNRS, l'INSA, INGENIO, la Région, le Musée, et la société ESRI ont élaboré un Projet en réponse à l'appel à projets ANR AAP 2015 - Programme NUMERIQUE ET SOCIETE - Projet "URBANIA" :
- Ce Projet ayant été retenu par l'ANR, les Parties souhaitent fixer dans le présent Accord les modalités d'exécution du Projet ainsi que leurs droits et obligations respectifs qui en résultent.
- La société ESRI s'est désengagé du Projet et a proposé ArXIT comme nouveau partenaire et pour reprendre ses tâches du Projets.
- Suit à l'accord de l'ANR concernant le remplacement de la société ESRI par ArXIT, les Parties actent que toute référence à la société ESRI dans le Projet est interprété comme ArXIT.

### **Il est convenu ce qui suit**

#### **Article 1 : Définitions**

Dans le présent Accord, les termes suivants commençant par une lettre majuscule ont les significations respectives suivantes :

- **Accord** : le présent Accord et ses annexes ainsi que ses avenants éventuels.
- **ANR** : l'Agence Nationale de la Recherche.
- **Brevets nouveaux** : toute demande de brevets et brevets en découlant, issus des Connaissances Nouvelles telles que définies ci-après.
- **Comité** : l'instance de pilotage du Projet visée à l'article 3.2 de l'Accord.
- **Connaissances Propres** : toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques y compris les savoir-faire, les logiciels (sous leur version code-source et code-objet), les plans, schémas, dessins, formules et/ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, brevetables ou non et/ou brevetées ou non, ainsi que tous les droits y afférents, nécessaires à l'exécution du Projet

appartenant à une Partie ou détenue par elle avant la date d'entrée en vigueur de l'Accord et/ou développées ou acquises par elle en parallèle à l'exécution de l'Accord, et dont elle a le droit de disposer.

Les Connaissances Propres des Parties sont précisées en annexe 3 de l'Accord.

- **Connaissances Nouvelles** : toutes les informations et connaissances techniques et/ou scientifiques, brevetées ou non, brevetables ou non, y compris les savoir-faire, les logiciels (sous leur version code-source et code-objet), les plans, schémas, dessins, formules ou tout autre type d'informations, sous quelque forme qu'elles soient, et tous les droits y afférents, développées par une (**Connaissances Nouvelles**) ou plusieurs Parties (**Connaissances Nouvelles Conjointes**), ou leurs sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du Projet.

- **Coordonnateur** : le Coordonnateur du Projet.

- **Domaine d'application** : numérisation 3D, sémantisation et valorisation de maquette historique de ville

- **Informations Confidentielles** : toutes informations et/ou toutes données, sous quelque forme et de quelque nature qu'elles soient, divulguées par une Partie à une ou plusieurs autres Parties au titre de l'Accord et sous réserve que la Partie qui divulgue ait indiqué de manière claire et non équivoque leur caractère confidentiel ou dans le cas d'une divulgation orale, que la Partie qui divulgue ait fait connaître oralement leur caractère confidentiel au moment de la divulgation et ait confirmé par écrit ce caractère dans un délai de trente (30) jours.

En tout état de cause, les Connaissances Propres et les Connaissances Nouvelles divulguées par une Partie à une autre seront toujours considérées par la Partie réceptrice comme des Informations Confidentielles et ce sans qu'il soit besoin pour la Partie qui divulgue d'indiquer ce caractère confidentiel.

- **Projet** : "URBANIA" : Modélisation numérique et gestion de données pour la valorisation des maquettes historiques de villes. Projet subventionné par l'ANR dont la présentation résumée, la répartition des tâches entre les Parties et les livrables figurent en annexe de l'Accord (annexe1).

- **Travaux** : les Travaux menés par les Parties dans le cadre du Projet au titre de l'Accord et détaillés dans l'annexe 1 jointe.

## **Article 2 : Objet**

L'Accord a pour objet :

- de définir les modalités d'exécution du Projet ;
- de fixer les règles de dévolution de propriété intellectuelle des Connaissances Nouvelles ;
- de fixer les conditions générales d'exploitation industrielle et commerciale des Connaissances Propres et Nouvelles.

## **Article 3 : Structure de gouvernance**

### **3.1 Coordonnateur**

#### **3.1.1 Désignation du Coordonnateur**

D'un commun accord entre les Parties, le CNRS, à travers le laboratoire MAP en la personne de M. GILLES HALIN, est désigné Coordonnateur du Projet.

#### **3.1.2 Rôle du Coordonnateur**

Le Coordonnateur est l'intermédiaire entre les Parties et l'ANR et assure, à ce titre, les missions suivantes :

- il transmet aux autres Parties les correspondances d'intérêt commun émanant de l'ANR dans un délai raisonnable pour le bon déroulement du Projet ;
- il centralise les comptes-rendus intermédiaires des Parties et les transmet à l'ANR accompagnés d'une synthèse tous les six (6) mois ;
- dans le délai de deux mois suivant la date d'expiration du Projet, il adresse un compte-rendu final unique à l'ANR faisant état de l'ensemble des résultats obtenus ;
- il adresse les demandes de modification du Projet au directeur de l'ANR ;
- il informe l'ANR des difficultés éventuelles dans la réalisation du Projet, en particulier lorsque l'une des Parties décide d'abandonner la part des Travaux dont elle a la responsabilité ou lorsque les Parties souhaitent qu'un nouvel acteur participe au Projet.

### **3.1.3 Obligations des Parties à l'égard du Coordonnateur**

Dans les délais impartis, chaque Partie a les obligations suivantes :

- fournir les éléments permettant au Coordonnateur de répondre aux éventuelles demandes de l'ANR ;
- indiquer au Coordonnateur l'état d'avancement des Travaux qu'elle exécute, selon une périodicité à définir d'un commun accord au sein du Comité ;
- transmettre au Coordonnateur les comptes-rendus intermédiaires destinés à l'ANR ainsi que les éléments nécessaires à l'établissement du compte-rendu final unique ;
- prévenir sans délai le Coordonnateur de toute difficulté pouvant compromettre l'exécution normale du Projet.

## **3.2 Comité**

**3.2.1** Le Comité est présidé par le Coordonnateur et est composé d'un représentant qualifié pour chacune des Parties. La liste de ces représentants est jointe en annexe 2.

Ces représentants peuvent, si nécessaire, se faire assister d'un spécialiste de leur choix, sous réserve d'en informer préalablement les autres membres du Comité et que ledit spécialiste signe un accord de confidentialité reprenant les obligations de confidentialité visées à l'article 7.1 ci-après. Les spécialistes susvisés n'interviennent qu'à titre consultatif.

Chaque représentant peut se faire représenter aux réunions du Comité par une personne du même organisme disposant des mêmes capacités de représentation moyennant l'information préalable des autres membres.

### **3.2.2 Missions**

**3.2.2.1** Le Comité suit l'exécution de l'Accord et l'avancement des Travaux. Il veille au respect des échéances prévues dans l'annexe 1 de l'Accord et décide, sur proposition du Coordonnateur ou d'une des Parties, des solutions à apporter en cas de problème d'exécution. Le Comité décide de toute éventuelle modification qu'il estimerait utile avec l'estimation financière correspondante, sous réserve de l'autorisation de l'ANR lorsqu'elle est requise.

**3.2.2.2** Le cas échéant et sous réserve de l'approbation de l'ANR, le Comité peut décider d'exclure une Partie défaillante ou intégrer une nouvelle Partie pour la réalisation des Travaux.

**3.2.2.3** Le Comité a pour rôle de favoriser le bon déroulement de l'Accord. Il constitue à ce titre une instance privilégiée de communication entre les Parties de toutes informations qu'elles soient de nature technique, industrielles, commerciale ou autre. A cette fin, les Parties s'informeront, au sein du Comité,

des mesures prises par chacune d'elles afin de protéger leurs Connaissances Nouvelles (brevets, enveloppes SOLEAU, Dossiers techniques secrets, etc.).

Un représentant sera désigné au sein du Comité, chargé de tenir à jour la liste des Connaissances Nouvelles issues de l'Accord et des protections s'y rattachant.

**3.2.2.4** Le Comité est un organe de concertation entre les Parties en cas de difficulté ou de litige.

**3.2.3** Toutes les décisions du Comité sont prises à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, les représentants des Parties tutelles d'un laboratoire ne disposant que d'une seule voix. Par dérogation à ce principe, dans l'hypothèse visée à l'article 3.2.2.2 et à l'article 10 ci-après, le représentant d'une Partie défaillante ne prend pas part au vote, et la décision intervient à l'unanimité des autres membres.

Chaque fois que l'unanimité n'est pas atteinte, le Comité réexamine le(s) point(s) de désaccord(s) dans un délai d'un (1) mois.

Dans cette hypothèse, les décisions du Comité sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents ou représentés. Chaque Partie dispose cependant d'un droit de veto dans l'hypothèse où la décision aurait pour conséquence d'augmenter sa participation financière dans le cadre du Projet et/ou aurait un impact sur la protection de ses propres Informations Confidentielles et/ou sur ses droits de propriété intellectuelle.

**3.2.4** Le Comité ne peut valablement siéger que si au moins les trois quart (3/4) de ses membres sont présents ou dûment représentés (quorum). Chaque fois que le quorum n'est pas atteint, le Comité doit à nouveau se réunir dans un délai d'un (1) mois. Le Comité se réunit au moins tous les six (6) mois pendant la durée de l'Accord, sur convocation du Coordonnateur ou à la demande expresse de l'une des Parties. Ses réunions font l'objet de comptes rendus rédigés par le Coordonnateur et transmis à chacune des Parties dans les quinze (15) jours suivant la date de la réunion.

Ce compte rendu est considéré comme accepté par les Parties si, dans les quinze (15) jours à compter de la réception de ce compte rendu, aucune objection, ni revendication, n'a été formulée par écrit auprès du Coordonnateur par ces mêmes Parties.

#### **Article 4 : Modalités financières**

Chaque Partie reçoit directement de l'ANR la subvention correspondant à sa part des Travaux, conformément aux dispositions de sa convention / décision attributive d'aide, signée avec / notifiée et signée par l'ANR.

Les Parties supportent individuellement le complément de financement nécessaire à l'exécution de leur part de Travaux.

Chaque Partie fera son affaire du paiement des impôts, taxes et autres dont elle pourrait être redevable pour sa participation à l'Accord.

#### **Article 5 : Propriété intellectuelle**

##### **5.1 Connaissances Propres**

Chacune des Parties conserve la pleine et entière propriété ainsi que la libre disposition de ses Connaissances Propres. En aucun cas il ne pourra être considéré que l'Accord emporte un quelconque transfert de propriété.

## **5.2 Connaissances Nouvelles appartenant à une seule Partie**

Les Connaissances Nouvelles sont la propriété de la Partie qui les a générées seule et les éventuels brevets nouveaux en découlant sont déposés aux seuls nom et frais de cette Partie et à sa seule initiative.

## **5.3 Connaissances Nouvelles Conjointes**

### **5.3.1 Principe de propriété**

Dans le cas où les Connaissances Nouvelles seraient générées par le personnel de deux ou plusieurs Parties de façon indissociable, ces Connaissances Nouvelles, ci-après désignées les « Connaissances Nouvelles Conjointes », sont la copropriété de ces Parties, ci-après désignées « Parties Copropriétaires », à proportion de leurs apports intellectuels, humains, matériels et financiers, à moins que lesdites Parties ne conviennent conventionnellement de la dévolution des droits de propriété y afférents à l'une d'entre elles.

Dans le cas des Connaissances Nouvelles générées uniquement par un laboratoire qui serait une structure commune de recherche sans personnalité morale (ex : UMR, FRE, ...), constituée entre plusieurs Parties, ces dernières sont considérées comme propriétaires de ces Connaissances Nouvelles, conformément aux accords passés entre elles.

Dans le cas où les Connaissances Nouvelles Conjointes seraient obtenues par les personnels d'au moins deux laboratoires qui seraient chacun une structure commune de recherche (ex : UMR, FRE, ...) constituée par des Parties différentes, la propriété des Connaissances Nouvelles Conjointes est répartie entre les Parties tutelles desdites structures communes de recherche à proportion de leurs apports intellectuels, humains, matériels et financiers, étant entendu qu'au sein de chaque structure commune de recherche, les Parties constituant ladite structure commune de recherche font leur affaire de la répartition entre elles de la quote-part de propriété, conformément aux accords passés entre elles.

Toute Connaissance Nouvelle Conjointe consistant en un brevet nouveau, un logiciel ou une autre connaissance protégée par un droit de propriété intellectuelle, fera l'objet d'un règlement de copropriété, qui sera établi entre les Parties Copropriétaires dès que nécessaire et en tout état de cause avant toute exploitation industrielle et/ou commerciale.

### **5.3.2 Connaissances Nouvelles Conjointes brevetables**

Les Parties Copropriétaires des Connaissances Nouvelles Conjointes brevetables décideront si ces dernières doivent faire l'objet de demandes de brevets déposées à leurs noms conjoints, et désigneront parmi elles celle qui sera chargée d'effectuer les formalités de dépôt et de maintien en vigueur.

Les frais de dépôt, d'obtention et de maintien en vigueur des brevets nouveaux en copropriété seront supportés par les Parties Copropriétaires et selon les modalités prévues dans le règlement de copropriété mentionné à l'article 5.3.1 ci-dessus.

Si l'une des Parties Copropriétaire renonce à déposer, à poursuivre une procédure de délivrance ou à maintenir en vigueur un ou plusieurs brevets nouveaux en France ou à l'étranger, elle devra en informer les autres Parties Copropriétaires en temps opportun pour que celles-ci déposent en leurs seuls noms, poursuivent la procédure de délivrance ou le maintien en vigueur desdits brevets nouveaux à leurs seuls frais et profits. La Partie qui s'est désistée s'engage à signer ou à faire signer toutes les pièces nécessaires pour permettre aux autres Parties Copropriétaires de devenir seuls copropriétaires du ou des brevets nouveaux en cause pour le ou les pays concernés.

Une Partie Copropriétaire sera réputée avoir abandonné ses droits sur un brevet nouveau soixante (60) jours après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception lui demandant de faire connaître sa décision sur ce point, adressée par la Partie Copropriétaire chargée d'effectuer les formalités

de dépôt et de maintien en vigueur des brevets désignée conformément au premier paragraphe du présent article.

Il est entendu que la Partie renonçant ne saurait se prévaloir d'aucune rémunération au titre de l'exploitation du ou des brevets nouveaux concernés dans le ou les pays concernés.

Chaque Partie Copropriétaire fait son affaire de la rémunération éventuelle de ses inventeurs.

### **5.3.3 Connaissances Nouvelles Conjointes non brevetables**

Dans l'hypothèse où les Connaissances Nouvelles conjointes, notamment les logiciels (y compris la documentation associée), seraient protégeables par le droit d'auteur, les Parties employeurs des créateurs personnes physiques de ces Connaissances Nouvelles conjointes en sont copropriétaires, sous réserve des droits d'auteur.

## **Article 6 : Principes d'utilisation et d'exploitation**

### **6.1 Utilisation et exploitation des Connaissances Propres**

**6.1.1** Chaque Partie dispose librement de ses Connaissances Propres.

#### **6.1.2 Utilisation aux fins d'exécution des Travaux**

Pour les besoins de l'exécution des Travaux et à cette seule fin, chaque Partie concède à chacune des autres Parties un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence, et sans contrepartie financière, d'utilisation de ses Connaissances Propres, dans la mesure où ces Connaissances Propres sont nécessaires à l'exécution de sa part des Travaux. Cette utilisation sera limitée à la durée et aux besoins du Projet.

Ces Connaissances Propres sont communiquées par la Partie détentrice sur demande expresse d'une autre Partie et doivent être traitées comme des Informations Confidentielles conformément aux termes de l'article 7.1 de l'Accord.

Plus particulièrement, lorsque ces Connaissances Propres sont des logiciels, à défaut de stipulations différentes prévues dans un contrat de licence conclu entre les Parties concernées, la Partie qui les reçoit ne peut les utiliser que sur ses propres matériels et n'est autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessaire par le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de son utilisation pour la réalisation de sa part des Travaux, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

La Partie qui les reçoit s'interdit tout autre acte d'utilisation de ces logiciels et, notamment, tout prêt ou divulgation à des tiers, sauf autorisation préalable de la Partie détentrice, et toute exploitation. Le droit d'utilisation ainsi conféré n'entraîne pas l'accès aux codes sources des logiciels considérés sauf autorisation écrite et préalable de la Partie titulaire des droits sur lesdits logiciels.

#### **6.1.3 Exploitation à des fins commerciales**

Sous réserve des dispositions du dernier paragraphe de l'article 6.1.3, chacune des Parties s'engage à concéder aux autres Parties, sur demande expresse de celles-ci et sous réserve des droits des tiers, un droit non exclusif, non cessible, et sans droit de sous-licence, d'exploitation de ses Connaissances Propres nécessaires à la valorisation des Connaissances Nouvelles, aux conditions commerciales du marché pour le Domaine d'application considéré. Ces conditions commerciales et les modalités de cette licence seront négociées préalablement à toute exploitation industrielle et/ou commerciale et feront l'objet d'un contrat de licence conclu entre les Parties concernées.

Plus particulièrement, lorsque ces Connaissances Propres sont des logiciels, la Partie qui les reçoit ne pourra les utiliser que sur ses propres matériels et ne sera autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de son utilisation pour l'exploitation de ses Connaissances Nouvelles, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

Les logiciels eMaket et Kmaket ainsi que que la méthode Kastor, cités en Annexe 3 en tant que Connaissance Propre du MAP, sont exclus de toute utilisation par les autres Parties en vue d'une exploitation à des fins commerciales des Connaissances Nouvelles de ces Parties.

## **6.2 Utilisation et exploitation des Connaissances Nouvelles et des Connaissances Nouvelles Conjointes**

### **6.2.1 Principes généraux**

Sous réserve des dispositions de l'article 6.2.5 ci-après, chaque Partie peut librement utiliser, exploiter et/ou faire exploiter les Connaissances Nouvelles dont elle est seule propriétaire au titre de l'article 5 de l'Accord.

Les Parties s'engagent à prendre toutes les mesures appropriées, notamment à l'égard de leurs employés et/ou de leur sous-traitants éventuels, leur permettant d'accorder aux autres Parties des droits d'utilisation et d'exploitation des Connaissances Nouvelles ou Connaissances Nouvelles Conjointes, dans les conditions prévues à l'Accord.

### **6.2.2 Utilisation aux fins d'exécution des Travaux**

Chacune des Parties concède aux autres Parties un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence, et sans contrepartie financière, d'utilisation de ses Connaissances Nouvelles aux seules fins de l'exécution de leur part des Travaux. Les conditions d'exercice de ce droit d'utilisation sont les mêmes que celles prévues à l'article 6.1.2 ci-dessus pour l'utilisation des Connaissances Propres.

Dans le cas de logiciels, la Partie qui les reçoit ne peut les utiliser que sur ses propres matériels et n'est autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de son utilisation pour la réalisation de sa part des Travaux, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

### **6.2.3 Utilisation à des fins de recherche**

Chaque Partie peut utiliser librement et gratuitement, sur sa demande, les Connaissances Nouvelles des autres Parties pour ses seuls besoins propres de recherche et dans le cadre de collaboration de recherche avec des tiers, à l'exclusion de toute utilisation, directe et/ou indirecte, à des fins commerciales.

Si les Connaissances Nouvelles ainsi demandées constituent des logiciels, leur remise fait l'objet d'un accord écrit entre les Parties concernées qui en précise les conditions et modalités d'utilisation, étant entendu que les droits d'utilisation ainsi conférés n'entraînent pas l'accès aux codes sources, sauf accord exprès de la Partie propriétaire ou Copropriétaire.

### **6.2.4 Exploitation des Connaissances Nouvelles Conjointes**

Les Parties Copropriétaires de Connaissances Nouvelles Conjointes préciseront leurs modalités d'exploitation dans le cadre d'un accord de valorisation avant toute exploitation industrielle et commerciale ou, dans l'hypothèse de brevets nouveaux en copropriété dans le cadre du règlement de copropriété mentionné à l'article 5.3.1 ci-dessus et dans le respect des principes définis à l'article 6.2.5.

Il est d'ores et déjà convenu entre les Parties que toute exploitation directe et/ou indirecte par une Partie Copropriétaire des Connaissances Nouvelles Conjointes impliquera une compensation financière au profit des autres Parties Copropriétaires, selon les conditions et modalités définies ultérieurement dans l'accord de valorisation ou de règlement de copropriété susmentionnés, sans préjudice de l'article 6.2.5 ci-dessous.

Lorsque les Connaissances Nouvelles Conjointes consistent en des logiciels, l'accord préalable des autres Parties Copropriétaires sera requis si l'exploitation envisagée entraîne la communication de codes sources.

## **6.2.5 Exploitation des Connaissances Nouvelles et des Connaissances Nouvelles Conjointes par une autre Partie**

**6.2.5.1** Chaque Partie propriétaire ou Copropriétaire s'engage, pendant une durée de douze (12) mois à compter de la date d'expiration ou de résiliation de l'Accord, à accorder un droit d'accès préférentiel à toute autre Partie qui en ferait la demande, en lui concédant un droit non exclusif, non cessible, sans droit de sous-licence d'exploitation de ses Connaissances Nouvelles. Ce droit sera concédé à des conditions préférentielles (c'est-à-dire plus favorables que les conditions commerciales du marché pour le Domaine d'application considéré) ou à toute autre condition convenue entre les Parties d'un commun accord. Les conditions préférentielles et les modalités de la licence seront négociées préalablement à toute exploitation industrielle et/ou commerciale et feront l'objet d'un contrat de licence conclu entre les Parties concernées.

Dans le cas de logiciels, la Partie qui les reçoit ne pourra les utiliser que sur ses propres matériels et ne sera autorisée qu'à réaliser la reproduction strictement nécessitée par le chargement, l'affichage, l'exécution la transmission et le stockage de ces logiciels aux seules fins de l'exploitation des Connaissances Nouvelles, ainsi qu'une copie de sauvegarde.

Nonobstant les paragraphes précédents, si, pendant la durée du Projet et les douze (12) mois qui suivent, un tiers manifeste de manière ferme son intérêt pour acquérir une licence d'exploitation sur une Connaissance Nouvelle, les Parties non propriétaires de ladite Connaissance Nouvelle en seront informées et auront un délai de deux (2) mois, à compter de la notification, pour :

- Soit renoncer à leur droit d'accès préférentiel ;
- Soit exercer leur droit d'accès préférentiel et conclure une licence d'exploitation à des conditions plus favorables que celles négociées avec le tiers ;
- Soit renoncer à leur droit d'accès préférentiel, mais s'opposer à la concession d'une licence à un tiers, si elles peuvent prouver que la concession d'une telle licence est contraire à leurs intérêts économiques. Dans cette hypothèse, la Partie qui doit renoncer à concéder une licence à un tiers perçoit une somme pour dédommagement, qui sera négociée sur le manque à gagner subi par les Parties propriétaires des Connaissances Nouvelles.

Dans l'hypothèse où aucune licence n'aurait été conclue entre les Parties dans les conditions ci-dessus, à l'issue d'un délai de douze (12) mois à compter de la date d'expiration ou de résiliation de l'Accord, la Partie propriétaire ou Copropriétaire des Connaissances Nouvelles se retrouvera libre de les exploiter et/ou de les faire exploiter à titre exclusif, sous réserve de l'accord des autres Parties Copropriétaires dans le cas des Connaissances Nouvelles Conjointes.

## **Article 7 : Confidentialité - Publications**

### **7.1 Confidentialité**

**7.1.1** Chaque Partie transmet aux autres Parties les seules Informations Confidentielles qu'elle juge nécessaires à l'exécution du Projet, sous réserve du droit des tiers.

**7.1.2** Aucune stipulation de l'Accord ne peut être interprétée comme obligeant l'une des Parties à divulguer des Informations Confidentielles à une autre Partie, en dehors de celles qui sont nécessaires à l'exécution du Projet.

**7.1.3** La Partie qui reçoit une Information Confidentielle d'une des autres Parties s'engage, pendant la durée de l'Accord et les cinq (5) ans qui suivent la résiliation ou le terme de l'Accord, à ce que les Informations Confidentielles émanant de la Partie qui les divulgue :

- soient gardées strictement confidentielles et soient traitées avec le même degré de protection qu'elle accorde à ses propres Informations Confidentielles de même importance, et en aucun cas un traitement moins protecteur ;
- ne soient communiquées qu'aux seuls membres de son personnel ou sous-traitants ayant à les connaître et ne soient utilisées que pour les finalités définies dans l'Accord. La Partie qui reçoit devant avoir préalablement obtenu de ses employés l'engagement de garder secrètes les Informations Confidentielles et s'appliquer à faire respecter ces engagements ;
- ne soient ni divulguées ni susceptibles de l'être soit directement, soit indirectement à tout tiers ou à toutes personnes autres que celles mentionnées au deuxième tiret ci-dessus ;
- ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications n'ont pas été autorisées par la Partie de qui elles émanent et ce, de manière spécifique et par écrit.

Toute autre communication ou utilisation des Informations Confidentielles implique le consentement préalable et écrit de la Partie qui les a divulguées.

**7.1.4** Toutes les Informations Confidentielles et leurs reproductions transmises par une Partie à une autre Partie dans le cadre de l'Accord restent la propriété de la Partie qui les a divulguées, sous réserve des droits des tiers, et doivent être restituées à cette dernière immédiatement sur sa demande écrite.

**7.1.5** La Partie qui reçoit les Informations Confidentielles peut communiquer les Informations Confidentielles dont elle peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient disponibles publiquement préalablement à leur communication ou postérieurement à celle-ci, mais en l'absence de toute faute qui lui soit imputable ;
- qu'elles étaient déjà en sa possession avant la conclusion de l'Accord, cette connaissance préalable pouvant être démontrée par l'existence de documents écrits ;
- qu'elles ont été reçues d'un tiers de manière licite, sans restrictions ni violation des présentes conditions ;
- que l'utilisation ou la divulgation ont été autorisées par écrit par la Partie dont elles émanent ;
- qu'elles ont été publiées sans contrevenir aux présentes dispositions ;
- qu'elles ont été développées de manière indépendante et de bonne foi par des personnels de la Partie qui les reçoit sans qu'ils aient eu accès à ces Informations Confidentielles ;
- que leur communication a été imposée par l'application d'une disposition légale ou réglementaire, ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative ou arbitrale. Dans ce cas, la communication d'Informations Confidentielles doit être limitée au strict nécessaire. La Partie Réceptrice s'engage à informer immédiatement la Partie Emettrice avant toute communication à ce titre, de sorte que la Partie Réceptrice puisse prendre des mesures appropriées à l'effet de préserver le caractère confidentiel de ses Informations Confidentielles.

**7.1.6** Aucune disposition de cet Accord n'implique :

- une renonciation, pour la Partie qui les communique, à la protection d'Informations Confidentielles par un brevet ou par tout autre droit de propriété intellectuelle ;
- une cession, par la Partie qui communique les Informations Confidentielles, d'un quelconque droit sur ces informations au profit des autres Parties.

## **7.2 Publications - Communications**

**7.2.1** Chaque Partie s'engage à ne pas publier, de quelque façon que ce soit, les Connaissances Propres et les Connaissances Nouvelles des autres Parties dont elle pourrait avoir connaissance et ce, tant que ces informations ne sont pas dans le domaine public ou tant que cette Partie n'a pas reçu l'accord préalable de la Partie propriétaire des Connaissances Propres ou Nouvelles concernées.

**7.2.2** Tout projet de publication ou communication d'information relative aux Travaux par l'une des Parties, devra recevoir, pendant la durée de l'Accord et les six (6) mois qui suivent son expiration ou sa résiliation, l'accord préalable écrit des Parties.

Les Parties feront connaître leur décision dans un délai maximum de un (1) mois à compter de la date de notification de la demande, cette décision pouvant consister :

- à accepter sans réserve le projet ; ou
- à demander des modifications, en particulier si certaines informations contenues dans le projet sont de nature à porter préjudice à l'exploitation industrielle et commerciale des Connaissances Propres et/ou Nouvelles ; ou
- à demander à ce que la publication ou communication soit différée si des causes réelles et sérieuses lui paraissent l'exiger, en particulier si des informations contenues dans le projet de publication ou de communication doivent faire l'objet d'une protection au titre de la propriété industrielle.

En l'absence de réponse d'une Partie à l'issue de ce délai, l'accord sera réputé acquis de cette Partie.

Toutefois, aucune des Parties ne pourra refuser son accord à une publication ou communication au-delà d'un délai de dix huit (18) mois suivant la première soumission du projet de publication ou communication concerné.

Cependant, dans tous les cas, la publication ou communication ne pourra pas être retardée ou modifiée si elle a pour objet d'informer le public intéressé d'un risque ou d'un danger pour la santé ou pour l'environnement.

Ces publications et communications devront mentionner le concours apporté par chacune des Parties à la réalisation du Projet ainsi que l'aide apportée par l'ANR.

Toute publication de données issues de la numérisation du plan-relief de la ville de Strasbourg daté de 1727, prenant la forme d'images fixes ou de vidéos, en 2D ou 3D, même par intégration dans une œuvre plus globale, devra obligatoirement être accompagnée de la mention suivante « Musée historique de la ville de Strasbourg » sur le support de publication, quelque forme qu'il prenne et, notamment et sans que cette énumération soit limitative, la publication en ligne ou sur un support matériel (CD, DVD, Blue Ray, support papier, etc...).

**7.2.3** Les dispositions du présent article 7.2 ne peuvent pas faire obstacle :

- ni à l'obligation qui incombe à chacune des personnes participant au Projet de produire un rapport d'activité à l'organisme dont elle relève. La diffusion d'Informations Confidentielles dans ce cadre est limitée aux seules instances ayant besoin d'en connaître à condition qu'elles s'obligent à respecter les dispositions relatives à la confidentialité ;
- ni à la soutenance de thèse des chercheurs participant au Projet. Cette soutenance est organisée dans le respect de la réglementation universitaire et des dispositions relatives à la confidentialité. Si nécessaire, elle pourra se dérouler à huis clos et chaque membre du jury sera engagé par un engagement de confidentialité.
- ni à la communication de l'Accord et/ou des Connaissances Nouvelles aux Sociétés d'Accélération de Transfert de Technologies que les différentes Parties auraient mandaté afin de les représenter dans le cadre de la valorisation des Connaissances Nouvelles dont lesdites Parties seraient propriétaires.

## **Article 8 : Responsabilités - Assurances**

### **8.1 Dispositions générales**

**8.1.1** Chaque Partie s'engage à exécuter sa part de Travaux conformément à l'obligation de moyens qui lui incombe

**8.1.2** Les Parties renoncent mutuellement à se demander réparation des préjudices indirects (perte de production, manque à gagner, etc.) qui pourraient survenir dans le cadre de l'Accord.

### **8.2 Personnel des Parties**

Chacune des Parties prend en charge la couverture de son personnel conformément à la législation applicable dans le domaine de la sécurité sociale, du régime des accidents du travail et des maladies professionnelles dont il relève et procède aux formalités qui lui incombent.

La présence de personnels de l'une des Parties dans les locaux d'une autre Partie pour les besoins d'exécution du Projet obéira aux dispositions suivantes :

- la présence de personnel devra faire l'objet de l'accord préalable écrit de la Partie accueillante, étant entendu que cet accord ne sera donné qu'en fonction des dates de disponibilité existant sur le site d'accueil et que tous les frais afférents à ce déplacement seront à la charge de l'employeur d'origine ;

- lesdits personnels devront respecter le règlement intérieur ainsi que toutes les règles générales ou particulières d'hygiène et de sécurité en vigueur sur leur lieu de travail et les directives qui leur seront notifiées par le chef de projet de la Partie accueillante. En tout état de cause, le personnel accueilli demeurera sous l'autorité hiérarchique de son employeur.

### **8.3 Dommages aux biens des Parties**

Chacune des Parties est responsable, dans les conditions de droit commun, des dommages qu'elle cause du fait ou à l'occasion de l'exécution de l'Accord aux biens mobiliers ou immobiliers d'une autre Partie.

### **8.4 Dommages aux tiers**

Chaque Partie supporte en ce qui la concerne toutes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'elle encourt en vertu du droit commun, en raison de tous dommages corporels ou matériels causés aux tiers à l'occasion des Travaux effectués dans le cadre de l'Accord.

### **8.5 Assurances**

Chaque Partie, devra, en tant que de besoin souscrire et maintenir en cours de validité les polices d'assurance nécessaires pour garantir les éventuels dommages aux biens ou aux personnes qui pourraient survenir dans le cadre de l'exécution de l'Accord.

La règle selon laquelle « l'Etat est son propre assureur » s'applique aux organismes publics. En conséquence ceux-ci garantissent sur leurs budgets les dommages qu'ils pourraient causer à des tiers du fait de leur activité.

### **8.6 Exclusion de la responsabilité du fait des Connaissances Propres et Nouvelles**

Les Connaissances Propres ou Nouvelles et/ou les autres informations communiquées par une des Parties à toute autre Partie dans le cadre de l'exécution de l'Accord sont communiquées en l'état, sans aucune garantie de quelque nature qu'elle soit.

Ces connaissances et informations sont utilisées par les Parties dans le cadre de l'Accord à leurs seuls frais, risques et périls respectifs, et en conséquence, aucune des Parties n'engagera de recours contre l'autre, à quelque titre que ce soit et pour quelque motif que ce soit, en raison de l'usage de ces connaissances et informations.

### **Article 9 : Durée**

L'Accord est conclu pour la durée du Projet, soit 48 mois et prendra effet à partir du ....

Il peut être prolongé d'une année maximum. Toute prolongation doit être autorisée par l'ANR. En cas de prolongation de la durée des subventions attributives d'aide par l'ANR, l'Accord sera automatiquement prolongé de la même durée.

Les dispositions des articles 5, 6 et 7 ci-dessus demeureront en vigueur pour la durée qui leur est propre, nonobstant l'échéance ou la résiliation de l'Accord.

### **Article 10 : Résiliation**

Dans l'hypothèse où une Partie viendrait à manquer à l'une quelconque de ses obligations au titre de l'Accord, les autres Parties pourront, après accord de l'ANR, prononcer la résiliation de l'Accord à l'égard de la Partie en défaut si, dans les trente (30) jours de l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, la Partie en défaut ne s'est toujours pas conformée à ses obligations. La décision de prononcer la résiliation est prise à l'unanimité des Parties non défaillantes au sein du Comité.

Les Parties peuvent décider soit de reprendre à leur compte les Travaux de la Partie défaillante, soit de confier à un tiers tout ou partie des Travaux à exécuter.

La Partie défaillante s'engage à communiquer gratuitement aux autres Parties ou au tiers subrogé toutes les informations nécessaires à la poursuite de l'exécution du Projet en ses lieu et place.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par les autres Parties du fait de la résiliation partielle de l'Accord.

### **Article 11 : Force majeure**

**11.1** Par « force majeure », on entend tout événement imprévisible et exceptionnel touchant l'exécution de l'Accord, qui dépasse la capacité de contrôle des Parties et qui ne peut être surmonté malgré les efforts que les Parties peuvent raisonnablement consentir.

Aucune Partie n'est responsable de la non-exécution totale ou partielle de ses obligations provoquées par un événement constitutif de force majeure au sens de l'article 1148 du code civil et de la jurisprudence.

**11.2** La Partie invoquant un événement constitutif de force majeure doit en aviser les autres Parties dans les sept (7) jours suivant la survenance de cet événement. Le Coordonnateur doit ensuite en informer l'ANR dans les meilleurs délais.

**11.3** Si nécessaire, les délais d'exécution des Travaux peuvent être prolongés d'un commun accord entre les Parties et l'ANR.

## **Article 12 : Sous-traitance**

Sous réserve de l'accord du Comité, chaque Partie peut sous-traiter une partie de sa part des Travaux à un tiers mais reste pleinement responsable de la réalisation de la part des Travaux qu'elle confie à ce tiers.

Chaque Partie impose contractuellement au tiers sous-traitant les obligations nécessaires au respect des dispositions de l'Accord.

Chaque Partie s'engage notamment à prendre, dans le cadre du contrat de sous-traitance, toutes les mesures nécessaires pour acquérir ou se voir concéder les droits de propriété intellectuelle des Connaissances Nouvelles obtenues par le tiers sous-traitant, de façon à ne pas limiter les droits conférés aux autres Parties dans le cadre de l'Accord.

Tout tiers sous-traitant ne saurait prétendre à un quelconque droit de propriété intellectuelle ou d'exploitation au titre des articles 5 et 6 ci-dessus.

## **Article 13 : Nature de l'Accord**

L'Accord est conclu *intuitu personae*. Par conséquent, aucune Partie n'est autorisée à transférer à un tiers tout ou partie des droits et obligations qui en découlent, sans l'accord préalable et écrit des autres Parties et de l'ANR.

La nature juridique du groupement formé par les Parties au titre de l'Accord est celle d'un groupement temporaire sans personnalité morale. Les Parties déclarent que l'Accord ne peut en aucun cas être interprété ou considéré comme constituant un acte de société, l'*affectio societatis* est formellement exclu.

## **Article 14 : Loi applicable - Litiges**

**14.1** L'Accord est soumis au droit français.

**14.2** En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution de l'Accord, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable par l'intermédiaire du Comité, puis de leur direction respective.

En cas de désaccord persistant, les tribunaux français compétents seront saisis.

## **Article 15 : Dispositions diverses**

L'Accord annule et remplace toute convention antérieure, écrite ou orale, entre les Parties sur le même objet et il constitue l'accord entier entre les Parties sur cet objet.

## **Annexes :**

Les documents suivants sont annexés à l'Accord et en font partie intégrante :

- Annexe 1 : Description technique du Projet
- Annexe 2 : Liste des représentants au Comité
- Annexe 3 : Connaissances Propres des Parties

## **Article 16 - Correspondance/ notification**

### **Pour les questions d'ordre administratif, financier et juridique :**

Toute notification requise au titre de l'Accord sera réalisée par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, à la Partie concernée à l'adresse suivante :

#### **Pour le CRNS :**

Service Partenariat et valorisation du CNRS DR12  
31 Chemin Joseph Aiguier  
13402 Marseille cedex 20  
[spv@dr12.cnrs.fr](mailto:spv@dr12.cnrs.fr) cc à [myriam.busnach@dr12.cnrs.fr](mailto:myriam.busnach@dr12.cnrs.fr)  
04.91.16.44.69

#### **Pour l'INSA :**

INSA de Strasbourg  
Direction de la recherche  
M. Vincent LERIDEZ  
24, boulevard de la victoire  
67084 STRASBOURG Cedex

#### **Pour la société INGEO :**

INGEO  
M. Julien FAUQUEMBERGUE  
1 Rue CASSINI  
BP 60117  
62502 SAINT OMER CEDEX

#### **Pour le la Région :**

Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
Mme Aurélie Moufflarge  
Directrice préfiguratrice de la Culture, du Tourisme et des Sports  
1, place Adrien-Zeller  
67070 Strasbourg - cedex

#### **Pour le Musée :**

Service des Musées  
Mme Joëlle Pijaudier-Cabot  
Directrice des Musées  
2 place du Château  
67076 Strasbourg

#### **Pour la société ArxIT :**

Arx iT  
David BENI  
183-189 av. de Choisy  
75013 Paris

**Pour les questions d'ordre scientifique :**

Pour le **CRNS** :  
GILLE HALIN  
Laboratoire MAP

**Pour l'INSA :**  
INSA de Strasbourg  
M. Pierre GRUSSENMEYER  
24, boulevard de la victoire  
67084 STRASBOURG Cedex

**Pour la société INGEO :**  
INGEO  
M. Olivier HUYGHE  
199 Rue Colbert  
Centre VAUBAN Bâtiment NAMUR  
59000 LILLE

**Pour la Région :**  
Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine  
Mme Aurélie Moufflarge  
Directrice préfiguratrice de la Culture, du Tourisme et des Sports  
1, place Adrien-Zeller  
67070 Strasbourg - cedex

**Pour le Musée :**  
Musée Historique  
Mme Monique Fuchs  
Conservatrice en chef  
2 rue du Vieux-Marché-aux-Poissons  
67076 Strasbourg

**Pour la société ArxIT:**  
Arx iT  
David BENI  
183-189 av. de Choisy  
75013 Paris

En cas de contradiction ou de différence entre le corps de l'Accord et l'une de ses annexes, le corps de l'Accord prévaut.

Fait en *six (6)* exemplaires originaux

Pour le **CNRS**  
Signataire : Younis HERMES  
Titre : Délégué Régional

Date :

**Pour L'INSA**  
Signataire : Monsieur le Professeur Marc RENNER  
Titre : Directeur  
Date :

**Pour la Région :**

Signataire : Philippe RICHERT

Titre : Président de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine

Date :

**Pour INGEO :**

Signataire : Julien FAUQUEMBERGUE

Titre : Co-gérant

Date :

**Pour ArxIT :**

Signataire : David BENI

Titre : Gérant

Date :

**Pour la Ville de Strasbourg**

Signataire : M. Roland RIES

Titre : Maire

Date :

## **ANNEXE 1**

### **Description technique du Projet**

Voir le lien en pdf [Annexe 1 CONSORTIUM](#)

## ANNEXE 2

### Liste des représentants au Comité

MAP : Gilles HALIN

ArxIT :

INGEO : M. Olivier HUYGHE

INSA : M. Pierre GRUSSENMEYER

MUSEE : Mme Monique FUCHS

## ANNEXE 3

### Liste des Connaissances Propres

#### MAP (UMR CNRS/MCC 3495)

<b>Connaissance</b>	<b>Nature</b>	<b>Droits de tiers</b>	<b>Licence Open Source (si oui préciser laquelle)<sup>o</sup></b>	<b>Description</b>
logiciel eMaket : logiciel développé par le MAP-CRAI qui permet la reconstruction sémantique des édifices présents dans un plan-relief.	<b>Logiciel</b>			
logiciel kMaket : ce logiciel permettra l'enrichissement sémantique du modèle 3D produit par le logiciel eMaket ainsi que son exportation pour une exploitation dans le SIG de la société ESRI mise en œuvre par Arxit.	<b>Logiciel</b>			
la méthode Kastor (Knowledge based Approach: from Scale Model To 3D Replica) : méthode permettant l'identification et l'extraction d'objets architecturaux (civil, militaire, religieux) partir des données segmentées géométriquement et des expérimentations effectuées par le MAP sur les plans-reliefs de Toul et de Verdun.	<b>Méthode de calcul</b>			

## Valorisation numérique des maquettes historiques de villes dédiées à des usages adaptatifs et innovants

1.	RESUME DE LA PROPOSITION DE PROJET .....	2
2.	CONTEXTE, POSITIONNEMENT ET OBJECTIF DE LA PROPOSITION DETAILLEE .....	5
2.1.	État de l'art .....	8
2.2.	Positionnement du projet .....	11
3.	PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, ORGANISATION DU PROJET .....	14
3.1.	Programme scientifique et structuration du projet.....	14
3.2.	Description des travaux par tâche .....	17
3.2.1	Tâche 1 : Coordination .....	17
3.2.2	Tâche 2 : Acquisition 3D et création du maillage .....	18
3.2.3	Tâche 3 : Segmentation géométrique du nuage de points .....	18
3.2.4	Tâche 4 : Modélisation sémantique .....	19
3.2.5	Tâche 5 : Définition des usages et enrichissement du modèle sémantique .....	20
3.2.6	Tâche 6 : Intégration, diffusion du modèle enrichi et validation des usages .....	22
3.2.7	Tâche 7 : Valorisation et dissémination des résultats .....	23
3.3.	Calendrier des tâches, livrables et jalons .....	25
3.4.	Qualification, rôle et implications des participants (Responsables) .....	26
4.	STRATEGIE DE VALORISATION, DE PROTECTION ET D'EXPLOITATION DES RESULTATS, IMPACT GLOBAL DE LA PROPOSITION .....	28
4.1.	Stratégie de valorisation des résultats.....	28
4.2.	Propriété intellectuelle et accord de consortium .....	29
5.	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES .....	29

## 1. RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION DE PROJET

Patrimoine exceptionnel, la collection des plans-reliefs est constituée d'une centaine de maquettes au 1/600 et pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres carrés. Ces maquettes de places fortes implantées aux frontières françaises entre le XVIII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles sont aujourd'hui des témoins de la formation du territoire. Dotées d'un pouvoir d'évocation et de séduction sans pareil, elles sont surtout emblématiques d'une mémoire collective tant à l'échelle nationale que locale. Malgré le succès de manifestations sporadiques qui permettent de mettre en avant des plans-reliefs rarement exposés, la collection, victime de sa démesure et de sa fragilité, est confrontée aux trois enjeux de la préservation, de la valorisation et de la diffusion de ce témoignage unique de l'histoire de la France, de ses frontières, de ses villes et de ses campagnes.

Au cours de la dernière décennie, plusieurs maquettes historiques de ville ont été numérisées. Très peu de ces projets dépassent le stade de la visualisation où seul un modèle texturé est présenté sans qu'aucune connaissance ou information ne lui soit associée. L'objectif du projet URBANIA est de faciliter la connaissance de ce patrimoine culturel spécifique à un public plus large et plus diversifié, en produisant des contenus et des services inédits, tout en assurant sa conservation pérenne. Le modèle virtuel créé ne se substitue pas pour autant à la maquette, mais permet de la mettre en relation – en réseau – avec d'autres documents ou d'autres plans-reliefs virtuels. Le projet s'attache à constituer, enrichir, harmoniser et analyser des données propres au médium qu'est la maquette de ville (histoire et techniques de fabrication des plans-reliefs, histoires des modes de représentation du territoire, etc.). Les données produites visent également à éclairer le contexte de la réalisation des maquettes de ville, la représentation du territoire français et de ses diversités à l'époque de cette fabrication (tant du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et des textes historiques, d'archives, etc.).

Pour parvenir à définir un protocole de numérisation (acquisition/reconstruction) pour l'exploitation de modèles virtuels de maquettes historiques de villes, il est d'abord nécessaire de traiter les données géométriques brutes issues de l'acquisition 3D en vue de l'obtention d'un modèle géométrique pertinent et sémantique capable d'être ensuite exploité dans un système d'information (SI) géographique pour le web multi-usages (exploitation et administration urbaine, découverte historique, exploration architecturale, etc.).

Ainsi, l'acquisition tridimensionnelle est le point de convergence de nombreux enjeux technologiques. Dans le domaine de la valorisation et de la numérisation du patrimoine, la création de modèles tridimensionnels s'appuie sur des techniques d'acquisition 3D qui permettent d'accomplir rapidement, automatiquement et à moindre coût des relevés précis d'objets de toutes tailles. Cependant, des facteurs géométriques, matériels, environnementaux et économiques engendrent de nombreuses approximations dans les relevés tridimensionnels de plans-reliefs. Afin de surmonter ces limites, le processus de numérisation doit être complété par des traitements particuliers pour parvenir à la création de documents 3D sémantiques à partir de données numérisées. Il s'agit alors d'extraire et de reconstruire de manière automatique les objets architecturaux amalgamés dans les nuages de points afin de disposer d'une représentation porteuse de sens, capable d'être enrichie pour devenir l'interface tridimensionnelle d'un système d'information adapté aux connaissances véhiculées par le plan-relief de Strasbourg et par extension par la collection des plans-reliefs. Le modèle de données permet d'adapter le contenu transmis en fonction des scénarios et des utilisateurs en filtrant les données et selon des exigences spécifiques.

Notre proposition s'inscrit à la croisée de plusieurs domaines, vecteurs de recherche, que sont la segmentation sémantique de relevés 3D, la modélisation géométrique paramétrique, la caractérisation sémantique des formes architecturales et l'exploitation de modèles d'information dans des SI 3D.

**Tableau récapitulatif des personnes impliquées dans le projet**

Partenaire	Nom	Prénom	Emploi actuel	Implication dans le projet (m/h)	Rôle et responsabilité dans le projet
UMR MAP n° 3495	Halin	Gilles	Maître de conférences. Directeur Adjoint de l'UMR MAP. Directeur scientifique de l'équipe MAP-CRAI.	14	Coordinateur, responsable scientifique du projet. Responsable de tâche 7 (Valorisation et dissémination). Participation à la tâche 5 (Définition des usages) et 6 (Intégration du modèle).
UMR MAP n° 3495	Chevrier	Christine	Ingénieur de recherche. Modélisation paramétrique d'objets architecturaux.	18	Responsable scientifique de la modélisation sémantique 3D (tâche 4).
UMR MAP n° 3495	Humbert	Pascal	Ingénieur de recherche. Développement informatique sur la plateforme COCOA.	7	Responsable du développement logiciel « k-Maket » (tâche 5.2).
UMR MAP n° 3495	Jacquot	Kévin	Architecte. Ingénieur de recherche. Spécialiste de la modélisation sémantique des fortifications.	6	Responsable de la tâche 4.1 (Modélisation des fortifications).
UMR MAP n° 3495			Post-Doctorant	18	Participation à la tâche 4 (modélisation sémantique 3D). Participation à la tâche 7 ((Valorisation et dissémination).
INGEO Ingénierie - Géomètre	Huyghe	Olivier	Responsable 3D, Perspectiviste.	4	Coordination du projet (tâche 1). Participation à la tâche 7 (Valorisation et dissémination). Responsable de la tâche 2 (Acquisition numérique).
INGEO Ingénierie - Géomètre	Marquis	Alain	Responsable « Service Photogrammétrie », Ingénieur photogrammètre.	5	Participation à la tâche 2. Coordination avec la tâche 3 (Segmentation géométrique).
UMR ICube n° 7357	Grussenmeyer	Pierre	Professeur des universités, Directeur-Adjoint de l'Equipe Télédétection, Radiométrie et Imagerie Optique (TRIO) de l'UMR ICube – Responsable du Groupe Photogrammétrie et Géomatique à l'INSA de Strasbourg.	10	Coordination du projet (tâche 1). Participation à la tâche 7 (Valorisation et dissémination). Responsable de la tâche 3 et coordination avec la tâche 2.
UMR ICube n° 7357	Koehl	Mathieu	Maître de conférences. Segmentation géométrique et intégration de la 3D dans les SIG.	2	Participation à la tâche 3 et 6 (Intégration du modèle enrichi dans le SIG).
UMR ICube n° 7357	Tania	Landes	Maître de conférences. Segmentation géométrique.	2	Participation à la tâche 3.
UMR ICube n° 7357	Alby	Emmanuel	Architecte. Maître de conférences. Acquisition Numérique et Segmentation.	2	Participation à la tâche 3 et coordination avec la 2.
UMR ICube n°			Postdoctorant	12	Participation aux tâches 2, 3 et 7 (Valorisation et dissémination).

7357					
ARXIT	Allardin	Cyril	Chef de projet	1	Coordination du projet (tâche 1) et participation à la tâche 7 (Valorisation).
ARXIT	Boillee	David	Expert Informatique	6	Participation à la tâche 5.2 (définition du modèle enrichi) et à la tâche 6 (Intégration du modèle enrichi)
ARXIT	Krin	Florent	Expert SIG	3	Responsable de la tâche 6 (Intégration du modèle enrichi et Validation des usages)
Musée historique de Strasbourg	Fuchs	Monique	Conservatrice en chef.	6	Coordination du projet (tâche 1). Participation à la tâche 2 (Acquisition numérique).
SRI d'Alsace	Pottecher	Marie	Conservateur du patrimoine. Chef du service de l'Inventaire du Patrimoine.	2	Coordination du projet (tâche 1) participation à la tâche 7. Responsable Identification des usages (tâche 5).
SRI d'Alsace	Both	Hélène	Attachée de conservation du patrimoine. Chef du pôle image et ingénierie documentaire	3	Participation à la tâche 5.3 (Collecte des données).
SRI d'Alsace	Meyer	Jean-Philippe	Attaché de conservation du patrimoine. Documentaliste, chercheur.	5	Participation à la tâche 4.1 (Identification des édifices) . Participation à la tâche 5.1 (Identification des usages). Participation à la tâche 5.3 (Enrichissement du modèle).
SRI d'Alsace	Rachedi	Abdé	Technicien principal, cartographe, graphiste.	4	Participation à la tâche 5.3 (Enrichissement du modèle).
SRI d'Alsace	Fritsch	Florent	Ingénieur, chercheur.	1	Participation à la tâche 5.3 (Collecte des données, analyse des sites militaires).
SRI d'Alsace	Harster	Frédéric	Ingénieur, photographe, prestataire.	2	Participation à la tâche 5.3 (Enrichissement du modèle).
SRI d'Alsace			Attaché de conservation du patrimoine.	6	Assistance à la coordination du projet (tâche 1) Participation à la tâche 5.3 (Enrichissement sémantique, Coordination). Participation à la tâche 7 (Valorisation et dissémination).

## 2. CONTEXTE, POSITIONNEMENT ET OBJECTIF DE LA PROPOSITION DÉTAILLÉE

Le contexte de recherche de notre proposition est celui de la préservation et de la valorisation du patrimoine architectural par le numérique. La richesse du patrimoine est polymorphe et s'illustre à travers des exemples exceptionnels comme les maquettes historiques de ville. La collection des plans-reliefs est une des trois grandes collections de maquettes françaises avec la collection de 32 maquettes en plâtre initiée par Anatole de Baudot en 1898 et conservée au Centre de recherches sur les Monuments historiques et la collection rassemblée par Eugène Viollet-le-Duc en 1879 et conservée à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine<sup>1</sup>. Malmenées par les déménagements successifs, les conditions de conservation, handicapées par leurs dimensions ou simplement détruites, de nombreuses maquettes des places fortes représentées en plans-reliefs ont été perdues. De la centaine de maquettes conservées, un peu moins de la moitié est exposée. Vingt-huit le sont à l'hôtel des Invalides à Paris tandis que quinze autres sont présentées au Palais des Beaux-arts de Lille. L'exposition temporaire qui a eu lieu en 2012 dans la Nef du Grand Palais a permis d'exposer seize maquettes, pour moitié des places fortes alpines. Malgré le succès de ce genre de manifestations sporadiques<sup>2</sup> qui permettent de mettre en avant des plans-reliefs rarement exposés, la collection, victime de sa démesure et de sa fragilité, est confrontée à trois enjeux : préservation, valorisation et diffusion d'un témoignage unique de l'histoire de la France, de ses frontières, de ses villes et de ses campagnes.

C'est en effet un patrimoine emblématique d'une mémoire collective qui résonne à l'échelle nationale et à l'échelle locale. La collection des plans-reliefs présente de manière originale le récit de la formation du territoire de la France. Elle est un exemple des efforts portés à la compréhension, à la représentation du territoire dans le but de mieux l'aménager, l'administrer et de le valoriser. Mais, les guerres de siège qui jalonnèrent le règne de Louis XIV révèlent aussi le rôle de chacune des villes fortifiées qui défendaient la France. Aujourd'hui, beaucoup de ces cités prétendent à cet héritage, mais la volonté de maintenir l'indivisibilité de la collection ne leur permettent pas de se réapproprier un patrimoine local inscrit dans un cadre national. Certaines villes disposent de répliques physiques de leurs plans-reliefs. D'autres comme Marsal, Aire-sur-la-Lys, Saint-Omer et Lille disposeront à court terme de répliques virtuelles de plans-reliefs. Ces démarches, souvent initiées à la suite du succès de l'exposition la France en Relief ont permis à ces villes d'enrichir leur patrimoine communal et de s'approprier une partie du renom de la collection. La valorisation du patrimoine militaire est vectrice de dynamisme territorial et de développement comme l'a démontré, même pour les sites les plus petits, le classement au Patrimoine mondial de l'UNESCO de douze ensembles fortifiés, fédérés dans le Réseau des sites majeurs de Vauban.

De plus, le pouvoir de fascination et de médiation des plans-reliefs est prégnant comme en témoignent deux événements récents : le déménagement de la collection à Lille sous l'impulsion de son maire devenu premier ministre en 1986 et le choix de la Maison de l'histoire de France, de faire, pour sa première manifestation en 2012, une grande exposition tenue au Grand Palais et intitulée la France en relief. La pérennité de ce patrimoine ne peut être assurée que par sa transmission. Mais dans le cas d'un patrimoine complexe comme la collection des plans-reliefs, elle doit s'effectuer à plusieurs échelles avec des modalités innovantes et seul le recours aux technologies de l'information et de la communication peut concilier les intérêts locaux et nationaux et répondre pleinement aux enjeux de dissémination.

Le numérique se présente comme une plus-value pour la médiation d'un patrimoine architectural, qui doit être compris dans son acception la plus large, et qu'il s'agisse du plan-relief lui-même ou de l'espace qu'il représente. Notre programme de recherche s'attache à constituer, enrichir, harmoniser et

<sup>1</sup> Pérouse De Montclos, Jean-Marie, 1998. Observation sur la viabilité et la fiabilité des maquettes. In : Maquettes

<sup>2</sup> Rapport d'activité RMN 2012. [http://www.rmngp.fr/flash/RMN\\_GP\\_rapport\\_2012/](http://www.rmngp.fr/flash/RMN_GP_rapport_2012/)

analyser des données propres au médium qu'est la maquette de ville (histoire et techniques de fabrication des plans-reliefs, histoires des modes de représentation du territoire, etc.). Les données produites visent également à éclairer le contexte de la réalisation des maquettes de ville, la représentation du territoire français et de ses diversités à l'époque de cette fabrication (tant du point de vue de l'architecture, de l'urbanisme, des paysages et des textes historiques, d'archives, etc.).

Le pouvoir d'évocation et de séduction des maquettes et de leurs pendants numériques en fait des outils pédagogiques de premier ordre pour expliquer les techniques de construction et les principes théoriques, pour enseigner l'histoire de l'édifice ou de l'architecture ou, plus simplement pour présenter une information touristique de haut niveau. La valorisation de la maquette par la création d'un modèle numérique sous la forme de représentations virtuelles fixes, animées ou interactives, par le biais des jeux vidéos notamment, peut agir comme un activateur de curiosité. Le modèle virtuel ne se substitue pas pour autant à la maquette, mais permet de la mettre en relation – en réseau – avec d'autres documents ou d'autres plans-reliefs virtuels et de permettre aux villes concernées de tirer parti de la force de la collection. Pour des chercheurs, le plan-relief virtuel peut devenir le cœur d'un système d'informations patrimoniales pour l'accès et l'échange de données multimédias patrimoniales. Cela peut être également un environnement pour la simulation d'illumination, restitutions archéologiques, comportement structural, etc.

### **Objectifs scientifiques du projet**

Pour observer, documenter et comprendre les évolutions du patrimoine architectural, le recours aux technologies de l'information et de la communication est devenu incontournable. Mais pour s'appropriier notre héritage de façon plus rationnelle, plus ouverte, plus économe, plus pérenne, les technologies et représentations informatiques existantes ne sont pas toujours suffisantes et de nouvelles méthodes et de nouveaux outils doivent être développés. La numérisation de maquettes historiques de villes, comme celles appartenant à la collection des Plans-Reliefs, repousse les limites des technologies actuelles. Du fait de leurs caractéristiques physiques (échelle, dimensions, quantité, matériaux, etc.), ces maquettes mettent en difficulté les techniques d'acquisition les plus récentes (lasergrammétrie, photogrammétrie par "corrélation dense", ou lumière structurée), peu efficaces à relever les objets de grandes dimensions avec une haute densité de détails. Qui plus est, les produits de l'acquisition 3D ne sont que des données dépourvues de toute sémantique. Pour que le relevé soit porteur de significations<sup>3</sup>, il doit subir des traitements de reconstruction géométrique visant à faire du relevé tridimensionnel un modèle de données du patrimoine bâti : un modèle virtuel organisé sémantiquement et en trois dimensions des maquettes historiques. L'objectif final de notre proposition est la création d'un système d'information dont l'interfaçage avec l'information est assuré par ce modèle. La valorisation numérique des maquettes historiques de villes a pour objet la transmission d'un patrimoine et son appropriation auprès de publics-apprenants en leur facilitant l'accès à la culture et en favorisant l'acquisition des connaissances culturelles propres au patrimoine bâti.

Le projet se fixe pour objectif d'établir un continuum numérique complet allant de l'acquisition 3D jusqu'à l'exploitation d'un modèle virtuel de plans-reliefs dans un système d'information patrimonial. Capable de s'adapter à des usages spécifiques et innovants, ce système d'information permettra de documenter l'état passé des milieux urbains, des sites fortifiés et des campagnes présentés sur les plans-reliefs, ainsi que de fournir des ressources aux chercheurs qui étudient les évolutions du patrimoine bâti. Mémoire du territoire, le SI est également un outil de communication entre les acteurs de la gestion et de l'administration du territoire. Il pourra également être utilisé pour une diffusion auprès du grand public afin de proposer une communication sur le patrimoine complétant l'offre actuelle.

---

<sup>3</sup> MAZIÈRES, François de, 2011. Le relevé en architecture ou l'éternelle quête du vrai: journées internationales d'études 5 et 6 novembre 2007, Cité de l'Architecture & du Patrimoine ; [actes du Colloque Le Relevé en Architecture ou l'Éternelle Quête du Vrai]. Lyon, France : Éditions Lieux Dits

Pour parvenir à ce résultat, plusieurs objectifs ont été formulés :

- **O1.** La définition d'un protocole d'acquisition 3D permettant de relever des données géométriques à partir de maquettes d'architecture de grandes surfaces, mais possédant une échelle de représentation petite.
- **O2.** La confrontation des approches de rétroconception de données morphologiques architecturales à des échelles réduites. Le traitement des données géométriques brutes issues de l'acquisition 3D pour la création d'un modèle géométrique pertinent et sémantique capable d'être enrichi.
- **O3.** L'exploitation de ce modèle dans un système d'information géographique pour le web multi-usages (exploitation et administration urbaine, découverte historique, exploration architecturale, etc.) qui doit traiter de l'information géographique, mais aussi architecturale (civile, religieuse et militaire) et patrimoniale (la collection des plans-reliefs).

### Verrous scientifiques et techniques

Pour répondre aux enjeux de la numérisation tridimensionnelle du patrimoine architectural et de la création de systèmes d'informations géographiques 3D pour la documentation et l'analyse du patrimoine architectural, plusieurs verrous scientifiques et techniques devront être levés :

- **V1.** Un premier obstacle est de réussir à établir un continuum numérique d'informations entre la collecte, l'interprétation des données et leur valorisation assurant un va-et-vient entre les différentes opérations du programme afin d'en améliorer les produits. Deux conditions sont à remplir pour lever ce verrou. D'une part, il est nécessaire de procéder à un découpage du plan-relief en différentes zones et de choisir un premier échantillon de données sur lesquels expérimenter notre rétroconception. D'autre part, les résultats préliminaires générés par l'échantillon traité seront évalués pour que les processus les plus efficaces soient choisis et optimisés pour la modélisation des zones suivantes.
- **V2.** Seule la mise en place de ce continuum permettra de lever un verrou présent à la phase de l'acquisition : la maîtrise de la quantité de données brutes à relever et à traiter. Ces données sont trop volumineuses pour être directement utilisées dans la plupart des applications de valorisation. La taille des relevés augmente bien plus rapidement que la puissance des matériels et des logiciels, ce qui limite l'utilisation possible de ces modèles (notamment du point de vue de l'interactivité, du rendu temps réel, etc.). Les techniques d'acquisition permettent une grande flexibilité dans l'acquisition tridimensionnelle. Il est possible de minimiser le temps d'acquisition et la mise à disposition de la maquette en adaptant la précision du relevé selon l'objet (rue, bâtiments, ouvrages de fortification, etc.) à reconstruire et grâce aux résultats obtenus sur les échantillons tests. C'est le processus complet de rétroconception, depuis l'acquisition jusqu'à la modélisation sémantique, qui est optimisé puisque la quantité de données à traiter lors de ces tâches est fonction du niveau de détail escompté.
- **V3.** Un autre verrou est de s'assurer que le processus de segmentation soit en mesure de produire un modèle suffisamment précis pour servir de base à la modélisation sémantique. À cause de leurs caractéristiques physiques et en premier lieu de l'échelle, les plans-reliefs présentent un niveau de détail élevé pour une représentation au 1/600. Même si l'optimisation de la quantité de données brutes permet de réduire la présence de bruit, elle n'empêche pas la présence de « trous » dans les relevés. Ces trous sont notamment provoqués par des effets de masques, eux-mêmes engendrés par une forte densité d'éléments présentant un niveau de détail élevé. La réussite du programme URBANIA est conditionnée à l'amélioration du processus de modélisation sémantique. Il fait appel à un modèle de connaissance : une ontologie qui décrit chacun des composants du domaine en leur donnant un nom et en définissant ses relations avec les autres entités du modèle de connaissance ainsi que ses règles de construction. Les contraintes décrivant les relations entre les

composants de l'objet permettent de structurer sémantiquement le modèle géométrique. L'élaboration d'une ontologie exhaustive nécessite une analyse fine du vocabulaire architectural présent sur le plan-relief. Le temps nécessaire à la création de ces modèles de connaissances et, par conséquent, du modèle géométrique structuré autour de la sémantique architecturale constitue un verrou dont on cherche à atténuer les effets par la mise en œuvre d'ontologies développées lors de recherches précédentes et qui pourront être enrichies.

- **V4.** La capacité des systèmes de diffusion comme les SIG en matière de collecte, de traitement et de diffusion des modèles 3D enrichis demeurent un verrou que le programme URBANIA cherchera à lever en utilisant une démarche par les usages. Une concertation permettra de déterminer un ensemble d'usages potentiels pour le système. Des scénarios d'utilisation serviront à expérimenter les usages et à évaluer dans quelle mesure l'utilisation d'un système d'information géographique permet de répondre aux objectifs de dissémination des contenus patrimoniaux.

### **Produit final**

Le pouvoir d'évocation et de séduction propre aux maquettes<sup>4</sup> et de leurs homologues numériques en fait des outils pédagogiques de premier ordre pour expliquer les techniques de construction et les principes théoriques, pour enseigner l'histoire de l'édifice ou de l'architecture ou, plus simplement pour présenter une information touristique de haut niveau. Le produit final du programme URBANIA est un système d'information adapté aux connaissances véhiculées par le plan-relief de Strasbourg et par extension par la collection des plans-reliefs.

Le système d'information s'appuie sur un modèle 3D sémantique enrichi permettant d'adapter le contenu transmis en fonction des usages et des utilisateurs en adaptant les données selon des besoins spécifiques et qui pourra être diffusé à la fois en application web et en logiciel autonome voire mobile.

## **2.1. ÉTAT DE L'ART**

Ce projet aborde différents domaines de recherche qui n'ont pour l'instant jamais été associés : acquisition tridimensionnelle, segmentation géométrique, modélisation sémantique, enrichissement de données 3D et diffusion du modèle enrichi. Notre objectif est d'établir une chaîne complète allant de l'acquisition 3D jusqu'à l'exploitation en ligne du modèle virtuel enrichi de plans-reliefs.

### **Acquisition numérique de maquettes urbaines anciennes**

À l'échelle internationale, une dizaine de projets de modélisation virtuelle de maquettes urbaines anciennes a été menée. Toutes les approches mises en œuvre dans ces projets procèdent d'une étape d'acquisition tridimensionnelle menée selon différentes techniques (lasergrammétrie, photogrammétrie par "corrélation dense", ou lumière structurée). La numérisation de maquettes répond à des spécificités uniques. Les techniques et outils mis en œuvre doivent être suffisamment précis et maniables pour pouvoir relever des maquettes de grandes dimensions mais qui représente des éléments architecturaux qui, au 1/600 dans le cas des plans-reliefs, mesurent de quelques dizaines de centimètres pour les plus grands (cathédrale) à moins d'un millimètre pour les plus petits (menuiserie ou moulure par exemple) (El-Hakim & Beraldin, 2002). Qui plus est, les problèmes d'accessibilité aux zones centrales des maquettes et la haute densité d'objets dans les parties urbaines provoquent de nombreux effets de masques qui rendent impossible l'acquisition de nombreux éléments.

Au terme de cette étape d'acquisition tridimensionnelle, le nuage de points générés peut être traité afin de créer un réseau de triangles formant un maillage continu (Figure 1, a). Une partie des projets de modélisation virtuelle de maquettes urbaines proposent des applications basées uniquement sur un maillage. Cependant, l'utilisation de ces maillages texturés dans des applications de valorisation ne peut se faire sans l'exécution de différentes opérations visant en premier lieu à corriger les erreurs

---

<sup>4</sup> Lévi-Strauss, Claude, 1962. La pensée sauvage. Paris : Plon. p. 44

géométriques présentes dans le relevé (bruit, présence de trous, etc.). Les interventions pour corriger ces approximations lors de la phase d'acquisition sont nombreuses, mais peuvent être résolues manuellement à grands moyens. Le projet de valorisation de la maquette du Port de Nantes (Laroche et al., 2011) n'a toujours pas fait usage des données acquises par capteur laser.

Ce processus de création de modèles géométriques maillés est ainsi aujourd'hui maîtrisé par les acteurs industriels comme le démontrent les projets de numérisation par photogrammétrie des plans-reliefs d'Aire-sur-la-Lys par la société partenaire INGEO<sup>5</sup> ou de Saint-Omer par la société On-Situ<sup>6</sup>. Néanmoins, les applications possibles de ces maillages sont limitées à des vidéos ou des navigations de survol car aucune interaction précise basée sur le contenu (bâtiment, rue, ouvrage, édifice, ..) n'est possible avec ces modèles.

### **Segmentation géométrique et modélisation sémantique d'information du patrimoine bâti**

Un second groupe de projets a mis en œuvre des processus visant à corriger les approximations citées précédemment en procédant à des segmentations géométriques des données relevées. Au lieu de définir et de stocker de grandes quantités de données géométriques sous forme de points comme pour un modèle polygonal (un maillage), on leur substitue un modèle mathématique, une instance d'un objet paramétrique (Figure 1, b). L'équipe TRIO du laboratoire ICube mène depuis plusieurs années maintenant de nombreuses recherches sur la photogrammétrie par "corrélation dense" et l'élaboration d'algorithmes de segmentation capable de substituer au produit de la photogrammétrie, c'est-à-dire le nuage de points, un modèle à base de primitives géométriques. Partant de l'hypothèse que les éléments composant un bâtiment sont majoritairement des surfaces planes, une segmentation automatique du nuage de points en un ensemble de segments plans représentant une entité à part entière doit être mise en œuvre. Puis, les contours de ces segments plans doivent être détectés (ouvertures, éléments saillants). Une chaîne de traitements a été proposée en 2010 pour segmenter et modéliser les façades de bâtiments à partir de relevés laser terrestres (Boulaassal et al., 2010). Des travaux réalisés en collaboration avec le MAP-CRAI ont ouvert une perspective intéressante de modélisation paramétrique de façades (Chevrier et al., 2010). La thématique d'extraction automatique d'éléments caractéristiques (lignes, plans, arêtes) a été poursuivie dans les travaux sur les BIM de (Macher et al., 2014). Les cas d'application étant issus du patrimoine bâtis, l'approche ICube-TRIO anticipe également les besoins spécifiques à une intégration dans des systèmes d'information patrimoniaux (Alby & Poitevin, 2011).

La plupart des projets de modélisation de maquettes mène cette segmentation géométrique de manière manuelle en se servant du relevé tridimensionnel comme support pour une reconstruction géométrique conduite par un opérateur humain à l'aide de ses connaissances de l'objet à modéliser et de logiciels d'infographie 3D couramment utilisés en DAO. C'est notamment le cas de l'essai de restitution vidéo de la place forte de Marsal à partir de documents historiques dont son plan-relief<sup>7</sup>. C'est aussi le cas des projets menés à partir des maquettes historiques de Soleure (Nebiker et al., 2009), Duisbourg (Jedrzejak, 2008) et des plans-reliefs par la société Aloest<sup>8</sup>. Les résultats de ces derniers projets ont ensuite été exploités sur Google Earth, un système d'information qui présente des limitations rédhibitoires pour la gestion d'informations historiques. Beaucoup d'utilisateurs et de développeurs se sont tournés ces dernières années vers Google Earth, solution devenue un standard de fait, au service d'une démarche de Portail mondial intrusif. L'annonce, en février 2015, du retrait de cet outil et également de l'arrêt du développement de Google Map Engine, donc de l'activité SIG professionnelle de Google, montre les limites de cette approche. Elle démontre le bien fondé et la

<sup>5</sup> <http://plan-relief.fr/>

<sup>6</sup> <http://www.on-situ.com/on-situ-references.pdf>, p. 22

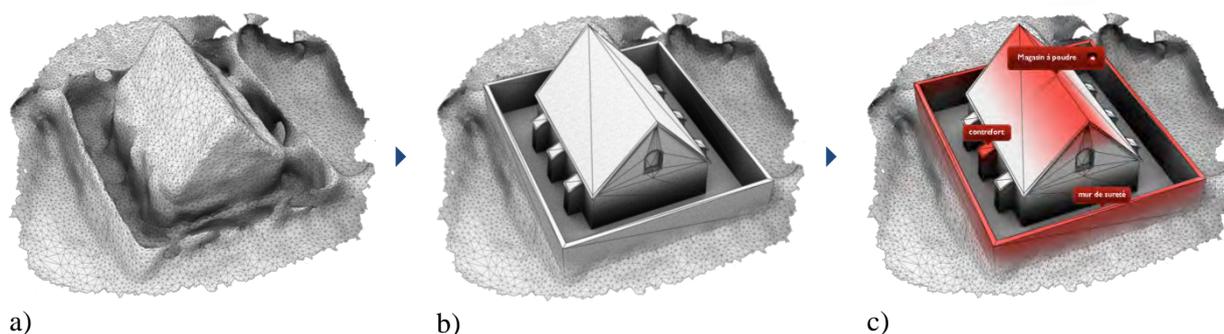
<sup>7</sup> <http://dai.ly/xc4min>

<sup>8</sup> <https://vimeo.com/49676258>

nécessité d'une approche SIG industrielle stable et engagée dans la durée auprès des utilisateurs et de la communauté scientifique.

Une minorité de projets, menés sur des maquettes historiques d'Hambourg (Kersten et al., 2012) et de Rome (Dylla et al., 2009), a développé des traitements automatiques pour mener une rétroconception des données issues de l'acquisition. Dans le cas de Rome, CityEngine d'Esri a été utilisé pour la création de plusieurs milliers de bâtiments répondant à des règles stylistiques précises. Une fois implémentées dans le logiciel, ces règles ont permis de générer des bâtiments respectant l'architecture de la Rome antique. La rétroconception, reconstruction basée sur les connaissances, est un traitement intervenant dans le cadre de la modélisation basée sur la réalité que l'on oppose traditionnellement à la CAO (Guidi et al., 2007). C'est un processus d'analyse d'un objet architectural numérisé dont on cherche à identifier les composants à partir de connaissances formalisées. Cette formalisation des connaissances sur le domaine auquel appartient l'objet étudié, ou connaissances *a priori* (Bey, 2012 ; Guidi et al., 2007), décrit chacun des composants du domaine en leur donnant un nom et en définissant ses relations avec les autres entités du modèle de connaissance ainsi que ses règles de construction. Les contraintes décrivant les relations entre les composants de l'objet permettent de reconstruire le modèle segmenté : de le modéliser sémantiquement et donc d'y apporter une strate de significations. L'étape suivante est l'ajustement d'objets géométriques paramétriques métier sur le modèle segmenté. La reconstruction basée sur les connaissances produit ainsi un modèle géométrique organisé selon une logique sémantique. Au lieu de définir et de stocker de grandes quantités de données géométriques sous forme de points comme pour un modèle polygonal (un maillage), on leur substitue un modèle mathématique décrivant un objet architectural (Figure 1, c).

Pour les quelques projets de modélisation de maquettes historiques menant des opérations de rétroconception (Kersten et al., 2012 ; Dylla et al., 2009), de nombreuses concessions sont faites pour que les reconstructions automatiques se déroulent de manière optimale. La qualité des données récoltées est déterminante pour la mise en œuvre de telles méthodes. Les caractéristiques de ces maquettes, et *a fortiori* l'échelle de représentation, ont une incidence telle sur les processus de reconstruction que rares sont les projets à entreprendre de telles opérations. De plus, les modèles virtuels finaux sont plutôt des évocations (Golvin, 2003) virtuelles de la maquette ou de la ville représentée plutôt que des reconstructions précises du modèle réduit.



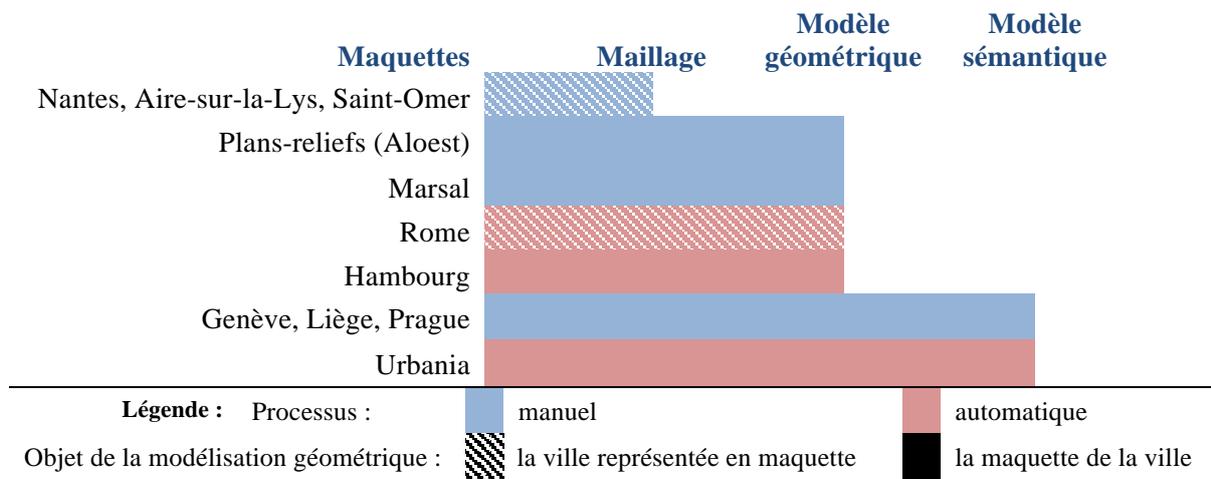
**Figure 1. Modèle polygonal ou maillage (a), modèle tridimensionnel (b), modèle sémantique (c)**

Le MAP travaille depuis ces dernières années sur la problématique de la modélisation sémantique de plans-reliefs. Il a ainsi développé le logiciel eMaKet (Chevrier, 2015), aboutissement de travaux menés sur l'un des axes majeurs de recherche du laboratoire : la modélisation paramétrique pour le patrimoine bâti (Chevrier & Perriin, 2009). eMaKet permet de corriger les approximations des relevés 3D grâce à une rétroconception automatique et précise des bâtiments représentés sur les maquettes. À partir de modèles maillés texturés obtenus par photogrammétrie par "corrélation dense", un processus automatique permet de segmenter les données sur lesquels sont ajustés des instances de modèles types de bâtiments issus d'une bibliothèque d'objets paramétriques. Le MAP a également développé une approche pour reconstruire automatiquement les nombreuses fortifications bastionnées présentes sur

les plans-reliefs (Jacquot et al., 2013). À partir de connaissances formalisées du domaine de la fortification bastionnée, les relevés 3D sont segmentés avant que des objets paramétriques ne soient ajustés sur ces jeux de données.

### Exploitation du modèle tridimensionnel

Alors que la plupart des projets de numérisation de maquettes historiques de ville se contentent de proposer des visualisations vidéo ou interactives sans interaction avec le modèle virtuel, quelques projets ont pour objectif la création ou l'enrichissement de systèmes d'informations plus ou moins riche et opérant à l'échelle du territoire (Both 2015 ; Pfeiffer et al., 2013 ; Sangouard, 2011 ; Sedlacek et al., 2013). Pour la valorisation de patrimoine s'exprimant à l'échelle de territoire comme les plans-reliefs, deux approches coexistent : les systèmes d'information et les moteurs de jeu comme Unity et UDK. Ces derniers figurent parmi les technologies mises en avant pour une diffusion optimale de contenus 3D par le programme européen 3D-Icon<sup>9</sup>. Bien que visuellement supérieurs aux systèmes d'information géographique, les moteurs de jeu ne permettent pas de stocker, de manipuler et de diffuser des informations connexes aux modèles 3D sans devoir recourir à des scripts pour accéder à des informations distantes. Hormis Google Earth, dont on a précisé l'arrêt du développement du Google Map Engine et par conséquent de l'activité SIG professionnelle, il existe encore très peu de plate formes capables de fournir des capacités 2D et 3D suffisamment ouvertes et accessibles pour favoriser la diffusion de maquettes territoriales. En France, la société IGO propose depuis quelques années une solution TerraGate / Terra Explorer développée par Skyline, éditeur basé en Israël. Cette solution bien qu'efficace est assez fermée et impose l'utilisation d'un plug-in, ce qui devient vite très contraignant.



**Figure 2. Récapitulatif des différents projets de numérisation de maquettes historiques de villes.**

## 2.2. POSITIONNEMENT DU PROJET

### Contexte

Le projet que nous proposons s'inscrit dans une réflexion entamée en 2010 et qui posait la question des spécificités de la numérisation des maquettes architecturales et urbaines anciennes et des méthodes à mettre en œuvre pour parvenir à des modèles numériques conformes aux exigences actuelles en matière de numérisation pour le patrimoine comme énoncées dans des projets reconnus dans lesquels le MAP est associé tels que 3D-Icons<sup>10</sup> ou Culture 3D Cloud<sup>11</sup>. Notre programme a l'ambition de

<sup>9</sup> <http://3dicons-project.eu/eng/Guidelines-Case-Studies/Guidelines2>

<sup>10</sup> <http://3dicons-project.eu/eng/About/Consortium/CNRS-France>

<sup>11</sup> [c3dc.fr/](http://c3dc.fr/)

faciliter la connaissance de ce patrimoine culturel spécifique et souvent peu accessible, à un public plus large et plus diversifié, en produisant des contenus et des services inédits, tout en assurant sa conservation pérenne. À plus long terme, la numérisation des plans-reliefs, la valorisation des modèles virtuels et leur mise en ligne s'inscrit dans une démarche pleinement compatible avec les vues du programme 3D-Icons, programme dont l'objectif est l'enrichissement d'Europeana (D'Andrea et al, 2012).

Un premier projet pluridisciplinaire a permis de jeter les bases de la méthode que nous proposons dans le programme URBANIA. Mené par le laboratoire MAP, le SRI de Lorraine, le Musée des Plans-Reliefs sur le plan-relief de Toul (54) et avec le concours financier du Ministère de la Culture et de la Communication dans le cadre du Programme national de numérisation et de la Région Lorraine, ce projet a démontré l'intérêt de numériser des plans-reliefs, valorisés ensuite par les technologies de l'information et de la communication. La numérisation et la reconstruction virtuelle du plan-relief de Toul ont permis la mise en place d'un prototype de maquette 3D servant d'interface d'accès aux informations descriptives des objets représentés par le biais de liens vers la base Mérimée<sup>12</sup>. Un second projet est actuellement menée sur le plan-relief de Verdun et vise à enrichir le processus de reconstruction en proposant une méthode non pas basée sur une acquisition tridimensionnelle de la maquette, mais utilisant les documents historiques et graphiques (plans et élévations) ayant servi à la construction de certains plans-reliefs.

Suite au succès de l'exposition la France en relief de 2012, plusieurs villes ont montré un vif intérêt pour les plans-reliefs de leur ville, mais face au caractère indivisible de la collection, elles se sont orientées vers les technologies numériques pour obtenir une copie de la maquette représentant leurs villes. La société INGEO s'est ainsi illustrée récemment par la numérisation du plan-relief d'Aire-sur-la-Lys, une maquette réalisée en 1743 qui représente une surface de 27m<sup>2</sup>. Outre l'obtention d'un modèle tridimensionnel texturé de leur plan-relief, aucun objectif ou usage novateur n'a été défini.

L'arrêt du développement de l'activité professionnelle SIG de Google démontre le bien fondé et la nécessité d'une approche SIG industrielle stable et engagée dans la durée auprès des utilisateurs et de la communauté scientifique. C'est le rôle qu'ARXIT entend jouer dans le projet URBANIA, d'autant plus que leurs activités de R&D sont actuellement très orientées vers la 3D, tant pour la production de logiciels et de plates-formes de diffusion (utilisant des langages et API ouverts comme WebGL, Leaflet...) que pour la création et l'hébergement de contenus (en mode de plus en plus participatif).

Le programme URBANIA a pour objectif de développer des méthodes et des outils qui permettront la réalisation d'un démonstrateur de système d'information patrimonial sur les plans-reliefs illustrant les possibilités de valorisation de patrimoines complexes. C'est une ambition que notre partenariat public-privé avec la société INGEO et ARXIT rend possible. L'expérience acquise sur la numérisation du plan-relief d'Aire-sur-la-Lys, sur la reconstruction et l'enrichissement du modèle virtuel du plan-relief de Toul et la création de SIG, nous permet d'envisager la mise en place d'une méthodologie qu'il est possible de généraliser à l'ensemble de la collection. Un transfert technologique permettrait de dynamiser le patrimoine de chacune des villes en l'intégrant à un ensemble déjà prestigieux.

### Positionnement du projet

Parmi les partenaires industriels et scientifiques du projet URBANIA, plusieurs membres ont développé des protocoles et logiciels indispensables à la restitution et l'analyse du bâti. Chacune de ces expériences, quoiqu'enrichissantes, constituent actuellement des « briques » isolées, qui ne sont pas aujourd'hui associés dans un processus unique.

- **INGEO 3D.** En 2012, la société INGEO est parvenue à la numérisation du plan-relief d'Aire-sur-la-Lys en mettant en place une méthode d'acquisition utilisant photogrammétrie et lasergrammétrie. 12 000 photographies du plan-relief ont été nécessaires, dont 3 000 uniquement

<sup>12</sup> <http://www.museedesplansreliefs.culture.fr/numerisation-3d/index.html>

pour la partie centrale qui représente le centre-ville, pour documenter sous douze à seize angles différents chacun des objets numérisés par photogrammétrie<sup>13</sup>. Cette méthodologie sera utilisée et adaptée aux spécificités du plan-relief de Strasbourg.

- **eMaKet**. Depuis 2009, le laboratoire MAP a développé une expertise en matière de reconstruction automatique de plans-reliefs que cela soit à partir de données relevées par acquisition 3D ou à partir de documents historiques et graphiques ayant servis à la réalisation des maquettes. eMaKet a été développé pour assurer une rétroconception des données des parties urbaines des plans-reliefs à partir de modèles maillés issus de l'acquisition 3D.
- **KASToR**. L'approche KASToR<sup>14</sup> (Knowledge based Approach: from Scale Model To 3D Replica) est le fruit de recherche menée au MAP. Cette approche est basée sur une ontologie de la fortification bastionnée qui a été définie à partir de traités d'architecture militaire. Une première bibliothèque d'objets paramétriques a été implémentée dans outil prototype afin de valider le processus automatique de segmentation et d'ajustement d'ouvrages de fortification paramétriques. Cette rétroconception permet à la fois de corriger les approximations géométriques issues des relevés 3D ainsi que la structuration sémantique des données brutes. Reposant sur des fondements méthodologiques comparables, l'approche est également utilisée dans le cadre de l'ANR **Monumentum**<sup>15</sup> avec pour objectif l'extraction de tracés générateurs de structures maçonnées (voûte, arc, trompe, etc.) pour permettre une analyse approchée des phénomènes de dégradation qui affectent les édifices historiques.
- **NubesData**. Depuis 2006, le laboratoire MAP a mis en place le modèle de données NubesData à partir du système d'information 3D NUBES<sup>16</sup> dans le but de relier des données hétérogènes pour la documentation, la compréhension, l'analyse et la conservation des édifices patrimoniaux. NubesData a pour objectif de générer des applications correspondant à un usage qui sera réalisé à partir de certaines données de l'objet patrimonial. Par exemple un site web permettant la navigation dans l'objet patrimonial, une borne interactive pour présenter un bâtiment, un fichier pdf3D illustrant l'histoire d'un bâtiment, un jeu sérieux sous Unity pour découvrir l'architecture d'un bâtiment, l'exploitation dans un SIG pour visualiser le contexte géographique d'un site archéologique etc. Le logiciel NubesData est constitué également d'interfaces graphiques permettant la gestion de la base de données, l'import de données et l'export vers des logiciels externes pour la création des applications. Dans ce contexte, un outil de dessin de cartographies a été développé au cours du projet régional SACRE (2009-2012). Cette plateforme fait actuellement l'objet d'un transfert technologique par la société SATT Sud Est (Accélérateur du Transfert de Technologies).
- **ARXIT**. Le travail d'ARXIT sur l'intégration de la 3D dans le système d'information s'appuiera sur les outils déjà éprouvés et industrialisés (ArcGIS Data Interoperability, ArcGIS Pro, ArcGIS Server Advanced) mais également sur les travaux menés en partenariat avec des entreprises spécialisées telle que la société Vectuel pour la mise au point de l'outil d'intégration de modèles 3D RCP Manager<sup>17</sup>. **CityEngine**<sup>18</sup> d'Esri est également un outil qui pourra être expérimenté pour la production de modèles 3D à partir de modèles de connaissances spécifiques au plan-relief et qui sont intégrables dans des SI. Sur ce projet, ARXIT joue le rôle d'intégrateur des solutions ESRI dans la mesure où ARXIT dispose d'un partenariat étroit et fructueux de plus de 10 ans. ARXIT est reconnu comme l'un des partenaires intégrateur ayant le plus d'expertise sur la

<sup>13</sup> <http://plan-relief.fr/>

<sup>14</sup> [http://www.crai.archi.fr/wordpressFr/?page\\_id=35&num\\_proj=49](http://www.crai.archi.fr/wordpressFr/?page_id=35&num_proj=49)

<sup>15</sup> <http://www.agence-nationale-recherche.fr/?Projet=ANR-13-CORD-0019>

<sup>16</sup> [http://www.map.archi.fr/nubes/NUBES\\_Information\\_System\\_at\\_Architectural\\_Scale/Home.html](http://www.map.archi.fr/nubes/NUBES_Information_System_at_Architectural_Scale/Home.html)

<sup>17</sup> <http://www.virtuelcity.com/en/3d-software-and-services/3d-gis-rcp-manager>

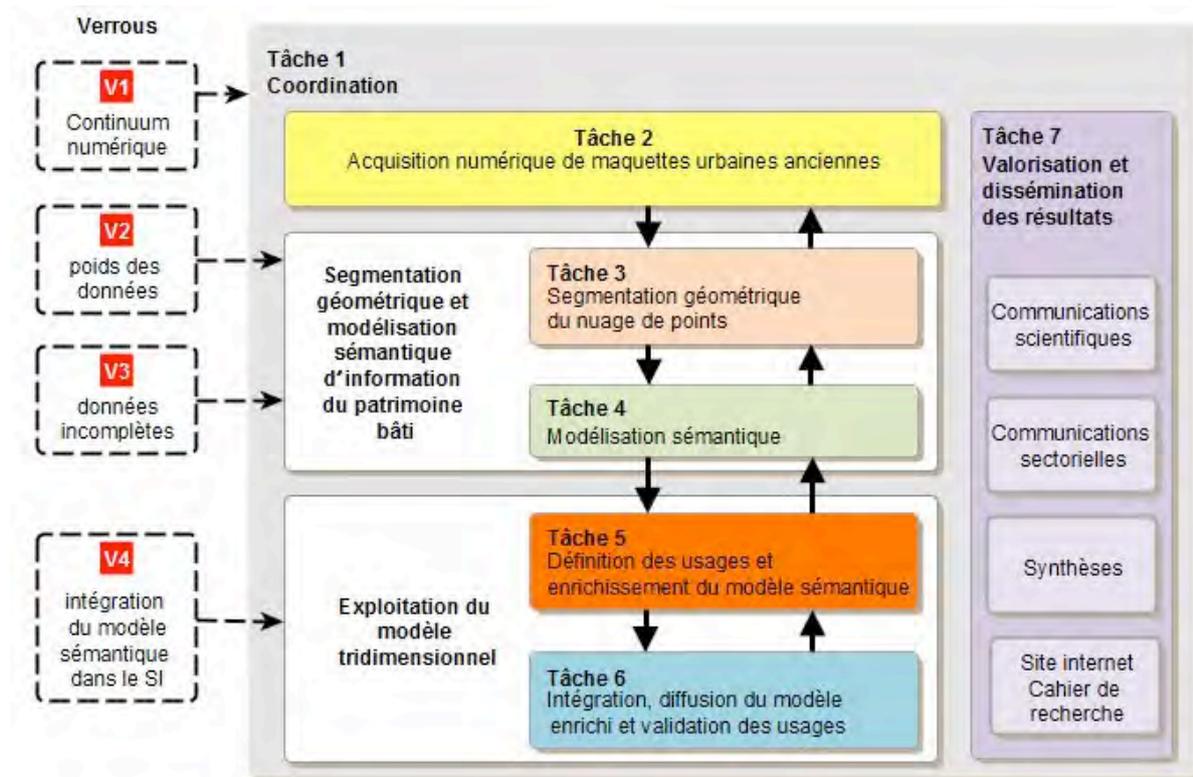
<sup>18</sup> <http://www.esri.com/software/cityengine>

gamme de produits ESRI. En témoigne les nombreux projets européens de recherche sur lesquels ARXIT est impliqué : Projet ACCENT<sup>19</sup> (aide au diagnostic urbain pour la transition énergétique), Projet MOTION eServices<sup>20</sup> (plateforme de services pour la prise en charge des personnes âgées), Projet VIRGILIUS<sup>21</sup> (assistance à la mobilité des personnes dépendantes), Projet ENVIROGRIDS<sup>22</sup> (collecte et visualisation de données environnementales du bassin de la mer Noire).

### 3. PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE, ORGANISATION DU PROJET

#### 3.1. PROGRAMME SCIENTIFIQUE ET STRUCTURATION DU PROJET

L'établissement d'un continuum numérique est la pierre angulaire du programme URBANIA. En procédant à un découpage du plan-relief en zones, il est possible d'expérimenter sur un premier échantillon le processus de rétroconception (segmentation et modélisation sémantique), ainsi que l'intégration et la diffusion du modèle produit. En évaluant à chaque tâche, la pertinence des objets produits, il est possible de corriger les lacunes des tâches précédentes pour optimiser le continuum. Ce levier du verrou **V1** permet de profiter d'un retour d'expérience immédiat qui est réinjecté en continu dans les différentes tâches du programme URBANIA.



**Figure 3. Organisation du programme scientifique d'URBANIA**

<sup>19</sup> <http://www.arxit.com/projet-accent/>

<sup>20</sup> <http://www.arxit.com/projet-motion/>

<sup>21</sup> <http://www.arxit.com/projet-virgilius/>

<sup>22</sup> <http://www.arxit.com/projet-envirogrids-2/>

### **Acquisition numérique de maquettes urbaines anciennes**

Dans le domaine du patrimoine architectural, les maquettes historiques de villes sont des objets uniques qui concentrent et amplifient la plupart des enjeux connus en matière de numérisation. Ce sont tout d'abord des objets difficiles d'accès car encombrants et fragiles. Certaines maquettes sont ainsi exposées à l'abri dans des vitrines climatisées avec un éclairage contrôlé. Beaucoup sont rangées, démontées, dans des caisses situées soit dans les combles des Invalides, soit à l'extérieur du musée. C'est pourquoi toute opération de relevé tridimensionnel doit être effectuée sur un laps de temps réduit pour ne pas risquer d'endommager ce patrimoine classé. Alors que les techniques d'acquisition doivent ainsi pouvoir générer des données rapidement, il leur faut être également précises du fait de l'échelle et du niveau de détail des maquettes. Ce sont en effet des modèles réduits. L'échelle est ainsi un facteur qui pose de nombreux problèmes au moment de l'acquisition tridimensionnelle, car, malgré les récents progrès dans le domaine des techniques de numérisation, aucune n'est encore capable d'effectuer efficacement des relevés d'objets à la fois de grandes surfaces avec un niveau de détail élevé. Les nombreux projets de numérisation de maquettes sont riches d'enseignement. Pour quelques-uns, les projets n'ont pas vocation à restituer la maquette, mais la ville représentée ; pour les autres : les relevés tridimensionnels ne sont utilisés que pour assister l'homme dans une modélisation manuelle de la maquette. Mais ces projets ont tous en commun de témoigner de la difficulté d'acquérir des données tridimensionnelles à partir de maquette et d'en automatiser les traitements en vue de la création de modèles virtuels enrichis sémantiquement.

La première étape du programme URBANIA consiste en l'acquisition de données tridimensionnelles de la maquette par photogrammétrie. Plusieurs milliers de photographies seront réalisées pour permettre l'obtention d'un relevé tridimensionnel précis du plan-relief. Le nuage de points obtenu contient également des informations photométriques essentielles au réalisme du modèle final. Mais les plans-reliefs amènent un défi supplémentaire tant les contraintes qu'ils proposent sont grandes. En effet, la numérisation doit être conduite sans contact avec les maquettes, uniquement avec des techniques non intrusives afin d'éviter tout risque de détérioration. De plus, du fait des dimensions des maquettes et de la densité d'éléments représentés, certaines zones des maquettes sont difficilement accessibles. La taille des bâtiments étant très petite, la plupart des constructions ne dépassent pas trois centimètres de haut, les rues mesurent moins d'un centimètre de large. Enfin, le plan-relief de Strasbourg est ancien et relativement abimé par rapport aux maquettes qui ont déjà pu être numérisées : les papiers peints ou gravés sont décollés ou absents, une couche de poussière peut recouvrir la maquette et l'humidité a déformé de nombreux éléments. La maîtrise de la quantité d'information est un verrou (**V2**) qui ne peut être levé qu'à deux conditions : 1) l'optimisation de la quantité de données à traiter en adaptant la précision du relevé au niveau de détails des objets à modéliser et 2) une expérimentation sur des zones tests, fruit du premier levier mis en place, afin de définir ces quantités d'informations.

### **Segmentation géométrique et modélisation sémantique d'information du patrimoine bâti**

Dans le domaine du patrimoine construit, la maîtrise des données spatiales (l'exploration des concepts géométriques interprétables, des critères et des démarches principales de structuration de l'information) est le préliminaire indispensable à toutes actions de saisie, de stockage, d'extraction, et d'analyse pour l'établissement d'un système d'information géographique et historique pérenne. En ce qui concerne la morphologie des ouvrages, il est alors nécessaire de passer des données brutes de relevé à un modèle 3D intelligible au travers de la définition des aspects sémantiques caractérisant l'ouvrage, des relations topologiques et paramétriques entre ses éléments, et de leur géométrie. Dans ce sens, il faut donc développer des outils d'assistance au relevé 3D (spécifiques à l'analyse des éléments dimensionnels et de leurs relations réciproques). Leur caractérisation sémantique s'appuie sur les ontologies définies à partir du thesaurus du domaine patrimonial.

La seconde phase de la méthode met en œuvre une opération d'extraction et de segmentation sémantique des données brutes de l'acquisition, qui permet le regroupement automatiquement de séries de points selon qu'ils appartiennent à des modèles prédéfinis (bâtiments, fenêtres, toits,

remparts, etc.) et ainsi de lever les problèmes inhérents des produits de l'acquisition 3D (V3), tels que le caractère incomplet et approximatif des modèles maillés. Pour ce faire, il est nécessaire de modéliser les connaissances spécifiques aux objets à restituer. Bâtiments et fortifications bastionnées peuvent être modélisés à travers des ontologies dans le but de définir précisément les différents concepts et relations les unissant. La classification sémantique associée à une modélisation paramétrique des éléments architecturaux permet un gain de temps considérable et une grande précision par rapport aux techniques de modélisation classiques. Les différents objets architecturaux, décrits de manière paramétrique sont ainsi substitués et ajustés aux données relevées incomplètes et approximatives selon la classification sémantique. Le lien entre un modèle architectural paramétrique ajusté et le modèle de connaissances est la première étape de l'enrichissement sémantique du modèle.

### **Exploitation du modèle tridimensionnel**

Le produit final du programme URBANIA est un système d'information adapté aux connaissances véhiculées par le plan-relief de Strasbourg et par extension par la collection des plans-reliefs. Une partie des données qui pourra être intégrée au SI a été collectée au début des années 2000 et constitue un lot d'environ 3000 photographies annotées. Le système d'information s'appuie sur un modèle de données permettant d'adapter le contenu transmis en fonction des usages et des utilisateurs en adaptant les données selon des besoins spécifiques et qui pourra être diffusé à la fois en logiciel autonome, en application web ou mobile. Pour des chercheurs, le plan-relief virtuel peut devenir le cœur d'un système d'informations patrimoniales pour l'accès et l'échange de données multimédias patrimoniales. La création de documents 3D mis en ligne bénéficie de nouveaux moyens de médiation par le biais d'interfaces matérielles (smartphones, tablettes, salles d'immersion, etc.) et logicielles. Ces applications informatiques connaissent un essor important ces dernières années grâce à l'introduction de moteurs de jeux pour la visualisation et l'exploitation de documents 3D et aussi dans des systèmes d'information mêlant les approches développées dans le domaine du BIM ou des SIG.

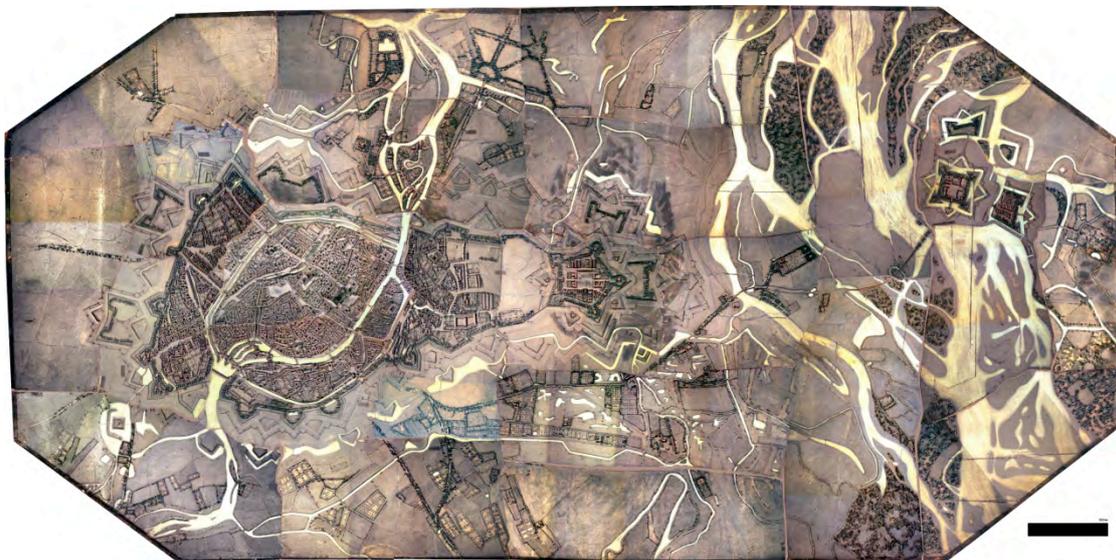
Cette dernière phase interroge les solutions en matière d'exploitation de modèles sémantique 3D pour le patrimoine bâti à l'aune des systèmes d'information géographique existants. Pour lever de dernier verrou (V4), il est nécessaire d'expérimenter et de déterminer dans quelles mesures ces outils permettent une exploitation pertinente de modèles tels que produit au terme d'un processus de rétroconception, et le cas échéant de définir et d'adapter ces systèmes aux exigences du projet Urbania.

### **Cas d'application**

Près de quatre plans-reliefs ont été exécutés pour la ville de Strasbourg, le nouveau remplaçant habituellement le précédent. Seuls les plans-reliefs de 1725 (Figure 4) et de 1830 ont survécu. Le premier plan-relief est exécuté entre 1725 et 1727, puis emporté par les Prussiens, et enfin rendu en 1903 à la ville de Strasbourg où il est exposé. Il illustre l'état de la place forte au début du règne de Louis XV, avant les modifications minimales réalisées par Louis de Cormontaigne tandis que toutes les modifications et aménagements (parmi lesquels le chemin de fer, la gare, l'usine à gaz, le pont de Kehl et le canal de la Marne au Rhin) initiées au XIXe siècle sont documentés par le second plan-relief réalisé en 1836, et mis à jour entre 1857 et 1863. Ce dernier est conservé dans les réserves du musée des plans-reliefs, aux Invalides, à Paris.

Les campagnes de photographies numériques menées en mai-juin 2002 et octobre-septembre 2003 permettent de détailler les principaux désordres rencontrés sur le plan-relief de Strasbourg. Outre une couche de poussière qui rend les couleurs plus fades qu'elles ne le sont réellement, il y a de nombreux décollements de blocs, des façades arasées ou effondrées, des toitures brisées et de chiens assis absents. On compte également de fréquentes décolorations vertes des façades, la présence de mastics de restaurations anciennes plombant façades et sols, de forte dégradation des ponts effondrés ou déplacés. Les limites entre les tables sont quant à elles décalées ou abîmées. Enfin, deux monuments paraissent

très abîmés, la Pfalz et l'hôtel de ville tandis que la végétation est fortement raccourcie sur le bord du plan<sup>23</sup>.



**Figure 4.** Vue aérienne du plan-relief de Strasbourg de 1725 (11m x 7m), conservé au Musée historique de Strasbourg

### 3.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX PAR TÂCHE

#### 3.2.1 TÂCHE 1 : COORDINATION

**Objectif :** La tâche 1 constituera le management, le suivi et l'organisation du projet. Elle portera notamment sur le pilotage des réunions plénières et la coordination entre les partenaires, le suivi des relations contractuelles avec l'ANR, le respect du calendrier du projet ainsi que les relations avec les instances d'évaluation. Le laboratoire MAP apparaît particulièrement légitime pour être le porteur du projet, de par son rôle d'opérateur central dans la modélisation et structuration sémantique de la morphologie de l'édifice, lui permettant de coordonner la jonction avec les thématiques traitées, la transmission des informations et des données entre les partenaires, ainsi que leur harmonisation.

**Responsable :** G. Halin, MAP.

**Contribution :** L'ensemble des partenaires sera impliqué.

**Programme de travaux :**

- Dès le démarrage du projet, un comité de pilotage sera mis en place. Il réunira les coordonnateurs des partenaires et assurera que les réunions soient mises en place selon le calendrier prévu et que l'état d'avancement du projet soit diffusé via intranet ;
- Une des premières missions du comité de pilotage sera de définir une ou plusieurs zones de la ville à modéliser sur une année ;
- Mise en place des réunions plénières et techniques prévues au cours du projet (cf. tableau plus bas). Les réunions plénières (en nombre de 2, distribuées une fois par ans, effectuées sur plusieurs lieux), concernent tous les participants au projet, et viseront à lancer le projet, et à faire le bilan à la fin de chaque année. La dernière visera à valider le projet, à faire une synthèse et à rendre les livrables. Les réunions techniques seront effectuées prioritairement à la fin de chaque tâche, elles impliqueront les responsables de tâches et certains partenaires selon la pertinence avec les sujets abordés ;

<sup>23</sup> "Principaux types de désordres rencontrés sur le plan relief de Strasbourg de 1725", Musée Historique de la Ville de Strasbourg, juin 2003, 14 p. <http://thierry.hatt.gps.free.fr/01-site-acad-tous-pdf/rapport-degrad-plan-relief-1725.pdf>

- Remise d'un document de réalisation à la fin de chaque tâche, au sein des réunions prévues (réunions techniques de fin de tâche).

**Méthode** : Une plateforme de collaboration asynchrone sera utilisée sous la forme d'un intranet. Cet outil permettra le partage de l'ensemble des données liées au projet URBANIA, la planification des réunions et la de suivre l'état d'avancement du programme. L'intranet sera accessible depuis le site web utilisé pour assurer la promotion du projet afin de centraliser les échanges et la coordination entre les partenaires. La dispersion géographique des partenaires sur le territoire français constituera un enjeu fort du projet, imposant un constant échange entre les partenaires sur l'état d'avancement du projet et une constante vérification et validation de la qualité des données envoyés/reçues.

### 3.2.2 TÂCHE 2 : ACQUISITION 3D ET CRÉATION DU MAILLAGE

**Objectif** : Acquisition photographiques et génération d'un maillage 3D texturé qui servira de base pour les opérations de segmentation géométrique.

**Responsable** : O. Huyghe, INGEO.

**Contribution** : Musée historique de Strasbourg, iCube.

**Programme de travaux** : Compte tenu des conditions d'exposition du plan-relief de Strasbourg, une zone prioritaire à numériser doit être définie par les participants à la tâche 2. La tâche sera ensuite menée en trois temps : acquisition de photographies, traitement automatique pour générer un nuage de points et création du maillage texturé.

**Livrable** : maillage 3D texturé (L2.1) et rapport de réalisation sur l'acquisition 3D et la création du maillage (L2.2).

**Méthode** : La méthode mise en œuvre pour l'acquisition repose sur trois étapes :

- **Acquisition photographique** : pour minimiser les risques, le plan-relief sera numérisé sans être démonté. Un rail support sera fixé à la passerelle mobile enjambant le plan-relief. Ce rail permettra le déplacement d'un appareil photo sur toute la longueur de la passerelle. L'objectif de ce système est de rendre accessible à la photo l'ensemble du plan-relief. Les clichés seront réalisés en obliques et verticales avec un recouvrement d'au moins 50%. L'appareil photo sera fixé sur rotule, de façon à pouvoir réaliser des obliques selon 8 directions. Un éclairage uniforme à base LED sera mis en place autour du plan-relief. Des repères visibles aux coordonnées connues seront installés aux abords du plan-relief.
- **Traitement photogrammétrique** : les photos seront traitées dans un logiciel de traitement photogrammétrique. Le positionnement des photos les unes par rapport aux autres dans un espace virtuel à trois dimensions sera réalisé par "corrélation dense" (détection des groupes de pixels similaires sur les zones en recouvrement). Une fois positionnées, un traitement automatique permettra d'extraire une empreinte du plan-relief sous forme d'un nuage de points. La précision de ce nuage sera déterminée par la résolution des photos et la force du traitement.
- **Construction du maillage** : un maillage polygonal du plan-relief sera réalisé sur la base du nuage de points. Compte tenu de l'importance du plan-relief, un zonage sera réalisé. Ce zonage morcellera le plan-relief de façon à améliorer la gestion et la précision du maillage polygonal. Chaque zone sera traitée de façon similaire : 1) génération d'un maillage polygonal 3D et 2) génération d'un habillage photo texture 3D. La précision du modèle 3D résultat sera inframillimétrique.

**Risques** : Zones du plan-relief inaccessibles ou mal acquises par le protocole.

**Replis** : Photographies supplémentaires ponctuellement.

### 3.2.3 TÂCHE 3 : SEGMENTATION GÉOMÉTRIQUE DU NUAGE DE POINTS

**Objectif** : Mise en place d'un traitement automatique pour analyser la qualité géométrique du nuage de points, identifier et extraire du nuage de points ou du maillage les plans et volumes, puis un

ensemble d'objets appartenant à la géométrie du plan (polygone, ouvertures, etc.) afin de réduire le volume de données et corriger les imperfections des données relevées (trous, congé d'arêtes, etc.)

**Responsable** : P. Grussenmeyer, ICube.

**Contribution** : INGENIO

**Programme de travaux** : Une chaîne de traitements sera mise en œuvre pour répondre aux spécificités de la segmentation de plans-reliefs. Elle s'appuiera et complétera plusieurs recherches menées précédemment.

**Livrable** : Nuage de points et modèle 3D segmenté et texturé en plans et volumes (L3.1) et rapport de réalisation sur la segmentation du maillage (L3.2).

**Méthode** : À partir des données issues de l'acquisition, plusieurs traitements sont à opérer pour produire des objets appartenant à la géométrie du plan et de l'espace :

- **Détection des surfaces géométriques des parties urbaines** : La détection des plans contenant les arêtes de toitures utilisera l'algorithme Ransac qui a été adapté aux spécificités des toitures afin d'en améliorer la détection (Tarsha-Kurdi et al., 2008). Les éléments géométriques caractéristiques présents sur les façades sont extraits grâce à des algorithmes de segmentation. À partir de ces données, des arêtes vont être extraites et reconstruites sous la forme de segments, d'arcs (Boulaassal et al., 2010), mais aussi des volumes (Macher et al., 2014). Ce sont ces données qui sont utilisées pour produire le modèle sémantique de la tâche suivante.
- **Analyse qualitative et quantitative du nuage de points** : Les modèles segmentés des parties urbaines seront ensuite comparés aux données brutes pour une évaluation de la précision de la reconstruction (Landes et al., 2012 ; Mohamed et al., 2013).
- **Segmentation de la végétation** : Une méthode d'extraction pour la végétation sera développée afin de fournir les données géométriques caractérisant la position et le type de la végétation.

**Risque** : Densité insuffisante du nuage de points, maillage trop mauvais, zones inaccessibles, maquette trop abîmée.

**Replis** : Édition manuelle du nuage de points, création manuelle des primitives géométriques

#### 3.2.4 TÂCHE 4 : MODÉLISATION SÉMANTIQUE

**Objectif** : Utilisation d'une procédure automatique permettant d'identifier et d'extraire des objets architecturaux (civil, militaire, religieux) partir des données segmentées géométriquement et des expérimentations effectuées par le MAP sur les plans-reliefs de Toul et de Verdun.

**Responsable** : C. Chevrier, MAP

- **Tâche 4.1 : Modélisation sémantique des îlots**

**Responsable** : C. Chevrier, MAP

**Contribution** : ICube, SRI-A

**Programme de travaux** :

- La modélisation portera sur la zone de la ville définie dans la tâche 1 pour la définition d'une zone initiale qui s'agrandira relativement à l'avancement du projet.
- Utilisation du logiciel eMaKet pour la modélisation sémantique des parties urbaines.

**Livrable** : Modèle 3D sémantique texturé des parties urbaines (L4.1.1) et rapport de réalisation sur la modélisation sémantique des îlots (L4.1.2).

**Méthode** : Le logiciel eMaKet permet le regroupement de primitives géométriques extraites lors de la tâche 3, en bâtiments. La procédure est automatique mais des corrections manuelles demeurent possibles. À partir d'une bibliothèque de modèles de bâtiments paramétrés qui contient les typologies les plus courantes, un algorithme identifie parmi les primitives géométriques le type de bâtiment correspondant aux modèles implémentés avant d'ajuster une instance de ce même modèle aux

dimensions relevées avec la texture obtenues par photogrammétrie lors de la tâche 2. La conception d'eMaKet permet d'ajouter facilement de nouveaux modèles comme ceux spécifiques au plan-relief de Strasbourg (pans à la Mansart, fenêtres de toits, etc.). Enfin, les cours, rues, rivières, etc. sont automatiquement modélisés à l'aide de polygones pré-texturés.

**Risque** : Bâtiments complexes sans modèle paramétré, mauvaise segmentation

**Replis** : Modélisation manuelle, correction manuelle de la segmentation.

• *Tâche 4.2 : Modélisation sémantique des fortifications*

**Responsable** : K. Jacquot, MAP

**Contribution** : ICube, SRI-A

**Programme de travaux** :

- La modélisation portera sur la zone de la ville définie dans la tâche 1 pour la définition d'une zone initiale qui s'agrandira relativement à l'avancement du projet.
- Utilisation de l'approche Kastor pour la modélisation sémantique des parties fortifiées.

**Livrable** : Modèle 3D sémantique texturé des fortifications (L4.2.1) et rapport de réalisation sur la modélisation sémantique des fortifications (L4.2.2).

**Méthode** : La méthode Kastor a été développée au sein du MAP pour permettre la rétroconception automatique des fortifications bastionnées présentes sur les plans-reliefs. Expérimentés sur trois échantillons de données brutes, dont l'un obtenu à partir du plan-relief de Strasbourg, le prototype a démontré ses capacités à identifier automatiquement les tracés régulateurs des ouvrages fortifiés pour y substituer des modèles paramétriques issus d'une bibliothèque de tracé d'ouvrages fortifiés. Son développement peut être prolongé dans le cadre d'URBANIA afin de parvenir à une reconstruction volumétrique complète des ouvrages militaires présents sur le plan-relief de Strasbourg.

**Risque** : Ouvrage fortifié complexes sans modèle paramétré, mauvaise segmentation.

**Replis** : Modélisation manuelle, correction manuelle de la segmentation.

• *Tâche 4.3 : Modélisation sémantique des autres parties*

**Responsable** : C. Chevrier, MAP

**Contribution** : ICube, SRI-A

**Programme de travaux** : Définition et mise en place de méthodes de modélisation minimisant l'intervention manuelle sur les zones encore non concernées par les traitements précédents.

**Livrable** : Modèle 3D sémantique texturé des autres parties (L4.3.1) et rapport de réalisation sur la modélisation sémantique des autres parties (L4.1.2).

**Méthode** : Le modèle numérique de terrain des parties extramuros sera simplifié tandis que la végétation fera l'objet d'une étude spécifique visant à établir un processus à même de reconnaître automatiquement la position et le type de végétation à partir d'une bibliothèque simplifiée rendant compte des arbres les plus couramment rencontrés sur le plan-relief de Strasbourg. Enfin, les ponts, statues, monuments devront être modélisés manuellement, tandis qu'une étude amorcée sur le plan-relief de Verdun sera poursuivie sur les bâtiments religieux afin d'en définir un modèle paramétré et une création automatique du modèle 3D partir de la segmentation géométrique.

**Risque** : Trop grande variété des objets à modéliser.

**Replis** : Utilisation des modèles segmentés.

### 3.2.5 TÂCHE 5 : DÉFINITION DES USAGES ET ENRICHISSEMENT DU MODÈLE SÉMANTIQUE

**Objectif** : Cette tâche a pour objet la collecte des données hétérogènes pour la documentation, la compréhension et l'analyse du patrimoine du plan-relief de Strasbourg. L'objectif étant ici d'identifier des formes d'usages de la future plateforme de diffusion puis de définir l'ensemble des types de

données (documents, dates, lieux, personnages, événements, etc.) nécessaires à ces usages et de les collecter dans un logiciel dédié (kMaket) afin de faciliter leur intégration dans le logiciel d'exploitation de ces données (SIG).

**Responsable** : M. Pottecher, SRI-A

- *Tâche 5.1 : Définition des types d'usages et de données*

**Objectif** : Définir les publics cibles du modèle sémantique, des usages attendus et des modes de consultation privilégiés.

**Responsable** : M. Pottecher, SRI-A

**Contribution** : MAP

**Programme de travaux** : Définition des types d'usages et des types de données nécessaires à intégrer dans l'application de diffusion et d'exploitation (SIG).

**Livrable** : Compte rendu d'entretien (L5.1.1), synthèse et préconisation en termes de contenus et de modes de consultation (L5.1.2). Rapport de réalisation sur la définition des usages (L5.1.3).

**Méthode** : Afin de définir les usages potentiels du modèle sémantique enrichi, il convient de définir trois catégories de publics :

- **Le public scientifique** (chercheur en histoire, archéologie, histoire de l'architecture, etc.) pour lequel le modèle sera une source ou un référentiel et donnera accès à des sources de première ou seconde main.
- **Le public technicien/opérationnel** (architecte, professionnel du patrimoine, urbaniste) pour lequel, le modèle constituera un référentiel dans une logique de gestion opérationnelle du patrimoine urbain.
- **Le grand public** qui pourra utiliser le modèle sémantique comme support de découverte de l'objet patrimonial que constitue le plan relief ou dans une logique de découverte de la ville.

Pour chacun de ces groupes des échantillons d'utilisateurs seront définis et exprimeront leurs attentes en terme de données mais également en terme d'usages attendus de l'outil à développer dans le cadre du projet.

**Risque** : Échantillon des publics cibles non représentatifs.

**Replis** : Constitution de groupes d'échantillonnage de 5 à 10 personnes, validation de la liste des personnes auditionnées par les partenaires.

- *Tâche 5.2 : Développement de kMaket à partir de NubesData*

**Objectif** : L'objectif de cette tâche est le développement du logiciel kMaket, dérivé de NubesData, pour l'enrichissement du modèle sémantique dédié au plan-relief et de générer les données relativement aux usages identifiés dans la tâche précédente afin d'être intégrées dans la plateforme de diffusion mise à disposition par la société Esri en partenariat avec la société ARXIT. Le logiciel ainsi obtenu permettra alors d'associer des connaissances au modèle sémantique.

**Responsable** : P. Humbert, MAP

**Contribution** : Ingénieur d'étude MAP, ARXIT

**Programme de travaux** : Adaptation du logiciel NubesData pour la mise en œuvre du logiciel kMaket dédié à la collecte et à la saisie des données spécifiques aux informations véhiculées par les plans-reliefs. Mise en œuvre de l'exportation au format exploitable par l'outil SIG de Esri.

**Livrable** : Logiciel kMaket (L5.2.1), son mode d'emploi (L5.2.2) et un rapport de réalisation de kMaket (L5.2.3).

**Méthode** : Le logiciel permettant l'enrichissement du modèle sémantique se fera à partir de NubesData, un logiciel gérant un modèle de données développé par le MAP et expérimenté dans différents projets de modélisation pour le patrimoine bâti. Ce logiciel permet la collecte et la gestion

d'un vaste ensemble de données multimédia (document texte, son, vidéo, modèles 3D, images, photographies, plans, schémas, liens URL, cameras, hiérarchie morphologique, géoposition, terme sémantique d'un thésaurus ou d'une ontologie, région d'une image ou d'un texte, etc.) relatives à un objet patrimonial (plan-relief de Strasbourg dans notre cas). Les données sont reliées entre elles par le biais de tags (sorte de post-it) permettant l'annotation.

**Risque** : Trop grande hétérogénéité des informations.

**Replis** : Reprise de la définition des usages pour réduire et préciser le choix des données.

- *Tâche 5.3 : Collecte des données et saisie dans kMaket*

**Objectif** : Constitution d'un lot varié mais cohérent de données pour l'enrichissement du modèle sémantique.

**Responsable** : SRI-A

**Contribution** : MAP

**Programme de travaux** : Enrichissement du modèle 3D par les données hétérogènes collectées avec le logiciel kMaket

**Livrable** : Modèle 3D enrichi et un rapport de réalisation de la collecte/saisie des informations dans kMaket (L5.3).

**Méthode** : La collecte de données répondra aux usages préalablement définis et aux attentes supposées des publics cibles (cf. tâche 5.1.). Le choix des données retenues pour enrichir le modèle 3D fera l'objet d'une validation des acteurs du projet sur soumission du SRI-A.

- **Collecte**: un premier temps sera consacré à un état des lieux des ressources mobilisables sur le secteur défini (cf. tâche 4.2.) issues d'études anciennes menées par le SRI-A, le Musée historique ou leurs partenaires. Dans ce dernier cas, il incombera aux acteurs projet et plus spécifiquement au SRI-A de s'assurer de bénéficier des autorisations nécessaires.
- **Sélection** : après validation de ces contenus, une liste des données à produire spécifiquement pour le projet sera établie. Celles-ci seront pensées en complémentarité aux données préexistantes afin que la richesse et la diversité des contenus (texte, cliché, vidéo, modélisation 3D, document d'archives, lien url, etc.) ne porte pas préjudice à la cohérence de l'ensemble.
- **Saisie** : à l'issue de cette deuxième phase, il conviendra de procéder à la saisie des données dans le logiciel kMaket afin de les rendre accessibles sous la forme d'un modèle 3D enrichi exploitable par la plateforme de diffusion.

**Risque** : Trop grande hétérogénéité des contenus.

**Replis** : État des lieux des ressources disponibles à effectuer dès le début de la tâche 5 afin de bénéficier du temps nécessaire à la production de nouveaux contenus.

### 3.2.6 TÂCHE 6 : INTÉGRATION, DIFFUSION DU MODÈLE ENRICHİ ET VALIDATION DES USAGES

**Objectif** : Intégration du modèle enrichi dans un SIG 3D selon les scénarios d'usage établis

**Responsable** : ARXIT

**Contribution** : MAP, ICube, SRI-A

**Programme de travaux** : L'intégration de données 3D dans un système de diffusion WebSIG multi-usages présente plusieurs contraintes, qui tiennent à la fois à la structure des modèles et maquettes numériques, à leur volume et à leur résolution ou niveau de définition/détail. Pour un passage efficace depuis les outils de collecte et de segmentation vers des éléments de maquettes exploitables, il faut élaborer un ensemble de règles et outils permettant de mettre en place un processus adapté aux différents contextes utilisateurs.

**Livrable** : Interface d'import/export de données 3D à différents niveaux de résolution (L6.1). Prototypage de services de données 3D et de Web Scènes à partir de ces imports (L6.2). Rédaction d'un guide de bonnes pratiques (L6.3).

**Méthode** : Dans le langage de la plate forme ArcGIS, les données 3D sont stockées en GéoDatabase (données stockées pour la conception, l'analyse et les traitements) puis en DataStore (données optimisées pour la publication sous forme de Scenes).

Il est indispensable que les données stockées puissent répondre à un maximum d'usages, par exemple qu'il soit possible d'isoler tout ou partie de la maquette pour travailler à l'échelle de l'îlot ou du bâtiment. Ceci suppose de bien exploiter les découpages en fonction des scénarios d'usage qui auront été étudiés et établis.

En résumé, il faut définir – dans les modèles d'échange - la granularité des objets, leur niveau de détail (LODs), et envisager toutes les transformations nécessaires avant assemblage des différentes Scenes, il faut également que les métadonnées ou attributs associés à la maquette puissent être redéfinis/ recalculés le plus automatiquement possible lors de ces opérations.

**Risque** : Trop grande complexité des données en entrée.

**Replis** : Reprise en amont, adaptation des données par géo traitements, passage par des outils ETL spécialisés (FME par exemple).

### 3.2.7 TÂCHE 7 : VALORISATION ET DISSÉMINATION DES RÉSULTATS

**Objectif** : Cette tâche porte sur l'ensemble des actions de valorisations et publications des travaux du programme de recherche tout au long du déroulement du projet. Cela se traduira par des communications lors de conférences scientifiques et grands publics, réalisation de support multimédia en ligne de vulgarisation, contributions aux journées européennes du patrimoine, etc.

**Responsable** : G. Halin, MAP

**Contribution** : L'ensemble des participants des différentes équipes partenaires conduira un travail de diffusion et publication auprès de manifestations et revues spécialisés identifiés ci-après.

**Programme de travaux** : Outre les actions de valorisations et de publications des travaux, un rapport sera rédigé pour rendre compte des méthodes mises en œuvre, des outils construits, développés et des résultats obtenus. Un site web relatant l'actualité et l'avancement du projet sera mis en place et sera accessible au public. La stratégie de communication et de publication envisagée auprès de la communauté scientifique consiste à soumettre à des colloques nationaux et internationaux les travaux effectués, au fur et à mesure de leur avancée.

- **Tâche 7.1 : Communications auprès de la communauté scientifique**

**Responsable** : G. Halin, MAP

**Contribution** : ICube

**Programme de travaux** : Des propositions d'articles rendant compte des résultats liés à la documentation numérique et architecturale seront soumises à différents colloques nationaux et internationaux spécifiques au relevé, à la modélisation et à la visualisation du patrimoine historique (tels que les symposia du CIPA et de l'ISPRS, les conférences EUROMED – The International Conference on Cultural Heritage, VAST-International Symposium on Virtual Reality, Archaeology and Cultural Heritage et VSMM - The International Conference on Virtual Systems and Multimedia, Eurographics Symposium on Graphics and Cultural Heritage et Digital Heritage).

Les résultats finaux seront proposés à publication dans des revues nationales et internationales. Les revues ou manifestations envisagées sont :

- **en ce qui concerne la conservation du patrimoine** : Journal of Cultural Heritage, Monumental, International Journal of Architectural Heritage, European Journal of Environmental and Civil Engineering, revue In Situ ;

- **en ce qui concerne la question du numérique et du patrimoine** : International Journal of Heritage in the Digital Era, Journal on Computing and Cultural Heritage, International Journal of Arts and Technology, revue In Situ ;
- **en ce qui concerne l'architecture et les maquettes numériques** : International Journal of Architectural Computing, Computer & Graphics, The Visual Computer.

**Livrable** : La liste des publications et communications

- **Tâche 7.2 : Communication sectorielle**

**Communications auprès des professionnels et transferts technologique**

**Responsable** : ARXIT

**Contribution** : INGEO, SRI-A, Musée historique de Strasbourg

**Programme de travaux** :

- **INGEO** prévoit la présentation des travaux et de cette référence sur un site internet dédié pour promouvoir son savoir faire et développer la numérisation 3D d'éléments similaires. De plus, cette référence doit permettre à INGEO d'affiner la qualité de son processus de numérisation 3D photogrammétrique qui préfigurera les traitements futurs. INGEO proposera au magazine Géomètre-Expert la réalisation d'un article sur le sujet.
- **ARXIT**, partenaire intégrateur de la société ESRI depuis plus de 10 ans, prévoit de participer aux conférences organisées par cette société, acteur reconnu mondialement dans le secteur des SIG. Parmi ces manifestations, la Conférence Française SIG 2014 a ainsi regroupé à Versailles plus de 2500 personnes durant 2 journées et la prochaine édition est prévue les 7&8 Octobre 2105. La conférence mondiale des utilisateurs est organisée en Juillet à San Diego (Californie) et accueille environ 16000 personnes. Ces événements sont l'occasion de présenter l'état de l'art et d'échanger sur les projets en cours. Ainsi en octobre 2014 à Versailles, ce sont 218 présentations thématiques qui ont été proposées. Un autre événement intéressant pour présenter les résultats du projet est le GeoDesign Summit qui focalise d'avantage sur la conception et le design des territoires. Il a lieu depuis 5 ans en Californie et depuis 2 ans en Europe.
- Le **SRI-A** prévoit la mise en place et l'animation d'un blog sous la forme d'un cahier de recherche hébergé sur la plate-forme hypotheses.org<sup>24</sup>. Cet outil aura pour vocation à faire connaître le projet, sa démarche et son avancement auprès de la communauté scientifique et professionnelle en sciences humaines.

**Livrable** : la liste des publications, communications, site internet

**Communications auprès du grand public**

- **Tâche 7.3 : Synthèse**

**Responsable** : G. Halin, MAP

**Contributions** : L'ensemble des partenaires sera impliqué.

**Programme de travaux** : Analyse et rassemblement des résultats du projet, discussions et conclusion.

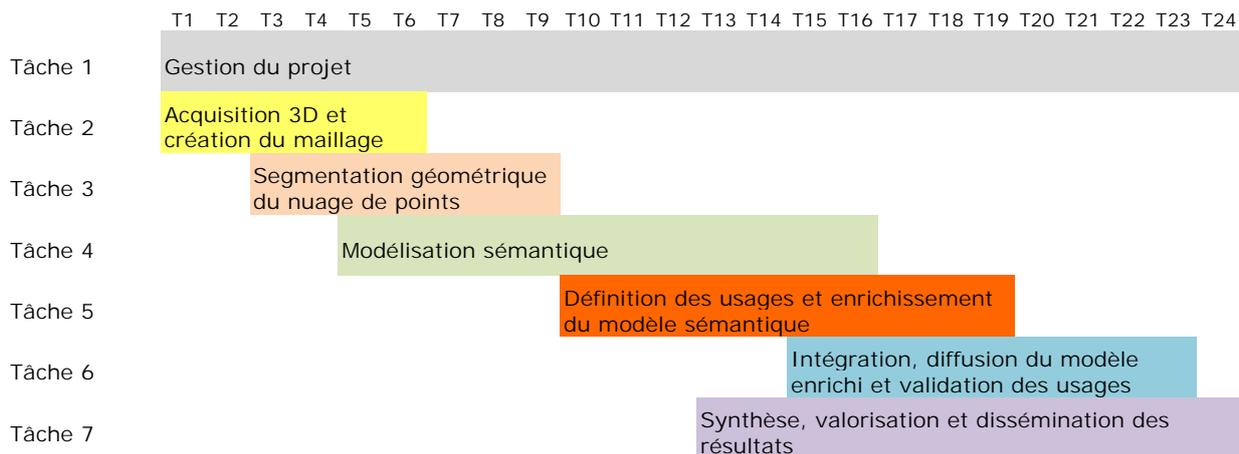
**Livrable** : Rapport final du projet de recherche rendant compte des aspects scientifiques et sectoriels.

---

<sup>24</sup> <http://fr.hypotheses.org/a-propos/fr-hypotheses>

### 3.3. CALENDRIER DES TÂCHES, LIVRABLES ET JALONS

Le bon déroulement de notre programme de recherche qui associe deux laboratoires scientifiques, deux partenaires industriels et deux partenaires culturels, repose sur la collaboration des six équipes. La coordination du projet s'établira à travers des réunions plénières. Chaque responsable de tâche ou sous tâche aura la liberté d'organiser l'avancement du travail relatif à cette activité.



Tâche	Intitulé	Responsable	Participants	De	A
T1	Coordination	G. Halin, MAP	MAP, INGEO, iCube, ARXIT, SRI-A, MuséeH	T1	T24
T2	Acquisition 3D et création du maillage	O. Huyghe, INGEO	MuséeH, iCube	T1	T6
L2.1	Maillage 3D texturé				
L2.2	Rapport de réalisation sur l'acquisition 3D et la création du maillage				
T3	Segmentation géométrique du nuage de points	P. Grussenmeyer, ICube	INGEO	T3	T9
L3.1	Nuage de points et modèle 3D segmenté et texturé en plans et volumes				
L3.1	Rapport de réalisation sur la segmentation du maillage	P. Grussenmeyer, ICube			
T4	Modélisation sémantique	C. Chevrier, MAP	SRI-A, iCube	T5	T16
T4.1	Modélisation sémantique des îlots	C. Chevrier, MAP			
L4.1.1	Modèle 3D sémantique et texturé des îlots				
L4.1.2	Rapport de réalisation sur la modélisation sémantique des îlots				
T4.2	Modélisation sémantique des fortifications	K. Jacquot, MAP			
L4.2.1	Modèle 3D sémantique et texturé des fortifications				
L4.2.2	Rapport de réalisation sur la modélisation sémantique des fortifications				
T4.3	Modélisation sémantique des autres parties	C. Chevrier, MAP			
L4.3.1	Modèle sémantique et texturé des autres parties				
L4.3.2	Rapport de réalisation sur la modélisation				

	sémantique des autres parties				
T5	Définition des usages et enrichissement du modèle sémantique	M. Pottecher, SRI-A	MAP, ARXIT	T10	T19
T5.1	Définition des types d'usages et des données	MAP			
L5.1.1	Compte rendu d'entretien				
L5.1.2	Synthèse et préconisation en termes de contenus et de modes de consultation				
L5.1.3	Rapport de réalisation sur la définition des usages				
T5.2	Développement de kMaket à partir de NubesData	P. Humbert, MAP			
L5.2.1	Logiciel kMaket				
L5.2.2	Mode d'emplois				
L5.2.3	Rapport de réalisation de kMaket				
T5.3	Collecte et saisie des données	SRI-A			
L5.3	Modèle 3D enrichi et un rapport de réalisation de la collecte/saisie des informations dans kMaket.				
T6	Intégration, diffusion du modèle enrichi et validation des usages	C. Allardin, ARXIT	MAP, SRI-A, iCube	T15	T23
L6.1	Interface d'import / export de données 3D à différents niveaux de résolution				
L6.2	Prototypage de services de données 3D et de Web Scènes à partir de ces imports				
L6.3	Guide de bonnes pratiques				
T7	Valorisation et dissémination des résultats	G. Halin, MAP	MAP, INGENIO, iCube, ARXIT, SRI-A, MuséeH	T13	T24
T7.1	Communication et dissémination des résultats	G. Halin, MAP	iCube		
T7.2	Communication sectorielle	C. Allardin, ARXIT	INGENIO, SRI-A, MuséeH		
T7.3	Synthèse	G. Halin, MAP			
L7.1	Publications et communications				
L7.2	Rapport final du projet				
L7.3	Site web				

### 3.4. QUALIFICATION, RÔLE ET IMPLICATIONS DES PARTICIPANTS (RESPONSABLES)

#### Laboratoire MAP

##### Gilles Halin

Maître de Conférences HC en Informatique à l'Université de Lorraine

Responsable scientifique du laboratoire MAP-CRAI de l'UMR MAP n° 3495 (CNRS/MCC)

Directeur adjoint de l'UMR MAP

Bénéficiaire d'une PES

1989 : Doctorat de l'Université Henri Poincaré en informatique, mention très honorable (UHP)

2004 : Habilitation à Diriger des Recherches (INPL)

### **Christine Chevrier**

Ingénieur de recherche, École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy.  
Chercheuse du laboratoire MAP-CRAI de l'UMR MAP n° 3495 (CNRS/MCC)  
1992 : Diplôme d'ingénieur de l'INSA de Lyon, spécialité informatique  
1992 : DEA Informatique, INSA de Lyon  
1996 : Diplôme de Doctorat en Informatique, Université Henri Poincaré, CNRS-INRIA Lorraine

### **Laboratoire ICube**

#### **Pierre Grussenmeyer**

Professeur des Universités à l'Institut Nationale des Sciences Appliquées (INSA) de Strasbourg  
(1996-2004 : Maître de conférences à l'ENSAIS)  
Bénéficiaire d'une PES  
Responsable adjoint de l'équipe Télédétection, Radiométrie et Imagerie Optique (TRIO) de l'UMR ICube n° 7357. Responsable du groupe Photogrammétrie et Géomatique à l'INSA depuis 1996.  
1984 : Diplôme d'Ingénieur Topographe (ENSAIS, Strasbourg)  
1994 : Ph.D. en photogrammétrie (Université Louis Pasteur, Strasbourg)  
2002 : Habilitation à diriger les recherches (Université Louis Pasteur, Strasbourg)

### **INGEO**

#### **Olivier Huyghe**

Responsable du service imagerie 3D,  
Perspectiviste 3D, infographiste  
BAC E, DUT Génie Mécanique à Lille1,  
Diplôme de Polyvalence Technologique Universitaire à Lille1.

### **ARXIT**

#### **Cyril Allardin**

Depuis janvier 2014 : Responsable de l'agence ARXIT de Lyon.  
Depuis 2012 : Ingénieur responsable d'affaire chez ARXIT, agence de Lyon.  
1999-2012 : Chef de projet SIG chez Sword Group  
Titulaire d'un DESS SIG de l'Université de Jean Monnet de Saint-Etienne.  
Ingénieur de l'École Nationale d'Ingénieurs de Saint-Etienne.

### **Musée historique de Strasbourg**

#### **Monique Fuchs**

Depuis 2002 : Conservatrice en chef au Musée historique de Strasbourg  
1990-2002 : Conservatrice administratrice du château du Haut- Kœnigsbourg  
1987 : Conservatrice du Musée des Beaux-arts de Mulhouse

### **Service Régional de l'Inventaire d'Alsace**

#### **Marie Pottecher**

Conservateur du patrimoine, cheffe du service de l'Inventaire du Patrimoine de la région Alsace  
2006-2012 : chef du pôle recherche au sein du service de l'Inventaire du Patrimoine de la Région

2004-2005 : chef du service musée et patrimoine, ville de Bar-le-Duc  
2010-2014 : doctorante Technische Universität Berlin – Université de Strasbourg  
2006 : Diplôme Institut National du Patrimoine (Paris, promotion Georges Méliès)  
2004 : Lauréate du concours de recrutement des conservateurs du patrimoine, Institut National du Patrimoine

## 4. STRATÉGIE DE VALORISATION, DE PROTECTION ET D'EXPLOITATION DES RÉSULTATS, IMPACT GLOBAL DE LA PROPOSITION

### 4.1. STRATÉGIE DE VALORISATION DES RÉSULTATS

#### **Retombées scientifiques :**

Il s'agit de proposer une avancée significative dans le continuum numérique nécessaire à l'exploitation d'un modèle 3D sémantiquement enrichi d'une maquette historique que constitue un plan-relief. Cette avancée se présente sous la forme d'une méthode d'acquisition, segmentation, modélisation et d'enrichissement reproductible sur le même type de support que représentent les maquettes de villes à petite échelle.

Ce projet contribuera également à l'évolution des approches sur la définition d'un modèle 3D urbain enrichi et à son exploitation dans un système d'information de type SIG. Les usages qui seront identifiés dans ce projet permettront à ce type d'exploitation au travers d'un SIG d'évoluer vers des publics variés et intéressés par le sujet.

#### **Communications scientifiques et publications**

En fonction des points de vue et des spécificités de chacun des acteurs du projet, des communications scientifiques sont envisagées auprès de colloques et de revues internationales comme cela a été établi dans la tâche 7.1.

#### **Action de diffusion auprès du public**

Les expérimentations conduites au cours de notre tâche 6, convoqueront un public désireux d'apprendre. Deux niveaux de personnes participeront à ces évaluations : d'une part, les « experts » dans le domaine (par exemple des étudiants inscrits en études d'architecture) et les « non-experts » (les visiteurs et touristes du Musée historique de la Ville de Strasbourg).

Enfin, ce projet de recherche s'inscrit dans une stratégie pédagogique qui vise à ancrer l'enseignement dans les programmes des institutions culturelles. Ce projet participera au renforcement de l'enseignement des connaissances liées au patrimoine architectural et urbain local et national.

#### **Retombées industrielles et économiques**

Avec cette référence, INGEO souhaite affirmer sa place de leader dans le domaine de la numérisation 3D. La réussite de ce projet permettra d'améliorer son positionnement sur le marché de la numérisation 3D.

Ce projet présente deux intérêts majeurs pour la société ARXIT. Sous l'angle des compétences, ce sera la possibilité d'élargir ses compétences dans l'intégration de données 3D enrichies aux outils SIG qu'elle met en œuvre et exploite habituellement. Pour la partie logicielle, ce sera la possibilité de valider une chaîne de traitement originale et pouvant être appliqués à d'autres contextes de modélisation / reconstitution historique ou archéologique.

### Place du projet dans la stratégie industrielle des entreprises partenaires

INGEO espère beaucoup de cette référence en matière de traduction sémantique qui pourra déboucher sur des applications commerciales utiles et précises dans le domaine des systèmes d'informations géographiques 3D.

La 3D prend une place très importante dans la stratégie industrielle d'ARXIT depuis 2 ans. Il est très important de se confronter à tous les cas d'usage et de modélisation pour affronter les nouveaux marchés du SIG, du BIM et de la maquette numérique. Ajoutons que l'abandon de GME par Google et son retrait du monde du SIG professionnel début 2015 valide cette orientation stratégique à la fois pour le fournisseur de SIG Esri et également pour tous ces partenaires intégrateurs dont fait partie la société ARXIT.

#### 4.2. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ACCORD DE CONSORTIUM

Dans le courant de la première année, un accord de consortium sera rédigé (cf. tâche 1 du projet), il prendra exemple sur les accords de consortium des projets européens de recherche, les principes majeurs seront :

- chaque partie reste l'entier propriétaire de ses connaissances antérieures durant la réalisation du programme de recherche, les partenaires s'engagent à respecter une stricte confidentialité et à ne pas divulguer ou communiquer toutes les informations issues des travaux sans un accord préalable du coordonnateur et de l'ensemble du consortium,
- les données acquises dans le cadre du projet sont libres d'utilisation par les partenaires dans le cadre du projet. En dehors du cadre du projet, les données seront disponibles pour les partenaires mais leur utilisation nécessitera un droit de regard des autres partenaires du consortium. L'origine des données et le projet devront être cités. Les membres du projet s'assureront de bénéficier de tous les droits nécessaires à la diffusion des données et le feront en respect des droits d'auteurs et droits patrimoniaux afférant à ces données,
- la propriété des résultats de l'étude sera définie d'un commun accord,
- tous les résultats sont susceptibles d'être brevetés,
- le dépôt éventuel de brevets et/ou l'extension de brevets actuels se fera d'un commun accord entre tous les membres du consortium selon des modalités de prises en charge à définir en fonction de la portée du brevet.

La politique de protection de la propriété industrielle envisagée s'inscrit dans une stratégie de transfert et de valorisation des résultats issus de la recherche.

## 5. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALBY, E., POITEVIN, V., et GRUSSENMEYER, P. From 3d Recording to Virtual Visit of Archeological Sites: Methodology Applied to the Medieval Fortress of Châtel-sur-Moselle (France). *XXIIIrd International CIPA Symposium*. Prague, République Tchèque. 2011.

BEY, A.. Reconstruction de modèles CAO de scènes complexes à partir de nuages de points basée sur l'utilisation de connaissances a priori. Lyon : Claude Bernard Lyon 1, France. 2012.

BOTH, H., Le virage numérique de l'inventaire. Un changement dans la continuité ? Actes du colloque Les Défis des nouveaux medias « Topographie artistique dans la Région du Rhin supérieur, Gesellschaft für Schweizerische Kunstgeschichte, Dehio-Vereinigung, 17-18 avril 2015, à paraître.

BOULAASSAL, H., CHEVRIER, C., LANDES, T., (2010). From laser data to parametric models: towards an automatic method for building façade modelling. EuroMed 2010, Lecture Notes in Computer Science. Springer Verlag Berlin Heidelberg.

CHEVRIER, C. Semi-automatic Parametric Modelling of the Buildings on Town Scale Models. Journal on Computing and Cultural Heritage. s.l. : ACM, 2015. Vol. 7, 4.

CHEVRIER, C., CHARBONNEAU, N., GRUSSENMEYER, P., PERRIN, J.-P. Parametric documenting of built heritage: 3D virtual reconstruction of architectural details. *International Journal of Architectural Computing*, Vol. 8(2), 2010. pp. 135 – 150.

CHEVRIER, C., PERRIN, J.-P. Generation of Architectural Parametric Components: Cultural Heritage 3d Modelling. *CAAD futures 09 - Joindre langages, cultures et visions*, Montréal, Canada. 2009.

D'ANDREA, A., NICCOLUCCI, F., BASSETT, S., et al. K. 3D-ICONS: World Heritage sites for Europeana: Making complex 3D models available to everyone. *Virtual Systems and Multimedia (VSMM)*, 2012 18th International Conference on, pp. 517-520.

DYLLA, K., FRISCHER, B., MUELLER, et al. Rome Reborn 2.0: A Case Study of Virtual City Reconstruction Using Procedural Modeling Techniques. Making History Interactive. *Computer Applications and Quantitative Methods in Archaeology (CAA). Proceedings of the 37th International Conference*, Williamsburg, Virginia, United States of America, 2009. pp. 62-66.

EL-HAKIM, S. et BERARDIN, J.-A. Detailed 3D reconstruction of monuments using multiple techniques. *Proceedings of the International Workshop on Scanning for Cultural Heritage Recording-Complementing or Replacing Photogrammetry*. 2002. pp. 58-64.

GOLVIN, J.-C. Cours de Tunis. L'image de restitution et la restitution de l'image. Vol. 1 et 2 [en ligne]. 2003. Disponible à l'adresse : <http://www.unicaen.fr/cireve/rome/pdf/COURS1.pdf>.

GUIDI, G., FRISCHER, B. et LUCENTI, I. Rome Reborn – Virtualizing The Ancient Imperial Rome. *Workshop on 3D Virtual Reconstruction and Visualization of Complex Architectures*. 2013. JACQUOT, K. CHEVRIER C. et HALIN G. Reverse engineering of scale models using dataflow programming: Application to the fortification of plans-reliefs. *Digital Heritage International Congress Proceedings*. 2013. Vol. 1, pp. 63-69.

JEDRZEJAS, T.. Aufbau historischer städtischer 3D-Szenarien für eine Nutzung unter Google Earth, basierend auf Daten von terrestrischem Laserscanning, Photogrammetrie und Archivinformationen. Bochum, Allemagne : Hochschule Bochum. 2008.

KERSTEN, T. P., KELLER, F., SAENGER, J. et al. Automated generation of an historic 4d city model of Hamburg and its visualisation with the GE engine. *Proceedings of the 4th international conference on Progress in Cultural Heritage Preservation*. 2012. Vol. 7616, pp. 55-65.

LANDES, T., BOULAASSAL, H., GRUSSENMEYER, P. et al. Assessment of three-dimensional models derived from LiDAR and TLS data. 22nd ISPRS Congress, Melbourne, 25-31 August, 2012. *Int. Arch. of the Photogrammetry, Remote Sensing and Spatial Information Sciences*, Volume XXXIX-B2, pp. 95-100, 2012.

LAROCHE, F. SERVIÈRES, M. LEFÈVRE, D., et al. Where virtual enhances physical mock-up: a way to understand our heritage. *Proceedings of 10th IEEE International Symposium on Mixed and Augmented Reality*. 2011.

MACHER, H., LANDES, T., GRUSSENMEYER, P. Semi-automatic Segmentation and Modelling from Point Clouds towards Historical Building Information Modelling. *Digital Heritage. Progress in Cultural Heritage: Documentation, Preservation, and Protection*. Springer International Publishing, 2014. pp. 111-120.

MOHAMED, M., LANDES, T., GRUSSENMEYER, P., ZHANG, W. Multi-dimensional quality assessment of photogrammetric and Lidar datasets on a vector approach. 8<sup>th</sup> International Symposium on Spatial Data Quality 30 May–1 June, Hong Kong, Editor(s): B. Wu, E. Guilbert, and J. Shi. *Int. Arch. Photogramm. Remote Sens. Spatial Inf. Sci.*, XL-2/W1, 93-98, 2013.

NEBIKER, S., BARMETTLER, A., FISCHER, B. et al. Vom physischen Stadtmodell zum interaktiven 3D-GIS - Anforderungen und Lösungsansätze am Beispiel der historischen Stadt Solothurn. *Photogrammetrie - Fernerkundung - Geoinformation*. 2009. Vol. 2009, n° 3, pp. 209-219.

PFEIFFER M., CARRÉ C., DELFOSSE V., et al. Virtual Leodium: from an historical 3D city scale model to an archaeological information system, *ISPRS Annals of the Photogrammetry, Remote Sensing and Spatial Information Sciences, Volume II-5/W1, 2013 XXIV International CIPA Symposium*. 2013.

SANGOUARD, T., 2011. *Projet relief Auguste Magnin P.R.A.M.* Conférence de presse. Genève. 2011.

SEDLACEK, D., BURIANEK, J., et ZARA, J. 3D Reconstruction Data Set - The Langweil Model of Prague. *International Journal of Heritage in the Digital Era*. 2013. Vol. 2 (2). pp. 195-220.

TARSHA-KURDI, F., LANDES, T., GRUSSENMEYER, P. Extended RANSAC algorithm for automatic detection of building roof planes from Lidar data. *The Photogrammetric Journal of Finland*. Vol. 21, n°1, 2008, pp.97-109.

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Conclusions de marchés d'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière et de vidéo pour spectacles vivants et évènementiels et d'instruments de musique pour la direction de la Culture.**

La Direction de la culture souhaite lancer deux consultations sous la forme d'accords-cadres concernant d'une part l'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière et de vidéo pour spectacles vivants et évènementiel et, d'autre part, l'acquisition d'instruments de musique.

La procédure de l'accord cadre est la plus adaptée aux besoins. En effet, cette forme de marché permet la prise en compte de l'évolution technologique rapide des équipements concernés, notamment pour ce qui concerne les équipements son, vidéo et lumière ; elle permet également de mieux maîtriser les délais, les services culturels œuvrant dans un domaine où il faut souvent intervenir rapidement.

En application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics, ces accords-cadres seront passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et sous la forme de marchés fractionnés à bons de commande. Ils s'étendront sur une période qui ne pourra excéder quatre années et seront passés pour une durée d'un an reconductible trois fois.

La conclusion et la signature des marchés publics sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

A titre indicatif, la liste des prestations concernées est développée ci-après :

- a) Accords-cadres pour l'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière, de vidéo et accessoires pour spectacles vivants et évènementiels.  
Montant maximum indicatif pour l'ensemble des lots sur la durée totale du marché : 1 200 000 € HT.
- Accord cadre pour l'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière et accessoires pour spectacles vivants et évènementiel.
- Accord cadre pour l'acquisition de matériels professionnels de vidéo et accessoires pour spectacles vivants et évènementiel.

Services bénéficiaires indicatifs : Orchestre philharmonique, centre chorégraphique, Conservatoire, écoles de musique, musée, opéra, Shadok, Théâtre de Hautepierre,...

b) Accords-cadres pour l'acquisition d'instruments de musique et accessoires  
Montant maximum indicatif pour l'ensemble des lots sur la durée totale du marché : 750 000 € HT

- Accord cadre pour l'acquisition de claviers et percussions d'orchestre hors batteries
- Accord cadre pour l'acquisition de pianos
- Accord cadre pour l'acquisition de bois
- Accord cadre pour l'acquisition de cuivres
- Accord cadre pour l'acquisition de harpes
- Accord cadre pour l'acquisition de batteries et accessoires
- Accord cadre pour l'acquisition d'instruments d'éveil musical
- Accord cadre pour l'acquisition d'instruments électriques et électro-acoustiques
- Accord cadre pour l'acquisition d'instruments à cordes pincées
- Accord cadre pour l'acquisition de contrebasses
- Accord cadre pour l'acquisition de violons, altos et violoncelles

Services bénéficiaires indicatifs : Conservatoire, Orchestre philharmonique, écoles de musiques, centre chorégraphique, Opéra.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*sous réserve de l'inscription des crédits au budget, la passation après mise en concurrence d'accords-cadres d'une durée d'un an renouvelables trois fois pour :*

- *l'acquisition de matériels professionnels de son, de lumière et de vidéo pour spectacles vivants et événementiel pour un montant maximum estimatif tout lot confondu sur la totalité de la période de 1 200 000 € HT*
- *l'acquisition d'instruments de musique pour un montant maximum estimatif tout lot confondu sur la totalité de la période de 750 000 € HT*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

- *à lancer les consultations nécessaires conformément aux dispositions du Code des marchés publics et à prendre toutes les décisions y relatives*
- *à signer et exécuter les marchés correspondants et tous les actes en découlant pour la ville de Strasbourg.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Restructuration de l'immeuble 5, place du Château - Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP).**

Dans la perspective de l'ouverture d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine à l'automne 2018, il convient de rappeler le contexte de la création de ce nouvel équipement. Partie intégrante du projet Ville d'art et d'histoire, le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine se présente comme un équipement à la fois cadré dans ses grandes fonctions et ses objectifs et très flexible dans sa forme et son contenu.

#### **Les centres d'interprétation**

La notion d'interprétation est apparue et s'est développée dans les grands parcs nationaux des Etats-Unis à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En France, le concept de centre d'interprétation s'est diffusé à la fin du XX<sup>e</sup> siècle dans les parcs naturels régionaux et nationaux, avant d'être adapté au patrimoine, avec l'apparition des centres d'interprétation du patrimoine (CIP). Il est défini comme « un espace sans collection / à visée de mise en valeur et de diffusion / d'un patrimoine / destiné à accueillir un large public ».

#### **Le CIAP dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire**

Dans le cadre du label «Villes et Pays d'art et d'histoire », les collectivités territoriales s'engagent à créer un Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Le réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire compte une vingtaine de CIAP sur 181 territoires labellisés.

Le CIAP est défini dans la convention Ville d'art et d'histoire : il s'agit d'un équipement culturel de proximité ayant pour objectif la sensibilisation, l'information et la formation de tous les publics à l'architecture et au patrimoine. Créé en articulation avec les autres équipements culturels (musées, médiathèques, archives, etc.), il contribue à compléter le maillage culturel du territoire. Lieu d'information et de pédagogie, le CIAP s'adresse en priorité aux habitants de la ville et de la région, mais également aux touristes.

Le CIAP a pour rôle de :

- mettre en valeur les ressources architecturales et patrimoniales du territoire ;
- sensibiliser la population aux enjeux de l'évolution architecturale, urbaine et paysagère ;
- offrir un support pédagogique.

Pour atteindre son objectif, le CIAP développe plusieurs fonctions et propose au public :

- une exposition permanente didactique qui donne les clés de compréhension de la ville tant du point de vue de son patrimoine ancien que de son architecture contemporaine ;
- des expositions temporaires, qui sont le moyen d'approfondir certains thèmes de l'exposition permanente, particulièrement les aspects les plus contemporains de la vie de la cité ;
- un centre d'information et documentation ;
- un lieu de rencontres et de débats ;
- des ateliers pédagogiques ouverts au jeune public, destinés à éduquer son regard et à l'initier à la découverte de l'architecture et du patrimoine.

Le CIAP est un outil de médiation, qui doit renvoyer les visiteurs :

- vers les territoires pour lesquels il donne des clés de lecture,
- vers les autres équipements culturels de la ville ou du pays intervenant dans les champs du patrimoine, de l'architecture et de l'urbanisme.

Ce cadre général présente une grande flexibilité pour adapter le projet au territoire sur lequel il s'implante et aux objectifs des collectivités.

### **Le projet scientifique et culturel du CIAP**

La création du CIAP s'appuiera sur un projet scientifique et culturel, document de référence d'un CIAP : il développe les grandes orientations et les stratégies et définit les moyens nécessaires à leur mise en œuvre.

Sa conception comprend trois parties : un état des lieux précis, la définition d'un concept et le développement du projet : contenu scientifique, médiation, programmation culturelle... Le projet scientifique et culturel doit être validé par les élus et par le ministère de la Culture et de la communication.

### **Le CIAP dans le projet Ville d'art et d'histoire strasbourgeois**

En 2013, la constitution du dossier de candidature au label Ville d'art et d'histoire a permis d'établir un premier diagnostic et de poser les bases du projet. Le CIAP fait partie intégrante du projet Ville d'art et d'histoire strasbourgeois : outil de médiation, il est pensé comme un lieu ressource pour les Strasbourgeois comme les touristes, tant sur les patrimoines que sur la ville en projet. Cette double dimension de médiation du patrimoine et de maison des projets permettra au public de comprendre la ville d'aujourd'hui comme un espace global en perpétuelle évolution.

Le site retenu est l'immeuble 5 place du Château, qui offre différents avantages. Il se situe dans le centre de Strasbourg, à proximité de la cathédrale, de l'office de tourisme, de la Boutique Culture et des musées, dans un immeuble à valoriser comprenant des surfaces importantes. L'immeuble est actuellement occupé par la Poste, par des associations, ainsi que par le service des musées pour des activités diverses : Cabinet des estampes, réserves, stockage, bureaux et ateliers. Sa transformation implique des travaux pour adapter les locaux à ses nouvelles fonctions.

Une première délibération a été prise par le Conseil Municipal le 24 septembre 2012 approuvant la candidature de Strasbourg au label Ville d'art et d'histoire. Une deuxième délibération datée du 13 décembre 2013 a approuvé la signature de la convention Ville d'art et d'histoire avec le ministère de la Culture et de la Communication.

### **Le programme de restructuration et de réalisation du nouvel équipement**

Le projet prévoit de réaliser une première phase de travaux comprenant :

- la réalisation d'un CIAP ;
- la réalisation d'un espace d'accueil ;
- le remplacement du système de sécurité incendie ;
- la réalisation d'un sanitaire public accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le programme se développera dans cette phase sur une Surface Hors Œuvre (SHO) de 410 m<sup>2</sup> environ et s'articulera autour des éléments suivants :

- un accueil général de 25 m<sup>2</sup> ;
- un espace mutualisé et dédié aux boutiques de 85 m<sup>2</sup> ;
- un CIAP de 290 m<sup>2</sup> comprenant :
  - des locaux techniques ;
  - des locaux administratifs, locaux du personnel, sanitaires ;
  - une salle d'exposition permanente ;
  - une salle d'exposition temporaire ;
  - un atelier pédagogique ;
  - un espace de débat et de rencontre ;
- un sanitaire public accessible de 10 m<sup>2</sup>.

Une phase ultérieure pourra se développer à moyen terme et compléter l'équipement ainsi projeté, dans le cadre de libération de locaux ou de réorganisation de locaux à venir.

L'estimation du coût global d'opération de la 1ère tranche s'élève à 1 400 000 € TTC (valeur avril 2016) et se décline comme suit :

Etudes préalables (programmation, sondages de sol, diagnostics divers) :	80 000 € TTC
Travaux :	965 000 € TTC
Honoraires (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination sécurité santé et SSI) :	150 000 € TTC
Scénographie :	150 000 € TTC
Mobilier :	25 000 € TTC
Frais divers (publication, branchements, provision pour aléas...) :	30 000 € TTC

Le planning prévisionnel de l'opération est le suivant :

Finalisation des études de programmation :	2 <sup>ème</sup> trimestre 2016
Etudes de maîtrise d'œuvre :	3 <sup>ème</sup> trimestre 2016 à 2 <sup>ème</sup> trimestre 2017
Consultation des entreprises :	3 <sup>ème</sup> trimestre 2017

Travaux : 4<sup>ème</sup> trimestre 2017 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2018  
Achèvement et mise en service : septembre 2018

La conduite d'opérations sera assurée par la Direction de la construction et du patrimoine bâti.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *la première phase de restructuration de l'immeuble 5, place du Château – Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) pour un montant de 1 400 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé ;*

*décide*

- *d'imputer les dépenses d'investissement correspondantes sur l'autorisation de programme AP0193 Programme 1122 pour un montant de 1 400 000 € TTC ;*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

- *à signer et à exécuter les marchés d'études, de travaux et de fournitures, conformément au Code des marchés publics ;*
- *à signer les dossiers de demandes de démolir et permis de construire ;*
- *à solliciter auprès de tous les partenaires concernés les participations aux subventions et mécénats qui pourront être mis en œuvre et à signer tous les documents en résultant.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**







The main building is a grand, multi-story structure with a light brown brick facade. It features a mansard roof with several dormer windows, each with a decorative, arched frame. The ground floor has large, arched openings, possibly for shops or entrances. The upper floors are filled with a regular grid of rectangular windows, many with white frames and light-colored curtains. The building is set on a large, paved plaza made of light-colored stone tiles.

In the background, there are several other buildings. To the left, a white van is parked on a street. To the right, a building with a dark, gabled roof and a chimney is visible. Further back, a building with a tall, ornate spire can be seen. The sky is overcast and grey.

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Conclusion de marchés de réalisation des supports de communication et d'une convention de groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la communication des Médiathèques.**

Les médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg travaillent, bien que juridiquement séparées, comme un seul réseau de lecture publique cohérent sur le territoire. Cette cohérence se retrouve dans la communication : une seule identité, une seule charte graphique, et des documents fonctionnels communs. Les usagers ont ainsi une vision plus claire et identifiable du réseau des médiathèques. Il s'avère donc nécessaire de travailler avec une agence de communication commune afin de préserver cette cohérence, tant au niveau du conseil, de la stratégie, que de la conception des documents.

Les actuels marchés de diagnostic stratégique, proposition de scénarios, conception, réalisation, mise en page, exécution de supports de communication pour les médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg arrivent à échéance au 31 décembre 2016.

Il est envisagé de lancer de nouveaux marchés publics pour une période initiale d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, éventuellement reconductibles trois fois par période d'une année civile, sans que la durée totale des marchés ne puisse excéder le 31 décembre 2020. Les marchés publics, qui seront conclus en application de la présente délibération et conformément au Code des marchés publics, seront passés selon une procédure formalisée et s'exécuteront au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. Les marchés comprendront des minima et des maxima en termes de valeur.

	Montant par période d'un an.		Montant sur l'ensemble des périodes d'exécution des marchés (4 ans).	
	Minimum en € HT	Maximum en € HT	Minimum en € HT	Maximum en € HT
Ville de Strasbourg	500	10 000	2 000	40 000
Eurométropole de Strasbourg	20 000	80 000	80 000	320 000
Total	20 500	90 000	82 000	360 000

Compte tenu de la durée d'exécution qui ne pourra dépasser quatre ans, le montant total maximum envisagé pour le marché est de 360 000 € HT.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

- *la passation, après mise en concurrence, du marché pour la réalisation de supports de communication pour les médiathèques pour une durée de quatre ans maximum avec des montants minimum et maximum estimatifs comme ci-dessous définis dans le cadre d'un groupement de commandes entre la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg :*

	<i>Montant par période d'un an.</i>		<i>Montant sur l'ensemble des périodes d'exécution des marchés (4 ans).</i>	
	<i>Minimum en € HT</i>	<i>Maximum en € HT</i>	<i>Minimum en € HT</i>	<i>Maximum en € HT</i>
<i>Ville de Strasbourg</i>	<i>500</i>	<i>10 000</i>	<i>2 000</i>	<i>40 000</i>
<i>Eurométropole de Strasbourg</i>	<i>20 000</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	<i>320 000</i>
<i>Total</i>	<i>20 500</i>	<i>90 000</i>	<i>82 000</i>	<i>360 000</i>

- *la convention constitutive du groupement de commandes entre la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, dont l'Eurométropole de Strasbourg assurera la mission de coordonnateur,*

*décide*

*l'imputation de la dépense en résultant sur la ligne AU14G, 6226.*

*autorise*

- *le Maire ou son-sa représentant-e à signer la convention ci-jointe en annexe avec l'Eurométropole de Strasbourg, laquelle aura la charge de lancer les consultations, de prendre toutes les décisions y relatives selon les termes de la convention constitutive et de signer les marchés en résultant,*
- *le Maire ou son-sa représentant-e à exécuter les marchés en résultant pour la ville de Strasbourg.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après**

**transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

Eurométropole de Strasbourg  
Ville de Strasbourg

**Convention constitutive de groupement de  
commandes entre la Ville et l'Eurométropole de  
Strasbourg**

En application des dispositions relatives aux marchés publics

**Diagnostic stratégique, propositions de scénarios, conception,  
réalisation, mise en page, exécution de supports de  
communication pour les médiathèques municipales et  
eurométropolitaines**

Vu les dispositions liées aux marchés publics, notamment relatives à la coordination et aux groupements de commandes, il est constitué :

**Entre**

**L'Eurométropole de Strasbourg (EMS)**, représentée par Monsieur Robert HERRMANN, Président, agissant en application de délibérations du Conseil de Communauté du 5 mai 2014 et de la Commission permanente de l'Eurométropole de Strasbourg du 29 avril 2016,

**Et**

**La Ville de Strasbourg**, représentée par Monsieur Roland Ries, Maire, agissant en application de délibérations du conseil municipal du 28 avril 2014 et du 25 avril 2016

**un groupement de commandes** pour le lancement d'un marché à bons de commande pour le diagnostic stratégique, propositions de scénarios, conception, réalisation, mise en page, exécution de supports de communication pour les médiathèques municipales et eurométropolitaines.

# **SOMMAIRE**

**Préambule**

**Article 1 : Constitution du groupement**

**Article 2 : Objet du groupement**

**Article 3 : Organes du groupement**

**Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur**

**Article 5 : Responsabilité**

**Article 6 : Fin du groupement**

**Article 7 : Règlement des différends entre les parties**

## **Préambule**

Dans le cadre des actions de communication qu'elles conduisent autour de la lecture publique, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sont amenées à passer des marchés de prestations de service dont l'exécution s'étend sur plusieurs années.

Les médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg travaillent, bien que juridiquement séparées, comme un seul réseau de lecture publique cohérent sur le territoire. Cette cohérence se retrouve dans la communication : une seule identité, une seule charte graphique, et des documents fonctionnels communs. Les usagers ont ainsi une vision plus claire et identifiable du réseau des médiathèques. Il s'avère donc nécessaire de travailler avec une agence de communication commune afin de préserver cette cohérence, tant au niveau du conseil, de la stratégie, que de la conception des documents.

Le groupement de commandes couvrira les prestations du ressort à la fois de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Il s'inscrit donc dans la logique du groupement de commandes associant les deux collectivités sous la coordination de l'Eurométropole de Strasbourg qui a pour double objectif :

- un allègement des formalités et des frais de gestion administrative lié au lancement et au traitement d'une seule procédure ;
- des économies d'échelle.

Les dispositions relatives aux marchés publics encadrent la constitution du groupement de commandes.

Les deux partenaires ont décidé de choisir la formule du groupement de commandes prévoyant que le coordonnateur signe et notifie le marché au nom de l'ensemble des adhérents des membres du groupement. Ainsi, en vertu de ce dispositif décrit dans les dispositions relatives aux marchés publics, le coordonnateur met en œuvre la procédure de passation, signe et notifie les marchés. Par la suite chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne s'assure de sa bonne exécution.

Il est ainsi apparu opportun, d'un point de vue économique et fonctionnel de se référer à cette formule.

## **Article 1 : Constitution du groupement**

Il est constitué entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg un groupement de commandes régi par le Code des marchés publics.

## **Article 2 : Objet du groupement**

Le groupement de commandes, ci-après désigné « le groupement » a pour objet la passation de marchés publics relatifs au diagnostic stratégique, propositions de scénarios, conception, réalisation, mise en page, exécution de supports de communication pour les médiathèques municipales et eurométropolitaines.

Les marchés seront lancés selon une procédure formalisée.

La durée des marchés sera de un an reconductible trois fois.

Le marché concerné est le suivant :

- Diagnostic stratégique, propositions de scénarios, conception, réalisation, mise en page, exécution de supports de communication pour les médiathèques municipales et eurométropolitaines.

L'estimation du marché est de 360 000€ HT sur 4 ans déclinés ainsi :

- Minimum annuel de 20 000€ HT et maximum annuel de 80 000€ HT, soit 320 000€ HT sur quatre ans pour l'Eurométropole de Strasbourg ;

- Minimum annuel de 500€ HT et maximum annuel de 10 000€ HT, soit 40 000€ HT sur quatre ans pour la Ville de Strasbourg.

## **Article 3 : Organes du groupement**

Les membres du groupement, la Ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg, ont convenu de désigner cette dernière en qualité de coordonnateur en vue de préparer, de passer, de signer et de notifier les marchés considérés, conformément aux dispositions relatives aux marchés publics

En application des dispositions relatives aux marchés publics, la commission d'appels d'offres de l'Eurométropole de Strasbourg, agissant en qualité de coordonnateur du groupement, est désignée pour choisir les titulaires des marchés. Elle est composée conformément aux dispositions du Code général des collectivités locales applicables au coordonnateur.

## **Article 4 : Droits et obligations du coordonnateur**

De manière générale, le coordonnateur est chargé de la gestion de la procédure de passation des marchés au nom des membres du groupement. Il transmet les marchés aux autorités de contrôle. Il tient à la disposition de la Ville de Strasbourg les informations relatives au déroulement des marchés. Le coordonnateur se charge notamment :

- de centraliser les besoins des membres du groupement sur la base d'une définition préalable établie par ses soins de façon concertée ;
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation ;
- d'élaborer l'ensemble des dossiers de consultation en fonction des besoins définis par les membres ;
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants (publication de l'avis d'appel public à la concurrence et d'attribution, envoi ou mise à disposition des dossiers de consultation des entreprises, réception des offres, analyse des offres, rapport de présentation, convocation et réunion de la commission d'appel d'offres...) ;
- de communiquer, le cas échéant, à la Ville de Strasbourg les documents nécessaires des marchés pour ce qui la concerne ;
- de signer et de notifier les marchés ;
- de gérer tout incident de procédure, et notamment d'informer les candidats du rejet et des motifs afférents de leur candidature ou de leur offre en application du Code des marchés publics ;
- de transmettre et de s'assurer de la transmission des pièces exigibles aux autorités de contrôle.

Le coordonnateur s'engage à tenir étroitement informée la Ville de Strasbourg sur les conditions de déroulement de la procédure de dévolution des marchés, et en particulier à l'informer de tout dysfonctionnement constaté.

### **Article 5 : Responsabilité**

En cas de faute grave commise par le coordonnateur ou de mauvaise exécution de sa mission de son fait exclusif, la Ville de Strasbourg pourra demander réparation de son préjudice au juge administratif.

Inversement, le coordonnateur, l'Eurométropole de Strasbourg, pourra demander réparation dans les mêmes conditions en cas de faute grave commise par la Ville de Strasbourg au regard des obligations qui incombent à cette dernière.

### **Article 6 : Fin du groupement**

La présente convention, et corrélativement la mission du coordonnateur prennent fin suite à la notification des marchés, chaque membre du groupement gérant l'exécution de ses marchés respectifs.

La présente convention peut être résiliée en cas de problème d'exécution, de dépassements excessifs du montant des marchés par rapport aux budgets prévisionnels, ou de retard important dans la réalisation de la dévolution des marchés.

## **Article 7 : Règlement des différends entre les parties**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant le Tribunal Administration de Strasbourg.

La présente convention a été établie en trois exemplaires originaux.

Le Président de l'Eurométropole de  
Strasbourg

Le Maire de Strasbourg

Robert HERRMANN

Roland RIES

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Conclusion de marchés de prestations de nettoyage et d'entretien de locaux, éventuellement reconductibles, pour la ville de Strasbourg.**

Afin d'assurer des conditions d'accueil du public adéquates et de fournir un environnement de travail adapté pour ses agents, la ville de Strasbourg assure le nettoyage et l'entretien pour une partie des locaux de son patrimoine dans le cadre de marchés de prestations de nettoyage. Une partie des marchés actuels arrivant à terme au 31 décembre 2016, il convient de relancer une consultation.

Une actualisation des besoins a été effectuée en commun par la Direction des sports et la Direction de l'éducation et de l'enfance, englobant les locaux scolaires et sportifs. L'allotissement géographique pour les équipements sportifs est proposé pour une meilleure mise en œuvre des prestations. L'école, quant à elle, fera l'objet d'un lot.

En application des articles du Code des marchés publics, les marchés à conclure seront passés selon la procédure d'appel d'offres, certains sous forme de marchés à prix forfaitaires correspondant aux prestations courantes et d'autres sous forme de marchés fractionnés à bons de commande, afin de pouvoir répondre aux demandes ponctuelles lors de manifestations sportives ou d'évènements exceptionnels. Ils s'étendront sur une période qui ne pourra excéder quatre années (marchés annuels reconductibles 3 fois).

Par ailleurs, les dispositions de l'article 27.III du Code des marchés publics, autorisant dans certaines conditions le recours aux procédures adaptées pourront, le cas échéant, être appliquées.

La conclusion et la signature des marchés sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

Objet	Part forfaitaire	Part à bons de commande	
	Montant estimatif € HT annuel	Montant minimum € HT annuel	Montant maximum € HT annuel
Lot 1 : Secteur Hautepierre	47 000 €	sans mini	10 000 €
Lot 2 : Secteur Cronembourg	44 000 €	sans mini	10 000 €
Lot 3 : Secteur Montagne Verte - Elsau	70 000 €	sans mini	10 000 €

Lot 4 : Secteur Neuhof	44 000 €	sans mini	<b>10 000 €</b>
Lot 5 : Secteur Meinau	43 000 €	sans mini	<b>10 000 €</b>
Lot 6 : Secteur Robertsau-Wacken	82 000 €	sans mini	<b>10 000 €</b>
Lot 7 : Secteur Neudorf	40 000 €	sans mini	<b>10 000 €</b>
Lot 8 : Secteur Poteries-Hohberg	65 000 €	sans mini	<b>10 000 €</b>
Lot 9 : Nettoyage des stades	36 000 €	<b>sans mini</b>	<b>10 000 €</b>
Lot 10 : Locaux Baggersee		45 000 €	85 000 €
Lot 11 : Prestations exceptionnelles de nettoyage des équipements sportifs de la ville de Strasbourg		sans mini	sans maxi
Lot 12 : Ecole maternelle Scheppler	22 000 €	sans mini	sans maxi

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*sous réserve de disponibilité des crédits,*

*le lancement d'une procédure d'appel d'offres relative à la passation de marchés de prestations de nettoyage, conformément aux code des marchés publics, pour une durée d'un an reconductible trois fois et pour les montants suivants :*

<b>Objet</b>	<b>Part forfaitaire</b>	<b>Part à bons de commande</b>	
	<b>Montant estimatif € HT annuel</b>	<b>Montant minimum € HT annuel</b>	<b>Montant maximum € HT annuel</b>
<i>Lot 1 : Secteur Hautepierre</i>	<i>47 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 2 : Secteur Cronembourg</i>	<i>44 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 3 : Secteur Montagne Verte - Elsau</i>	<i>70 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 4 : Secteur Neuhof</i>	<i>44 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 5 : Secteur Meinau</i>	<i>43 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 6 : Secteur Robertsau-Wacken</i>	<i>82 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 7 : Secteur Neudorf</i>	<i>40 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 8 : Secteur Poteries-Hohberg</i>	<i>65 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 9 : Nettoyage des stades</i>	<i>36 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>10 000 €</i>
<i>Lot 10 : Locaux Baggersee</i>		<i>45 000 €</i>	<i>85 000 €</i>

<i>Lot 11 : Prestations exceptionnelles de nettoyage des équipements sportifs de la ville de Strasbourg</i>		<i>sans mini</i>	<i>sans maxi</i>
<i>Lot 12 : Ecole maternelle Scheeppler</i>	<i>22 000 €</i>	<i>sans mini</i>	<i>sans maxi</i>

*décide*

*l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2017 et suivants sur les lignes concernées.*

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e :*

- à lancer la consultation,*
- à prendre toutes les décisions y relatives,*
- à signer et à exécuter les marchés en résultant.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Délibération au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Versement de subventions à diverses associations et manifestations sportives strasbourgeoises.**

Dans le cadre de la politique sportive de la Ville, des subventions exceptionnelles et des subventions d'équipement peuvent être octroyées en cours d'exercice aux associations sportives strasbourgeoises.

Au vu des dossiers réceptionnés par la Ville, il est proposé d'allouer une aide financière d'un montant total de **26 400 €** aux associations sportives ci-dessous :

<b>ASL Robertsau</b>	<b>1 000 €</b>
Compensation de la perte des créneaux squash de l'association lors des Internationaux de tennis de Strasbourg	
<b>Association Sportive Strasbourg</b>	<b>1 500 €</b>
Soutien à l'organisation, le 25 mars 2016, d'un tournoi franco-allemand de football réunissant 800 jeunes âgés de 7 à 13 ans au stade de la Rotonde	
<b>Cercle d'Escrime de Strasbourg</b>	<b>2 000 €</b>
Soutien à l'organisation, les 5 et 6 mars 2016, de la 32 <sup>e</sup> édition des Internationaux d'épée de Strasbourg	
<b>Club Sportif de Hautepierre</b>	<b>2 000 €</b>
Soutien à l'organisation, le 24 avril 2016, par la section BMX, de la 3 <sup>e</sup> manche du challenge Grand Est de BMX	
<b>Comité Territorial d'Alsace de Rugby</b>	<b>1 500 €</b>
Soutien à l'organisation, le 30 janvier 2016, d'un match amical France-Italie de préparation au tournoi des VI Nations des moins de 18 ans	
<b>Joie et Santé Koenigshoffen</b>	<b>2 400 €</b>
Soutien à l'organisation des manifestations suivantes :	
- 23 <sup>e</sup> édition du challenge Michel Schwing (football) le 1 <sup>er</sup> mai 2016	
- Tournoi international de basket en mai et juin 2016	
- 21 <sup>e</sup> édition du tournoi international de hockey sur gazon les 3 et 4 septembre 2016	
<b>Nouvelle Ligne</b>	<b>16 000 €</b>

Soutien à l'organisation, du 20 au 22 mai 2016, de la 11<sup>e</sup> édition du NL Contest au skate park de la Rotonde

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Le Conseil  
sur proposition de la Commission plénière  
après en avoir délibéré  
approuve*

*l'allocation de subventions pour un montant total de 26 400 € réparti comme suit :*

- **1 000 € sur le compte 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B**

*A l'association sportive suivante :*

**ASL Robertsau** **1 000 €**  
*Compensation de la perte des créneaux squash de l'association lors des Internationaux de tennis de Strasbourg.*

- **25 400 € sur le compte 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B**

*Aux associations sportives suivantes :*

**Association Sportive Strasbourg** **1 500 €**  
*Soutien à l'organisation, le 25 mars 2016, d'un tournoi franco-allemand de football réunissant 800 jeunes âgés de 7 à 13 ans au stade de la Rotonde.*

**Cercle d'Escrime de Strasbourg** **2 000 €**  
*Soutien à l'organisation, les 5 et 6 mars 2016, de la 32<sup>e</sup> édition des Internationaux d'épée de Strasbourg*

**Club Sportif de Hautepierre** **2 000 €**  
*Soutien à l'organisation, le 24 avril 2016, par la section BMX, de la 3<sup>e</sup> manche du challenge Grand Est de BMX*

**Comité Territorial d'Alsace de Rugby** **1 500 €**  
*Soutien à l'organisation, le 30 janvier 2016, d'un match amical France-Italie de préparation au tournoi des VI Nations des moins de 18 ans*

**Joie et Santé Koenigshoffen** **2 400 €**  
*Soutien à l'organisation des manifestations suivantes :*  
- 23<sup>e</sup> édition du challenge Michel Schwing (football) le 1<sup>er</sup> mai 2016  
- Tournoi international de basket en mai et juin 2016

- 21<sup>e</sup> édition du tournoi international de hockey sur gazon les 3 et 4 septembre 2016

**Nouvelle Ligne**

**16 000 €**

Soutien à l'organisation, du 20 au 22 mai 2016, de la 11<sup>e</sup> édition du NL  
Contest au skate park de la Rotonde

*décide*

*l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires :*

- 415 / 6574 / 8055 / SJ03 B du BP 2016 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 190 000 €
- 415 / 6574 / 8057 / SJ03 B du BP 2016 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 86 000 €

*autorise*

*le Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

**Conseil municipal du 25 avril 2016**

Dénomination de l'Association	Nature de la sollicitation	Montant sollicité	Montant proposé	Montant octroyé N-1
<b>ASL Robertsau</b>	Compensation de la perte des créneaux squash de l'association lors des Internationaux de tennis de Strasbourg	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Association Sportive Strasbourg</b>	Soutien à l'organisation, le 25 mars 2016, d'un tournoi franco-allemand de football réunissant 800 jaunes âgés de 7 à 13 ans au stade de la Rotonde	1 500 €	1 500 €	1 500 €
<b>Cercle d'Escrime de Strasbourg</b>	Soutien à l'organisation, les 5 et 6 mars 2016, de la 32 <sup>e</sup> édition des Internationaux d'épée de Strasbourg	2 000 €	2 000 €	2 000 €
<b>Club Sportif de Hautepierre</b>	Soutien à l'organisation, le 24 avril 2016, par la section BMX, de la 3 <sup>e</sup> manche du challenge Grand Est de BMX	2 000 €	2 000 €	-
<b>Comité Territorial d'Alsace de Rugby</b>	Soutien à l'organisation, le 30 janvier 2016, d'un match amical France-Italie de préparation au tournoi des VI Nations des moins de 18 ans	2 000 €	1 500 €	-
<b>Joie et Santé Koenigshoffen</b>	Soutien à l'organisation des manifestations suivantes : - 23 <sup>e</sup> édition du challenge Michel Schwing (football) le 1 <sup>er</sup> mai 2016 - Tournoi international de basket en mai et juin 2016 - 21 <sup>e</sup> édition du tournoi international de hockey sur gazon les 3 et 4 septembre 2016	3 300 €	2 400 €	2 000 €
<b>Nouvelle Ligne</b>	Soutien à l'organisation, du 20 au 22 mai 2016, de la 11 <sup>e</sup> édition du NL Contest au skate park de la Rotonde	120 000 €	16 000 €	16 000 €

## Interpellation au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Interpellation de Madame Fabienne KELLER et Monsieur Jean-Philippe VETTER : la sécurité une priorité à sanctuariser.**

Monsieur le Maire,

Suite aux attentats du 13 novembre 2015, l'organisation de la dernière édition du marché de Noël a nécessité toute l'implication de la police municipale de Strasbourg. Je tiens à saluer ici l'engagement et le professionnalisme de ces femmes et ces hommes qui ont permis aux Strasbourgeois et aux touristes de fréquenter et visiter sereinement notre capitale européenne.

Avec le retour des beaux jours, ceux qui sont au plus près du terrain et des habitants tout au long de l'année, seront à nouveau fortement sollicités pour assurer la sécurité et la tranquillité de tous. Chacune et chacun reconnaîtra ici la valeur de leur travail et l'efficacité dont ils font preuve au quotidien, dans des situations souvent difficiles.

Service indispensable à la quiétude de notre cité, la Police Municipale de Strasbourg n'est pas moins en proie aux incertitudes liées à votre politique de réduction des personnels actuellement à l'œuvre dans notre collectivité. Or dans le contexte actuel où des mesures drastiques sont prises pour lutter contre la menace terroriste, la sécurité est une, voire la première préoccupation des Strasbourgeois.

Monsieur le Maire, vous voudrez bien me confirmer que le service de la Police Municipale de Strasbourg ne souffrira pas, ni en termes de postes ni en termes de budgets, de réductions annoncées dans les années à venir. La sécurité et la prévention ne peuvent et ne doivent être considérées comme des politiques communes et doivent au contraire être traitées de manière spécifiques.

Pour exercer à bien leur métier, les policiers municipaux gagneraient ainsi à voir leurs moyens renforcés : plusieurs postes seraient aujourd'hui vacants pour atteindre le niveau de l'effectif théorique. Quand est-il exactement ? Et comptez-vous les pourvoir un jour ?

Le service gagnerait également à voir le cadre ses missions défini de manière plus précise. Car l'efficacité de ses actions dépend grandement des prérogatives allouées par le Maire. Quels sont par exemple les moyens concrets dont disposent les policiers municipaux pour intervenir auprès des marginaux qui se réinstallent progressivement à Strasbourg, et plus

particulièrement au centre-ville en compagnie de chiens non attachés ? Le choix en la matière par les villes de Marseille ou Nice sont particulièrement intéressants.

Enfin, face aux obligations et missions toujours plus nombreuses, il convient de vous assurer du bon fonctionnement et de la réactivité du service, de la fluidité des échanges d'informations entre les différents acteurs de la sécurité à Strasbourg ainsi de la possibilité que les policiers municipaux de disposer de formations permettant de renforcer leurs compétences et leurs savoir-faire dans un milieu qui est parfois agressif et même quelques fois hostile.

Je vous remercie, Monsieur le Maire, des assurances que vous pourrez nous donner sur ce qui constitue pour les Strasbourgeois une priorité à sanctuariser.

*Réponse de Monsieur le Maire :*

Monsieur le Conseiller,

Avant de parler de sécurité, votre interpellation questionne, plus globalement, notre politique de réduction du personnel, mise en œuvre, je le rappelle, pour répondre au besoin réel de modernisation et d'optimisation de notre administration pour mieux répondre aux attentes des Strasbourgeois, rendre le meilleur service possible au meilleur coût possible, c'est cela l'objectif final. Je rappelle que nous avons prévu une stabilisation de l'enveloppe salariale à l'horizon 2020 et pour cela il faut arriver, effectivement, à une réduction du personnel, c'est-à-dire se réorganiser. C'est la tâche du directeur général des services de façon à rendre plus efficace notre administration pour rendre ce service à la population.

Très concrètement, nous avons pris à ce sujet un ensemble d'engagements, dont celui, que je viens d'évoquer, de stabiliser la masse salariale qui représente, quand même, aujourd'hui plus de 60 % de notre budget de fonctionnement. Cela implique mécaniquement une baisse de l'ordre de 10 % des effectifs d'ici la fin du mandat, comme je l'ai dit.

Cette politique, qui tranche avec de nombreuses années, on va dire de « laisser aller » et, je le reconnais, pas seulement sous le mandat Fabienne KELLER, nous aussi, nous avons cédé à la facilité qui consistait chaque fois qu'il y avait un service nouveau à recruter du personnel. Aujourd'hui on atteint les limites de ce dispositif. Il faut, certes, des services nouveaux mais il faut s'organiser de façon à ne pas augmenter indéfiniment le nombre de fonctionnaires et donc l'enveloppe salariale qui est liée à cette augmentation.

Concernant plus spécifiquement la sécurité, je veux, comme vous, souligner le dévouement des policiers municipaux pour assurer la sécurité de nos concitoyens et des visiteurs notamment pendant la période du marché de Noël, comme vous l'avez-vous-même rappelé. C'est d'ailleurs plus largement l'implication de très nombreux agents de notre collectivité, pas seulement de la Police municipale, qui a permis à cette 445<sup>ème</sup> édition

du Christkindelsmärik de se tenir dans les meilleures conditions de sécurité. Qu'ils en soient ici à nouveau remerciés.

Vous l'avez souligné, Monsieur Vetter, nous connaissons actuellement, et après les attentats de Paris et de Bruxelles, un renforcement très significatif de mesure de sécurité de notre pays. Bien entendu, cela concerne principalement les services de l'Etat, mais nos équipes sont également fortement mobilisées pour répondre aux attentes de nos concitoyens.

Dans ce contexte, il n'est évidemment pas question, pour moi, de réduire les effectifs de policiers municipaux à Strasbourg ni de réduire ses moyens. Nous avons, d'ailleurs, sanctuarisé de la même façon l'action sociale territoriale parce que je pense que dans une collectivité locale ces deux moyens d'actions de la collectivité, prévention et, en cas de passage à l'acte, répression sont intimement liés.

De manière assez logique, faut-il rappeler que cette collectivité emploie près de 8 000 collaborateurs ?, le service de la police municipale connaît des mouvements (mutations, départs à la retraite, réussite de concours, etc...). Des recrutements sont donc régulièrement organisés, en lien avec le rythme des concours. Des entretiens sont en cours pour combler les postes vacants, actuellement au nombre de douze. C'est au fond un phénomène cyclique qui s'explique par l'existence de ces concours pour rentrer dans la fonction publique et particulièrement dans la Police municipale.

Concernant la formation, le Centre National de Fonction Publique territoriale a structuré une offre qui correspond aux besoins et aux attentes de nos agents. Les thématiques en lien avec la radicalisation ou les publics socialement fragilisés sont partie intégrante de l'offre 2016.

Par ailleurs, nous adaptons continuellement le cadre d'intervention de la police municipale, dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Il s'agit de créer les conditions les plus favorables d'interventions préventives ou répressives afin de maintenir l'espace public dans une ambiance sûre et apaisée. Pour cela, nous mobilisons plusieurs outils comme la vidéo-protection ou la prise d'arrêtés spécifiques.

Et puisque vous évoquez spécifiquement les publics marginaux, je peux vous citer en exemple le travail que nous menons sur la statue du Général Kléber qui, après une rénovation complète, va être protégée d'une lice basse, je crois savoir qu'elle a été mise en place aujourd'hui même. J'ai vu des photos, cela laisse à la fois la majesté du monument mausolée, je le rappelle les restes du général Kléber sont enterrés à cet endroit, donc c'est un tombeau, on le laisse en visibilité et en même temps on empêche, ceux qui veulent traverser pourront traverser mais du coup ils seront en infraction, il faut éviter que sur la dalle ou autour de la statue il y ait des regroupements et notamment de marginaux. Un arrêté destiné à protéger ce monument qui est avant tout une sépulture, et qui permettra à la police d'en écarter les squatteurs et la consommation d'alcool, est sur le point d'être signé.

Tout ce travail se fait bien évidemment en concertation et en coordination avec un ensemble de partenaires et d'acteurs de la sécurité, et en particulier avec la Police Nationale avec laquelle la complémentarité est particulièrement forte. C'est même une

spécificité strasbourgeoise, ces deux polices qui parfois ont tendance à travailler chacune dans leur coin parce qu'elles n'ont pas le même statut, pas les mêmes pouvoirs, travaillent de façon parfaitement complémentaires, n'est pas Pierrette Gunther-Saës ?

Voilà, mon cher collègue, en quelques lignes, les éléments de réponse que je peux vous apporter aujourd'hui. Il est bien entendu que nous sommes très attentifs, dans la période difficile que nous connaissons, à l'ensemble de ces éléments.

*Cette réponse est suivie d'un échange.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**

## Interpellation au Conseil municipal du lundi 25 avril 2016

### **Interpellation de Madame Laurence VATON : Tram Ouest : concertation publique.**

Monsieur le Maire,

La concertation publique, concernant le projet de desserte tramway du quartier de Koenigshoffen, est en cours. Vous l'avez déjà prolongé une première fois jusqu'au 2 juin, et des réunions publiques ont déjà eu lieu et seront encore organisées d'ici là par les associations sur ce sujet.

La concertation sera clôturée le 2 juin, jour de l'unique réunion publique organisée par les services de la collectivité. Or, beaucoup de nos concitoyens attendent cette réunion afin de connaître l'ensemble des arguments des différentes parties prenantes, associations comme ville de Strasbourg et Eurométropole. C'est pourquoi je me joins aux différentes associations pour vous demander de reporter de quelques jours la fin de la concertation publique, afin que tout citoyen qui le souhaite puisse déposer ses observations par écrit après le 2 juin, en étant alors en pleine connaissance des différents arguments des uns et des autres.

Par ailleurs, comme chacun sait, alors que les tracés envisageables sont au nombre de quatre, seuls deux tracés ont été retenus. Ma deuxième question est la suivante : pourquoi la variante 1, avec le Tram C prolongé depuis la gare centrale vers Koenigshoffen, est-elle purement et simplement éliminée, alors que cette variante a été choisie et déjà votée en 2013 ? Pourquoi cette tergiversation aujourd'hui alors que votre propre majorité l'avait proposée et fait voter à l'époque ?

Je rappelle qu'en 2013, le programme d'extension du réseau de tram sur fer a été arrêté dans une délibération en date du 12 juillet avec deux opérations d'extensions phasées, dont celle vers l'Ouest. Les études d'avant-projet ont été approuvées, avec pour l'extension ouest, un tracé qui a été étudié et approuvé, et qui passait bien par la Gare, les Boulevards de Metz et de Nancy, par le quartier de Koenigshoffen pour arriver aux Poteries.

Un coût d'objectif de 113,8 M€ pour l'extension ouest a été approuvé, en vue de l'inscription au budget de la CUS, à l'époque, avec une subvention de l'Etat accordée à condition que les travaux soient démarrés au plus tard au 31 décembre 2016.

Enfin, toujours dans la même délibération, les missions de maître d'ouvrage pour ces extensions de tram avaient été transférées au concessionnaire CTS en vue de leurs réalisations. La CTS avait donc une feuille de route avec un tracé, un coût, un financement et des échéances. Or, depuis la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2015, ce n'est apparemment plus la CTS qui est maître d'ouvrage. D'où ma troisième question, qu'en est-il juridiquement et dans les faits ?

Enfin, lors de la réunion publique du 21 mars 2016 organisée par l'Association des Habitants du Quartier Gare, votre adjoint, Monsieur Paul Meyer, s'est engagé à faire chiffrer le coût de la variante n°1. Quels sont ces chiffres et quelles seront les données prises en compte ? Quand pourrez-vous nous communiquer les résultats de cette étude ?

Depuis les délibérations de décembre 2015 à la Ville et à l'Eurométropole de Strasbourg, il ne s'agit plus que de réaliser 1,5 km de tram sur les 4,5 km initialement prévus en 2013. Le tracé par la gare que vous avez proposé en 2013 présente de nombreux avantages. Alors pourquoi aujourd'hui, ce retour en arrière ? Comme de nombreux habitants de Strasbourg, je m'interroge.

Je vous remercie donc par avance, Monsieur le Maire, pour tous les éclaircissements et les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

*Réponse de Monsieur le Maire :*

Madame la Conseillère,

Dans le cadre de la concertation actuellement en cours sur le projet d'extension tramway vers Koenigshoffen, 4 variantes de tracé sont exposées. Je les rappelle :

- Extension avec un raccordement à la gare,
- Extension avec un raccordement par la rue du Faubourg National,
- Extension avec un raccordement par la rue de Wasselonne,
- Extension avec un raccordement par les rues de Rothau et d'Obernai.

La concertation a effectivement démarré en proposant de ne pas retenir deux tracés, à savoir le raccordement à la Gare et celui par la rue de Wasselonne, essentiellement pour des raisons techniques. Suite aux premiers échanges organisés lors de cette concertation, nous avons néanmoins élargi la comparaison des variantes à l'ensemble des quatre tracés précités.

A ce jour, les quatre variantes de tracé font donc l'objet d'une comparaison multicritères.

En 2013, le projet d'extension tramway vers Koenigshoffen passait effectivement, vous l'avez rappelé, par la Gare et prévoyait des travaux importants de renforcement de la dalle de la gare, une provision minimale de 5 M€ était en effet prévue pour cela. Je tiens toutefois à préciser que ce surcoût rapporté à un montant d'opération de 113 M€, comme

vous le rappelez fort justement, n'est pas tout à fait identique à celui rapporté à un montant d'opération de 36 M€ seulement qui est le coût de l'extension envisagée d'ici à 2020.

Par ailleurs, je rappelle que la délibération du 12 juillet 2013, à laquelle vous faites allusion évoquait déjà l'hypothèse d'un raccordement différent, au motif que l'abandon du tram sur pneus nous permettait d'envisager d'autres possibilités de raccordement au centre ville.

A cet effet, l'étude sur l'évolution du réseau de transport réalisée en 2014, et qui vous a été transmise le 16 décembre dernier, révèle qu'un raccordement de la ligne F par la rue du Faubourg National génère un niveau d'attractivité sur le réseau pour les usagers équivalent à celui d'un passage par la gare.

Autrement dit, quel que soit le mode de raccordement au centre ville pour cette extension, l'efficience ou l'attractivité du réseau reste la même.

Cette même étude mettait également en évidence qu'un prolongement de la ligne C au-delà de la gare, solution défendue par certaines associations, conduirait à dépasser les capacités de charge de cette ligne. Ces conclusions nous conduisent donc aujourd'hui à envisager d'autres possibilités. C'est d'ailleurs l'une des raisons de cette nouvelle concertation en plus du phasage, dont vous avez parlé et qui lui est lié à des capacités d'investissement qui comme vous le savez sont aujourd'hui plus difficiles que dans le passé.

Concernant, à présent, le chiffrage de la solution proposée par l'AHQG (association du quartier) à savoir non seulement prolonger la ligne C vers Koenigshoffen, mais également dévier la ligne F par la Gare pour rejoindre l'Elsau, celle-ci coûterait 42 M€ HT, hors reprise de structure de la gare et fonctionnalités. Un chiffrage plus complet sera réalisé le mois prochain et permettra une comparaison plus complète de l'ensemble des quatre solutions.

Vous l'avez compris, la concertation n'est aujourd'hui pas terminée. Même officiellement elle n'a pas encore commencé puisqu'il a eu le report lié à la campagne électorale, je n'ai pas souhaité qu'il puisse y avoir perturbation de la campagne électorale par des motifs autres ou plus exactement perturbations de la concertation par des motifs autres. Dans le passé, nous avons connu des situations où il y avait confusion où la concertation ne pouvait pas se dérouler dans un climat serein.

Vous me posez également la question des contributions. Les contributions quelles qu'elles soient, d'où qu'elles viennent sont les bienvenues et si elles permettent d'enrichir le projet et de répondre à des interrogations qui sont les nôtres, je ne suis absolument pas hostile à les examiner et il faut évidemment à un moment donné qu'il y ait un arbitrage. C'est notre rôle d'élu de proposer ces arbitrages à l'issue de la concertation.

Vous me posez également la question de la maîtrise d'ouvrage de la CTS, c'est un peu plus technique. Je vous confirme qu'ayant pris connaissance des décisions de l'Eurométropole, la CTS a suspendu l'exécution de l'avenant 24 au contrat de concession. Les termes de cet avenant seront revus en temps utile lors de la finalisation définitive du projet, vraisemblablement dans le cadre d'un nouvel avenant à venir. Nous serons sur les mêmes

logiques que précédemment à savoir qu'in fine c'est la CTS qui sera le maître d'ouvrage délégué de l'Eurométropole sur la construction de cette extension.

Vous me demandez enfin de prolonger la concertation actuelle au-delà du 2 juin prochain. Vous avez raison, c'est chose faite. Celle-ci est prolongée jusqu'au mardi 7 juin 2016.

Voilà ce que j'avais à dire en réponse à votre interpellation. C'est vrai que cela fait longtemps qu'on fait de la concertation, il y a eu plusieurs projets successifs dont notamment le projet de tram sur pneus, j'étais très attaché à ce projet mais il y a eu contestations, tram du pauvre, je ne reviens pas sur tous les débats qu'on a eu à l'époque là-dessus mais curieusement le jour où j'ai dit qu'on allait faire un tram sur fer j'ai trouvé beaucoup de gens qui trouvaient que le tram sur pneus n'était quand même pas si mal notamment des maires du nord. C'est toujours pareil : « *wid's morsch esch nett recht* », selon notre règlement intérieur je dois traduire : comme tu le fais, ce n'est pas bien !

*Cette réponse est suivie d'un échange.*

**Adopté le 25 avril 2016  
par le Conseil Municipal de la Ville de Strasbourg**

**Rendu exécutoire après  
transmission au Contrôle de  
Légalité préfectoral Le 27 avril 2016  
et affichage au Centre Administratif le 27/04/16**